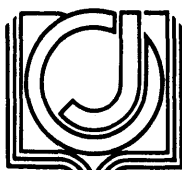


SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

COMPTE RENDU INTÉGRAL

28^e SÉANCE

Séance du mardi 25 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

1. **Procès-verbal** (p. 5191).
2. **Loi de finances pour 1987.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5191).

Agriculture

MM. François Guillaume, ministre de l'agriculture ; Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances ; Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHÉRIOUX

MM. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (aménagement rural) ; Charles-Edmond Lenglet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industries agricoles et alimentaires) ; Albert Vecten, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole), Jacques Descours Desacres, vice-président de la commission des finances ; le ministre, Geoffroy de Montalembert, Jean Boyer, Michel Rigou.

Suspension et reprise de la séance (p. 5207)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY

MM. Fernand Tardy, François Delga, René Ballayer, Louis Minetti, Louis Souvet, Philippe de Bourgoing, Guy Besse, Gérard Delfau, Rémi Herment, Hubert d'Andigné, Raymond Soucaret, William Chervy, Marcel Daunay, Roger Husson, Germain Authié, Michel Souplet, Jean-François Le Grand, Gérard Roujas, Guy Robert, Bernard-Charles Hugo, Jean Cluzel, Henri Belcour, Louis Jung, Hubert Haenel, Jacques Genton, Bernard Laurent, Yves Le Cozannet.

Suspension et reprise de la séance (p. 5235)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

3. **Candidature à un organisme extraparlamentaire** (p. 5235).
4. **Loi de finances pour 1987.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5235).

Agriculture (*suite*) (p. 5235)

M. le ministre.

Sur les crédits du titre III (p. 5244)

MM. Louis Minetti, Paul Girod.

Adoption des crédits.

Sur les crédits du titre IV (p. 5245)

MM. Louis Minetti, Jean Francou, Louis de Catuëlan, Henri Le Breton, Jacques Machet.

Amendement n° II-11 rectifié de M. Alphonse Arzel.
MM. Alphonse Arzel, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Adoption des crédits.

Crédits des titres V et VI. - Adoption (p. 5247)

Article 66 A. - Adoption. (p. 5247)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (p. 5247)

MM. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis ; Michel Rigou, Michel Moreigne, Louis Mercier, François Guillaume, ministre de l'agriculture ; Philippe de Bourgoing.

Articles 39 et 40. - Adoption des crédits (p. 5255)

Renvoi de la suite de la discussion.

5. **Nomination à un organisme extraparlamentaire** (p. 5255).
6. **Ordre du jour** (p. 5255).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures cinquante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1987

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale [nos 66 et 67 (1986-1987)].

Agriculture

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à M. le ministre.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le débat budgétaire est un temps fort pour tous les responsables du Gouvernement et tout spécialement pour le ministre de l'agriculture. Je ressens d'autant plus ce sentiment devant vous que je connais l'attention toute particulière de la Haute Assemblée pour les problèmes du monde paysan et du milieu rural.

Tout budget est l'occasion de développer les grands axes d'une politique ; le Parlement doit pouvoir y discerner l'avenir que le Gouvernement propose à la nation et à ses représentants. Mais il est aussi le reflet d'un passé que l'on ne peut, hélas, effacer d'un trait de plume et par la seule vertu d'un discours.

Oui, mesdames, messieurs les sénateurs, comme il aurait été moins difficile pour la nouvelle majorité de mener à bien sa tâche si elle n'avait pas eu à subir les conséquences trop souvent fâcheuses de la politique menée pendant la précédente législature !

Quels étaient, en effet, l'état du monde agricole et la situation de l'agriculture au printemps 1986 ? Les paysans étaient démoralisés et désorientés. Les paysans étaient démoralisés, car pendant cinq ans ils ont été victimes d'un traitement de méfiance et d'une absence de considération ; cette attitude s'est traduite, en particulier, par une absence de concertation avec les organisations représentatives de l'agriculture française, notamment avec le syndicalisme agricole, que l'on a voulu casser et diviser pour en réduire l'efficacité.

Les paysans étaient également désorientés, dans la mesure où la politique menée à Paris aboutissait à un désengagement financier de l'Etat ainsi que de Bruxelles, du fait de renonce-

ments successifs opérés sous l'emprise de contraintes que l'on ne pouvait, certes, ignorer, mais qui appelaient un autre comportement et une autre politique que ceux qui furent adoptés.

Je viens d'évoquer le désengagement financier de l'Etat, que vous aviez d'ailleurs justement dénoncé à l'époque, mesdames, messieurs les sénateurs. Si le budget de l'agriculture représentait en effet, en 1980, 5,5 p. 100 du budget de l'Etat, il n'en représentait plus que 3,6 p. 100 en 1985. Parallèlement, la dette publique s'alourdissait considérablement, limitant d'autant les marges de manœuvre pour l'avenir : en 1980, le budget du ministère de l'agriculture, avec près de 26 milliards de francs, était égal au montant de la dette publique, aujourd'hui, la dette publique, conséquence de la gestion passée, atteint près de 100 milliards de francs, soit trois fois le montant de mon budget !

Au plan européen, je me suis trouvé confronté à une situation très difficile, caractérisée par une politique agricole commune d'autant plus contestée qu'elle devait faire la place à d'autres politiques communes, dont la France pourtant ne bénéficierait guère.

Aujourd'hui, des contraintes nouvelles s'imposent à nous.

Ainsi en est-il de la fameuse discipline budgétaire décidée en 1984, qui oblige à un encadrement aveugle des dépenses agricoles, au mépris des réalités de l'agriculture. Cet encadrement étouffe la politique agricole commune au moment même où l'Europe doit faire face à une concurrence internationale de plus en plus féroce.

Ainsi en est-il des conséquences d'un élargissement mal préparé, mal négocié, qui nous vaut, à l'extérieur, des difficultés avec les Etats-Unis et qui, à l'intérieur, nous pose de graves problèmes budgétaires dans certains secteurs de production, comme celui des matières grasses.

Ainsi en est-il de la politique des quotas décidée en 1984 dans le secteur laitier alors que la maîtrise de la production pouvait emprunter d'autres voies que la distribution par l'Etat du droit à produire.

Ainsi, nos prédécesseurs, en l'espace d'une seule année, ont compromis les chances agricoles de la France. En effet, toute remise en cause des orientations prises en 1984 est aujourd'hui particulièrement aléatoire, d'autant que, faute d'être révisé, le plafond des ressources budgétaires de la Communauté économique européenne est d'ores et déjà atteint et que le déséquilibre entre l'offre et la demande ne cesse de croître sous l'effet conjugué du développement de la production et des importations abusives.

Dans un marché plus étroit, marqué par la baisse du pouvoir d'achat des pays pétroliers, la concurrence internationale devient sans merci. Les objectifs essentiels de la politique agricole commune sont négligés.

Nombreux sont ceux, dans ce contexte, qui ne voient d'issue que dans une agriculture européenne tournée pour l'essentiel vers la seule satisfaction du marché intérieur ou dans une réduction drastique des prix, alors que les pays du sud de l'Europe se préoccupent essentiellement des transferts budgétaires que leur assurent les politiques socio-structurelles.

Mesdames, messieurs les sénateurs, confrontés à une telle situation nous devons immédiatement réagir pour rendre confiance à nos agriculteurs. Tel a été l'objet de notre politique et des mesures arrêtées dès le printemps.

Sans me livrer à la présentation d'un bilan exhaustif, je voulais vous rappeler, tout d'abord, les principaux résultats obtenus à Bruxelles, en dépit du handicap que représentaient les propositions initiales de la Commission que nous avons trouvées sur la table du conseil des ministres, mais aussi en fonction de la nécessité, pour le Gouvernement, d'ajuster la parité de notre monnaie pour rétablir la compétitivité de notre économie.

Les décisions prises au terme d'une semaine d'après négociations à Luxembourg ont permis à la France de sauvegarder ses intérêts essentiels. Nous avons obtenu, vous le savez, une augmentation des prix non seulement de 3 p. 100 pour les productions animales, lesquelles représentent 60 p. 100 de la production agricole finale, mais aussi de 1,5 p. 100 pour la plupart des productions végétales, alors que les prix étaient gelés pour la grande majorité de nos partenaires.

Nous avons évité, pour les céréales, l'instauration de quotas et la suppression à terme des restitutions si essentielles au maintien de nos exportations.

Dans le domaine de la viande bovine, la France a pu convaincre ses partenaires de ne pas retenir la proposition faite de supprimer le régime de l'intervention sous le bénéfice d'un meilleur ajustement des mécanismes de soutien du marché aux réalités complexes de l'économie bovine.

Dans le secteur du lait, la réduction décidée du niveau des quotas s'effectuera désormais de manière uniforme entre les États membres et par rachat communautaire des quantités correspondantes.

Enfin, aux mesures agrimonétaires obtenues à l'occasion du « paquet prix » s'ajoutent la suppression des montants compensatoires monétaires relatifs aux porcs et la suspension, sur toute la campagne, des montants compensatoires monétaires relatifs aux œufs et aux volailles. Ces décisions, qui ont été arrachées de haute lutte après une centaine d'heures de débats difficiles au sein du conseil des ministres, témoignent de notre volonté de faire respecter par nos partenaires les engagements pris.

Cette volonté s'est encore manifestée au moment où le marché du mouton connaissait en France une crise sans précédent, directement liée à la chute de la livre anglaise, monnaie comme chacun sait flottante, car tenue volontairement par les Britanniques en dehors du système monétaire européen.

Du fait d'un accroissement aussi substantiel - 25 p. 100 - qu'artificiel de la compétitivité des producteurs anglais, les prix de marché se sont effondrés en France sans qu'il soit possible, juridiquement, de limiter sur notre territoire la progression des exportations britanniques, qui s'est élevée jusqu'à 40 p. 100.

Faute de pouvoir, dans l'immédiat, nous attaquer aux causes du mal, c'est-à-dire au règlement ovin lui-même, nous avons réussi néanmoins à en atténuer les effets en distribuant, en plusieurs fois, un acompte de plus de 80 francs sur une prime annuelle compensatrice que l'on peut estimer, aujourd'hui, à 120 francs, ce qui représente une distribution anticipée de quelque 700 millions de francs sur le milliard de francs que sont en droit d'attendre les 75 000 producteurs de moutons français.

Le problème de trésorerie des moutonniers étant pour l'instant réglé, nous pouvons désormais nous attaquer au problème de fond, c'est-à-dire à celui de l'organisation du marché pour lequel la commission vient de prendre un engagement de révision...

M. Fernand Tardy. C'est la meilleure !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture... dès le début de l'année 1987 et, ainsi, rétablir l'égalité de traitement entre producteurs britanniques et producteurs français.

Toutefois, d'autres marchés ont fait l'objet de notre attention tout au long de ces derniers mois. Ainsi en est-il de la viande bovine, pour laquelle la commission a décidé, dès le 1^{er} septembre, la mise en œuvre de l'intervention publique et du stockage privé et doit encore accepter de nous laisser distribuer une prime nationale de 125 francs par taurillon engraisé dans l'année.

Ainsi en est-il du vin, qui bénéficiera encore cette année de la garantie de bonne fin et de l'aide au relogement, dont la commission, par mesure d'économie, avait envisagé la suppression.

Ainsi en est-il du secteur des fruits et légumes, dont le revenu connaîtra cette année une progression, malgré une concurrence espagnole plus active liée à l'élargissement de la Communauté économique européenne.

Tous ces efforts quotidiens, sans cesse renouvelés, en dépit des contraintes communautaires et des limites budgétaires de notre action, ont été récompensés par le constat d'une stabilisation du revenu agricole global cette année malgré la séche-

resse qui a affecté près de cinquante départements et la baisse sensible, de près de 10 p. 100, de la récolte de céréales au cours de l'actuelle campagne.

Les comptes prévisionnels confirmeront aussi que, pour la première fois depuis 1974, nous assistons à un resserrement des branches du ciseau des coûts et des prix.

Notre action de limitation des coûts engagée dès le printemps par la déductibilité de la T.V.A. sur le fuel, mesure qui, en année pleine, représente 500 millions de francs, soit 0,5 point de revenu, a donc été payante. Elle sera poursuivie et accentuée en 1987, d'autant que l'abaissement significatif des taux des prêts bonifiés que j'ai décidé en juillet prendra son plein effet au cours de l'an prochain.

Le budget que j'ai l'honneur de présenter consacre cette volonté de réduction des coûts, comme il affirme la solidarité envers les agriculteurs en zone défavorisée puisque, dans la droite ligne du collectif de printemps de 1986, je vous propose des mesures de compensation des handicaps en zone de montagne et en zone défavorisée.

Ainsi, avec nos interventions au profit des victimes de la sécheresse - 1,4 milliard de francs cette année contre 210 millions de francs l'an dernier pour un sinistre au moins comparable et près de 700 francs par unité de gros bétail si l'on comptabilise les indemnités prévues au titre des calamités - avec un collectif de fin d'année de 1,7 milliard de francs qui vous sera bientôt présenté pour répondre notamment à des besoins de crédits pour l'enseignement agricole privé, avec notre action pour le soutien des marchés et les dispositions retenues en faveur des producteurs de lait durement touchés par la politique des quotas, j'aurai rempli mon contrat et tenu mes engagements en 1986 en attendant, avec votre concours, d'affronter les difficultés de 1987, fort, certes, de la confiance des agriculteurs, mais conscient des problèmes que pose la gestion de la politique agricole commune, privée des moyens nécessaires à son bon exercice.

La pleine conscience des dures réalités européennes ne me conduit pas pour autant au renoncement, bien au contraire.

En témoigne mon souci de pallier l'insuffisance des règlements communautaires et l'affaiblissement des mécanismes d'intervention par une meilleure organisation des productions et des marchés que permettra la loi d'organisation économique que vous avez votée tout dernièrement en première lecture.

En témoigne aussi la loi de modernisation qui est actuellement en préparation dans la concertation retrouvée avec les organisations professionnelles agricoles.

Mais aujourd'hui, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est le projet de budget de l'agriculture qui vous donne l'assurance de notre détermination en faveur de notre agriculture, au même titre que, la semaine dernière, mon collègue M. Juppé, dans le « paquet fiscal » présenté en plein accord avec moi, vous invitait à contribuer par votre vote à prendre des décisions opportunes et équitables au profit des agriculteurs.

Le projet de budget de l'agriculture veut privilégier essentiellement la limitation des coûts de production, notamment par la progression la plus faible des cotisations sociales enregistrée depuis quatorze ans ; il veut privilégier l'appui aux zones défavorisées, les crédits seront augmentés de 25 p. 100 ; il veut privilégier le soutien à notre enseignement agricole pour lui donner les moyens d'assurer la nécessaire élévation du niveau de formation.

J'insisterai sur ce dernier point, car c'est un problème d'avenir et je sais que vous y attachez comme moi la plus haute importance.

J'ai voulu marquer mon attachement à la formation des jeunes en vous proposant de réparer une injustice, c'est-à-dire en augmentant de 37 p. 100 les crédits de bourse des élèves de l'enseignement agricole, pour qu'ils soient aidés de la même façon que les élèves de l'éducation nationale.

Accueillant environ 130 000 élèves, l'enseignement agricole public et privé occupe une place originale dans notre système d'enseignement. En contact permanent avec l'agriculture et le milieu rural, cet enseignement permet une excellente insertion professionnelle des jeunes qui, après avoir obtenu un C.A.P.A., certificat d'aptitude professionnelle agricole, un B.E.P.A., brevet d'études professionnelles agricoles, un B.T.A., brevet de technicien agricole, trouvent rapidement un emploi.

S'il a l'avantage de ne pas fabriquer de chômeurs, notre enseignement agricole doit cependant évoluer pour répondre aux besoins futurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

Il convient tout d'abord, je l'ai dit, d'élever les niveaux de formation, en particulier des jeunes qui s'installent et qui devront très rapidement être titulaires d'un brevet de technicien et, à plus long terme, pour la majorité d'entre eux, d'un brevet de technicien supérieur.

Notre dispositif de formation initiale et de formation professionnelle continue devra prendre en compte l'évolution des qualifications de l'agriculture, mais aussi des métiers de l'agro-alimentaire. Cette réflexion en profondeur sur l'évolution de notre système de formation agricole trouvera sa place dans la loi de modernisation agricole.

Mais, dès maintenant, ce projet de budget, avec une augmentation globale de 7 p. 100 des crédits, respecte la priorité à accorder à cet enseignement agricole.

En ce qui concerne l'enseignement agricole public, les enseignants, dont les effectifs seront maintenus par dérogation à la norme de réduction de 1,5 p. 100 applicable à toutes les administrations, bénéficieront d'un ensemble de mesures qui permettront, par des transformations d'emploi et des titularisations, de les mettre à parité avec leurs homologues de l'éducation nationale.

Afin de soutenir l'action de modernisation de l'enseignement public, ce budget prévoit des crédits supplémentaires destinés à adapter la formation des maîtres et à doter les établissements des matériels indispensables aux technologies nouvelles. Ainsi, l'enseignement agricole public sera à même de maintenir la qualité, reconnue, des formations qu'il dispense.

S'agissant de l'enseignement privé, votre rapporteur en a souligné toute l'importance - 65 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole - et il a souhaité que les aides aux établissements soient améliorées, d'autant que cet enseignement a fait la preuve de son efficacité au service du monde agricole et rural.

C'est le cas, par exemple, des maisons familiales, qui, initiatrices de la formation en alternance voilà maintenant près de cinquante ans, ont mis en place un type de formation mieux adaptée aux enfants des agriculteurs.

Pour faire face aux engagements consacrés par la loi sur l'enseignement agricole, dès le collectif budgétaire du printemps dernier il vous a été demandé de compléter les crédits prévus au budget de 1986 par une dotation supplémentaire de 60 millions de francs au profit de l'enseignement agricole privé. Pour 1987, nous vous proposons des crédits en augmentation de près de 12 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1986, avec un total de 896 millions de francs pour l'enseignement agricole privé. Ces crédits assureront en particulier la prise en charge des 200 classes nouvelles ouvertes à la rentrée 1986-1987.

Vous souhaitez cependant qu'un effort supplémentaire soit prévu dans ce projet de budget pour améliorer l'aide aux établissements. Le Parlement a concrétisé ce souhait en demandant l'inscription d'un crédit supplémentaire de 24 millions de francs en faveur des maisons familiales, afin de leur assurer, ainsi qu'à tous les établissements privés, des ressources stables et comparables à celles dont dispose l'enseignement public. Je souscris sans réserve à cette exigence. *(Très bien ! sur de nombreuses travées du R.P.R.)*

M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Il manque encore 10 p. 100 !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Je ne saurais, mesdames, messieurs les sénateurs, me contenter de tout ce que, en quelques mois et dans un contexte exceptionnellement difficile, nous avons déjà réalisé.

Il reste beaucoup à faire et je voudrais, dans cette dernière partie de mon intervention, centrer mes propos sur l'avenir de la politique agricole commune et sur la modernisation de notre agriculture. J'ai senti naître chez certains des doutes quant à l'intérêt pour notre pays de la politique agricole commune.

Je comprends cette interrogation. Chaque mois nous apporte désormais son lot de propositions drastiques de la part de la Commission. Les institutions communautaires apparaissent incapables de décider. Elles s'enlisent dans des

débats interminables, mais ces difficultés ne doivent pas pour autant occulter l'intérêt majeur que revêt l'Europe pour notre agriculture.

Je rappellerai simplement que les exportations françaises de produits agro-alimentaires représentent plus de 40 p. 100 de la valeur ajoutée de ce secteur. Près des deux tiers de ces exportations sont destinées à nos partenaires de la Communauté économique européenne, c'est-à-dire qu'elles bénéficient directement ou indirectement de prix équivalents à ceux de notre marché intérieur, naturellement sans commune mesure avec ceux du marché mondial. S'y ajoutent, en outre, les aides que la C.E.E. apporte pour l'écoulement vers les pays tiers.

Ces enjeux majeurs pour la France ne peuvent s'apprécier par un seul calcul budgétaire. De même, il est vital pour la France de bénéficier de l'entité que représente l'Europe sur la scène internationale pour défendre les intérêts de son agriculture. S'il est vrai que cela nous impose, là encore, un langage de fermeté à l'égard de nos partenaires pour faire respecter nos intérêts vitaux, il est clair que le poids de l'Europe sur la scène internationale lui permet de faire entendre sa voix.

La conférence de Punta del Este, à laquelle j'ai participé en septembre dernier aux côtés du ministre du commerce extérieur, illustre bien cette affirmation. Eloignons donc la tentation de vouer la politique agricole commune aux gémonies. L'enjeu qu'elle représente pour nous est essentiel, mais il est certaines contraintes qu'il nous faut tenter de desserrer.

Cela dit, dans quelles perspectives vais-je m'efforcer de situer mon action à venir sur le plan européen ? Vous connaissez les échéances et les dossiers extrêmement difficiles qui se présentent à nous - le lait, la viande bovine, le mouton et bientôt les montants compensatoires monétaires - tout cela dans la perspective d'un déficit budgétaire possible de plus de 3 milliards d'ECU, auquel s'ajoute le lancinant problème de l'écoulement des stocks.

Dans une telle situation, la politique agricole commune doit se limiter à son objectif fondamental, c'est-à-dire la gestion des marchés agricoles et l'organisation, dans des conditions économiques saines, du développement de l'agriculture.

Cela signifie qu'elle ne doit pas poursuivre des finalités qui relèvent d'autres politiques. Cela signifie aussi qu'elle doit s'adapter au nouvel environnement international.

Mais, pour moi, cette adaptation doit respecter un certain nombre de principes auxquels je suis farouchement attaché. Il faut d'abord assurer la place de la Communauté sur les marchés internationaux. Je m'opposerai à toute mesure qui nierait notre vocation exportatrice ou même réduirait son ambition.

Cette adaptation ne doit pas, en second lieu, être unilatérale. Il serait inconcevable que la Communauté maîtrise ses productions si ses partenaires des pays tiers n'accomplissaient pas des efforts analogues.

M. Marcel Daunay. Très bien !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Enfin, le revenu des agriculteurs ne doit pas être durablement affecté par les politiques ainsi menées.

Sous ces conditions, je suis disposé à accepter certaines réformes de la politique agricole commune. Je souligne le mot car il est clair qu'il ne saurait être question de bouleverser la politique agricole commune comme, hélas ! beaucoup, désormais, nous y invitent.

Ne croyons pas qu'il faille tout réduire à néant pour présenter un projet totalement différent. Ce serait faire courir un risque considérable à nos agriculteurs sans avoir pour autant la certitude de leur présenter un vrai projet d'avenir. S'il était justifié, dans certains secteurs, de mieux maîtriser la production, j'exclus que cela se fasse par une généralisation des quotas ou, à l'inverse, par la mise en œuvre d'une politique drastique des prix. *(M. Arzel applaudit.)*

M. Edouard Le Jeune. Très bien !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. C'est sur la base de ces principes que je continuerai, avec la même conviction et la même ténacité, à défendre les intérêts des agriculteurs, et donc de la France, à Bruxelles.

Je ne veux pas négliger pour autant l'effort de modernisation que doit accomplir notre agriculture. Cette politique exige d'ailleurs de notre part une réflexion approfondie et

une concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles représentatives, qui débouchent sur des choix qui engageront l'action gouvernementale pour de nombreuses années. Cette action s'est dispersée et affaiblie au cours des cinq dernières années, alors que la rapidité des évolutions techniques et économiques des systèmes de production agricole aurait rendu nécessaires des réformes en profondeur.

Les réflexions menées au cours des derniers mois conduisent à privilégier une approche plus résolument économique de l'installation. L'aide de l'Etat doit permettre aux jeunes qui s'installent de se constituer, au terme de quelques années, une exploitation économiquement viable. Aucune considération, si ce n'est celle du niveau de formation qu'il faut relever progressivement, ne doit interférer dans le processus d'installation.

Les différents modes de transmission du capital doivent tenir compte également de la charge de plus en plus élevée de celui-ci. La cessation d'activité doit avoir un effet positif sur les structures d'exploitation. Il faut s'attacher, pour l'avenir, à renforcer les liens entre départ à la retraite et amélioration des structures, liens distendus au contraire au cours des dernières années.

C'est en se fixant de tels principes que l'on pourra dégager des marges de liberté plus grandes pour que chaque agriculteur trouve les voies de son développement et pour que les actions d'orientation et de contrôle que doivent conserver les pouvoirs publics puissent s'exercer en tenant compte des réalités économiques, des situations locales et des perspectives démographiques.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, le budget de l'agriculture que je soumets à votre approbation reflète les objectifs d'une politique agricole axée sur le renforcement de la compétitivité de notre agriculture et sur le rétablissement d'une évolution plus équitable du revenu agricole.

Cette politique sera poursuivie à Bruxelles, avec toute la fermeté nécessaire, afin que les évolutions souhaitables de la politique agricole commune préservent les intérêts vitaux de notre agriculture et, en particulier, sa capacité exportatrice. Ainsi pourrions-nous, dans le cadre de la loi de modernisation, préparer l'avenir, redonner l'espoir à nos agriculteurs et permettre à l'agriculture française d'apporter sa contribution - elle est essentielle - au rétablissement des grands équilibres économiques et sociaux. Je pense autant à notre balance commerciale qu'à l'emploi et à l'aménagement du territoire.

Une telle politique ne pourra réussir sans une concertation permanente avec les organisations professionnelles de notre agriculture, nos industries agricoles et alimentaires et le Parlement.

Sachez, monsieur le président, mesdames, messieurs les Sénateurs, que je veux privilégier ce dialogue et cette concertation.

Je sais que je peux compter à cet égard sur la très large majorité du Sénat, qui a toujours su apporter son appui au monde paysan. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment de vous présenter pour la première fois les observations de la commission des finances sur le projet de budget de l'agriculture, je ressens profondément non seulement l'honneur, mais aussi la réelle difficulté de ma tâche, car le Sénat compte presque autant de spécialistes des questions agricoles qu'il compte de membres. Aussi vous demanderai-je beaucoup d'indulgence.

Ce débat intervient dans une période où l'agriculture française est confrontée à des difficultés conjoncturelles sérieuses, qui recoupent des problèmes de fond de grande ampleur, tels que la saturation progressive des débouchés et l'exacerbation de la compétition sur les marchés extérieurs, le vieillissement des chefs d'exploitation et la difficulté de leur remplacement, enfin la remise en cause de la politique agricole commune.

Assurer la gestion du présent, en apurant notamment certaines situations que vous avez héritées de vos prédécesseurs immédiats, sans trop compromettre l'avenir, telle semble

avoir été la gageure que vous avez essayé de tenir lors de la préparation de ce budget, monsieur le ministre. Y êtes-vous parvenu ? C'est ce que je vais m'efforcer d'examiner au nom de la commission des finances.

Mon exposé comportera trois volets.

Je noterai d'abord que l'enveloppe destinée à l'agriculture n'échappe pas à la rigueur budgétaire.

Votre budget, monsieur le ministre, n'a pas échappé à la rigueur qui a présidé à la préparation de la loi de finances pour 1987 puisque, avec 32,9 milliards de francs, il diminue de 1,6 p. 100 par rapport à 1986. Même si l'on élimine la diminution mécanique de la bonification des prêts du crédit agricole, les dotations budgétaires propres au ministère restent en légère diminution en francs constants. La majoration de crédits de 68,4 millions de francs, qui a été votée à l'Assemblée nationale lors de la deuxième délibération sur l'ensemble du projet de loi de finances, ne modifie pas substantiellement cette situation.

Certes, comme vous l'avez fait observer, le secteur agricole bénéficie d'autres crédits imputés sur les budgets d'autres ministères, sur divers comptes spéciaux du Trésor ou budgets annexes. Ainsi, l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture, qui s'élève à 117,3 milliards de francs, connaît une progression de 1,9 p. 100, ce qui représente, compte tenu de la hausse prévisible des prix, une stabilisation de l'ensemble des moyens.

J'ai précisé dans mon rapport écrit comment évoluent les principales catégories de dépenses bénéficiant à l'agriculture ; je me permets donc de vous y renvoyer. A l'intérieur d'une enveloppe en légère diminution, vous avez dû opérer, monsieur le ministre, certains redéploiements de crédits. J'observe à cet égard que votre budget traduit des priorités dont on doit se féliciter mais qu'en contrepartie il subit certains glissements sur lesquels votre commission des finances a souhaité attirer votre attention.

Avant d'observer les priorités dégagées en matière d'interventions, je relève, s'agissant des moyens des services, qu'à côté de la suppression nette de cent huit emplois et du gel de la moitié des emplois vacants, qui peut, à terme, créer certaines tensions dans plusieurs de vos services - en ce qui concerne notamment les contractuels - vous avez réalisé des efforts de redéploiement au sein des dépenses de matériel et de fonctionnement, en faveur notamment de l'informatique et de la bureautique dont les crédits augmentent de 6,3 p. 100. La mise en place de la phase préparatoire du recensement général de l'agriculture de 1988-1989 fait l'objet, par ailleurs, d'une mesure nouvelle de 30 millions de francs.

Au nombre des priorités retenues, votre commission des finances se félicite de voir figurer les dépenses d'enseignement agricole. Les crédits regroupés dans l'action 22 qui les concerne s'élèvent à 2 978 milliards de francs, en augmentation de 5,7 p. 100 par rapport à 1986.

Dans la conjoncture rigoureuse de préparation de la loi de finances, il convient d'apprécier tout particulièrement cet effort, qui concerne d'abord les bourses, dont les dotations augmenteront de 37 p. 100 pour permettre l'alignement sur le régime des bourses de l'éducation nationale. Il s'agit d'un point tout à fait positif qui mérite d'être souligné.

Cet effort concerne également l'enseignement agricole public, grâce à l'absence de toute suppression d'emploi des postes d'enseignant, qui bénéficient par ailleurs de diverses mesures d'harmonisation de leur statut et de crédits accrus pour leur formation et la rénovation pédagogique.

Il concerne, enfin, l'enseignement agricole privé, qui voit les subventions de fonctionnement du seul enseignement technique agricole progresser de 11,4 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale et de 3,6 p. 100 par rapport au collectif du printemps dernier, où figuraient 60 millions de francs. Avec les 24,4 millions de francs supplémentaires obtenus en deuxième délibération à l'Assemblée nationale, la progression sera de 6,5 p. 100.

Sans développer davantage un sujet qui sera largement absorbé par mon collègue M. Vecten au nom de la commission des affaires culturelles, je souhaite, après m'être félicité de l'évolution des crédits, me faire l'écho des difficultés financières rencontrées par les établissements à temps plein et les maisons familiales rurales, ces dernières ne bénéficiant malheureusement pas encore complètement des dispositions de la loi du 31 décembre 1984 qui régit désormais les rapports de l'Etat et des établissements d'enseignement agricole

privés. La prise en charge à 100 p. 100 de leurs frais de personnel paraît, dans l'état actuel des crédits, encore hors d'atteinte. Je sais que nous progressons sensiblement grâce aux mesures que vous venez d'évoquer, mais notre souhait est que la prise en charge à 100 p. 100 se fasse dans les meilleurs délais.

La troisième priorité dont il faut souligner l'intérêt dans ce projet de budget concerne le soutien des marchés et l'orientation des productions. Les principaux organismes d'intervention enregistrent une progression de leurs crédits de 12,5 p. 100. Ils s'élèveront à plus de 4 milliards de francs sur le nouveau chapitre 44-53. Il faut s'en réjouir, car la situation de plusieurs marchés de produits agricoles est préoccupante et les perspectives offertes par l'action de la Communauté n'incitent pas actuellement à l'optimisme.

Pour ce qui concerne le marché du lait et des produits laitiers, qui connaît un déséquilibre croissant entre la production et la consommation, le mécanisme des quotas mis en place en 1984 est une source d'importantes difficultés et de distorsions. On n'insistera jamais assez, à cet égard, sur la responsabilité qui a été prise par vos prédécesseurs en cette matière.

M. Josselin de Rohan. Très bien !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Si la première campagne 1984-1985 s'est soldée par une collecte de lait en France inférieure de 40 000 tonnes à la quantité nationale garantie et s'il n'y a pas eu de pénalités grâce à l'application de la compensation interrégionale, en revanche, la campagne laitière 1985-1986 s'est terminée par la constatation d'un dépassement de quelque 182 000 tonnes, ce qui correspond à un montant de 360 millions de francs de pénalités. Les perspectives pour la présente campagne sont encore plus inquiétantes car le rythme actuel de la collecte est très supérieur aux résultats de l'année dernière.

Or, comme toute mesure qui fige une situation à un moment donné, le mécanisme des quotas est une source d'injustices et d'effets pervers.

Injustices entre producteurs et laiteries, d'une part, car les pénalités frappent inégalement les producteurs, selon qu'ils sont considérés comme prioritaires ou non, selon qu'ils ont investi récemment ou non, selon qu'ils produisaient beaucoup ou non avant les quotas, selon qu'ils produisaient pour des marchés solvables ou pour l'intervention.

Injustices entre régions productrices, d'autre part, le bassin laitier de l'Ouest de la France subissant de plein fouet le choc du freinage de la production, sans possibilité de reconversion à bref délai.

M. Josselin de Rohan. Très bien !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Le relatif échec des mesures d'incitation à la cessation d'activité laitière dans l'Ouest s'explique en partie par cette raison, ainsi que par le montant insuffisamment incitatif des primes offertes.

Dans cette conjoncture difficile, quelles solutions proposer ? Il paraît clair, tout d'abord, que le maintien de la compensation interrégionale est essentiel pour conserver un minimum de souplesse sur le marché et que les propositions brutales de la C.E.E. ne sont pas admissibles en l'état.

M. Jacques Descours Desacres. Très bien !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Par delà les adaptations de détail, le maintien d'un vigoureux effort d'incitation à la cessation d'activité est indispensable. Mais, pour qu'il soit efficace dans les régions qui produisent le plus et pas seulement dans les régions qui n'ont pas de vocation laitière affirmée, il faudra que l'on se décide à définir la nature juridique des quotas et que l'on consacre des moyens suffisants pour rendre suffisamment incitatives les aides à la cessation d'activité, que l'on prenne en compte en particulier les conséquences sociales de la maîtrise de la production.

Pour ce qui concerne le marché de la viande bovine, qui connaît lui aussi une crise sans précédent puisqu'il enregistre une baisse continue des prix - de 5 p. 100, sans doute, en 1986, pour le prix moyen pondéré à la production - et des revenus des éleveurs - de 10 p. 100 environ en 1986, selon le bureau agricole commun - ainsi que l'accumulation de stocks d'intervention supérieurs à 200 000 tonnes, certaines évolutions paraissent difficiles à infléchir mais d'autres pourraient faire l'objet d'utiles corrections.

Il est clair, en effet, que les possibilités de redressement du marché se heurtent à des tendances lourdes : maintien de stocks élevés pendant plusieurs années encore, saturation du marché intérieur et concurrence des viandes blanches, maintien d'une vive concurrence intra-communautaire.

En revanche, ce sont des distorsions monétaires ou fiscales qui expliquent la détérioration de notre commerce extérieur de viandes fraîches. Ainsi, la concurrence que nous fait désormais la République fédérale d'Allemagne, dont la production de jeunes bovins a atteint le triple de la nôtre en quelques années, s'explique par la sous-évaluation du mark vert, relayée depuis 1984 par l'avantage fiscal de 5 p. 100. Sur ce point, monsieur le ministre, nous savons que vous déployez de grands efforts, de même que pour supprimer les distorsions de concurrence existant sur le marché de la viande ovine. Mais si les résultats tardent trop, les passions risquent de s'exacerber dans certaines régions en très grande difficulté.

D'ores et déjà, je crois que l'on peut se féliciter de l'annonce faite par M. Juppé, lors de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances devant le Sénat, d'un crédit supplémentaire de 100 millions de francs pour contribuer au règlement des situations les plus dramatiques affectant les producteurs de lait ou de viande. Il me paraît nécessaire d'insister à nouveau sur l'indispensable rapidité de répartition de ce crédit si l'on veut éviter de décevoir les intéressés.

Dans le budget pour 1987, il faut souligner que vous avez dégagé d'importants moyens en faveur de l'élevage. Ainsi, les crédits relatifs à l'orientation des productions figurant au chapitre 44-55 augmenteront de 3,6 p. 100. Ils permettront de financer prioritairement la prime au maintien du troupeau des vaches allaitantes, dont la dotation atteindra 506,9 millions de francs, en progression de 4,3 p. 100, ce qui aura pour effet de maintenir les primes au plafond fixé par la Communauté économique européenne.

On ne peut que s'en féliciter, ainsi que de l'évolution positive des crédits de lutte contre les maladies des animaux, qui augmenteront de 7,4 p. 100.

La dernière évolution très satisfaisante est celle des crédits du chapitre 44-80 relatifs aux aides en faveur des zones défavorisées et de la montagne. La plus grande part est consacrée au financement des indemnités spéciales montagne, dont les crédits atteignent 923,3 millions de francs, soit une augmentation de 24,8 p. 100 par rapport à 1986. Ils permettent de réduire les handicaps qui entravent l'activité agricole de ces régions. Nous vous en félicitons.

J'en viens maintenant aux incertitudes et aux insuffisances qui marquent la distance entre les priorités affirmées et les évolutions subies.

Si vous avez su, monsieur le ministre, dégager des priorités en faveur des interventions les plus urgentes et pour certaines actions décisives pour la préparation de l'avenir comme l'enseignement agricole, vous avez dû, en contrepartie, consentir à des redéploiements. Certes, les réductions de crédits qui accompagnent ces redéploiements n'ont pas toutes des conséquences négatives, mais on peut s'interroger sur des évolutions qui portent la marque d'un certain désengagement de l'Etat.

Dans le projet de loi de finances pour 1987, la subvention à la bonification des prêts du Crédit agricole diminue de 1 milliard de francs, passant de 5,8 à 4,8 milliards de francs. Il ne faut pas se tromper à la lecture de ce chiffre. En effet, cette diminution traduit une réalité de fait : la diminution du coût budgétaire de la ressource financière pour le Crédit agricole et, par conséquent, de la subvention que doit assurer l'Etat pour maintenir un taux bonifié.

Cette diminution, due à la désinflation, ne date pas de cette année. Mais les gouvernements précédents n'avaient pas tiré les conséquences de la désinflation qui a commencé à se concrétiser voilà deux ans. Cette année, en revanche, pour la première fois depuis que la bonification existe, je relève que le Gouvernement a décidé une baisse très significative des taux d'intérêt des prêts bonifiés. On arrive ainsi à des taux de 2,75 p. 100 pour les prêts d'installation et de modernisation des jeunes agriculteurs dans les zones défavorisées. Ce sont les taux de ces prêts qui avaient été très sensiblement augmentés par un précédent gouvernement, en novembre 1981.

Je crois qu'il y a tout lieu de se réjouir de cette baisse des taux car, selon moi, la bonification reste certainement l'un des meilleurs moyens d'aider à l'investissement en agricul-

ture, particulièrement pour les jeunes qui s'installent. Je sais, monsieur le ministre, que vous souhaitez garantir cette bonification, en particulier en vous assurant que, lorsqu'il sera réformé, le Crédit agricole conservera le monopole de la distribution de cette bonification. Cette banque doit rester la banque privilégiée des agriculteurs afin de maîtriser l'ensemble des problèmes de financement de ce secteur.

Le recours au crédit rencontre toutefois des limites en raison de l'endettement croissant des agriculteurs : l'encours des prêts du Crédit agricole s'est accru, par exemple, de 6,5 p. 100 en 1985 pour atteindre 138 milliards de francs. D'ailleurs, l'investissement global agricole tend à diminuer, au point qu'en 1985 l'investissement net, c'est-à-dire la différence entre la formation brute de capital fixe et les amortissements, a été négatif. Or les besoins d'investissement sont particulièrement lourds en agriculture ; il importe donc de les encourager vigoureusement.

Sur ce point, je dois avouer que le dispositif fiscal initialement prévu en faveur des investissements des jeunes agriculteurs m'est apparu beaucoup trop modeste. Je me réjouis, certes, que, lors du vote de la première partie de la loi de finances au Sénat, ce dispositif ait pu être élargi aux exploitants installés entre 1978 et 1991. Mais, personnellement, j'aurais préféré que l'on s'oriente vers un mécanisme à la fois plus large et plus incitatif : plus large parce qu'il aurait concerné un plus grand nombre d'agriculteurs, plus incitatif car il aurait comporté une véritable provision entièrement déductible.

Je demeure persuadé que, face aux difficultés que traverse l'agriculture à l'heure actuelle, le développement des fonds propres constitue la pièce maîtresse sans laquelle aucune modernisation des exploitations ne sera possible. Je souhaite qu'à l'avenir, monsieur le ministre, nous ayons l'occasion de reprendre cette discussion et je sais que, sur ce point très précis, vous n'êtes pas loin de partager mon opinion.

Le budget de l'agriculture doit favoriser, d'autre part, l'évolution des structures de production, et plusieurs de ses chapitres financent des actions en faveur de l'installation et de l'amélioration des structures agricoles, en faveur de l'amélioration des potentialités productives des sols et de la modernisation des exploitations. Dans ces divers domaines, on ne peut pas dire que le projet de budget pour 1987 porte la marque d'un grand volontarisme.

Sans m'attarder sur cet aspect important, qui sera plus largement développé par notre collègue M. Sordel au nom de la commission des affaires économiques, je tiens cependant à observer qu'à côté des diminutions de crédits, qui s'expliquent par la diminution du nombre des bénéficiaires ou par leur prise en charge par des crédits du F.E.O.G.A., comme en matière d'I.V.D. ou de dotations d'installation, les crédits concernant certaines aides à l'établissement - notamment pour les mutations ou conversions d'exploitations, les migrations rurales - subissent un abattement de 15,5 p. 100 alors qu'il faudrait faciliter davantage la mobilité des exploitants dans un certain nombre de régions en déclin sensible. C'est regrettable ; d'ailleurs, il faudrait sans aucun doute revoir les réglementations actuelles, qui ne sont plus adaptées.

Parmi les autres dépenses d'amélioration des structures, la plupart font l'objet d'importants redéploiements de crédits. Il en va ainsi des chapitres relatifs aux mutations professionnelles - moins 20 p. 100 - aux O.G.A.F. - également moins 20 p. 100 - à l'établissement des cartes départementales et du répertoire de la valeur des terres, aux S.A.F.E.R.

Seuls les travaux d'hydraulique agricole sont relativement épargnés, bien que leurs crédits de paiement méritent d'être substantiellement augmentés.

Compte tenu de la contribution essentielle des industries agricoles et alimentaires à l'équilibre de nos échanges extérieurs - 19,2 milliards de francs d'excédent en 1985 pour un excédent agro-alimentaire total de 31,1 milliards de francs - compte tenu également de la fragilité relative de ce secteur et de la concurrence accrue qui joue sur les marchés européens, ce secteur mérite, selon nous, une attention particulière.

Or, pour la deuxième année consécutive, la plus large part des crédits qui le concerne est en net recul. Sont concernés à ce titre et à des degrés divers : tout d'abord, les actions de promotion des échanges, qui s'élèvent à 237 100 000 francs, en diminution de 5,5 p. 100, ce qui risque de compromettre les actions très utiles à l'exportation de la Sopexa, la société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimen-

taires. Il faudrait réexaminer attentivement cette question. Par ailleurs, les équipements de stockage, de conditionnement et de mise en marché, dont les autorisations de programme - 133 100 000 francs - diminuent de 0,33 p. 100 et les crédits de paiement - 119 800 000 francs - de 23,4 p. 100 sont également concernés. Enfin, le renforcement des structures industrielles subit de plein fouet les réductions de crédits puisque le chapitre 61-61 enregistre des baisses de 14,1 p. 100 en autorisations de programme et de 24,3 p. 100 en crédits de paiement.

Ainsi, les crédits affectés au financement de la prime d'orientation agricole sont amputés de 45 300 000 francs en autorisations de programme et de 64 700 000 francs en crédits de paiement.

Les crédits du fonds d'intervention stratégique, qui ont pour objet d'aider les entreprises agro-alimentaires à passer un cap difficile de leur développement, subissent un sort analogue. Une sélectivité accrue sera donc nécessaire pour l'attribution de ces aides.

En définitive l'évolution des crédits affectés aux industries agricoles et alimentaires est un peu à l'image de l'évolution de l'ensemble des dépenses d'équipement du ministère, qui diminuent de 6,9 p. 100 en autorisations de programmes et de 26,8 p. 100 en crédits de paiement, poursuivant ainsi une érosion déjà amorcée depuis plusieurs années.

Au terme de cette analyse du budget de l'agriculture pour 1987, je retire le sentiment que, dans une conjoncture budgétaire difficile, vous avez su, avec pragmatisme, monsieur le ministre, concentrer vos efforts sur des priorités que notre commission des finances approuve. En revanche, pour faire face aux enjeux de la modernisation, du renouvellement des générations, ce budget n'apporte que de timides orientations.

Il faut le prendre comme il est ; une étape, une étape qui devrait être complétée dès le printemps prochain par le vote de la loi d'orientation agricole et agro-alimentaire dont vous avez annoncé l'examen.

Pour ma part, je crois qu'il est essentiel de redonner espoir au monde agricole, de lui donner des repères afin qu'il sache dans quelle voie il va s'engager jusqu'à la fin de ce siècle, afin qu'il sache ce que le pays attend de lui mais aussi ce qu'il peut, en échange, attendre du pays et de ses élus.

J'ajouterai, monsieur le ministre, que les paysans attendent beaucoup de vous et je les comprends. Mais il importe - là je sors peut-être de mon rôle de rapporteur, mais je demande à mes collègues de la commission des finances de me le pardonner, car la situation l'exige - il importe, dis-je, que vos décisions, notamment pour les éleveurs en difficulté et notamment ceux qui ont été les victimes de calamités agricoles, voient le jour rapidement, que l'on ne bute plus sur des blocages administratifs, tant sur le plan communautaire que national. Nombre d'agriculteurs sont aujourd'hui aux abois, les aides décidées par le Gouvernement et le Parlement doivent leur parvenir au plus vite.

J'entends dire partout que, dans les préfectures, les préfets et les directeurs départementaux de l'agriculture n'ont pas les moyens d'honorer les engagements pris par le Gouvernement, cela ne peut plus durer.

Votre commission des finances considère que votre budget, abondé par les crédits dont le Gouvernement a accepté l'augmentation, va dans la bonne direction. C'est pourquoi elle demande au Sénat de bien vouloir l'adopter, ainsi que l'article 66 A qui lui a été rattaché. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Sordel, rapporteur pour avis, auquel je rappelle qu'il dispose, comme les autres rapporteurs pour avis, d'un temps de parole de dix minutes.

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion du budget de l'agriculture est chaque année l'occasion de faire le point des problèmes agricoles. Je dispose de dix minutes pour essayer de les examiner avec vous, c'est peu, mais nous allons essayer d'en dégager les éléments principaux.

Le rapport que je présente au nom de la commission des affaires économiques et du Plan comporte cinq parties : la première est consacrée à l'évolution des revenus et à la situa-

tion de l'agriculture à la fin de l'année 1986 ; la deuxième concerne les crédits et je ne m'y attarderai pas, M. du Luart vient de les détailler avec précision ; dans la troisième, je mettrai en exergue les incitations budgétaires pouvant avoir une incidence sur la restructuration des exploitations, sur le remodelage de l'outil de travail ; enfin, la quatrième partie comporte deux chapitres : le budget et les revenus.

Quelle est aujourd'hui la situation de l'agriculture ? Personne ne me contredira si je dis qu'elle est mauvaise en cette fin d'année 1986.

Déjà, en 1985, le revenu des agriculteurs avait baissé de 4,5 p. 100. Ainsi, depuis dix ans, en francs constants, le revenu agricole a baissé en moyenne de 0,6 p. 100, ce chiffre masquant de très grandes disparités selon les régions, les exploitations et les spéculations.

Je ne prendrai qu'un seul exemple que je connais bien, à savoir celui du département de la Côte-d'Or, où les vins de grands crus sont cultivés sur 2 p. 100 de la surface agricole utile et représentant en moyenne 28 p. 100 - de 25 à 30 p. 100 selon les années - du revenu total de l'agriculture du département. Cela signifie que 98 p. 100 des surfaces ne profitent que de 70 à 72 p. 100 de l'ensemble du revenu. Cet exemple témoigne de la disparité considérable qui existe entre les exploitations et fait donc apparaître des situations difficiles.

L'année 1986 ne sera pas meilleure que 1985, malgré l'annonce qui a pu être faite récemment d'une baisse de revenus de 0,5 p. 100. Je vous assure que l'information distribuée vendredi dernier a eu des échos dès le lendemain auprès des milieux professionnels de bien des régions agricoles qui contestent ce chiffre.

Je dirai, pour ma part, sans entrer dans le détail, qu'il me surprend beaucoup : d'une part, le volume des productions céréalières a diminué, le prix ayant peu varié ; d'autre part, le prix des productions animales, notamment les viandes bovine et ovine, a considérablement diminué.

Je citerai un chiffre à cet égard : voilà un an, les agneaux de boucherie valaient environ trente-quatre francs le kilo ; cette année, leur prix s'élève à vingt-quatre francs. On a du mal à comprendre ! On avance, certes, la baisse des charges ; ces dernières ont effectivement diminué au cours de l'année 1986, mais elles n'auront d'effet que sur l'année 1987. (*M. Descours Desacres fait un signe d'approbation.*) Le prix des engrais a baissé, le fioul a profité d'une remise de T.V.A., mais tout cela additionné ne compense pas, à notre avis, les manques que nous constaterons cette année. D'ailleurs, s'il fallait avancer un argument supplémentaire pour vous en convaincre, je vous rappelle que le prix des terres a baissé de 40 p. 100 en 1979, ce qui est considérable.

M. Raymond Courrière. Exact !

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis. Je ne prolongerai pas cette description de la situation agricole car il faudrait ne pas aller sur le terrain, chaque semaine - et nous le faisons tous - pour ne pas mesurer combien le mécontentement s'accroît chaque jour. (*Très bien et applaudissements sur les travers socialistes et de l'union centriste.*)

Le montant de l'ensemble des crédits consacrés à l'agriculture s'élève à 117 milliards de francs, soit une faible augmentation par rapport à l'année dernière.

Mais plus intéressante est l'analyse de l'évolution des dépenses : certaines sont stables ; d'autres sont en diminution ou, au contraire, en progression.

Deux chiffres me paraissent intéressants à noter : le budget du ministère de l'agriculture, qui représentait 40 p. 100 de l'ensemble des dépenses réservées à l'agriculture voilà dix ans, n'en représente plus aujourd'hui que 28 p. 100. En revanche, les dépenses réservées au B.A.P.S.A. se stabilisent aux environs de 40 p. 100.

Ce qui augmente beaucoup, ce sont les cotisations à la Communauté européenne, qui sont passées de 18 p. 100 du budget en 1977 à 28 p. 100 aujourd'hui. C'est dire l'importance de la politique agricole commune et ses incidences sur le revenu des agriculteurs français.

M. du Luart a très largement exposé ces crédits et, comme lui, je crains, malgré une diminution de charges apparente, une augmentation de celles-ci, liée aux quotas laitiers, aux pénalités ou aux calamités agricoles ; en effet, certaines régions ont malheureusement subi, en 1986, une sécheresse aussi dramatique que celle que nous avons connue en 1985.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que cette question serait probablement revue à l'occasion d'un collectif budgétaire. Au cours des prochaines années, il faudra trouver une solution si l'on ne veut pas que l'agriculture supporte une part trop importante de ces désastres naturels.

Tout à l'heure, M. du Luart a fait allusion à la diminution des crédits d'investissement. En effet, alors que ces crédits s'élevaient à 14 p. 100, voilà dix ans, du budget de l'agriculture, ils sont tombés, cette année, à 7 p. 100.

Evidemment, vous nous avez expliqué, monsieur le ministre, que, malgré tout, les contrats de plan Etat-région seront honorés. C'est important, car ces contrats ont une incidence, d'une part, sur les O.G.A.F. - dont je note la diminution des crédits - et, d'autre part, sur le remembrement, qui pourra peut-être être poursuivi. Tous ces transferts de compétences sont à la mesure des besoins.

Malgré tout, nous pouvons tout de même regretter que les crédits réservés aux primes d'orientation agricole et à l'encouragement des industries agro-alimentaires diminuent et ne permettent pas de procéder à des opérations de sélectivité, comme vous l'avez souhaité. Seront-elles suffisantes pour assurer le développement de l'industrie agro-alimentaire ? M. Lenglet évoquera sans doute beaucoup mieux que moi, tout à l'heure, ce problème.

Par ailleurs, je m'interroge sur l'opportunité de prévoir des systèmes de compensation afin de permettre l'accès à des prêts participatifs des entreprises qui, pour se développer, ont absolument besoin de disposer de nouveaux fonds.

Je ne m'attarderai pas sur les chapitres concernant la restructuration des exploitations agricoles, qui passent par l'aide aux jeunes agriculteurs ; les crédits ont diminué, mais il est vrai que le collectif de 1986 avait prévu une aide afin de débloquer les dossiers en cours. On remarque d'ailleurs, à travers les graphiques, que, depuis dix ans, les demandes diminuent progressivement en nombre, mais augmentent en crédits budgétaires. C'est l'amorce d'une certaine stabilisation ; il est prévisible que le nombre des demandes, l'an prochain, sera inférieur à celui de cette année, d'où peut-être le bien-fondé de votre proposition budgétaire. D'ailleurs, je ne doute pas qu'elle serait corrigée si cela se révélait nécessaire.

Je me permets d'insister sur les contraintes qui pénalisent les régions les moins favorisées. Les D.J.A. ne sont accessibles qu'aux agriculteurs qui exploitent moins de quatre-vingts hectares. Dans bien des régions, une telle superficie est insuffisante pour que l'agriculteur qui s'installe puisse obtenir une rentabilité satisfaisante.

Monsieur le ministre, ne serait-il pas possible de réviser ce critère et, éventuellement, de lui substituer une surface liée au S.M.I., ou un paramètre mieux adapté, plus représentatif de la superficie nécessaire pour obtenir une productivité satisfaisante ?

J'en arrive maintenant au budget et aux revenus.

Je comptais aborder la question de la restructuration des terres parce qu'elle a une influence importante sur la restructuration des exploitations agricoles en général. Mais M. du Luart nous en a déjà parlé.

S'agissant de l'activité laitière, je dirai simplement que la diminution des tonnes garanties à la France au cours des années passées a déjà été lourde, puisque 1,5 million de tonnes ont été libérées en 1984-1985 et 300 000 tonnes en 1985-1986 ; pour 1987, il est prévu une diminution de 1 p. 100, prise en charge par la Communauté, et, probablement, de 1 ou 2 p. 100, prise en charge par l'Etat français, c'est-à-dire par les agriculteurs français, ce qui risque d'entraîner une situation absolument intenable dans la mesure où des distorsions existent entre régions et créent actuellement les difficultés que vous connaissez et qui ne seront pas faciles à surmonter au cours des prochains mois.

J'en arrive maintenant au budget et aux revenus. Deux sortes de crédits peuvent améliorer les revenus : ceux du budget français et ceux qui sont transférés à Bruxelles, à travers la politique conduite par la France.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez fait un vigoureux plaidoyer affirmant votre certitude que la politique agricole commune constituait le meilleur moyen pour améliorer les revenus français. J'en suis totalement persuadé et je suis certain que le Sénat tout entier est derrière vous sur ce sujet. Cependant, je voudrais me permettre de rappeler quelques éléments qui méritent d'être corrigés au cours des semaines ou des mois qui viennent.

Revenons-en aux orientations économiques du budget national. Pour la première année, un chapitre 44-53 regroupe toutes les dépenses habituellement réservées aux offices, chapitre dont nous avons discuté voilà quelques jours lors du débat sur l'organisation économique de l'agriculture. Vous avez probablement eu raison de modifier la structure du conseil supérieur d'orientation agricole et de lui donner des pouvoirs de répartition des crédits afin de les rendre plus efficaces et qu'ils soient mieux utilisés.

Un domaine crucial, que tout le monde a évoqué, est celui de l'élevage. Les producteurs bovins, pour la viande, et ovins sont les plus touchés actuellement.

Monsieur le ministre, nous avons eu l'occasion d'entendre en commission des affaires économiques M. Lacombe, votre successeur à la tête de la F.N.S.E.A., et M. Ledru, son secrétaire général, qui ont poussé un véritable cri d'alarme en indiquant que, dans les départements, les agriculteurs ne pouvaient plus suivre l'évolution de la politique actuelle. Nous en avons des témoignages tous les jours. Il faut absolument obtenir une revalorisation du revenu par le maintien des prix, car ceux-ci, normalement, n'auraient jamais dû baisser au niveau où ils sont actuellement.

Je sais que cela ne relève pas d'une décision française, puisque nous n'avons pas le droit, en principe, de prendre des mesures nationales par rapport aux mesures européennes, mais il ne faudrait tout de même pas que les difficultés de la gestion européenne, qui sont liées à la lourdeur administrative - je crois que c'est le terme qu'il convient d'employer - fassent que les délais entre le moment où les décisions de financement sont prises et celui où les agriculteurs perçoivent les dotations soient trop allongés, car cela développerait encore la crise que nous connaissons actuellement.

Une action décisive est à mener. Je ne sais pas si le Gouvernement dispose de nombreux moyens dans ce domaine, mais il n'est pas admissible que des décisions prises voilà un mois ou un mois et demi à l'échelon communautaire n'aient pas pu encore se traduire au niveau national par la mise à disposition des crédits prévus.

Parmi ces aides nationales aux revenus, vous avez fait une part importante aux régions défavorisées, à l'indemnité spéciale de montagne, aux bassins allaitant du nord du Massif central, ainsi qu'à la section génétique. Personne ne contestera que ces choix budgétaires permettront d'améliorer la situation de certaines régions.

J'en arrive aux revenus à travers la politique agricole commune. Je rappelle que celle-ci a connu une évolution importante en 1985, puisqu'un Livre vert a été publié à travers lequel la commission entendait tracer ses lignes d'évolution. Est intervenu également l'accord de Fontainebleau sur les budgets et les contraintes du contrôle budgétaire.

Nous sommes devant un dossier difficile puisqu'on enregistre, d'une part, une difficulté ou un refus de renationalisation et, d'autre part, une diminution des crédits prévue ou acceptée par Bruxelles pour continuer à appliquer sa politique.

Nous sommes placés devant un dilemme puisque, dès cette année, les volumes de crédits mis en œuvre sont souvent insuffisants par rapport à ceux qui étaient envisagés. Vous avez dit, au cours de votre audition par notre commission, que des ajustements interviendraient à l'occasion du second collectif budgétaire pour 1986. Je me demande si les crédits prévus pour l'année prochaine seront suffisants, compte tenu du fait que le coût augmente et que, par conséquent, les charges du F.E.O.G.A.-garantie croissent alors que, normalement, la part de ce fonds dans l'ensemble des dépenses européennes doit diminuer chaque année au profit d'opérations du F.E.O.G.A.-structure qui permettent de transférer des crédits à d'autres régions qui, pour diverses raisons, sont en retard par rapport à leurs capacités de production.

Parmi les mesures qui ont été appliquées cette année, je citerai la taxe de coresponsabilité pour les céréales ainsi que les quotas laitiers avec leurs conséquences, à savoir la diminution des garanties qui sont données pour le lait. Mais ce qui est bien plus grave, ce sont les perspectives d'évolution pour l'année prochaine : partout, on voit apparaître l'idée de quotas, de limitation de la production ainsi que de mesures tendant à empêcher la production européenne, donc française, d'augmenter au sein de la Communauté. C'est ce contre quoi nous devons nous battre et ce contre quoi, d'ailleurs, vous avez dit vous-même que vous vous battriez.

Je prendrai un exemple qui permet de mesurer l'ampleur du problème et qui peut constituer un excellent terrain de discussion.

On parle beaucoup du coût extrêmement élevé que représentent les restitutions sur les céréales. Cette situation est la conséquence de la compétition qui s'est instaurée entre les Etats-Unis, le Canada, l'Europe, l'Argentine et l'Australie. Tous essaient de vendre leur blé sur des marchés qui, auparavant, étaient l'apanage des Américains. L'Europe en a gagné certains grâce à sa productivité et à sa situation géographique, mais aussi du fait de l'application de la politique agricole commune.

Cependant, il est un aspect que l'on oublie trop souvent : la production européenne totale d'oléagineux et de céréales s'élève à 160 millions de tonnes, sur lesquelles nous exportons 25 millions de tonnes, soit 15 p. 100 ; cela signifie que la marge entre la part exportable et les besoins n'est pas très importante. Cependant, nous importons 50 millions de tonnes de céréales et de produits de substitution. Si l'on traduit ces chiffres en hectares cultivés, il apparaît que nous exportons la production de 6 millions d'hectares et que nous importons celle de 13 millions d'hectares.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. C'est tout le problème !

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis. Dans ces conditions, est-ce vraiment une évolution de la politique agricole commune qui doit être envisagée, afin de limiter la capacité de production des Européens et des Français, en particulier, alors que nous importons déjà deux fois plus que nous n'exportons ?

C'est un dossier extrêmement important, monsieur le ministre - vous le connaissez d'ailleurs très bien - sur lequel il faut absolument se battre. Je me suis servi de cet exemple parce que je le connais bien mais, surtout, parce qu'il permet de bien poser le problème de l'avenir de la production européenne.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Très bien !

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis. Je n'insisterai pas sur les conditions financières de la contribution à la Communauté. J'ai indiqué tout à l'heure que le budget réservé à la C.E.E. avait varié de 18 à 28 p. 100. Je pense qu'il augmentera encore, mais je crois que c'est la seule façon de pouvoir améliorer la situation des productions et des producteurs de grains français.

En conclusion, je dirai simplement que la commission des affaires économiques, malgré la critique que l'on peut adresser au budget national, pense que ce dernier ne constitue pas le vrai problème de l'agriculture d'aujourd'hui. Il est vrai qu'il est un élément et il est normal que vous en ayez tenu compte, mais le véritable problème, c'est l'environnement agricole dans lequel nous travaillons et qui, surtout, est créé par la politique agricole commune qui devient de plus en plus contraignante, de plus en plus difficile à supporter.

M. Josselin de Rohan. Très bien !

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis. Au vu de ces considérations, la commission des affaires économiques m'a chargé de vous donner son accord sur ce projet de budget, sous réserve, toutefois, que vous développiez votre action au niveau de la politique agricole commune pour essayer de corriger les imperfections d'aujourd'hui et, surtout, pour préparer l'avenir. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

(**M. Jean Chérioux remplace M. Michel Dreyfus-Schmidt au fauteuil de la présidence.**)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHÉRIOUX, vice-président

M. le président. La parole est à M. Arreckx, rapporteur pour avis.

M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aménagement rural). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers

collègues, permettez-moi tout d'abord d'exprimer tout le plaisir que j'éprouve à m'adresser à vous pour la première fois dans l'enceinte de cette noble assemblée. Je veux vous assurer de ma ferme volonté de vous apporter ma modeste contribution dans l'examen des problèmes et des projets qui nous seront soumis.

Mais revenons à l'aménagement rural, qui fait l'objet du rapport que j'ai l'honneur de vous présenter au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.

Le président de l'association pour le développement de l'aménagement foncier agricole et rural a évoqué un jour - en rêvant, il est vrai - un monde « où la vie active se transporterait en milieu rural et où l'on ne passerait plus que deux jours par semaine en ville, le temps d'établir les contacts nécessaires ».

Il est exact que le monde rural est, aujourd'hui, sur la voie d'une véritable renaissance culturelle. Il regroupe 27 p. 100 de la population française et est en expansion, alors que de nouveaux rapports ville-campagne émergent, en contrecoup des excès de l'urbanisation. Je suis bien placé pour en parler, car j'ai été maire de Toulon pendant vingt-sept ans.

Certes, ce retour à la terre et au caractère fondateur de ses valeurs n'est pas seulement le fruit d'une réaction, d'une allergie à la ville. Il est aussi l'effet direct d'une prise de conscience des chances et des perspectives qu'offre le monde rural lorsque sont renouées les solidarités primordiales qui lient la campagne à la ville.

Ces solidarités sont vitales pour chacun d'entre nous et il faut réaffirmer ici le rôle fondamental de l'agriculteur, en plus de sa fonction strictement productive, pour la gestion de l'espace rural.

L'agriculteur n'est-il pas vrai ? - est le gardien naturel de la nature. Sa présence dans les zones rurales reculées est la garantie d'une structuration et d'une conservation de l'espace.

A cet égard, le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter fait malheureusement apparaître la croissance d'une forte disjonction entre l'espace cultivé et l'espace naturel, aboutissant à la création de milliers d'hectares de friches, qui sont autant de tentations pour les spéculateurs. Etant président du conseil général du Var, j'en sais quelque chose !

Cet espace délaissé, perdu pour toute activité économique et souvent même touristique, est surtout livré à un abandon lourd de menaces pour sa préservation et sa survie. Nous devons donc être très vigilants.

J'évoquerai maintenant, monsieur le ministre, les incendies de forêts. Etant président du conseil général du Var, je ne puis passer sous silence ce problème. Vous le savez, ce département paie chaque année un lourd tribut à ces incendies, dont certains sont volontaires. En effet, pour la première fois cette année, nous avons vu des motocyclistes mettre le feu et « faire un bras d'honneur » à nos pompiers ! Il ne s'agissait pas de « détraqués » ! On se demande, en particulier pour nos voisins des Alpes-Maritimes, si ce complot ne s'inscrit pas dans une stratégie européenne mondiale de déstabilisation de notre pays et de notre démocratie.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis. Cette année, 3 923 hectares ont été ravagés. En fait 82 000 hectares l'ont été en quelques années. Le massif du Tanneron a été brûlé à 65 p. 100.

Monsieur le ministre, je me suis adressé à vous pour vous dire que quelques agriculteurs avaient été totalement sinistrés ; ils ne sont pas nombreux, une dizaine seulement. Vous avez marqué votre sollicitude à l'égard des agriculteurs touchés par la sécheresse ; il me semble que les incendies sont une sécheresse autrement plus redoutable !

Il est vrai que le conseil général, bien que cela ne soit pas sa tâche, a fait le nécessaire pour que l'on replante des mimosas et des fraisiers, mais à force de jouer le rôle de tout le monde, je me demande si mes collègues présidents de conseils généraux pourront assumer leur tâche initiale qui est de construire des écoles, des routes et d'assurer, en majeure partie, l'action sociale dans notre pays, au nom de la solidarité.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis. Je fais appel à vous pour une véritable solidarité à l'égard de ces malheureux. Ce n'est pas grand-chose, monsieur le ministre, que de les compter au nombre des autres agriculteurs déjà fortement sinistrés.

Je rappelle également combien ce problème est difficile. La forêt de nos régions méditerranéennes n'a pas, bien sûr, la valeur de la forêt des Landes, vous le savez. Tout d'abord, la nature du terrain, très partagé et très contrasté, ne rend pas la surveillance facile. En outre, le pin n'a pratiquement plus de valeur, hormis sur les plans écologique, touristique, bien sûr, et de la qualité de la vie.

Vous avez renoncé, je le pense, au projet du Premier ministre d'un conservatoire de la forêt, qui aurait pratiquement dépossédé tous les propriétaires de leur bien. Qui pourrait, en effet, entretenir et débroussailler un hectare de forêt, au prix de 8 000 à 10 000 francs, hors taxes ?

C'est beaucoup plus cher que le coût du terrain. En fait, l'Etat aurait alors racheté, pour une bouchée de pain, les domaines privés à ceux qui n'auraient pu les entretenir. Chez nous, dans le Var, la forêt est privée à 70 p. 100, et nous sommes le deuxième ou le troisième département forestier de France !

Certes, le Gouvernement et le Premier ministre ont déjà fait des efforts et le ministre de l'intérieur est également très vigilant. J'attire toutefois votre attention sur le fait que nous manquons beaucoup de coordination. Puis-je dire à mes éminents collègues que les frais consécutifs aux incendies dans le département du Var - pompiers et différentes actions menées - se sont élevés dans le budget communal, cette année, à 70 millions de francs et à 45 millions de francs l'année dernière ? De telles sommes deviennent insupportables pour un budget départemental.

Valoriser la campagne et les agriculteurs est le véritable moyen, selon nous, de redonner vie à nos forêts et de les préserver. Du travail est à faire. Vous le savez, le feu s'arrête aux endroits où la vigne est cultivée. Si on ne le maîtrise pas au départ - nous en avons fait la cruelle expérience dans notre région - il fait des ravages redoutables, y compris sur le plan humain. Nous n'accepterons pas que notre département soit celui de la terre brûlée !

Nous souhaitons qu'une politique active de reboisement intelligent soit entreprise. Autrefois, il n'y avait pas de forêts de pins chez nous : elles ont été plantées à une époque où le développement tant du chemin de fer que d'E.D.F. le nécessitait. Aujourd'hui, les pins constituent de véritables bombes : le feu a parfois fait des sauts de deux cents mètres ; les coupe-feu n'ont plus aucun sens.

Si nous donnons, bien sûr, la priorité à la sauvegarde des personnes sur celle des biens, une forêt qui brûle équivaut néanmoins pour nous à un bien qui nous est retiré et à une injustice qui nous est faite. En effet, notre département, qui accueille 2,5 millions de touristes, est autre chose qu'un simple département parmi d'autres en France : c'est le département du soleil, sans doute celui de l'amitié, et en tout cas, celui de beaucoup de convergences.

Monsieur le ministre, je voudrais vous dire surtout de ne pas oublier que je suis rapporteur d'une commission, même si, à l'occasion de cette première intervention dans cette assemblée, je me suis quelque peu laissé aller à parler des choses que je connais. (Sourires.) En effet, à dire vrai, je domine moins bien que vous les problèmes que vous avez évoqués.

Votre attachement à l'aménagement rural se traduit dans votre budget par des chiffres que nous devons prendre en considération. L'action de l'Etat en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'aménagement de l'espace rural, qui va s'accroître de 11,6 p. 100 en 1987, constitue en fait l'une des priorités du projet du budget de l'agriculture.

Si l'on ajoute à ces sommes les crédits du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural - F.I.D.A.R. - ceux du fonds national pour le développement des adductions d'eau - F.N.D.A.E. - ainsi que, dans le budget du ministère de l'intérieur, la partie de la D.G.E. affectée par les départements aux équipements ruraux, l'ensemble des dotations budgétaires pour l'aménagement rural augmente de 6,8 p. 100 en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, et de 1,7 p. 100 en autorisations de programme.

L'aménagement rural apparaît donc nettement comme une priorité du Gouvernement et nous vous en félicitons.

M. Raymond Courrière. C'est merveilleux !

M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis. En conséquence, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat, permettez-moi de vous exprimer, monsieur le ministre, un avis favorable sur les dotations budgétaires touchant à l'aménagement rural. En un mot, nous vous faisons confiance : n'êtes-vous pas un grand spécialiste ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Lenglet, rapporteur pour avis.

M. Charles-Edmond Lenglet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan industries agricoles et alimentaires. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le secteur des industries agro-alimentaires représente un atout majeur de l'économie française, qu'il s'agisse de sa contribution positive au commerce extérieur - 34 milliards de francs en 1985 - ou de son rôle fondamental dans l'équilibre économique des zones rurales.

Il reste cependant insuffisamment concentré et soumis à des difficultés financières réelles. L'effort global de recherche y reste insuffisant et les investissements à l'étranger demeurent en retrait par rapport à nos principaux partenaires.

Votre commission a pris acte avec satisfaction des orientations que M. le ministre de l'agriculture a jugées prioritaires : soutien au projet d'investissement des entreprises des secteurs de la première transformation, du développement international et de l'innovation ; prise en compte à la fois de la clarification nécessaire des rapports entre l'industrie et la distribution, qui constituent une menace à l'encontre des industries agro-alimentaires, et de l'unification du marché communautaire en 1992, qui constitue un enjeu et une opportunité pour l'industrie agro-alimentaire française, avec le risque d'une restructuration au niveau européen.

L'année 1985 a été décevante pour les industries agro-alimentaires, qui ont rétrogradé à la deuxième place dans l'industrie, après celles du bâtiment et des travaux publics. La plupart des indicateurs de la branche sont en baisse par rapport à l'année précédente ; la hausse de la consommation des ménages est plus faible que pour le reste de l'industrie ; les importations sont en augmentation alors que les exportations augmentent peu. S'il reste environ 400 000 emplois directs, 150 000 ont été perdus depuis treize ans. L'instauration des quotas laitiers a provoqué une baisse de 0,6 p. 100. Toutefois, le point le plus négatif concerne la chute des investissements, contrairement aux autres secteurs de l'industrie où ils ont augmenté en 1985.

La situation financière des industries agro-alimentaires s'est dégradée au cours des années 1981 à 1984. Plusieurs raisons expliquent la détérioration des marges et de la rentabilité économique du secteur.

D'abord, la modification des formes de distribution avec l'émergence des centrales d'achat qui ont prélevé, à leur profit et à celui des consommateurs, la plus grande part des marges dont disposaient les entreprises de production.

Ensuite, la nécessité de maintenir un fort niveau d'investissement en raison de la concurrence a entraîné un endettement important, alors que le blocage des prix, continu depuis l'après-guerre, n'a pas permis d'effectuer les rattrapages nécessaires.

Enfin, la demande intérieure n'a que faiblement augmenté.

Si l'effort de recherche s'est sensiblement accru depuis 1981, la France est loin d'atteindre le niveau de ses grands concurrents. Dans la recherche publique, l'I.N.R.A. - Institut national de la recherche agronomique - regroupe la moitié des moyens publics de recherche avec 679 chercheurs, dont un grand nombre en amont dans les biotechnologies, les méthodes de production, la qualité et l'alimentation animale. Des équipes travaillent dans les écoles d'enseignement supérieur et les universités - avec une mention spéciale pour l'université technologique de Compiègne, en Picardie.

Citons également les actions menées dans diverses divisions du Cemagref - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts - notamment le nou-

veau département « Matériel » pour les industries agro-alimentaires, et les neuf laboratoires modernisés des directions de la qualité et de la répression des fraudes, les équipes du C.N.R.S. et le C.E.A., qui a mis en place une filière agro-alimentaire.

Sur le plan global, la recherche privée est faible : la structure du secteur où les P.M.E. dominent l'explique aisément. Seules les grandes entreprises ont des laboratoires conséquents. Grâce aux incitations de l'Etat, cinq entreprises ont créé des centres de recherche depuis cinq ans. Rappelons que, dans la plupart des secteurs industriels, il existe des centres techniques dont seize sont regroupés dans l'A.C.T.I.A. - Association de coordination technique pour l'industrie agro-alimentaire. Parmi les centres récemment créés, en dehors de l'A.C.T.I.A., citons Arilait, qui regroupe quarante-cinq entreprises de l'industrie laitière.

Dans les performances à l'exportation, il faut d'abord définir le solde extérieur des échanges agroalimentaires. Cela appelle une remarque méthodologique préalable. Trois indicateurs peuvent être retenus : le solde des échanges des industries agroalimentaires au sens strict - 8,6 milliards de francs en 1985 - le solde des échanges au sens large - 19,2 milliards de francs, en incluant les vins tranquilles - et le solde des échanges de produits agricoles et de produits transformés - 34,2 milliards de francs.

En 1985, la progression globale de l'excédent du commerce extérieur agroalimentaire a été réalisée essentiellement grâce aux échanges de produits agricoles bruts. Ils ont augmenté de 40 p. 100, alors que le solde positif des produits des industries agroalimentaires est resté stable, à l'inverse de ce qui s'était produit en 1984.

Parmi les faiblesses structurelles, la part des produits élaborés dans les exportations est plus faible que la part de ces mêmes produits dans les importations ; la grande concentration des exportations et des opérateurs sur un petit nombre de produits - vin, sucre, minoterie - est un facteur de risques ; la structure des échanges n'a pas varié depuis cinq ans : le solde est excédentaire pour les céréales, les vins, les fromages, la minoterie, les bovins vivants, les graines oléagineuses - soja exclu - les sucres et les viandes de volaille. Le solde est déficitaire pour le café, bien sûr, le soja, le manioc, les animaux, les viandes porcine, ovine et chevaline, les poissons, les conserves, l'épicerie sèche, les huiles et les corps gras, le cacao, les légumes frais, les plantes et la floriculture.

On constate également que les structures évoluent dans le sens de la concentration, puisque 3 p. 100 des entreprises font 40 p. 100 du chiffre d'affaires et 10 p. 100 en réalisent environ 60 p. 100. Cependant, trois entreprises seulement se trouvent parmi les cent premières entreprises mondiales en 1984 : B.S.N. est au quarantième rang, l'Union laitière normande est au quatre-vingt-sixième rang et Beghin-Say n'est qu'au quatre-vingt-quatorzième rang.

Pour les évolutions récentes, signalons qu'au terme du premier semestre de 1986, le commerce extérieur agroalimentaire de la France présente un excédent cumulé de 13,5 milliards de francs au lieu de 15,7 milliards pour la même période de 1985.

Au niveau sectoriel, on note la continuation de l'influence favorable des vins et des spiritueux, l'amélioration du solde positif obtenu par le sucre, la réduction des déficits pour les oléoprotéagineux - en raison de la baisse des cours mondiaux - et l'arrêt de l'augmentation du déficit en matière de conserves et d'épicerie sèche.

Parmi les aspects négatifs, on constate le sérieux fléchissement de l'excédent des céréales, moins 13,5 p. 100, et de la minoterie, moins 37 p. 100, en raison d'une récolte plus faible et de la forte concurrence américaine.

On remarque aussi le nouveau fléchissement de l'excédent des bovins et des viandes bovines, moins 45 p. 100, l'essoufflement des exportations des produits laitiers et l'aggravation des déficits pour les poissons, les crustacés, les plantes et la floriculture.

Sur le plan géographique, on peut souligner le retour à un fort excédent avec la C.E.E. - l'Italie redevient notre premier client devant la République fédérale d'Allemagne et l'U.E.B.L. - et la dégradation des échanges avec les pays tiers, parmi lesquels les Etats-Unis restent notre premier client, suivis par l'U.R.S.S. et la Suisse.

Chacun sait que le contexte international s'est aggravé dans un marché mondial hypertendu pour les grands produits agroalimentaires de base, en dépit de la mise en place, dans la plupart des pays producteurs, de politiques restrictives des prix - le gel des prix dans la C.E.E., et le *farmbill* aux Etats-Unis - et de la maîtrise de l'offre - quotas et taxes de coresponsabilité. Les stocks s'accumulent, les cours fléchissent et les grands exportateurs se livrent à une concurrence acharnée.

L'évolution divergente des économies européennes et, en particulier, des taux d'inflation a été l'un des principaux facteurs de la dégradation des échanges extérieurs français de produits alimentaires très élaborés. Il en est résulté une forte pénétration de notre marché intérieur par des produits provenant de la C.E.E., notamment de la République fédérale d'Allemagne et du Benelux dans les secteurs de la confiserie, de la biscuiterie et des pâtes alimentaires.

Analysons maintenant rapidement l'action des pouvoirs publics en faveur du secteur qui nous intéresse : la recherche.

En ce qui concerne le budget de l'agriculture, on pourrait constater une baisse apparente de l'effort de recherche sur fonds publics, après l'effort significatif accompli en 1986.

Le transfert d'une partie des crédits du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts - Cemagref - 63 750 000 francs, du budget de l'agriculture vers le budget de la recherche ne saurait expliquer à lui seul cette baisse importante. Mais la situation est plus satisfaisante si l'on examine l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture, tous budgets confondus.

Les crédits que le ministère de la recherche consacre aux industries agricoles et alimentaires sont de quinze millions de francs pour le département agricole et agro-alimentaire et de 35 millions de francs pour un programme mobilisateur biotechnologie.

En 1985, un programme pluriannuel, « Aliment 2000 », comportait des aides aux investissements - F.I.S. et P.O.A. - et des crédits de formation. Une concertation est établie avec l'Anvar pour les aides à l'innovation, définies et chiffrées autour de quatre axes : nutrition et toxicologie, promotion de la qualité, biotechnologies - fermentation, génie industriel et alimentaire. L'Etat y consacre 135 millions de francs en 1986, dont 80 millions de francs pour la recherche, et prévoit, pour 1987, la reconduction de ce chiffre.

Les actions de promotion et d'exploitation de produits agro-alimentaires constituent désormais les seules dépenses ordinaires du budget des I.A.A., en raison du transfert du fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre - F.I.R.S. - et de la société interprofessionnelle des oléagineux, protéagineux et cultures textiles - S.I.D.O. - dans la ligne globale 44-53, qui sera répartie entre les offices d'intervention, après avis du conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire. Ces actions de promotion sont réduites d'environ 5 p. 100.

En 1987, la subvention de la Sopexo devrait être en régression, compte tenu de la volonté de réduire le déficit budgétaire de l'Etat, ce qui devrait conduire cette société à faire appel aux concours financiers des divers utilisateurs et à recentrer son action sur nos principaux clients, les Etats-Unis, la R.F.A. et l'Italie.

Après le fléchissement observé en 1984, votre commission se félicite de constater la reprise nette de l'effort de financement du Crédit agricole en 1985 - augmentation de 26 p. 100 - le secteur coopératif représentant 83 p. 100 du montant total des prêts octroyés.

En 1986, l'institut de développement des industries agricoles et alimentaires - I.D.I.A. - société anonyme qui prend des participations ou accorde des prêts participatifs dans les P.M.E. du secteur agro-alimentaire, a créé une nouvelle section de son fonds destinée à garantir les prêts consacrés au financement des nouveaux produits et elle devrait poursuivre au même rythme son activité de renforcement des fonds propres des entreprises en 1987.

L'Indiova, société financière d'innovation, intervient également par engagement de fonds propres : garantie de prêts participatifs et montage financier de dossiers.

La procédure du Cifia - comité interministériel de financement des industries agro-alimentaires - a été supprimée au printemps 1986 dans le cadre de la suppression générale des

prêts bonifiés à l'industrie et de la restitution aux banques et au marché financier du financement des entreprises. En tant que procédure de prêts bonifiés, le Cifia n'est pas, à proprement parler, remplacé, mais les prêts bancaires aux P.M.E. - ex-P.S.I. - demeurent.

La baisse des crédits d'investissement alloués aux I.A.A. se poursuivra et s'accroîtra en 1987 ; elle devrait atteindre 15 p. 100 en ce qui concerne les autorisations de programme et 21 p. 100 en ce qui concerne les crédits de paiement.

S'agissant de la P.O.A. de la prime aux produits des pêches maritimes et du F.I.S., on doit constater un décalage significatif entre les crédits ouverts et les crédits réellement consommés.

La politique du Gouvernement se fixe toutefois comme objectif de favoriser les investissements de compétitivité des secteurs de première transformation.

Le soutien de la modernisation des entreprises de première transformation, afin d'accroître leur compétitivité, demeure l'intervention privilégiée de la P.O.A. Ces entreprises sont directement liées à l'agriculture et jouent un rôle essentiel dans la valorisation des produits agricoles. En effet, elles valorisent 70 p. 100 de la production agricole, à des prix qui constituent le principal revenu des agriculteurs.

Cette aide s'adresse à des firmes disséminées sur l'ensemble du territoire et contribue au maintien de l'emploi en zone rurale.

La P.O.A. traduit, en outre, trois priorités sectorielles que les pouvoirs publics se sont fixées - les industries de la viande, la restructuration de l'industrie laitière, le secteur des fruits et légumes transformés - et permet aussi d'aider particulièrement les coopératives agricoles et leurs unions.

Quelles sont les perspectives d'avenir ?

Il est certain que la croissance des débouchés agro-agricoles passera de plus en plus par l'investissement direct à l'étranger pour pénétrer de nouveaux marchés et conférer aux groupes industriels la dimension nécessaire dans la compétition internationale.

L'extension du secteur des I.A.A. passe obligatoirement par la recherche et le recours aux technologies nouvelles, débouchant sur une gamme de produits plus diversifiée pour l'alimentation humaine.

Cependant, si la mission principale de l'agriculture doit rester de nourrir les hommes, l'agro-alimentation ne constituera plus son seul débouché. L'avenir de notre agriculture, de notre industrie et, par conséquent, de notre économie, c'est l'utilisation non alimentaire des produits agricoles, que ce soit pour fournir l'industrie chimique ou pour produire de l'énergie, car les ressources de la biomasse sont infinies et renouvelables.

L'industrie est demandeur. Les biotechnologies se développeront inéluctablement : enzymes et bactéries seront, d'après les chercheurs, les ouvriers spécialisés du troisième millénaire.

A côté du bio-éthanol, beaucoup de produits de substitution, comme l'amidon, la lysine et de nombreux dérivés, seront extraits des substrats agricoles.

Dans l'immédiat, la production d'éthanol d'origine végétale peut résoudre une partie des difficultés que posent à l'Europe verte les excédents de la production agricole. Tout milite, sur le plan technique, pour l'utilisation du bio-éthanol, soit en mélange avec l'essence, soit par d'autres voies. Seules les conditions économiques restent à fixer, car elles ne permettent pas, actuellement, de le produire à un prix inférieur à 3,50 francs le litre.

Mais quand on considère ce que coûtent au budget européen les restrictions communautaires pour l'exportation d'un quintal de céréales, on se demande pourquoi les producteurs d'éthanol ne pourraient pas bénéficier des céréales aux mêmes conditions, d'autant que le produit de la taxe de coresponsabilité sur les céréales doit précisément servir à la recherche de nouveaux débouchés.

Si le virage n'est pas pris à Bruxelles, on peut redouter le gel des terres - on nous en menace - c'est-à-dire le chômage partiel en agriculture, qui conduirait à la mort lente du milieu rural, avec les coûts supplémentaires que cela entraînerait pour la collectivité.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous demandons au Gouvernement d'intervenir auprès de nos partenaires européens pour que soient prises les mesures qui permettront à la production d'éthanol de voir le jour et de se développer.

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, vous avez déjà parlé pendant dix-sept minutes. Je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Charles-Edmond Lenglet, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président.

Sur le plan national, outre le problème de la production et du prix de revient de l'éthanol, se pose celui de sa vente et de son incorporation dans l'essence. Il serait souhaitable que le Gouvernement prenne en compte la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale par MM. Cointat et Royer, qui tend à autoriser les pompistes à incorporer 5 p. 100 d'éthanol dans l'essence.

Pour en revenir aux crédits budgétaires, je dirai, en conclusion, que, dans un secteur aussi fragile que celui des I.A.A., on pouvait redouter les effets de la suppression pure et simple des aides de l'Etat à l'industrie. Or, les crédits destinés aux aides aux I.A.A. gérés par le ministère de l'agriculture - la P.O.A. et le F.I.S. - atteindront 285 millions de francs d'autorisations de programme, contre 335 millions de francs en 1986, soit une baisse de 15 p. 100, que l'on peut comparer à celle de 24 p. 100 des aides directes destinées aux autres secteurs de l'économie.

Par ailleurs, les I.A.A. bénéficieront des allègements fiscaux prévus dans le projet de loi de finances, notamment de la diminution du taux de l'impôt sur les bénéfices et de l'allègement de la taxe professionnelle, au même titre que l'ensemble des entreprises.

Ces crédits doivent permettre de poursuivre les objectifs retenus pour ce secteur, à savoir le soutien aux entreprises exportatrices ou qui s'implantent à l'étranger, l'aide aux restructurations, l'appui à l'effort de recherche et d'innovation, avec une priorité pour les I.A.A. qui n'ont pas la possibilité de mobiliser des ressources sur les marchés financiers.

Constatant que les I.A.A. bénéficient d'un régime un peu moins sévère que les autres secteurs de l'industrie nationale, votre commission vous propose, mes chers collègues, d'adopter les crédits qui leur sont affectés. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, sur les travées de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Vecten, rapporteur pour avis.

M. Albert Vecten, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est pas toujours facile d'être rapporteur des crédits de l'enseignement agricole. Ces crédits forment un ensemble bien particulier au sein du budget du ministère de l'agriculture. Vous avez d'ailleurs, monsieur le ministre, réservé une place privilégiée dans votre intervention de ce matin à l'enseignement agricole, en rappelant qu'il constitue un problème d'avenir pour notre agriculture et pour les 130 000 jeunes qui ont choisi cette filière de formation.

Les crédits de l'enseignement agricole n'évoluent pas toujours comme le budget de l'agriculture ; à l'intérieur même des crédits de l'enseignement agricole, il y a parfois des évolutions contrastées.

Ce budget pour 1987 se prête mal à une appréciation d'ensemble. A côté de mesures très positives, dont certaines constituent un progrès considérable, il présente certains aspects préoccupants. Je commencerai par les points forts.

Parmi eux, il y a d'abord la progression de 37 p. 100 en francs courants des crédits affectés aux bourses scolaires ; c'est la grande priorité de ce budget. En effet, les crédits du chapitre 43-21 augmentent de 87 millions de francs, dont 86 millions de francs pour l'enseignement technique et un million de francs pour l'enseignement supérieur.

L'augmentation de cette aide aux familles sera sensible pour certaines classes du cycle court : elle sera en moyenne de 63 p. 100 en deuxième années de B.E.P.A. et en troisième année de C.A.P.A. et de 88 p. 100 en première année de B.E.P.A. Il convient de rappeler que les élèves des classes de ces mêmes niveaux du ministère de l'éducation nationale

bénéficiaient depuis quelques années d'une prime de qualification, dont le montant actuel est fixé à 2 811 francs. Il est souhaitable que cette mesure d'harmonisation tant attendue soit maintenant rapidement appliquée.

Le principe de cet alignement avait été posé par l'article 3 de la loi du 9 juillet 1984, mais les lois de finances pour 1985 et 1986 n'avaient permis que des progrès extrêmement limités.

Nous étions donc en présence d'une injustice manifeste : aucune raison ne pouvait être avancée pour justifier l'inégalité des aides aux familles selon l'établissement qu'elles choisissaient. Votre commission avait souligné à plusieurs reprises l'urgente nécessité d'une application effective de la loi de juillet 1984. C'est pourquoi nous tenons à vous féliciter, monsieur le ministre, d'avoir obtenu la réalisation de ce progrès social.

De même, la commission approuve les mesures prévues par le projet de budget pour aligner le statut des personnels de l'enseignement agricole public sur les règles en vigueur dans l'éducation nationale.

Là encore, le principe avait été posé par la loi du 9 juillet 1984 : dans un délai de cinq années, les statuts des personnels seraient harmonisés, jusqu'à la réalisation de la parité avec ceux des corps homologues de l'enseignement général et technique. Mais, jusqu'à présent, les mesures d'application n'avaient guère suivi.

Pour 1987, d'importantes mesures sont prévues. Ainsi, 2 726 postes d'enseignant sont transformés afin de réaliser une harmonisation avec l'éducation nationale ; 306 postes de personnel non enseignant sont également transformés dans le même but.

Il faut par ailleurs relever une progression des crédits pour les frais de déplacements et d'examens, les dépenses pédagogiques et la formation continue des enseignants.

Au total, ces mesures nouvelles, qui concernent la situation et la formation des personnels, représentent 37 millions de francs.

Il convient de rappeler que, depuis le 1^{er} janvier 1986, les charges des établissements publics de l'enseignement agricole sont réparties entre l'Etat et les régions. Les conseils régionaux assument désormais les dépenses liées au fonctionnement et aux investissements ; l'Etat, pour sa part, est responsable du personnel et des dépenses pédagogiques ; il est, par ailleurs, compétent pour l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Mais, à côté de ces points forts, le projet de budget contient malheureusement des mesures qui appellent des réserves.

Les crédits affectés à la formation continue et aux autres actions éducatives en milieu rural diminuent de 10 p. 100, ce qui entraînera inévitablement la remise en question d'une fraction des actions dont toutes les parties se plaisent pourtant à vanter l'intérêt et même l'exemplarité. Cette mesure nous paraît regrettable ; en effet, les crédits de l'année précédente n'avaient déjà pas permis de répondre à toutes les demandes.

En tout état de cause, votre commission des affaires culturelles souhaite que les restrictions de crédits épargnent les stages de formation destinés aux femmes actives agricoles, car ces stages nous paraissent particulièrement utiles et efficaces.

S'agissant maintenant des aides à l'enseignement agricole privé, votre commission tient à manifester sa très grande inquiétude.

Le projet de budget pour 1987 se situe toujours dans la période transitoire d'application de la loi du 31 décembre 1984, qui avait été adoptée par les deux assemblées, ce qui est tout de même rare en matière d'enseignement. Cette loi a fixé de nouveaux types de relations entre l'Etat et l'enseignement agricole privé. Pour l'enseignement technique, les statuts de la reconnaissance et de l'agrément font place à un régime contractuel avec prise en charge différenciée du personnel suivant le type d'établissement.

Cette loi, je le rappelle, distingue deux catégories d'établissements s'agissant de l'enseignement agricole privé.

La première catégorie est constituée par les établissements dits à temps plein traditionnels, qui sont visés à l'article 4 de la loi. Pour ces établissements, l'aide de l'Etat est égale aux

charges salariales afférentes à leurs personnels enseignants à la date du 1^{er} décembre 1984, majorée, à compter du 1^{er} janvier 1985, dans les mêmes conditions que celles qui concernent les personnels enseignants de l'enseignement public. De plus, l'Etat doit accorder une subvention de fonctionnement complémentaire à la prise en charge des salaires des enseignants comme pour l'enseignement général sous contrat fixé par référence à l'enseignement public.

La deuxième catégorie est constituée par les établissements assurant un enseignement à temps plein selon le rythme approprié. Ces établissements, visés par l'article 5 de la loi, sont principalement les maisons familiales. Dans le cas de ces établissements, l'Etat doit verser une subvention calculée en fonction des charges salariales relatives aux personnels enseignants déterminées en application des conventions collectives et accords salariaux en 1984. Cette subvention est majorée, à compter du 1^{er} janvier 1986, dans les mêmes conditions que les charges salariales relatives aux personnels enseignants de l'enseignement public.

Cette loi n'est sans doute pas parfaite. Elle a au moins le mérite de définir clairement les engagements de l'Etat. Or, jusqu'à présent, les moyens correspondant à ces engagements n'ont jamais été suffisamment dégagés. Les établissements visés par l'article 4 ne reçoivent pas, dans la plupart des cas, la subvention de fonctionnement qui doit leur être accordée. Quant aux établissements mentionnés à l'article 5, leurs dépenses en personnels enseignants ne sont pas couvertes à 100 p. 100 par la subvention de l'Etat.

Le projet de budget pour 1987 ne permet pas encore de résoudre tous ces problèmes.

Certes, le ministère de l'agriculture fait état d'une progression de 91,8 millions de francs, dans le projet de budget, des subventions accordées à l'enseignement technique agricole privé, ce qui représenterait une hausse de 11,4 p. 100.

Cette présentation est exacte si l'on prend pour point de comparaison les crédits inscrits à la loi de finances initiale de 1986. Toutefois, ces crédits étaient manifestement insuffisants. Ils ne permettaient pas, non seulement d'appliquer la loi du 31 décembre 1984, mais encore de faire face à toutes les ouvertures de classes qui avaient été autorisées.

C'est la raison pour laquelle le collectif budgétaire adopté au printemps dernier a majoré ces crédits de 60 millions de francs. Par rapport aux crédits effectivement disponibles en 1986, les crédits n'augmentent donc en réalité que de 31,8 millions de francs, ce qui représente une progression de 3,6 p. 100 en francs courants.

Cette progression serait satisfaisante si l'on partait d'une situation d'application de la loi. Comme tel n'est pas le cas, les crédits sont loin d'être suffisants.

Fort heureusement, dans un premier temps, l'Assemblée nationale a déjà partiellement corrigé cette anomalie en adoptant une mesure de 24 millions de francs en faveur des établissements visés par l'article 5, c'est-à-dire des maisons familiales, ce qui atténuera quelque peu leurs problèmes pour 1987.

Pour les établissements mentionnés à l'article 4, c'est-à-dire principalement l'enseignement privé catholique, le problème reste entier.

La commission regrette très vivement cette situation qui lui paraît difficilement acceptable eu égard à la qualité de ces établissements et au rôle qu'ils jouent au sein de l'enseignement agricole.

C'est pourquoi elle vous demande, monsieur le ministre, d'obtenir, dans un premier temps, un crédit supplémentaire au collectif de la fin de l'année 1986 pour permettre à tous ces établissements de résoudre leurs très graves problèmes financiers et éviter une crise qui serait dommageable à notre enseignement agricole.

Il faut aussi envisager dès maintenant un autre crédit au collectif de 1987. Sans ces aides indispensables, de nombreux établissements seront en cessation de paiement.

L'enseignement privé, répétons-le, accueille plus de 60 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole. La loi a reconnu le rôle des établissements privés et a défini en contrepartie des règles claires et précises sur l'aide de l'Etat. Il convient donc au plus tôt d'assurer l'application intégrale de ces règles.

En conclusion, chacun aura constaté que votre commission a certains sujets d'inquiétude. Toutefois, compte tenu des mesures très positives concernant l'augmentation des crédits des bourses scolaires et les personnels de l'enseignement public, elle a décidé de donner un avis favorable à l'adoption du budget de l'enseignement agricole, mais en assortissant cet avis d'une réserve portant sur la nécessité d'appliquer intégralement la loi du 31 décembre 1984. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Jacques Descours Desacres, vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le vice-président de la commission des finances.

M. Jacques Descours Desacres, vice-président de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un élément nouveau a été apporté, au cours de cette discussion, par la déclaration de M. le ministre laissant penser qu'une relative stabilité du revenu de l'agriculture serait obtenue pour l'année qui s'achève avec une précision en pourcentage évoquée par notre excellent collègue M. Sordel, qui connaît parfaitement toutes les questions agricoles.

Comme lui et, bien entendu, comme le rapporteur spécial, sans avoir à interférer dans les travaux de la commission des comptes de l'agriculture, je suis persuadé qu'il importe fondamentalement, compte tenu de la situation catastrophique dans laquelle se trouvent de nombreux éleveurs et de nombreux producteurs de lait, qu'il ressorte des travaux de cette commission que, même si des aides sont apportées par l'Etat, les départements, les régions, de nombreux agriculteurs ne peuvent en bénéficier, n'entrant pas dans le domaine d'application de telle ou telle réglementation.

Par conséquent, monsieur le ministre, je vous conjure de veiller à ce que, dans les communiqués qui suivront, il soit bien précisé que des cas tragiques, pour lesquels il y a non pas une stabilité des revenus, mais une diminution considérable de ceux-ci, ne sont pas résolus. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Je tiens à répondre à M. Descours Desacres que les résultats provisoires de la commission des comptes de l'agriculture laissent apparaître, d'après les informations de caractère général dont je dispose, une certaine stabilité du revenu agricole en 1986 par rapport à 1985. Nous aurons à notre disposition, sans doute dès cet après-midi, l'ensemble des chiffres et la répartition entre les diverses productions.

Je me propose, en fin de soirée, d'apporter des précisions et mon appréciation personnelle sur la qualité, l'importance et la fiabilité de ces résultats.

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 6 novembre 1986 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 86 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 71 minutes ;

Groupe socialiste, 64 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 59 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, 42 minutes ;

Groupe communiste, 23 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 17 minutes.

La parole est à M. de Montalembert.

M. Geoffroy de Montalembert. Monsieur le président, vous parlez de minutes. Dans mon pays de Caux, on dit, selon un vieux proverbe, parce qu'on est souvent en retard, que les minutes ne comptent pas. J'espère que vous n'allez pas trop les compter pendant mon intervention. (*Sourires.*)

M. le président. Monsieur de Montalembert, vous savez bien que, si vous dépassez votre temps de parole, les autres membres de votre groupe seront pénalisés.

M. Geoffroy de Montalembert. Alors, je m'efforcerai d'être le plus bref possible.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de la discussion des articles de la première partie de la loi de finances, je me suis exprimé sur ma façon de voir l'avenir de l'agriculture. Il est donc inutile que je revienne sur ce point.

Dans l'ensemble, j'apprécie votre action, monsieur le ministre de l'agriculture, bien que je n'aie aucun conseil à vous donner. Je mesure, croyez-le bien, les redoutables responsabilités qui sont les vôtres.

Compte tenu des graves difficultés que l'agriculture a connues - sécheresse, surproduction laitière - et auxquelles les agriculteurs se sont trouvés particulièrement confrontés cette année, le Gouvernement s'est préoccupé - il serait injuste de ne pas le reconnaître - de mettre en œuvre les mesures d'urgence appropriées. Je m'en réjouis et je le félicite d'autant plus que, comme je l'ai déjà dit, le vif prenant la succession du mort - expression notariale - il n'y avait pas grand-chose dans la succession dont vous héritez, monsieur le ministre. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Raymond Courrière. Ce n'est pas sérieux ! Ne faites pas de provocation !

M. Geoffroy de Montalembert. J'étais certain, mes chers collègues, qu'il y aurait de votre part un mouvement de protestation.

M. Raymond Courrière. Quand on compare ce que demandait M. Guillaume à ce qu'il nous donne maintenant !...

M. Geoffroy de Montalembert. Monsieur Courrière...

M. Raymond Courrière. Ne nous attaquez pas !

M. Geoffroy de Montalembert. Monsieur Courrière, j'ai trop bien connu votre père pour savoir qu'il ne m'aurait pas interrompu et je n'ai pas du tout envie de « colloquer » avec vous.

M. Raymond Courrière. Moi non plus !

M. le président. Dans ces conditions, monsieur Courrière, laissez parler M. de Montalembert qui seul a la parole.

M. Geoffroy de Montalembert. Je constate donc, monsieur le ministre, que vous êtes devant une situation difficile. Une aide importante - 1 300 millions de francs - a été consentie en faveur des agriculteurs victimes de la sécheresse et des mesures exceptionnelles ont été décidées, puis mises en œuvre pour aider les producteurs de lait et de viande qui étaient en difficulté.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, pourquoi ne nous réjouissons-nous pas particulièrement de ce que, aux 100 millions de francs annoncés à l'Assemblée nationale en faveur des producteurs de lait, M. le ministre délégué, chargé du budget, ait décidé devant le Sénat, lors de la séance de mercredi dernier, d'accorder une aide spécifique complémentaire de 100 millions de francs aux producteurs de lait et de viande, indemnité qui vient s'ajouter aux 100 millions de francs prévus à l'article 72 D du code général des impôts ?

Je constate, enfin, que votre politique, monsieur le ministre, consiste à défendre l'agriculture française lors de négociations difficiles, commerciales, multinationales, comme ce fut le cas lors de la conférence ministérielle du G.A.T.T., en septembre dernier.

Au moment de l'examen des différents articles de la loi de finances, j'avais présenté un certain nombre d'amendements en faveur du monde rural. Ces amendements, comme ceux de la plupart de mes collègues de la majorité sénatoriale, ont été retirés parce que M. le ministre délégué, chargé du budget, a annoncé en cours de débat que des mesures interviendraient.

Je ne reviendrai donc pas sur ces amendements aujourd'hui mais je ne vous promets pas de ne pas y revenir un jour ou l'autre ; mais c'est une autre histoire, comme dirait Kipling. Ce que j'ai cependant appris dans ma vie qui, chacun le sait, est assez longue, c'est que, lorsqu'on veut enfoncer un clou, il faut taper dessus avec ténacité. Et ce n'est pas au Lorrain que vous êtes, monsieur le ministre, que

je l'apprendrai car, pour avoir vécu dans une région frontalière, vous savez bien, je pense, ce que signifie « enfoncer le clou », pour rester fidèle à la patrie.

Quand on a cet atavisme, on ne peut être qu'un bon ministre de l'agriculture, surtout si, comme vous, monsieur le ministre, on reste un paysan attaché à la terre.

C'est donc dans ce contexte que je m'adresse maintenant à vous.

Ce qui m'inquiète profondément, c'est la désaffection pour la terre de ceux qui la cultivent comme de ceux qui la possèdent. C'est, chez moi, une véritable obsession.

Tous vos efforts, à l'échelon international, permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre, ne produiront véritablement leurs effets que si, sur le plan national, une confiance retrouvée redonne un dynamisme nouveau, à nos jeunes agriculteurs comme aux propriétaires fonciers.

Lors de mes précédentes interventions - j'ai toujours aimé parler par image - j'ai évoqué un certain feu bactérien qui me semblait brûler du côté, comme on dit en Normandie, de la rue de Rivoli. Il s'agit de la fiscalité. Je voudrais pendant quelques instants m'en entretenir avec vous.

L'agriculture subit une fiscalité excessive, mal adaptée à notre monde rural, qu'il s'agisse de l'impôt foncier non bâti, sur lequel j'avais centré mon intervention voilà quelques jours, ou de cette cascade d'impôts qui nous frappe. J'ai dit « cascade » car, c'est vrai, cela nous tombe dessus comme des averse. Alors que nous avions de bonnes récoltes, elles se trouvent compromises par l'orage. J'ai été heureux, je l'avoue, d'entendre, M. le ministre délégué chargé du budget, l'autre jour - il nous a appris d'ailleurs qu'il était lui aussi fils de paysan - naturellement avec un « plus » puisque moi je n'ai pas été à l'E.N.A. Cela ne change rien, nous nous complétons...

M. Albert Vecten, rapporteur pour avis. Cela ne doit pas être un complexe !

M. Geoffroy de Montalembert. J'ai donc été heureux d'entendre M. Alain Juppé faire référence au rapport du conseil des impôts. J'aimerais que tous vos collaborateurs, monsieur le ministre, s'inspirent de ce rapport. Il ne m'appartient pas naturellement de le détailler. Ils y découvriraient cette cascade d'impôts dont je viens de parler.

Mais pourquoi, me direz-vous, aborder ce sujet ? Parce que je pense que c'est un bon commencement. J'ai cru comprendre qu'il y avait des possibilités de compréhension entre le fiscal, le ministre du budget, et le rural, le ministre de l'agriculture. Je le souhaite ardemment, monsieur le ministre ; restez en contact et ne vous dites pas, chacun de votre côté : j'ai gagné mon budget aujourd'hui. Rencontrez-vous et accrochez-vous à cette idée qu'il faut rapidement changer la fiscalité agricole.

Monsieur le ministre, je vous le dis avec toute la conviction dont je suis capable. Cette fiscalité agricole n'est pas neutre, croyez-le bien ; elle a de multiples incidences, en particulier pour l'installation des jeunes agriculteurs. On ne s'en rend pas suffisamment compte.

Ce que je rappelle en ce moment va d'ailleurs dans le sens de la politique du Gouvernement, politique dynamique, politique économique et politique libérale. Ce Gouvernement n'a-t-il pas décidé, en effet, des mesures d'allègement fiscal en faveur des entreprises, que ce soit au titre de la taxe professionnelle ou de l'impôt sur les sociétés ? Cela figure dans un des articles de la loi de finances. Il serait hautement souhaitable que, chaque fois que l'on parle de mesures d'allègement pour les entreprises, l'exploitation agricole, associée à la propriété agricole - on ne peut pas dissocier le capital d'exploitation du capital foncier - ne soit pas exclue de leur champ d'application.

Le monde rural mérite en effet d'être associé au grand courant novateur que je vois se dessiner. Nous sommes non pas - je me permets de rappeler une formule qui m'a toujours fait impression - des conservateurs impénitents mais des novateurs ; et, reprenant une phrase que j'ai déjà citée dans cette assemblée, je dirai simplement que, « pour avoir de l'avenir dans l'esprit, il faut avoir du passé dans la mémoire ».

Monsieur le ministre, nos agriculteurs deviennent des investisseurs, des entrepreneurs, des « décideurs », comme l'on dit aujourd'hui. L'agriculture est une industrie lourde,

dont les contraintes et les difficultés sont nombreuses. Nous avons les expériences de l'industrie lourde sidérurgique ; n'oublions jamais que les exemples ne doivent pas être perdus.

En définitive, que pouvons-nous faire ? Il nous faut considérer que cette industrie lourde agricole a non seulement ses difficultés, mais aussi ses espoirs.

Pour affronter ces difficultés auxquelles elle a à faire face, je souhaiterais, monsieur le ministre, qu'on lui permette de vivre et de se développer. Je souhaiterais également que vous reteniez, du moins en partie, les propos quelque peu improvisés que j'ai tenus à l'occasion de ce débat budgétaire. Notre principale préoccupation, dans l'avenir, doit être de considérer notre agriculture comme elle le mérite.

Monsieur le ministre, je vous fais entière confiance. Je pense, en effet, que vous avez, vous aussi, du passé dans la mémoire et beaucoup d'avenir dans l'esprit. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Boyer.

M. Jean Boyer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, bien qu'ayant derrière vous une longue expérience de la profession, je pense, monsieur le ministre, que pour ce premier exercice budgétaire auquel vous vous livrez, vous avez pu mesurer toutes les difficultés qui s'attachent à l'élaboration d'un budget, et plus spécialement du budget de l'agriculture. Celui-ci est, en effet, soumis à une triple contrainte : la politique agricole commune, la fiscalité et les orientations de la politique gouvernementale.

La politique agricole commune et ses quatre principes fondamentaux - marché unique, préférence communautaire, solidarité financière et harmonie des législations - pèsent de tout leur poids, et bien souvent le budget français de l'agriculture n'apparaît plus que comme un complément des décisions prises à Bruxelles. Ce n'est ici ni le lieu ni l'objet du débat de le regretter ou de s'en réjouir, mais c'est un élément dont il faut tenir compte avant toute étude prospective.

Deuxième contrainte : la fiscalité. Là encore, il s'agit d'un domaine qui ne dépend pas directement de votre compétence. L'examen de la première partie de la loi de finances a été pour nous l'occasion de faire un certain nombre de propositions au Gouvernement.

Le Gouvernement a annoncé au Sénat qu'il accorderait à l'agriculture 200 millions de francs supplémentaires, dont 100 millions au titre de la fiscalité. Il était normal, dans la conjoncture très difficile que nous connaissons, de prévoir des aides directes et nous en avons pris acte avec satisfaction.

Il reste que nous sommes persuadés que, sans fonds propres, l'agriculture est sans avenir et qu'au gré des occasions il nous faudra reprendre la discussion.

Troisième contrainte : la volonté de la part du Gouvernement de désengager l'Etat d'un certain nombre de fonctions qu'il s'était appropriées indûment au fil du temps. Si j'utilise là encore le mot « contrainte », il ne faut pas y voir de ma part une critique, notamment en ce qui concerne ce troisième point, mais il s'agit plutôt de bien montrer que votre action n'a pu que rester limitée dans certains domaines et que toute étude rigoureuse de votre budget, monsieur le ministre, se doit d'en tenir compte.

Ces trois postulats énoncés, j'en viens au projet de budget lui-même : 32,9 milliards de francs, en baisse globale de 1,7 p. 100 mais en hausse de 1,63 p. 100 à structure constante, c'est-à-dire hors subvention pour la bonification des prêts du Crédit agricole, qui diminue de 1 milliard de francs du fait de la baisse des taux d'intérêt. Il n'appelle ni enthousiasme excessif, ni critiques exagérées.

Les dépenses en capital baissent de 7 p. 100 pour les autorisations de programme et de 26,8 p. 100 pour les crédits de paiement. En la matière, vous avez su conjuguer économies budgétaires et sauvegarde des intérêts agricoles, notamment en ce qui concerne les contrats de plan dans les domaines de l'hydraulique, bâtiments d'élevage, stockage...

Pour la cinquième année consécutive, ces dépenses baissent ; c'est pourquoi il me semble que, si vous avez permis de poursuivre les actions prioritaires pour l'agriculture, on ne peut pour autant s'enthousiasmer de ce bilan qui, tout en étant positif, laisse percer quelques regrets.

Les dépenses ordinaires augmentent, pour leur part, de 0,77 p. 100 à structure constante. Là encore, je crois que les orientations que vous avez définies, notamment en matière d'harmonisation des bourses scolaires et en faveur des zones défavorisées, vont dans la bonne direction.

Enfin, il ne faut pas oublier le secteur des industries agro-alimentaires qui, dans le cadre du programme de réduction des aides publiques, subit une forte baisse, avec en contrepartie les mesures de fiscalité en faveur des entreprises qui ont été discutées dans la première partie de ce projet de loi de finances.

Bien que ce secteur ait réalisé près de 20 milliards de francs de bénéfices en 1985, il ne faut pas cependant se voiler la face et ignorer que de gros progrès de productivité doivent encore être faits afin de pouvoir affronter à armes égales la concurrence internationale.

Au-delà de ces orientations budgétaires générales, certaines difficultés doivent être soulignées.

En premier lieu, et cela ne surprendra personne, le problème des quotas laitiers. Fondé sur une limitation quantitative de la production, ce système, qui s'impose à l'agriculture française puisqu'il s'agit d'un règlement communautaire, n'apparaît pas satisfaisant. Nécessitant des moyens financiers importants, il n'a pas remporté l'adhésion des producteurs français.

Vous avez su et pu prendre, monsieur le ministre, dès votre installation au ministère de l'agriculture, certaines mesures tendant à aplanir les difficultés économiques et sociales de ce secteur. Mais force est de constater que le problème reste entier.

En second lieu, le revenu agricole. Celui-ci a baissé de 4,7 p. 100 en 1985 en dépit des progrès de productivité. Bien que le mouvement de concentration des exploitations, notamment par le système des groupements agricoles d'exploitation en commun, ait progressé, il faut aller encore plus loin pour aider l'agriculteur à pouvoir gérer rationnellement tous les éléments qui composent son exploitation.

Le dernier élément que je souhaiterais développer est la fiscalisation agricole. Le groupe de l'union des républicains et indépendants a toujours été sensible à cette question qui commande, dans de nombreux cas, la survie même de l'exploitation agricole.

Cette année, notre collègue Roland du Luart a présenté plusieurs amendements à ce sujet. J'en rappellerai deux : le premier liait au régime d'imposition l'année de la cessation d'activité ; le second concernait la fiscalité applicable en cas de double activité d'un agriculteur, ce qui, ne l'oublions pas, concerne 60 p. 100 des actifs.

Le problème est complexe et la liste des problèmes existants n'est pas exhaustive. La transmission des entreprises et, parallèlement, l'aide aux jeunes agriculteurs méritent elles aussi des aménagements car il s'agit là d'un élément clé pour l'avenir de l'agriculteur. Compte tenu de la conjoncture économique, nous savons tous ici que ce sont essentiellement les agriculteurs récemment installés et ceux qui cherchent à le faire qui doivent faire face à des difficultés financières parfois insurmontables.

Il s'agit là, monsieur le ministre, de trois points vis-à-vis desquels une action doit être à mes yeux entreprise. L'agriculture doit aller de l'avant, et je souhaite que vous soyez l'initiateur de réformes structurelles dans les domaines qui le nécessitent.

Avant de clore cette intervention, je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur un problème lié au budget annexe des prestations sociales agricoles. Ce budget, qui progresse de 3,8 p. 100, semble mesuré et n'obère pas l'avenir dans un domaine où les conditions climatiques de ces dernières années ont sensiblement aggravé les difficultés existantes.

Depuis plusieurs années, et ce phénomène tend dramatiquement à s'accroître, de nombreux exploitants agricoles n'ont pu faire face au paiement de leurs cotisations sociales et se trouvent désormais sans couverture sociale. Il s'agit là d'un problème grave : on estime que 10 000 personnes environ sont concernées. Ce problème nécessite des mesures d'aide afin d'éviter un risque de paupérisation croissant pour ces personnes.

Monsieur le ministre, vous savez mieux que quiconque le formidable atout que représente l'agriculture pour l'économie française. A travers ce budget, vous avez montré votre souci de redonner à ce secteur toutes ses chances. Votre tâche est parfois ingrate, mais je suis persuadé que rien ne saurait vous faire reculer dans votre détermination de placer l'agriculture française au premier rang dans le monde, alors même que la concurrence internationale, à tous les niveaux, se fait de plus en plus rude.

Compte tenu de ces réflexions, je voterai, avec mes collègues du groupe des républicains et indépendants, ce budget sage qui conditionne un développement serein de l'agriculture française. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Rigou.

M. Michel Rigou. Monsieur le ministre, dans le peu de temps qui m'est imparti, je souhaite évoquer les problèmes qui me préoccupent et qui concernent plus particulièrement les agriculteurs du département de la Charente-Maritime que j'ai l'honneur de représenter.

Tout d'abord, la formation agricole. Dans ce domaine, vous avez raison, monsieur le ministre : « L'investissement humain est prioritaire ». L'agriculteur n'est plus seulement un chef d'exploitation, il doit être un véritable chef d'entreprise qui doit savoir produire, gérer, commercialiser, mais en plus valoriser, adapter ses productions et parfois même les changer complètement compte tenu des excédents communautaires et mondiaux. Il doit donc posséder une bonne technicité pour produire mieux au moindre coût, connaître les marchés pour se placer dans la filière, acquérir un bagage suffisant pour s'adapter aux conditions modernes, en particulier l'informatique avec ses banques de données.

Dans ce budget, certaines mesures vont en ce sens, notamment l'augmentation des bourses, le maintien des postes d'enseignant du secteur public et le recyclage des professeurs.

Il faut néanmoins souligner que, dans les établissements d'enseignement agricole, de nombreux problèmes ne sont toujours pas résolus.

Président du conseil d'administration du lycée agricole de mon département et homme de terrain, je souhaite attirer votre attention sur les difficultés rencontrées quotidiennement et vous poser trois questions.

La première concerne le remplacement des professeurs, notamment des professeurs d'enseignement général : la réglementation actuelle permet de faire appel à des vacataires dans la limite de six heures hebdomadaires chacun ; cette disposition contraint à confier les dix-huit heures d'enseignement d'un professeur certifié à trois personnes, ce qui rend pratiquement impossible le recrutement d'un remplaçant. Les heures de cours ne peuvent être dispensées et, bien sûr, cela entraîne un préjudice dans la bonne préparation des examens.

Dans l'éducation nationale, les recteurs ont à leur disposition un certain nombre de professeurs pour effectuer les remplacements. Lorsqu'ils sont disponibles, ils sont affectés à des tâches autres qu'éducatives. Ne serait-il pas possible de trouver un accord avec le ministre de l'éducation nationale pour utiliser ces professeurs dans le cadre de l'enseignement agricole ? Ne pensez-vous pas qu'il serait temps de lever ces frontières ministérielles afin d'améliorer le grand service de l'enseignement agricole public ?

C'est le souhait des élèves, des parents et des professeurs responsables des lycées agricoles. Personnellement, je viens d'interroger le ministre de l'éducation nationale et j'aimerais, monsieur le ministre, connaître votre opinion à ce sujet.

La deuxième question concerne la réforme des écoles nationales d'ingénieurs techniques agricoles et les conséquences qu'elle peut engendrer pour les lycées agricoles.

L'étude réalisée pour amener ces ingénieurs au niveau « bac + 5 » au lieu de « bac + 4 » conduit à réduire le nombre de lycées agricoles qui préparaient à ce concours. L'entrée dans les écoles nationales d'ingénieurs de travaux agricoles - E.N.I.T.A. - se fait actuellement par concours dont le principal, P 1, préparé sur une année scolaire dans treize lycées agricoles, permet aux bons élèves bacheliers - C, D, D' - de se former au travail intense nécessité par une telle préparation.

Ce concours P 1 serait supprimé, ainsi que les préparations dans les treize lycées. Le recrutement se ferait sur dossier après le baccalauréat pour une scolarité de cinq années, dont les deux premières faites dans les six lycées agricoles situés dans les mêmes villes que les E.N.I.T.A. Ce sont donc sept classes préparatoires qui disparaîtraient, dont celle du lycée agricole de Saintes, seule préparation à une grande école dans mon département.

De telles dispositions m'obligent, monsieur le ministre, à émettre de profondes réserves.

La région Poitou-Charentes, à vocation agricole, serait ainsi écartée de la préformation des futurs ingénieurs, les six villes où se trouvent les E.N.I.T.A. étant Angers, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Nantes et Rennes.

Le choix des futurs ingénieurs sur les seuls critères de la scolarité secondaire est, me semble-t-il, insuffisant pour juger de l'aptitude ou non à poursuivre des études supérieures longues ; l'année de préparation permettait de déceler les insuffisances.

Le choix des six lycées annexés aux E.N.I.T.A. semble tout à fait arbitraire, la plupart de ces lycées n'étant pas intéressés par une semblable préparation.

Quel serait le devenir des lycées non retenus où des professeurs de haut niveau risquent d'être sous-employés et donc mutés ?

Ces dispositions, si elles se concrétisent, inquiètent profondément les élèves et leurs familles, ainsi que le corps enseignant ; les bouleversements qu'elles génèrent mobilisent tous les intervenants contre un tel projet.

J'espère, monsieur le ministre, avoir attiré suffisamment votre attention pour que votre réponse m'apporte tous les apaisements souhaités.

La troisième question concerne l'exécution du contrat de plan Etat-région Poitou-Charentes.

L'article 32 de ce contrat concernant l'enseignement agricole prévoyait que l'Etat ouvrirait trois sections de B.T.S.A. et trois sections de B.T.A. à option.

Les filières suivantes pouvaient être ouvertes : B.T.S. « Biotechnologie », au lycée agricole de Melle, dans les Deux-Sèvres ; B.T.S. « Industries agro-alimentaires », à Surgères, dans la Charente-Maritime ; B.T.S. « Transformation distribution commercialisation », à L'Oisellerie, en Charente ; B.T.A. « Production », au L.E.P. de Barbezieux, également en Charente ; B.T.A. « Production », au L.E.P. de Thuré, dans la Vienne ; B.T.A. « Viande », au L.E.P. de Bressuire, dans les Deux-Sèvres, et le B.E.P.A. « Economie familiale rurale, secrétariat », à L'Oisellerie, pouvait être transformé en B.T.A. « Distribution ».

A ce jour, aucune ouverture n'a été réalisée alors que la région a tenu ses engagements.

Ainsi, aux L.E.P. agricoles de Barbezieux et de Thuré, deux classes préfabriquées ont été mises en place ; au L.E.P. agricole de Bressuire, l'extension est en cours ; à L'Oisellerie et à Surgères, les problèmes d'accueil sont pratiquement résolus.

Donc, les moyens matériels sont en place. De plus, les études menées actuellement pour l'élaboration et le schéma prévisionnel des formations initiales agricoles montrent que la mise en place de ces sept filières nouvelles correspond à un besoin minimal.

M. le Premier ministre a confirmé que les contrats de plan seraient respectés. Je vous demande alors, monsieur le ministre, de m'indiquer à quel moment les sections que je viens de vous citer seront ouvertes.

Après ces trois questions relatives à la formation initiale, j'aurai une observation à formuler concernant la formation continue, autre volet important pour de nombreux agriculteurs.

La réduction de 10 p. 100 des moyens correspondant à la promotion collective risque de compromettre fortement cette formation continue, indispensable prolongement de l'enseignement agricole et, en tout état de cause, ne permettra pas d'atteindre les objectifs qui sont les nôtres, de formation et de qualification dans ce secteur essentiel de notre économie nationale qu'est l'agriculture.

Déjà, en 1986, l'insuffisance de ces crédits n'avait pas permis de satisfaire les demandes. Les réduire à nouveau compromettra de façon certaine les formations préparatoires à l'installation et les stages « 200 heures » destinés aux « actives » agricoles. Ces stages devraient être cependant

épargnés, compte tenu du rôle de plus en plus important joué par les femmes d'exploitants. Monsieur le ministre, ce dossier mérite toute votre attention.

Un autre sujet d'inquiétude concernait les éleveurs ovins. En huit jours, les choses ont évolué très rapidement. Le 12 novembre dernier, vous nous annonciez que les acomptes seraient augmentés de 30 francs par tête et, ce matin, vous nous avez appris qu'ils allaient être portés à plus de 80 francs. Ma question sera simple : quand ces crédits seront-ils disponibles, car vous connaissez aussi bien que moi les difficultés que connaissent actuellement tous les éleveurs ovins ?

Mais, sénateur d'un département viticole, je ne peux pas ne pas évoquer la majoration de 2 p. 100 sur les droits spécifiques des alcools français.

Cette mesure prise lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances est très mal ressentie, bien sûr, par nos 300 000 agriculteurs, arboriculteurs et viticulteurs. Elle frappera particulièrement les producteurs moyens charentais de cognac et de pineau qui commercialisent l'intégralité de leur production sur le marché intérieur ; ces droits concernent exclusivement le marché intérieur.

Diminuer la taxe sur les frais généraux des entreprises pourrait être considéré comme une mesure intéressante à condition qu'elle ne pénalise pas une autre catégorie socio-professionnelle, ce qui sera vraisemblablement le cas avec les 2 p. 100 d'augmentation des droits.

Les producteurs de cognac, armagnac, calvados et eau-de-vie ont déjà fortement contribué à la solidarité nationale. Ils auraient pu, me semble-t-il, être épargnés cette année. Peut-on faire quelque chose pour eux dès lors que ces amendements ont été adoptés ?

Il n'en reste pas moins que gager un amendement par une augmentation du droit sur les alcools, alors que rien de tel n'était prévu dans le projet de loi de finances initial, c'est porter un coup très dur à cette profession.

Bien que le ministre chargé du budget ait accepté, sur votre proposition, lors de la séance publique du 19 novembre dernier, d'accorder une aide complémentaire de 100 millions de francs pour régler les situations les plus dramatiques chez les producteurs de lait ou de viande et que, d'un point de vue fiscal, les agriculteurs installés depuis 1978 ou qui s'installeront jusqu'en 1991 bénéficieront d'une déduction fiscale de 1 500 francs par an ou de 10 p. 100 de leurs bénéfices dans la limite de 25 000 francs par an, votre projet de budget, monsieur le ministre, à mon avis, ne contient que des mesures ponctuelles et traduit insuffisamment l'orientation nouvelle et originale attendue par les agriculteurs qui leur permettrait peut-être de mieux se défendre face à la rude concurrence qu'ils subissent actuellement.

J'émet donc certaines réserves, dans l'attente, bien sûr, des réponses que vous voudrez bien apporter aux différentes questions que je vous ai posées. *(Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.)*

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente-cinq, est reprise à quinze heures dix, sous la présidence de M. Dailly.)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à M. Tardy. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Fernand Tardy. Monsieur le ministre, lorsqu'on a à se défendre, on attaque ; cela est bien connu. Aussi avez-vous commencé votre exposé ce matin par une attaque en règle de vos prédécesseurs. Ce faisant, vous avez exprimé des propos qui prêteraient à sourire si la situation de l'agriculture n'était pas aussi dramatique.

C'est vous qui reprochez au gouvernement de la gauche l'absence de concertation avec les organisations professionnelles, vous qui venez de supprimer la représentativité et les moyens des syndicats agricoles minoritaires ! *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Lucien Neuwirth. Il fallait rétablir la confiance !

M. Fernand Tardy. C'est vous qui parlez de renoncements successifs à Bruxelles, vous qui n'avez obtenu que de piètres résultats auprès de la C.E.E. depuis votre arrivée au ministère, à l'exception du rétablissement des montants compensatoires négatifs ! *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.)*

C'est vous qui critiquez les quotas laitiers, alors que vous savez bien que seule cette disposition a empêché l'écèlement du Marché commun agricole auquel vous vous dites, par ailleurs, très attaché !

C'est vous qui parlez du problème ovin, prétendument réglé, en passant sous silence les responsabilités !

Qui gouvernait la France lors de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, la possibilité lui étant alors laissée de faire entrer dans la Communauté les produits de ses dominions ? M. Pompidou et M. Chirac ! *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

M. Fernand Tardy. Qui gouvernait la France en 1980 lorsqu'on a accepté le règlement inique du marché ovin ? M. Giscard d'Estaing et M. Barre, c'est-à-dire, dans les deux cas, vos amis ! *(Nouveaux applaudissements sur les travées socialistes.)*

Et vous faites toutes réserves sur l'élargissement de la Communauté économique européenne ! Etes-vous certain d'exprimer ainsi l'avis du Gouvernement que vous représentez ?

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Fernand Tardy. Enfin, vous dites vouloir rendre la confiance aux agriculteurs. Venez sur le terrain, monsieur le ministre, et vous vous rendez compte de la défiance qui s'installe chaque jour davantage. *(Très bien ! sur les travées socialistes.)*

M. Roland Courteau. Ce sont les déçus !

M. Fernand Tardy. Par conséquent, cessez ces attaques contre vos prédécesseurs. Les problèmes sont suffisamment complexes pour que notre énergie soit employée à trouver ensemble des solutions.

À la lecture des débats budgétaires à l'Assemblée nationale concernant le budget de l'agriculture, on reste confondu : les plus vives critiques ont été émises par les membres de la majorité gouvernementale, ce qui ne les a pas empêché de voter le budget ! Et j'aurais volontiers applaudi aux propos formulés par M. Sordel s'il n'en avait conclu qu'il fallait être favorable à ce budget.

Pourquoi cette unanimité dans la critique ? Tout simplement parce que la situation des exploitants agricoles est désastreuse, et que les députés et les sénateurs ne font que refléter, par leurs paroles, le vif mécontentement des agriculteurs de leurs départements.

Qu'il s'agisse des problèmes laitiers, de la production de viande ovine, bovine et chevaline, de la politique menée dans les régions difficiles, de la couverture sociale de nos exploitants ou encore de la politique laitière, partout, dans tous ces domaines, le Gouvernement s'est contenté de mots et les mesures concrètes sont rares.

Il y a loin, très loin, des paroles de M. Guillaume, président de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, aux actes de M. Guillaume, ministre de l'agriculture ! *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Marcel Costes. Ce n'est pas le même !

M. Fernand Tardy. Si je dis cela, ce n'est pas pour vous accabler, monsieur le ministre...

M. Paul Loridant. Mais si, mais si ! *(Sourires.)*

M. Fernand Tardy. ... car je connais les difficultés de la tâche. Je connais les contraintes du marché commun agricole ; je mesure la concurrence mondiale sur le marché de certains produits ; je me rends compte des problèmes qui se posent quand des productions, hier insuffisantes, sont maintenant excédentaires. Ces difficultés, monsieur le ministre, vous ne les reconnaissez pas, hier, lorsque la gauche était aux affaires ! Et pourtant, à votre poste de responsable d'une grande organisation syndicale, vous deviez avoir tous les éléments pour bien les connaître !

Vous voilà à la tête du ministère de l'agriculture et, malgré une entrée tonitruante en début de mandat dans les cercles agricoles européens...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est fini !

M. Fernand Tardy. ... force est de constater que les problèmes ne sont pas aplanis et que leurs solutions sont loin d'être trouvées.

M. Marcel Costes. C'est le profil bas !

M. Fernand Tardy. La majorité des agriculteurs des régions agricoles riches ont des difficultés et la totalité de ceux des régions en déficit sont dans une situation dramatique, voire désespérée. Dans ces régions, monsieur le ministre, c'est le découragement et le désespoir. Si les jeunes ne désertent pas leur village, c'est, croyez-moi, parce qu'il n'existe pas de travail ailleurs.

On fait état d'une quasi-stagnation des revenus agricoles pour 1986. Encore faut-il attendre les chiffres définitifs des comptes de la nation. Les réflexions que vous ont faites, ce matin, certains de vos amis à ce sujet méritent réflexion.

M. Gérard Delfau. Ils ne sont pas là !

M. Lucien Neuwirth. Mais si !

M. Fernand Tardy. Je voudrais simplement rappeler que, si le revenu agricole a chuté de vingt et un points entre 1974 et 1980, il a augmenté de huit points de 1981 à 1986. Cela n'était pas suffisant, bien entendu, pour rattraper le retard accumulé. Mais la fermeté de la France, pendant cette période, a permis d'éviter la chute très forte des prix européens, grâce à la mise en vigueur des premiers mécanismes de maîtrise de la production.

Nous devons bien reconnaître que les négociations du printemps avec la Communauté économique européenne, menées après une dévaluation qui ne s'imposait pas et qui, d'ailleurs, n'a eu aucun effet bénéfique sur les prix de nos produits agricoles...

M. Paul Loridant. C'est bien vrai !

M. Fernand Tardy. ... n'ont eu comme conséquence que le rétablissement des montants compensatoires monétaires négatifs, alors que ceux-ci avaient été complètement démantelés par le gouvernement précédent.

Mais, pour rétablir tant soit peu la confiance dans le monde paysan, encore faudrait-il laisser de côté les lois et les mesures que vous préconisez et qui font preuve d'une idéologie sectaire. Je ne citerai que quelques exemples : votre vision monolithique de la représentation paysanne à travers un seul syndicat, en excluant des concertations - je l'ai déjà dit ! - la loi sur les orientations économiques en agriculture que vous venez de faire voter et qui n'a qu'un seul but : la suppression des offices, y compris - et c'est une possibilité - de l'Office national interprofessionnel des céréales.

Mais encore cette loi de désétatisation du Crédit agricole par la privatisation de la C.N.C.A. - Caisse nationale de crédit agricole se fera - si elle se fait - au détriment - vous le savez bien, monsieur le ministre - de la représentativité des agriculteurs aux conseils d'administration des caisses régionales et par l'abandon des privilèges que le monde agricole avait encore auprès de cette mutuelle qu'ils avaient créée.

Alors, étant donné cette situation sombre de l'agriculture, ces difficultés multiples, le désespoir de beaucoup de nos exploitants, votre budget pour 1987 est-il en mesure d'apporter un ballon d'oxygène au monde agricole ? Va-t-il permettre un renouveau, un nouveau bond en avant de nos productions agricoles ? Hélas ! non, monsieur le ministre. Ce

budget est essentiellement électoraliste : du trompe-l'œil à la démagogie, comme le titrait une revue agricole. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*) Des petites mesures qui vont dans « le sens du poil » si vous me permettez cette expression - qui sont destinées à satisfaire votre clientèle paysanne. Pas de grands desseins, pas de propositions à moyen ou à long terme.

Je ne veux pas négliger les points positifs de votre budget, tous demandés par la profession : la stabilisation du régime du forfait ; la création d'un régime transitoire supersimplifié - régime qui avait d'ailleurs été mis au point par le précédent ministre de l'agriculture - la simplification du régime réel d'imposition ; la réduction d'impôts pour les adhérents aux centres de gestion ; la prise en compte des revenus exceptionnels ; l'assouplissement des règles de la T.V.A. ; les aides à l'installation des jeunes agriculteurs par un renfort des revenus pendant les cinq premières années de l'installation ; les bourses de l'enseignement agricole alignées sur celles de l'éducation nationale ...

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Vous avez tardé à le faire !

M. Fernand Tardy. ... l'augmentation de l'I.S.M. - indemnité spéciale montagne - de 11 p. 100 ; plus les deux mesures prises lors du débat devant le Sénat : l'assouplissement des modalités d'imposition des bénéfices réels agricoles par une déduction durant les dix premières années de l'activité des exploitants ; et l'amélioration du régime des revenus exceptionnels des exploitants agricoles.

Tout cela n'est pas négligeable et constitue un ensemble de petites mesures pragmatiques, qui n'ont rien à voir avec une grande politique agricole. Celle-ci aurait nécessité un effort accru en faveur de la recherche - or, les crédits de ce chapitre diminuent de 31 p. 100 - des actions foncières - moins 27,8 p. 100 - de l'enseignement public - moins 17,6 p. 100 alors que les subventions à l'enseignement privé augmentent de 11 p. 100 - des industries agro-alimentaires - moins 14,1 p. 100 - des installations des jeunes agriculteurs - moins 13 p. 100 - de la sélection animale - moins 20 p. 100, sans parler des crédits en diminution des S.A.F.E.R., sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ; moins 17 millions de francs - des O.G.A.F., opérations groupées d'aménagement foncier ; moins 20 p. 100 - de la stagnation des crédits du fonds de calamités agricoles. Les dépenses en capital, qui sont censées préparer l'avenir par les investissements, diminuent fortement dans les domaines essentiels déjà cités, et les crédits de paiement, dans ces mêmes domaines, diminuent de 15,7 p. 100.

La question se pose : l'Etat pourra-t-il tenir ses engagements à l'égard des plans régionaux ? Vous dites oui ; nous en sommes, pour notre part, beaucoup moins sûrs.

Il reste de tout cela l'impression d'un budget en trompe-l'œil, à l'image du budget national. Les actions spectaculaires énumérées ci-dessus n'apportent pas de réponse aux problèmes de fond posés à l'agriculture française et européenne. Toute votre politique, monsieur le ministre, est menée avec une vision à court terme, qui va dans un sens démagogique.

M. Raymond Courrière. Des présidentielles !

M. Fernand Tardy. Mais vous éludez les grands dossiers européens et mondiaux qui conditionnent l'avenir de l'agriculture française : nécessité d'une maîtrise de la production face aux contraintes budgétaires européennes et à la surproduction ; place de notre appareil de production agricole dans le contexte commercial agroalimentaire et équilibres régionaux internes à la France et à l'Europe.

C'est à cela qu'il faudra répondre dans les années qui viennent. Ce budget ne le permet pas.

C'est un budget frileux, qui compense la modicité des crédits par quelques mesures spectaculaires qui, en tout cas, ne permettront pas aux agriculteurs de surmonter leurs difficultés présentes.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, ne croyez pas que ces constats sévères sont le fait du socialiste que je suis. Vous retrouverez ces critiques et ces constats dans les interventions des membres de votre majorité à l'Assemblée nationale.

Vous comprendrez qu'ayant une autre vision de la politique agricole pour l'avenir le groupe socialiste ne pourra, en aucune façon, apporter son soutien à un budget qui laisse

mal augurer la politique agricole de cette fin de siècle et qui, en tout cas, ne peut en aucune façon permettre à nos exploitants d'envisager l'avenir avec sérénité et confiance. *(Très bien ! et applaudissements prolongés sur les travées socialistes. - M. Minetti applaudit également.)*

M. Louis Minetti. Quelques vérités ont été dites !

M. le président. La parole est à M. Delga.

M. François Delga. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera tout d'abord sur la détaxation partielle du fioul agricole au profit des coopératives d'utilisation de matériel agricole, les C.U.M.A.

L'amendement n° I-192, présenté par l'union des non-inscrits dont moi-même, a été retiré au profit de celui de M. Oudin, n° I-199, qui reprenait nos préoccupations, amendement retiré à la demande de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

Je comprends parfaitement les difficultés majeures qui imposent une rigueur absolue dans l'élaboration de la loi de finances pour 1987. Les causes sont connues, les faits sont là.

Il me paraît cependant difficile de faire admettre aux agriculteurs ayant organisé entre eux une C.U.M.A. qu'ils ne peuvent bénéficier de la même déduction partielle de la T.V.A. que les exploitants agricoles autorisés, eux, par l'article 3 de la loi de finances rectificative pour 1986, à déduire 50 p. 100 de la T.V.A. sur leur fioul domestique.

Les C.U.M.A. ne peuvent être assimilées ni statutairement ni fiscalement aux entreprises de travaux agricoles. Je me permets donc de soumettre à la réflexion de l'assemblée l'extension aux agriculteurs adhérents aux C.U.M.A. du bénéfice de l'article 3 de la loi de finances rectificative pour 1986 et de demander son intégration dans la loi de finances pour 1987.

Monsieur le ministre, lors du collectif qui sera discuté avant la fin de l'année 1986, le Gouvernement voudra bien, je l'espère, inclure cette mesure que vous-même avez souhaitée au cours de réunions avec les professionnels et les syndicats agricoles, mesure à laquelle vous avez répondu par un « oui » net et précis sur ma demande, au cours d'une réunion de la commission des affaires sociales. Telle est ma première observation.

Dans un deuxième temps, je voudrais attirer votre attention sur une particularité du problème ovin dans nos départements du Sud-Ouest. Il est inutile de rappeler l'effondrement constant des cours et la chute des revenus des éleveurs ovins. Les prix en francs courants sont identiques à ceux de 1984. Quant aux causes, elles sont principalement dues à un règlement communautaire inadapté.

En effet, les éleveurs britanniques, seuls, bénéficient de la prime variable à l'abattage, laquelle compense, quel que soit le niveau du cours, le manque à gagner par rapport au prix directeur. Les éleveurs britanniques bénéficient, en outre, de la prime compensatoire ovine de la Communauté économique européenne et, par voie de conséquence, peuvent donc vendre leurs produits à un prix plus bas que leur prix directeur.

En revanche, les Français, en cas de chute du prix d'intervention, n'ont d'autre possibilité que le stockage public ou privé des carcasses dans l'attente de jours meilleurs, ce qui ne règle rien, car leur réapparition sur le marché se produira obligatoirement un jour ou l'autre, malgré l'invasion des carcasses de moutons anglais, voire australiens et néo-zélandais, parvenues en France à un prix inférieur par des voies qui échappent aux mesures de protection du marché français.

Il faut donc absolument réviser le règlement communautaire ovin et obtenir, pour les Français au moins, le système de prime variable à l'abattage. Cette révision est d'une telle évidence que le conseil des ministres de la C.E.E., en date des 17 et 18 novembre 1986, réuni à Bruxelles, a pris l'engagement de faire réexaminer par la commission le règlement ovin, notamment ses dispositions monétaires.

L'annonce par cette commission du relèvement à 75 p. 100 du taux de l'acompte à la prime à la brebis fait donc passer la somme ainsi accordée aux producteurs de moutons, depuis septembre 1986, au-dessus de 80 francs la brebis. C'est là un résultat positif.

De même - et cela est digne d'intérêt - est proposé par la Commission l'ajustement de 3,3 p. 100 des taux verts, applicables au secteur du mouton et de la viande bovine en France, dont le conseil statuera lors de sa prochaine session.

Plus intéressante encore est la présentation au conseil d'un projet de règlement visant à « saisonnaliser » la prime à la brebis. Cette prime compensatrice a pour objet de faire bénéficier chaque producteur de la garantie communautaire d'un prix de base saisonnalisé.

Elle est versée, premièrement, en acompte de 30 p. 100 en milieu de campagne pour les zones défavorisées et la zone de montagne ; deuxièmement, en solde pour les zones défavorisées et de montagne et en totalité pour les zones de plaine dans les douze mois qui suivent la fin de la campagne. Tous les éleveurs touchent la même prime.

Si cette mesure est intéressante et importante, elle induit toutefois une situation inégalitaire dans l'élevage français.

En effet, d'une part, la distribution de la prime est payée à la brebis ; or ce sont les agneaux qui sont concernés par le prix du marché, pénalisant ainsi les éleveurs qui font des efforts, sur le plan génétique, pour améliorer la prolificité du troupeau.

D'autre part, cette prime est calculée à partir d'un prix moyen qui ne tient pas compte des variations saisonnières du prix de base, lequel est plus élevé pour la production d'agneaux d'hiver et de printemps - c'est le cas pour nos éleveurs du Sud-Ouest - que pour la production des agneaux d'été et d'automne ; c'est le cas des éleveurs de l'Ouest et du Centre.

A titre d'exemple, en 1985, tous les éleveurs ont touché la même prime par brebis, soit 61,95 francs, ou 3,26 francs par kilogramme, puisqu'il est admis forfaitairement une production de dix-neuf kilos d'agneau par brebis.

L'éleveur qui a vendu un agneau en février a donc perdu, en fait, 6,21 francs par kilo et l'éleveur qui a vendu l'agneau en août n'a perdu que 1,05 franc par kilo, tous deux ayant cependant touché identiquement 3,26 francs par kilo d'agneau vendu.

Cela peut être constaté immédiatement sur le tracé des deux courbes établies sur un même graphique pour l'année 1985 : pour la première, d'après les prix de base communautaires variant chaque semaine et souhaités par la Communauté pour les producteurs ; pour la deuxième, d'après le prix du marché établi chaque semaine en fonction des prix sur les marchés dits représentatifs de chaque Etat membre, ce qui permet d'une part, d'obtenir, dans chaque cas, un prix moyen dont la différence constitue la valeur de la prime compensatrice unique et, d'autre part, de constater que l'écart entre les deux courbes est beaucoup plus important pendant les mois d'hiver et de printemps que pendant ceux d'été et d'automne.

Il est donc visible, par le biais de cette prime compensatrice unique, que l'éleveur cherchant un étalement de sa production se voit pénalisé par un prix inférieur au prix de base alors que l'éleveur qui ne fait pas cet effort touche un prix supérieur à ce prix de base.

D'où le désir des agriculteurs de notre région du Sud-Ouest, qui produisent des agneaux d'hiver et de printemps, de voir saisonnaliser cette prime, mais en tenant compte, premièrement, du nombre des agneaux réellement produits et vendus sur l'exploitation et, deuxièmement, des coûts de production élevés spécifiques à la production d'agneaux d'hiver et de printemps.

Dois-je rappeler, pour eux, l'élevage en bergerie, le surcroît de travail, l'alimentation chère du fait qu'elle est récoltée, puis stockée, voire achetée à l'extérieur, particulièrement depuis deux années caractérisées par une sécheresse extrême dans nos régions ?

En outre, au mode de calcul de la prime saisonnalisée, on pourrait intégrer un système de points : la saisonnalisation de la prime ne serait effectuée que sur 70 p. 100 de l'enveloppe globale, le principe de l'acompte unique de 30 p. 100, pour les agriculteurs de zone de montagne défavorisée, étant maintenu ; elle serait calculée à partir de la déclaration par l'éleveur des ventes d'agneaux effectuées semaine par semaine.

A chaque agneau commercialisé serait attribué un certain nombre de points, égal à la différence entre le prix de base hebdomadaire et la recette moyenne officielle calculée à partir du prix de marché, à laquelle on ajouterait l'incidence

représentée par l'acompte de 30 p. 100. La valeur du point serait fixée chaque année en fonction de l'enveloppe nationale et du nombre de brebis et d'agneaux vendus déclarés.

Il me paraît donc juste et nécessaire, dans la mesure de la saisonnalisation de la prime compensatrice, de tenir compte des particularités liées à la production des ovins de notre région. C'est là la volonté exprimée et confirmée par le syndicalisme agricole.

Il ne faut cependant pas croire que la saisonnalisation de la prime résoudra le problème des éleveurs d'ovins du Sud-Ouest. C'est dans la renégociation du règlement européen ovin que se trouve la solution.

Nous ne doutons pas, monsieur le ministre, que ce soit aussi votre volonté. Mieux que tout autre, quoi qu'on en dise, vous appréciez en professionnel averti les problèmes complexes et divers que pose la profession agricole.

Le budget de l'agriculture traduit votre souci constant de préserver et d'aider les agriculteurs. Je ne manquerai pas, par mon vote, de l'approuver. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Ballayer.

M. René Ballayer. Monsieur le ministre, Sénèque affirmait : « Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne connaît pas son port. » Or, monsieur le ministre, vous fûtes le leader incontesté de l'agriculture et vous êtes maintenant le ministre de l'agriculture. Vous êtes, par conséquent, le « pilote » de l'agriculture et je crois à la valeur de ce mot.

Je suis, comme vous le savez, président d'un conseil général de l'Ouest, plus précisément de la Mayenne, et, bien que cette enceinte entende plutôt des débats feutrés, je vous parlerai avec mon cœur.

Je reçois beaucoup d'agriculteurs. Eh bien ! on imagine mal ici dans quelle détresse ils se trouvent, qu'il s'agisse des éleveurs d'ovins, de bovins ou des producteurs de lait !

Récemment, je me suis rendu dans une exploitation agricole où un jeune a pris la succession de ses beaux-parents. Après son mariage, il a procédé à des investissements. Il produit 40 000 litres de lait par an. Ce jeune homme m'a dit en substance : même en mangeant de l'herbe, je n'arriverais pas à équilibrer mon budget ; comment pourrai-je rembourser mes annuités ?

La Mayenne a été touchée de plein fouet par les quotas laitiers. En effet, peut-être plus en retard que d'autres, ce département est en plein plan de redressement. La Mayenne a été touchée, monsieur le ministre, comme peu d'autres départements l'ont été et l'on ne peut pas, me semble-t-il, laisser ces gens-là dans l'inquiétude, dans le désespoir ; ils se sentent - je pèse mes mots - un peu orphelins. Monsieur le ministre, vous fûtes leur pilote ; il faut absolument que vous deveniez aussi leur père. Ce n'est pas lorsque tout va bien que l'on reconnaît ses amis, c'est quand tout va mal qu'on éprouve leurs sentiments au-delà de l'amitié et de l'estime.

Par conséquent, monsieur le ministre, les Mayennais comptent sur votre cœur, sur le sens de la solidarité.

A ce propos, ils se demandent comment vivre. Il faudra revoir le problème des quotas laitiers ; vous le connaissez beaucoup mieux que moi. Si on ne libère pas ces quotas laitiers, si l'on ne donne pas à ces personnes qui veulent travailler le minimum de quotas pour vivre, on ne règlera pas le problème. Ce n'est pas en mettant des rustines qu'on arrivera à colmater la plaie. Celle-ci est trop béante.

Par conséquent, il faut libérer les quotas laitiers. De quelle manière ? Vous avez certainement la recette.

Il est certaines régions dont l'industrie laitière n'est pas l'activité fondamentale, mais qui veulent garder leurs quotas. Il faudra sans doute faire preuve de fermeté afin que certaines régions abandonnent leurs quotas au profit d'autres dont le lait, c'est le sang. Ainsi, dans notre région, le lait est le sang quotidien, c'est vraiment l'oxygène indispensable. Il faudra donc prendre des mesures de solidarité.

J'ai eu l'occasion d'assister à la réunion de commission de coordination où ont été réglés les problèmes d'affectation de certains crédits. Je n'ai pas contesté l'enveloppe de 100 millions de francs pour la déduction fiscale de ceux qui sont au bénéfice réel.

Monsieur le ministre, il ne faut pas oublier ceux qui sont au forfait, ceux qui sont dans l'ombre. Ils sont les plus nombreux dans mon département : 2 500 sont au bénéfice réel et plus de 12 000 au forfait. Ces derniers ne comprendraient vraiment pas qu'on privilégie ceux qui sont au bénéfice réel et qu'on les laisse à l'écart. Il s'agit, là encore, d'un problème de solidarité.

Sur les 100 millions qui vous restent, peut-être trouverez-vous des mesures susceptibles de les mettre en correspondance, pour le moins.

Pour moi, le véritable et seul problème est de donner à ceux qui ont envie de travailler les moyens de le faire. Ce n'est pas avec des quotas en quelque sorte d'aumône qu'ils pourront survivre.

La libération des quotas laitiers vous pose évidemment monsieur le ministre, des problèmes plus complexes tels que la retraite anticipée avec les moyens financiers appropriés - je sais que vous y réfléchissez - et peut-être aussi, je vous le suggère, des pensions de reconversion. Bien des agriculteurs comprennent maintenant que, malgré Oscar Wilde selon qui « on n'arrête pas l'avenir », parfois cet avenir est bouché dans certains secteurs, et peut-être convient-il d'aider ceux qui sont prêts à une reconversion.

Tel est mon message, monsieur le ministre. Il est celui d'un homme qui représente un département essentiellement agricole, d'un homme qui en sent les pulsations parce qu'il s'agit d'un département à base humaine. Je serais heureux si j'avais pu vous convaincre car les agriculteurs mayennais sont les acteurs au quotidien de l'agriculture, de la France rurale, de la France agricole. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le ministre, vos propres amis siégeant dans cette enceinte sont très critiques à l'égard de votre budget depuis ce matin, faisant suite en cela aux propos qui ont été tenus à l'Assemblée nationale. Notre collègue, qui vient de me précéder, a même employé le terme de situation « tragique ».

Votre budget, c'est le budget de la continuité, mais de la continuité dans la médiocrité : continuité dans la politique de déclin de notre agriculture, qui va s'aggraver et dont les maîtres mots sont donc, j'y reviens, continuité, médiocrité et pénurie.

Certes, je sais que vous contestez cette appréciation, mais les protestations passent mal car les chiffres sont têtus. Une baisse de 4 p. 100 du revenu des exploitants agricoles a été annoncée pour cette année par l'institut des prévisions économiques et financières. Nous attendons des précisions plus catégoriques à cet égard.

Pour sa part, la fédération nationale bovine chiffre cette baisse à 10 p. 100 ; la fédération nationale ovine fait une estimation voisine pour les éleveurs de moutons, qui se débattent dans une situation dramatique ; 100 000 agriculteurs en difficulté, c'est le chiffre avancé par l'ancien directeur de la C.N.A.S.E.A. dans un rapport qu'il vous a remis, et cela représente 10 p. 100 des exploitants agricoles. Ce chiffre doit d'ailleurs être considéré comme un minimum, compte tenu de la traditionnelle retenue du monde paysan lorsqu'il s'agit d'avouer des difficultés financières.

Quant aux chambres d'agriculture, elles estiment que le revenu agricole pourrait baisser de 2 ou 3 points. J'ajoute que, pour les céréaliers, les producteurs de fruits et légumes, de vin de table, ce sera beaucoup plus. Bref, nous assistons à une nouvelle baisse des revenus pour la plus grande partie des agriculteurs.

Je sais qu'il faut moduler les choses. Ce recul permanent depuis 1974 - sauf l'embellie de 1981-1982 - serait-il inéluctable ? Evidemment, non. Il est d'autant plus inacceptable que, pour des raisons conjoncturelles, le prix des consommations intermédiaires - engrais, aliments du bétail, produits phytosanitaires, etc. - a baissé, comme l'indique l'observatoire des prix, de 5 p. 100 de septembre 1985 à septembre 1986. Qu'en aurait-il été du revenu agricole s'il avait progressé comme les années précédentes ?

En outre, les agriculteurs ont eu tendance à acheter moins d'engrais, mais aussi moins de matériel. Voilà qui est grave pour l'avenir et la modernisation de l'agriculture.

Et comme si tout cela n'était pas suffisant, la commission de Bruxelles, sous le fallacieux prétexte de stocks - j'y reviendrai tout à l'heure - dont elle se garde bien d'analyser l'origine et de désigner le responsable - il est malhonnête de se limiter à donner des chiffres globaux ; il faut toujours analyser l'origine et désigner les responsables - la commission de Bruxelles, dis-je, veut pousser plus avant sa politique, et il semble que l'accord du Gouvernement lui soit acquis.

Prenons l'exemple du lait. La commission de Bruxelles propose la suppression des compensations entre régions, la fin de l'intervention permanente pour le beurre, une super-taxe plus dissuasive encore et une baisse supplémentaire de 5 p. 100 des quotas, cela pour aboutir, dans quatre ans, à moins de 200 000 producteurs de lait - ils étaient 400 000 il y a deux ans.

Qu'attendez-vous pour dire clairement devant tout le monde : « C'est fini. Stop ! On arrête. On décide la casse de l'agriculture française ! » ?

En fait, notre dépendance vis-à-vis de l'étranger s'accroît dans de nombreux domaines, où nos déficits se creusent. Nous importons un porc sur trois, un mouton sur cinq, sans parler du tabac, des fleurs ; on commence même maintenant à importer de la viande bovine. Bien entendu, je n'aurais garde d'oublier que nous importons 90 p. 100 de nos besoins en protéines. Par ailleurs, la France est déficitaire pour les conserves de poisson, les légumes frais, les fruits, les produits destinés à l'alimentation animale.

Tout cela coûte cher. Si je suis bien informé, ces importations ont coûté 112 milliards de francs en 1986, auxquels il convient d'ajouter 400 millions de francs de pertes de recettes résultant de l'absence de droits de douane sur les importations de graines de soja.

Ces difficultés accrues accélèrent la disparition des exploitations - 120 000 ont disparu depuis 1981 - tandis que les surfaces agricoles sont en régression ; c'est le cas du vignoble, c'est le cas du verger.

L'endettement atteint aujourd'hui un niveau tel, avec des taux d'intérêt trois fois supérieurs au taux de l'inflation, que des agriculteurs sont contraints, la mort dans l'âme, de brader leur exploitation, autrement dit l'héritage ancestral.

Une des facettes les plus condamnables de cette politique qui frappe les petits et les moyens exploitants est que jamais autant d'entre eux n'ont été sans protection sociale, faute d'avoir pu payer leurs cotisations ; on en compte plusieurs centaines par département. Il faut bien constater que les charges sociales sont de plus en plus lourdes pour eux, car il faut les comparer à l'évolution des coûts de production par rapport à l'inflation.

Sous tous les gouvernements, quels qu'ils soient, même sous les gouvernements qui avaient fait des promesses de justice sociale - et malgré des balbutiements de réalisation - les cotisations sociales ont toujours augmenté deux ou trois fois plus vite que les prix agricoles ; aujourd'hui, cette évolution tend à s'accélérer.

Comment les producteurs de lait peuvent-ils s'en sortir, notamment ceux qui, pour respecter les quotas, ont réduit leur production - donc leurs revenus - ou ceux qui, l'ayant développée, se voient infliger des amendes aussi sévères qu'injustifiées ? Et les éleveurs, en crise depuis longtemps, obligés d'intensifier sans cesse leur production pour parer, autant que faire se peut, à une dégradation des prix et des garanties ?

Fragilité, baisse des recettes, endettement croissant : la situation devient rapidement intenable pour peu que la sécheresse s'en mêle, et elle s'en est mêlée dans un certain nombre de régions !

Ne parlons pas des producteurs de moutons, victimes, eux, d'un règlement communautaire scandaleux ! J'étais avec eux, voilà une semaine, dans les départements du Poitou-Charentes et des contreforts du Massif central.

Voilà comment des milliers de familles agricoles se retrouvent sans garantie devant la maladie, même si la M.S.A., du moins dans certains départements, s'efforce d'adoucir les cas les plus poignants. Cette situation décourage les agriculteurs de poursuivre et les jeunes de s'installer.

Mais, après tout, n'est-ce pas tout simplement ce que programme le Livre vert élaboré par la commission de Bruxelles, présidée par un certain Delors, homme politique français à l'engagement bien connu !

En 1984, les investissements dans l'agriculture ont reculé de 5 p. 100 et de 6,5 p. 100 en 1985. Le recul est de 12 p. 100 pour les tracteurs et de 10 p. 100 pour le matériel de pulvérisation.

Le machinisme agricole, on le voit, est à l'image de cette agriculture qui régresse. Les immatriculations de tracteurs ont baissé de 16,8 p. 100 au premier semestre de 1986 par rapport à celui de 1985.

Pour le matériel du sol, cela ne va pas mieux.

En matière de marché de matériel de protection des cultures, les perspectives à court terme sont peu encourageantes : 14 p. 100 de baisse au premier semestre 1986 par rapport au premier semestre de 1985.

Quant aux ventes de moissonneuses-batteuses, elles accusent un tassement important : 3 400 machines en 1986, contre 4 372 en 1985, une année qui ne fut pourtant pas mirobolante !

Enfin, le matériel de laiterie subit le contrecoup de l'application des quotas laitiers : les ventes ont chuté de 36 p. 100 en deux ans - 1984 et 1985.

Voilà donc rapidement brossée - je ne prétends pas avoir été exhaustif - la situation de l'agriculture. Comme quoi des politiques aberrantes ne restent pas sans effets sur les industries d'aval et d'amont !

Que n'a-t-on pas dit depuis les années soixante aux agriculteurs ! Organisez-vous, responsabilisez-vous, adaptez-vous, restructurez-vous, soyez productifs, soyez modernes, soyez efficaces ! Que de mots, que de slogans !

Les mots ne cherchent qu'à cacher la réalité. En l'occurrence, ils cherchent à cacher le recul de l'agriculture française.

Quel est le bilan de ces vingt-cinq dernières années ? Deux tiers des actifs ont été contraints de quitter l'agriculture ; ceux qui ont pu investir, qui se sont équipés et agrandis, se sont endettés très fortement. Leur revenu est en baisse constante et ils se heurtent à des difficultés croissantes dues à une politique agricole, tant nationale que communautaire, qui casse le potentiel de production française au bénéfice des importations.

S'il est pourtant un secteur productif, qui a fait des efforts et consenti de grands sacrifices, qui a fait preuve de beaucoup d'imagination, c'est bien l'agriculture : la productivité agricole a plus que doublé en un quart de siècle. Pourtant, ce sont les agriculteurs qui ont été conduits dans l'impasse et sacrifiés sur l'autel de l'Europe.

Que déclarait le Premier ministre dès son arrivée au Gouvernement ? : « La première tâche du Gouvernement, claironnait-il, sera de rétablir la confiance, de redonner des raisons d'espérer à l'ensemble des agriculteurs.

« Il faut mettre un coup d'arrêt à la dégradation de la politique agricole commune... Sinon, en tirer toutes les conséquences. »

Belles intentions ! Belles paroles ! Belles promesses ! Mais le collègue qui m'a précédé a parlé, lui, de situation tragique. Belles intentions, mais ce même Premier ministre, aujourd'hui, accepte les orientations du Livre vert, c'est-à-dire la mise en friche et la reconversion vers des productions sans avenir ni débouchés sérieux.

Cette politique est d'autant plus condamnable que la population mondiale s'achemine vers les six milliards d'habitants, dont 800 millions souffrent de la faim, tandis que la malnutrition s'étend, y compris dans les pays industrialisés, notamment en France. Le chômage et la baisse du pouvoir d'achat conduisent aux Restaurants du cœur et aux « nouveaux pauvres », triste illustration de cette politique condamnable.

Le repli de l'agriculture française sur quelques créneaux de moins en moins nombreux et porteurs favorise la pénétration de produits étrangers sur nos propres marchés et conforte la position des Etats-Unis, qui se servent de l'arme alimentaire comme moyen de pression sur les peuples.

L'agriculture américaine est essentiellement tournée vers l'exportation et on reste effaré devant l'importance des aides que le gouvernement américain accorde à son agriculture. Les dépenses de soutien - soutien aux prix et aides aux revenus des agriculteurs - ont été multipliées dans ce pays par cinq depuis 1982. L'agriculture américaine profite, en outre, d'un arsenal de subventions à l'exportation.

Dans le même temps, les Etats-Unis protègent leur agriculture en instaurant des restrictions aux importations, restrictions qui sont entérinées par le G.A.T.T., et l'accord de Punta Del Este, contrairement à votre opinion, monsieur le ministre, fait redouter une nouvelle libéralisation des marchés, sans contrepartie véritable.

Face à cette agressivité économique, le Gouvernement de la France cède dans les négociations internationales et vous ne donnez pas à l'agriculture française les moyens de relever les défis qui lui sont lancés. De ce point de vue, je me situe dans le même courant de pensée exprimé ce matin par le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, M. Sordel, quand il a, devant nous, démontré que céréales plus oléagineux, cela faisait 160 millions de tonnes. Nous en exportons 25 millions, soit 15 p. 100, mais, en même temps, nous en importons 50 millions de tonnes. Les importations correspondent donc à 13 millions d'hectares en production pour l'Europe et les exportations à 6 millions d'hectares en production. Il y a un décalage entre ces deux chiffres !

Je n'entrerai pas dans le jeu qui consisterait à se demander qui a tenu ce raisonnement le premier, de M. Sordel ou de moi-même. Je signalerai simplement que, dès 1978, à cette tribune, j'avais fait la même démonstration, avec, certes, des chiffres différents à l'époque ; j'ai refait la même démonstration en 1982. Aujourd'hui, je répète que c'est en traitant de ces questions-là, sous cet angle-là et de la manière dont les a abordées M. Sordel que l'on doit rechercher les solutions pour la P.A.C. ; c'est ainsi que l'on assurera à l'agriculture française la place prépondérante qu'elle doit avoir en Europe.

Pour la France, la solution, ce ne sont ni les quotas, ni les restrictions de production, ni la mise en friche. La seule solution, parce qu'elle est juste et parce qu'elle correspond aux réalités du marché mondial, c'est plus d'agriculteurs pour une agriculture française moderne et compétitive, familiale et jeune. C'est sur ce thème qu'il faut travailler et sur aucun autre.

Votre budget est donc un budget de repli. Il accentue les tendances antérieures. Pire, vous abandonnez vos moyens d'intervention au profit d'une contribution croissante à la Communauté économique européenne, les rapports écrits des commissions du Sénat en portent témoignage. Les versements à la C.E.E. sont comparables au budget de l'agriculture et atteindront 32,8 milliards de francs en 1987. Or ces crédits reversés à la Communauté échappent aux décisions nationales et ne profitent pas intégralement, et de loin, à l'agriculture française.

Le bon sens paysan est fondé sur l'expérience. Celle que nous vivons nous permet d'affirmer sans risque d'erreur que ce n'est pas en avançant comme nouvelle stratégie les idées du passé, qui ont fait faillite, que l'on résoudra les problèmes où elles nous ont conduits.

Une autre orientation est donc indispensable et urgente afin de redonner confiance à nos agriculteurs et de contribuer au redressement économique de la France.

Selon nous, une telle politique doit rechercher la satisfaction des besoins au lieu de se soumettre, notamment, à la plus forte puissance de ce monde du point de vue économique, militaire et politique : les Etats-Unis.

Nous pouvons donc produire et produire mieux ; nos productions agricoles peuvent et doivent être valorisées en développant les premières et les deuxième transformations grâce aux technologies nouvelles.

L'agriculture est une activité productive essentielle pour l'avenir économique de notre pays ; elle assure l'approvisionnement alimentaire et tient une place grandissante dans nos échanges extérieurs. Il faut poursuivre dans cette voie, ce qui est possible, comme je viens de le démontrer.

L'agriculture offre un grand nombre d'emplois dans la production elle-même et elle en crée un grand nombre dans les industries d'aval et d'amont. Son potentiel doit donc être valorisé, son expansion soutenue.

En effet, l'installation des jeunes est essentielle pour maintenir un tissu suffisamment dense d'exploitations en France. Les rapports fournis sur ce point par le Sénat montrent qu'il y a régression généralisée s'agissant de l'installation des jeunes. Une politique vigoureuse et rigoureuse d'installation s'impose pour contrecarrer la tendance à la stagnation et à la baisse du rythme des installations.

Ce n'est pas le choix que vous avez fait. Je prendrai un exemple dans votre budget : vous diminuez de 13 p. 100 la dotation aux jeunes agriculteurs, ce qui représente une baisse de 112 millions de francs.

Cette orientation pour l'agriculture est contraire aux intérêts des agriculteurs, des consommateurs et donc du pays. C'est pourquoi nous combattons et nous ne voterons pas ce budget.

M. le président. La parole est à M. Souvet.

M. Louis Souvet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture reste et restera l'une de nos activités prioritaires. A cet égard, votre budget, monsieur le ministre, témoigne une volonté pour l'avenir et l'essor de ce secteur, qu'il m'est agréable de souligner.

Nous constatons notamment une augmentation des dépenses en faveur de la valorisation de la production agricole et un effort dans le domaine de l'enseignement avec une évolution des bourses scolaires, qui permettra un alignement des barèmes sur ceux qui sont pratiqués dans l'enseignement général et technique. Cette mesure apporte sans conteste une grande satisfaction aux familles qui souhaitent voir l'un de leurs enfants reprendre l'exploitation familiale.

Parmi les autres points positifs, j'ai retenu le concours financier au B.A.P.S.A., qui, cependant, ne permet pas de maîtriser suffisamment l'évolution des cotisations professionnelles, l'effort réalisé en faveur de l'organisation économique, comme la dotation globale aux offices, ou, enfin, la majoration, en francs courants, de l'enveloppe destinée à financer les mesures en faveur de zones défavorisées, comme celles de montagne.

Je sais que vous aurez soin d'améliorer ces diverses dispositions. Je sais aussi que tout ne peut être fait le même jour ; je mesure bien le chemin parcouru en neuf mois. Toutefois, je souhaite attirer votre attention sur quelques problèmes qui demeurent sensibles dans le milieu agricole.

D'abord, la réduction de l'enveloppe prévue pour la bonification des taux de prêts n'a pas permis d'engager des actions de restructuration ou d'allègement de la dette des agriculteurs. Nombre d'entre eux le regrettent.

Je vous rappelle à cet effet que près de 1 000 exploitations sont en difficulté en Franche-Comté, la production laitière étant fortement touchée. Je constate que les entreprises en difficulté sont celles qui ont investi et se sont modernisées. Elles ont donc une structure financière plus fragile.

Les producteurs de Franche-Comté demandent que le droit à produire des régions en difficulté soit préservé, et que disparaisse enfin la taxe de coresponsabilité, en priorité pour les régions défavorisées. Je ne vous cache pas, monsieur le ministre, que cette taxe ne « passe » absolument plus.

S'agissant des quotas laitiers, un aménagement de la formule des quotas B afin d'éviter les excès devrait être envisagé de manière à autoriser la progression de l'entreprise dans des limites et des risques calculés. Le quota B pour entreprise mérite d'être maintenu, le quota individuel ayant pour seul effet de geler des situations déjà pénibles.

Dans le même esprit, les agriculteurs souhaitent que soient préservés, voire revalorisés, les crédits affectés à la sélection animale.

Cela m'amène, monsieur le ministre, à souligner une nouvelle fois le fait qu'il existe, dans notre pays, non pas une, mais des agricultures.

La multiplicité des problèmes que connaît aujourd'hui ce secteur n'a d'égale que la multiplicité des situations géographiques, économiques et sociales des agriculteurs. Votre budget leur fait écho, et je m'en réjouis.

J'ajouterai quelques considérations qui portent sur le B.A.P.S.A. M'adressant au même ministre, j'ai jugé bon de ne pas intervenir deux fois.

Il est un point pour lequel, en tant que parlementaire, je suis souvent appelé à intervenir. Il s'agit de l'allocation de remplacement. J'ai pu noter qu'il était prévu un doublement des dépenses dans ce domaine - 67,74 p. 100 - à la suite de l'allongement de la durée du congé de maternité de vingt-huit à cinquante-six jours.

Ce service, monsieur le ministre, est peu demandé : 45 p. 100 au grand maximum des ayants droit des agricultrices de Franche-Comté en bénéficient et seulement 20 p. 100 au plan national, cela en raison du coût réel du forfait journalier.

Aussi, à la demande des organisations agricoles, ne serait-il pas préférable de considérer ce problème dans l'autre sens, à savoir qu'au lieu d'un allongement de la durée du congé il soit prévu une augmentation journalière, même si l'on accentue la disparité entre les régimes.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur un aspect particulier des mesures énoncées dans le projet de loi de finances pour 1987 visant à réformer la fiscalité agricole. Ces mesures vont dans le bon sens et apportent, pour une bonne part, satisfaction aux agriculteurs.

Toutefois, tel est l'objet de mon propos, s'agissant de la création d'un régime transitoire simplifié, je souhaite vous faire part de trois observations qui pourraient venir compléter le texte initial.

Dans sa rédaction actuelle, sauf erreur, le texte exclut du bénéfice de l'abattement de 20 p. 100 les exploitants soumis au régime transitoire. Cet abattement mérite d'être appliqué en cas d'adhésion par un agriculteur à un centre de gestion agréé. Vous savez combien ces centres sont utiles pour la gestion et le conseil aux exploitants.

D'autre part, le projet de loi limite l'application du régime transitoire aux exploitants agricoles qui exercent leur activité à titre individuel. Pourquoi ne pas faire bénéficier les G.A.E.C. des mêmes dispositions ?

Enfin, ne peut-on appliquer ce régime authentiquement simplifié à une catégorie d'exploitations déterminées par leur chiffre d'affaires, sans considération de durée, le caractère étant limité à cinq ans pour toutes les exploitations sans distinction ?

Voilà, monsieur le ministre, les divers points que je souhaitais vous présenter à l'occasion de cette discussion. Je sais qu'ils trouveront auprès de vous une attention bienveillante.

Votre budget reste en contact avec les réalités du monde agricole. Comment ne le serait-il pas, de votre part ? Nous sommes tous conscients - les agriculteurs les premiers, car ils sont gens de terrain et de bon sens - de l'étendue des efforts fournis par votre ministère pour aller dans la bonne voie. Ils savent que tout ne peut-être fait tout de suite.

Vous répondez pour une bonne part aux aspirations de ce secteur économique ; le contraire eût été étonnant ! Certes, il y a toujours une frontière entre le souhaitable et le possible, l'idéal et le réel. Je crois que l'on peut faire confiance à votre volonté de réduire cette distinction. Votre budget en est une preuve.

Parce qu'il est réaliste, parce que, monsieur le ministre, vous avez eu pour souci de concilier les obligations budgétaires et les souhaits des agriculteurs, parce que vous avez su leur éviter l'amertume de la déception, pour ces raisons, monsieur le ministre, nous voterons votre budget. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. de Bourgoing.

M. Philippe de Bourgoing. Loin de moi l'intention, monsieur le ministre, de vous compliquer par mon intervention une tâche difficile.

Cette tâche est difficile sur le terrain, car il vous appartient de mettre en place des mesures que vous n'aviez pas décidées. On a beaucoup parlé, ce matin encore, d'héritage en matière politique. Je crois que vous êtes l'un des plus pauvres héritiers.

Cette tâche est difficile à Bruxelles et sur le plan international à la suite d'acceptations hâtives, faites souvent sur le dos des agriculteurs français. Vous saviez qu'il en serait ainsi. Accepter d'assumer cette responsabilité mérite estime, d'autant que vous saviez aussi que cela vous vaudrait des coups.

Mais vous avez des atouts. Je veux parler de votre connaissance des problèmes, acquise sur le terrain, j'allais dire sur la terre, et par l'exercice de vos responsabilités précédentes. Je veux parler aussi de la volonté du Gouvernement auquel vous appartenez d'agir pour la défense de l'agriculture. Cette volonté a été affirmée de façon engageante par M. le Premier ministre, encore récemment, devant l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Cette volonté s'est traduite dans les faits, la semaine dernière, devant le Sénat par la priorité donnée à l'agriculture dans l'enveloppe mise à notre disposition. Aussi 100 millions

de francs sont-ils venus s'ajouter aux 25 millions de francs de l'Assemblée nationale et aux 75 millions de francs mis en place cet été.

J'évoquerai également l'effort estimé à 100 millions de francs en réponse à nos demandes en matière de fiscalité agricole, bien que les mesures de report de bénéfices agricoles pour permettre l'investissement ne jouent, à mon sens, que trop peu, car elles ne peuvent jouer que si des bénéfices existent ; or je crains qu'il n'y en ait pas beaucoup.

J'en arrive vite ainsi à la situation économique des agriculteurs, qui devient de plus en plus difficile et qui se traduit, je le constate, par une inquiétude proche souvent du désespoir. Je parlais de courage tout à l'heure, et je reprendrai ce terme en pensant à certains jeunes que je connais qui s'installent malgré les risques.

Si mon propos n'est pas d'alourdir votre tâche par des critiques, je me dois de vous livrer le constat qu'avec mes collègues nous faisons dans nos départements. Ce constat s'applique aussi à la Basse-Normandie et aux pays du Grand-Ouest, où la vocation laitière est à la base de l'agriculture, en raison du climat, de la nature des terres, des investissements réalisés, souvent encouragés par l'Etat et qu'il faut amortir, de l'équipement en industrie de ramassage et de transformation qu'il serait insensé de ne pas utiliser.

C'est dire combien nous avons été atteints de plein fouet par les quotas laitiers. Sans doute convenait-il de mettre un frein à l'augmentation de ces montagnes de poudre de lait et de beurre, que le budget communautaire est à la veille de ne plus pouvoir financer et que nos partenaires rechignent de plus en plus à prendre en charge.

Mais a-t-on mesuré toutes les conséquences de cette acceptation, d'autant que la première année écoulée sans l'application de pénalités du fait des conditions climatiques a donné de mauvaises habitudes à ceux qui dépassaient les références et des regrets à ceux qui ont voulu les respecter.

Cela permettait de dire à un moment électoral intéressant que les quotas ne passaient pas si mal que cela ! Oui, les quotas ne passent pas si mal, quand ils ne jouent pas. Mais ensuite, ce n'est pas la même chose, surtout quand le système retenu est difficile à comprendre.

Comment, en effet, accepter que, selon les laiteries, la pénalité soit différente, cela parce qu'une laiterie a une aire de collecte bien déterminée, où les conditions climatiques jouent pour tous dans le même sens, tandis que d'autres peuvent transférer de région à région du fait d'une implantation déterminée ? Est-il anormal de demander qu'à l'avenir, « à dépassement égal, il y ait pénalité égale » ? Est-il anormal de demander qu'on ne puisse plus voir des régions encourager la production laitière tandis que d'autres voient leur gain-pain habituel pénalisé ?

Je sais bien que vous avez rendu la situation moins pénible en mettant en place un échelonnement des règlements. Je sais surtout que les choses auraient été bien plus graves si vous n'aviez pas réparti les « quotas morts » des autres régions en faveur des régions grosses productrices ; ainsi, les pénalités n'ont guère dépassé 60 centimes, alors qu'elles auraient pu atteindre jusqu'à 1,50 franc.

Nous sommes profondément inquiets de savoir que cette procédure est, à l'heure actuelle, menacée : si la possibilité de compensation nationale n'était pas maintenue, ce serait une catastrophe pour tous les pays de l'Ouest qui, avec 49 p. 100 de la collecte nationale, ont dû subir 87 p. 100 des pénalités.

C'est donc un cri d'alarme que nous lançons, d'autant que les ressources qui pourraient se constituer sur place à travers les demandes de prime à la cessation d'activité laitière sont extrêmement réduites. Le fait que les aides soient si peu sollicitées amenuise les possibilités se dégageant sur place et permettant d'attribuer des quotas raisonnables aux nouveaux installés, des rallonges valables aux titulaires de plans de développement pourtant signés avec l'Etat, ainsi qu'aux entreprises performantes et à celles que l'on appelle les « prioritaires oubliées ».

Pourquoi ces aides sont-elles si peu sollicitées ? D'abord et surtout, parce qu'elles, dans nos régions, la production laitière est essentielle à la vie agricole ; ensuite, parce que la structure juridique des quotas est pleine d'ambiguïté.

Cette notion pourtant primordiale semble avoir été absente de la réflexion des responsables de la mise en place des quotas. Certes, la réglementation communautaire établit que

le quota appartient à la terre, mais ceci est immédiatement mis en échec quand un exploitant demande la prime et que l'exploitation se trouve, au moment où il se retire, sans quota.

Des procès sont en cours de la part de bailleurs qui demandent aux preneurs des indemnités pour des prestations de fonds. Un premier arrêt vient de déclarer l'incompétence du tribunal, mais qu'en sera-t-il des autres ?

Je sais bien que les demandes d'aides à la cessation d'activité laitière doivent maintenant être accompagnées d'un accord du bailleur. Or, combien accepteront ainsi de se laisser amputer d'une part de leur bien ? C'est un peu la même chose que lorsque, la semaine dernière, notre doyen, M. de Montalembert, parlait de la dépréciation entraînée par les baux à dix-huit ans. C'est même pire, car, ici, il n'y a aucune compensation fiscale.

J'ai en tête cette réflexion d'un notaire de ma région ; il disait : « les terres avec de bons quotas se vendent très bien ; celles qui n'en ont pas sont invendables ».

Dans notre région où le fermage est prépondérant, le statut juridique constitue un frein évident à la libération des quotas laitiers. C'est un cercle vicieux, car le problème serait résolu si l'on pouvait attribuer des quotas raisonnables aux nouveaux installés.

Dernière raison à cet intérêt limité pour les primes de cessation : leur montant n'est pas assez incitatif. Ce sujet offre matière à large réflexion. Je sais que le problème a été longuement abordé à l'Assemblée nationale où des propositions ont été présentées.

À côté de la relance de l'indemnité viagère de départ, ne faudrait-il pas envisager une indemnité viagère de cessation qui accompagnerait le départ en retraite ou la préparerait ? La mise en place de la revalorisation des retraites, plus souhaitée au fond que la retraite à soixante ans, est elle-même incitatrice au départ. Une combinaison de ces mesures est sans doute la voie à explorer, d'autant que des volontés locales se manifestent parallèlement.

Les conseils généraux n'ont ni la compétence ni la dimension pour résoudre ces problèmes. Il n'empêche que rares sont les assemblées départementales qui n'accompagnent pas les mesures nationales en aidant les agriculteurs en difficulté.

Dans le Calvados, nous envisageons d'aider au rétablissement du droit à l'assurance maladie des nombreux agriculteurs qui ont perdu toute couverture sociale, encore que cela soit délicat car, parmi ceux qui paient pour conserver leurs droits, certains connaissent une situation aussi difficile que ceux qui ne paient pas.

Les difficultés rencontrées par le monde agricole s'accroissent d'autant plus que les productions de remplacement rentables sont extrêmement difficiles à trouver.

Je ne dirai qu'un mot de la production ovine, qui est peu répandue chez nous mais que nous avons un moment encouragée jusqu'à ce que la situation intenable des éleveurs nous ait convaincus qu'à l'évidence il ne fallait pas poursuivre dans cette voie, du moins pour le moment. Vous nous avez annoncé ce matin les mesures que vous envisagez de prendre en la matière. C'est, en effet, de la plus grande urgence.

La commercialisation de la production de viande dans le contexte actuel de surproduction, est tout aussi préoccupante. Là encore on n'a pas suffisamment tenu compte du poids sur le marché des vaches laitières abattues. En la matière également, vous avez certes pris des décisions, tel l'octroi d'une aide de 125 francs par tête pour les bovins, encore que l'on regrette, comme cela a été dit ce matin, la lenteur des versements, car la rapidité est un élément prépondérant en la matière. Vous avez relancé les interventions, obtenu des achats de quartiers, favorisé le stockage, mais les cours restent bas et les gens acceptent mal de voir ces camions amenant de l'étranger, souvent en infraction aux règles communautaires, des viandes qui viennent surcharger nos marchés.

Je n'ai pas la prétention d'aborder l'ensemble des problèmes, mais je voudrais dire un mot des céréales. Des reconversions se sont produites dans ce domaine également ; il suffit de constater le nombre d'herbages labourés. Il était inéluctable que les quantités produites augmentent là aussi car elles sont plus exportables, sans doute, et moins coûteuses à stocker.

L'affaire des taxes a donc dépassé les zones traditionnellement céréalières pour ébranler des couches plus larges d'agriculteurs, qui se voient atteints dans leurs productions de repli. Il me semble que la situation pourrait être améliorée sans réveiller les foudres de Bruxelles ; peut-être que les crédits du Sénat pourraient y contribuer.

Là aussi, il conviendrait de prendre vite des décisions débouchant sur des règlements prochains.

Cet été, vous avez lancé dans les départements une enquête sur la situation des petits producteurs de lait. Elle doit pouvoir constituer le support à la mise en place rapide des mesures. Il ne faudrait pas qu'elle apparaisse simplement comme une paperasserie supplémentaire.

Je suis intervenu afin de transmettre les cris d'alarme des cultivateurs qui nous entourent. Ils sont conscients de la mutation prodigieuse de leur productivité dans les dernières décennies ; elle a été obtenue au prix d'un travail harassant qui me fait souvent peur pour eux. Ils sont inquiets des changements encore plus profonds qu'ils sentent proches.

Il faudrait redonner confiance à ces agriculteurs, dans un pays qui ne peut se passer d'eux. Ils sont, en effet, les gardiens de nos sols, de nos campagnes, de nos paysages ; ils sont créateurs de richesses, de nourriture et de devises indispensables à notre pays.

La détermination dont vous avez donné une nouvelle preuve, ce matin, dans vos propos, monsieur le ministre, participera à ce retour de la confiance, d'autant qu'on en constatera bientôt les conséquences. C'est donc sans hésitation que je voterai le projet de budget qui soutient votre politique. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Besse.

M. Guy Besse. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'inquiétude qui pèse sur le monde agricole ne fait que croître et paralyse toute l'économie du secteur, plus particulièrement dans les zones rurales.

Il existe trois causes fondamentales à cette situation : d'abord, la baisse du pouvoir d'achat ; ensuite, la hausse du prix des produits nécessaires à l'agriculture ; enfin, la fiscalité et les charges.

« La terre produit, l'agriculteur récolte et l'Etat déduit. »

Durant des années, ce schéma s'est renouvelé, puis la politique des subventions lui a succédé et l'Etat est devenu davantage interventionniste dans le domaine économique.

La politique agricole, fondée sur le système des prélèvements et des restitutions, a toujours été plus ou moins relative, car presque jamais équilibrée.

Votre tâche, monsieur le ministre, c'est d'intégrer et de défendre l'agriculture française à l'intérieur de la Communauté européenne, en lui donnant les moyens d'améliorer son activité et de la rendre la plus compétitive possible par rapport à celle des autres pays.

On pourrait donc penser que les difficultés de l'agriculture se bornent à un remaniement économique. En définitive, le côté social joue, lui aussi, un très grand rôle. J'en prendrai pour exemple l'avancement de l'âge de la retraite des agriculteurs, dont les conditions d'octroi sont trop rigoureuses. Ce progrès social portait d'un bon sentiment ; seulement ; on s'aperçoit que l'on s'en sert aujourd'hui comme d'un instrument de licenciement économique.

Redonner souffle à l'agriculture, c'est aussi reconnaître que l'épouse de l'exploitant agricole est très souvent l'élément moteur de l'entreprise. Un statut à part devrait lui revenir, ainsi qu'une retraite satisfaisante. Le problème humain posé ici n'entre pas en ligne de compte dans le projet de loi de finances pour 1987, ou du moins pas assez.

Dans le bulletin d'information de votre ministère du 12 novembre 1986, je remarque que, lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, vous faites référence à l'adaptation de notre appareil productif agricole. Je souhaite que la répartition des 416 millions de francs destinés à l'hydraulique et à la modernisation des exploitations améliorera d'une façon concrète les structures de vie des agriculteurs berrichons que je suis fier de représenter au Sénat aujourd'hui.

De plus, je pense qu'il n'y a pas de secret : en agriculture, comme dans le commerce ou l'artisanat, si l'on veut que les femmes et les hommes de notre terroir embauchent, produisent mieux et à des tarifs beaucoup moins onéreux, il faut que les mesures de financement pour réaliser cette politique s'appuient sur une diminution des charges et un allègement des impôts.

Monsieur le ministre, les questions écrites que je vous ai adressées et auxquelles vous m'avez répondu fort courtoisement vous ont fait comprendre que les élus, responsables locaux, se trouvent fort déçus lorsqu'ils constatent que les intempéries gâtent le travail de nombreux agriculteurs sur leur commune et ne savent comment réagir afin de leur porter secours.

Une seconde constatation s'impose : les éleveurs ovins, bovins et porcins ont beaucoup souffert de la sécheresse en 1985-1986 dans mon département de l'Indre. D'ailleurs, de nombreuses manifestations de producteurs de moutons se sont déroulées devant nos préfetures.

Il faudrait donc, monsieur le ministre, que certaines mesures soient plus approfondies et que vous décidiez : du relèvement des prix à la production ; d'une réduction importante des importations de moutons, tenant compte des besoins du marché et des possibilités de production ; d'une renégociation du règlement ovin communautaire, et, enfin, du redressement, dans les meilleurs délais, et d'une prime compensatrice supérieure à 100 francs afin que les éleveurs puissent faire face à leur difficulté de trésorerie.

Le marché des bovins et des porcins est, lui aussi, victime du gel des prix, qui se traduit consécutivement, par une prétendue politique de qualité, en une réduction de ceux-ci. Qu'en est-il, réellement, monsieur le ministre ?

En outre, la revente de la viande de cheval se caractérise par deux éléments : d'une part, des importations en provenance des pays de l'Est, en particulier de Pologne, à des prix très bas ; d'autre part, des incidents d'ordre sanitaire, qui se répètent périodiquement, avec ou sans fondements, mais qui entraînent une réticence des consommateurs.

Du fait de la production déficitaire de l'ordre de 80 p. 100 en France, vous devriez donc, monsieur le ministre, prévoir : le relèvement des prix à la production et la mise en place d'une politique d'ensemble, en concertation avec tous les secteurs de la filière agricole.

J'espère, enfin, que vous trouverez une solution à la diminution des importations.

Lors de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1987, j'avais, aux articles 11 et 13, déposé trois amendements, que j'ai d'ailleurs retirés après l'intervention de M. le ministre chargé du budget, qui a accepté deux dispositifs nouveaux : d'une part, l'attribution de cent millions de francs aux éleveurs et aux producteurs de lait et de viande afin de leur venir en aide, après la sécheresse de l'été dernier ; d'autre part, sur le plan fiscal, une remise exceptionnelle de cent millions de francs destinée à favoriser l'installation des agriculteurs, surtout des jeunes.

Je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, pour cet effort important dont vous faites bénéficier le monde agricole.

En revanche, la situation des quotas laitiers va continuer d'aggraver les disparités entre les régions et les secteurs de production, notamment dans les zones défavorisées, déjà très touchées par les mesures prises en matière de production laitière. Le problème, de ce côté-là, reste donc posé.

Je terminerai mon intervention en évoquant le problème des jeunes agriculteurs qui ont, pour la plupart d'entre eux, grande envie de s'installer - ce qui est normal - mais ne disposent pas des moyens suffisants pour financer leur projet.

Je trouve cela regrettable car le fait même de ne pas les aider suffisamment à s'implanter les empêche de connaître une parfaite réussite. La politique de l'aide au démarrage devrait devenir accessible à tous et les cellules d'information devraient être davantage décentralisées.

« Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ». Cette devise devrait être inscrite aux entrées de tous les établissements d'enseignement agricole privés ou publics. N'est-il pas normal de favoriser l'avenir de ces jeunes afin qu'ils puissent, à leur tour, aménager le nôtre ?

C'est sur ces paroles d'espérance que je tiens à formuler mon soutien à votre budget, qui m'apparaît comme un palier supplémentaire en faveur du monde agricole, mais qui ne se révèle pas comme étant la clé de tous les problèmes énoncés dans ces débats.

Il serait d'ailleurs très intéressant de savoir si cette clé existe vraiment !... (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Le parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'ancien président de la F.N.S.E.A. avait coutume, durant les cinq dernières années, de dénoncer, avec une violence sans faille, une politique agricole qui, prétendait-il, ne préparait pas l'avenir.

M. Josselin de Rohan. Il avait raison !

M. Gérard Delfau. Aujourd'hui, monsieur le ministre, il vous revient de présenter le budget de l'agriculture. « C'est à la maison que l'on connaît le maçon », dit le proverbe. De même, est-ce à l'aune de ce budget que nous pouvons juger de votre conception du devenir de l'agriculture et de votre capacité à l'inscrire dans la réalité. Nous, élus ruraux, nous sommes proches des réactions du monde paysan. Comme lui, aux mots nous préférons les faits et aux déclarations de principe l'examen des choix financiers effectués.

Or, l'étude des dépenses en matière d'agriculture inscrites à la loi de finances 1987 conduit à une première constatation : bien loin de préparer l'avenir, ce budget sacrifie au court terme : disons-le, c'est un budget à vocation électorale. (*Murmures sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Jean Chérioux. Vous vous y connaissez !

M. Gérard Delfau. C'est d'ailleurs pour cette raison que certains collègues égrenent la litanie de leurs récriminations et ensuite concluent en disant : « Nous voterons ce budget ! »

C'est ainsi que tout ce qui se traduit par une aide, une prime immédiate est renforcée. A l'inverse, tout ce qui engage le long terme - structures, investissements, formation, recherche - est délibérément sacrifié sur l'autel des prochaines échéances électorales.

Je ne fais d'ailleurs que reprendre ici le jugement exprimé dans la presse par d'importants responsables du monde agricole, à l'issue d'une réunion de concertation. Permettez-moi de citer M. Louis Perrin, président de l'association professionnelle des chambres d'agriculture : « Il n'y a pas de fil conducteur. Il faudrait d'abord savoir quel type d'agriculture et quels agriculteurs on veut ». Je peux citer encore M. Teysedou, président du C.N.J.A. : « Le ministre a été incapable de définir les objectifs de la modernisation ». Ce n'est pas nous qui le disons.

Il est vrai que l'on peut légitimement se demander quelle modernisation vous envisagez de mettre en place avec un budget inférieur globalement de 1,7 p. 100 à celui de 1986, et de 26,8 p. 100 en ce qui concerne les autorisations de programme.

Outre la baisse de nos moyens et le flottement de vos objectifs, ce budget traduit une conception à la fois corporatiste et parcellisée du monde rural.

Conception corporatiste, parce qu'à l'heure où 90 p. 100 des agriculteurs se déclarent, par sondage, favorables au pluralisme associatif et syndical, vous décidez, par suppression de la dotation de l'association nationale pour le développement agricole, de faire disparaître les actions de développement menées par des syndicats autres que la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

Malsaine et maladroite dans son principe puisqu'elle tend à assurer le monopole de représentation par une seule organisation syndicale dont le ministre est issu, cette mesure a aussi pour effet de condamner des actions de développement dont l'utilité avait été reconnue par tous. Je rappellerai simplement ici, par exemple, les programmes développés par notre collègue député, Michel Cointat, sur la production laitière, ou par vous-même, monsieur le ministre, sur la perception des cotisations sociales.

Le mouvement associatif, dans votre budget pas plus qu'ailleurs, n'est épargné et l'on ignore comment des institutions telles que les foyers ruraux, dont le rôle est pourtant décisif dans le développement local et la vie de nos campagnes, pourront maintenir leurs activités. Comme dans d'autres secteurs de l'économie, sous couvert d'octroyer davantage de libertés, c'est un retour à la toute puissance de l'Etat central que vous voulez favoriser. Devront désormais dépendre, soit de vos services, soit de la seule organisation qui vous agré, l'ensemble des acteurs et des activités de la vie rurale. C'est là une dérive inquiétante dans ses motivations, et vouée à l'échec dans sa pratique, car elle méconnaît les modifications qu'a connues le monde rural, comme l'ensemble de la société, ces dernières années.

Conception parcellisée de l'agriculture, disais-je ! En effet, soucieux avant tout d'allumer des contre-feux là où menace la contestation la plus voyante - et nombre de nos collègues s'en sont fait l'écho depuis ce matin - ce qui ne vous évite pas quelques péripéties à l'Assemblée nationale ou sur le terrain, vous semblez conduit à abandonner à leur propre sort des pans entiers de notre agriculture.

Ainsi, dans la région Languedoc-Roussillon, que je connais bien, sommes-nous amenés à nous interroger sur votre intérêt pour la viticulture et les productions méditerranéennes. Pourtant, vous étiez venu, voilà quelques mois, animer un important meeting à Montpellier. Depuis, plus rien. Monsieur le ministre, n'avez-vous rien à dire sur la viticulture ? Il est vrai qu'il vous faudrait alors reconnaître que les efforts patients et l'opiniâtreté, non seulement des précédents ministres, mais aussi de tous les professionnels, de tous les acteurs de la filière, ont conduit, ces dernières années, à une toute petite mais réelle amélioration des revenus, comparés, il faut le reconnaître, à une situation antérieure catastrophique.

L'évolution des mises en marché illustre les progrès de la réorientation intervenue. Ainsi, pour la région, les sorties de chais, cumulées en vins de table, distillation comprise, sont en baisse de 3,1 p. 100, alors que, parallèlement, les sorties en vins classés - A.O.C. ou V.D.Q.S. - sont en progression de 3,7 p. 100, et je sais bien qu'en disant cela je ne rapproche pas des chiffres tout à fait comparables ; c'est simplement une indication de tendance que je voulais donner.

Ce mouvement, aujourd'hui bien lancé, manifeste que la politique de la qualité est en train de s'imposer. Et nous nous réjouissons que soit intervenu en décembre dernier le classement en A.O.C. des « Coteaux du Languedoc », classement pour lequel nous avons œuvré.

Toutefois, cette politique a encore besoin d'être confortée et soutenue, ce qui n'est pas l'objet du présent budget. Je n'en veux pour témoignage que cette mesure figurant à l'article 29 de la loi de finances, que nous avons votée voilà quelques jours et sur laquelle mon collègue Paul Loridan a interrogé M. Juppé. Nous voudrions obtenir quelques assurances à ce sujet.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, qu'il s'agit de la suppression de l'affectation directe à l'I.N.A.O. - institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie - d'une fraction des recettes provenant des droits de consommation et de circulation. Juridiquement irréprochable, cette mesure, que nous avons acceptée, conduit à imputer ces fonds sur le budget de votre ministère, ce qui risque de faire apparaître un déficit pour cet organisme. Vous comprendrez, monsieur le ministre, que l'élu d'une nouvelle région d'A.O.C. se fasse ici l'écho des professionnels et vous demande des garanties précises sur ce point, ainsi que sur le maintien du fonctionnement de l'I.N.A.O., avec les moyens financiers appropriés.

En ce qui concerne les autres productions méditerranéennes, je ne pourrai, faute de temps, évoquer ici que le cas du raisin de table auquel mon collègue Marcel Vidal et moi-même sommes, parmi d'autres, très attachés. Alors que vient de se terminer la dernière campagne, le moment est arrivé de prolonger et d'améliorer le plan de relance mis en place en 1985. A cet égard, je me ferai l'interprète du président de la fédération des producteurs, M. Daussant, qui s'inquiète de la disparition de la commission mixte qui « avait réalisé de bons travaux et obtenu des résultats ». N'est-il pas paradoxal que, dans une situation qui demeure délicate, on veuille éliminer la représentation syndicale des producteurs ?

D'autre part, il n'est pas acceptable, comme ce fut le cas au cours de cette campagne, que l'on veuille imposer au producteur un prix identique à celui pratiqué par les Italiens,

alors que les charges sociales et les coûts de revient sont très différents. Cela est d'autant plus vrai que les efforts en vue d'une plus grande qualité aboutissent à un produit lui aussi très différent.

Enfin, et ce point nous importe particulièrement, monsieur le ministre, l'interprofession s'interroge sur le devenir des produits nouveaux fabriqués à base de raisin, notamment de table, qui ont obtenu d'excellents résultats sur des marchés extérieurs. D'après la loi de finances pour 1986, et après négociation avec Bruxelles, ils devaient bénéficier d'une situation fiscale permettant leur commercialisation. Or, semble-t-il, les décrets d'application ne sont pas encore parus. Pouvez-vous nous indiquer ce que vous envisagez pour enfin parachever l'œuvre des ministres précédents ?

J'indiquais tout à l'heure à quel point ce budget nous paraît méconnaître les évolutions actuelles de l'agriculture.

C'est ainsi - et je ne fais que répéter ce que disait notre collègue M. Tardy, parmi d'autres - que les crédits de la dotation aux jeunes agriculteurs, qui avaient doublé en cinq ans, subissent cette année une diminution de 12,7 p. 100. L'installation des jeunes est pourtant prioritaire pour des raisons à la fois économiques, sociales et structurelles. Le non-renouvellement des exploitants, joint au maintien de revenus faibles, nous conduit lentement, mais immanquablement, à une crise structurelle et foncière grave. Sur ce diagnostic au moins, je pense que nous serons tous d'accord.

Partout où une urbanisation incontrôlée agit sur le prix des terrains, s'instaurent la faiblesse du marché, le déséquilibre entre espace naturel et espace cultivé, et de plus en plus de terres, ne trouvant plus preneur, retournent à l'état de friche. Il vous appartient directement de contrer cette évolution dangereuse, à la fois par des mesures techniques - révision de la fiscalité foncière et du mode de calcul des cotisations sociales, par exemple - et par une dynamique du développement rural.

Comment une telle dynamique pourrait-elle fonctionner alors que les actions foncières perdent 27,8 p. 100 de leurs autorisations de programme, que les crédits de recherche, qui avaient doublé en cinq ans pour atteindre 2 464 millions de francs, seront réduits de 31,4 p. 100 en autorisations de programme et les crédits de l'enseignement public de 17,6 p. 100 ?

En faisant de tels choix, vous placez la France en situation d'infériorité par rapport à ses principaux partenaires et concurrents et vous sapez les fondements de notre développement rural.

En effet, monsieur le ministre, le milieu rural est une composante essentielle non seulement de l'économie, mais de la société française. Dans le passé, cette conception n'a pas toujours prévalu. Pourtant, ces dernières années, une prise de conscience s'est manifestée et les ruraux sont en train de démontrer leur capacité de réponse, d'adaptation au changement et de revitalisation, comme vient de le souligner le dernier congrès de l'association des maires de France, qui avait choisi le thème du développement local parmi les sujets débattus.

Quel que soit le dynamisme local, ce développement ne peut se satisfaire d'une addition d'actions pointillistes et partir des seules initiatives de terrain. Il faut à tout prix, monsieur le ministre, que la logique des filières et des marchés, la logique des territoires et des recompositions locales, pour reprendre les termes de mon ami René Souchon, aillent dans le même sens, se rencontrent, se renforcent et permettent une véritable dynamisation de notre économie rurale.

Il conviendrait que les pouvoirs publics sachent, comme ils le faisaient tout particulièrement ces dernières années, accompagner ce mouvement dans le respect des responsabilités locales, en dessinant les grandes orientations de notre vie économique, sociale et culturelle et en respectant le pluralisme qui, sur le terrain, constitue le fondement même de notre démocratie.

Tel n'est pas le cas de ce budget, atteint de myopie, plus soucieux des préoccupations électoralistes du Gouvernement que des besoins du monde rural dans sa globalité. Nous ne pouvons souscrire à une telle opération d'illusionnistes et nous ne voterons donc pas votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. En vous donnant la parole, monsieur Herment, je vous rappelle que le groupe de l'union centriste dispose encore de soixante-cinq minutes.

M. Rémi Herment. Rassurez-vous, monsieur le président, je n'interrogerai M. le ministre que sur des sujets que n'aborderont pas les collègues de mon groupe : M. Michel Souplet évoquera l'éthanol, M. Albert Vecten a déjà parlé ce matin des crédits des maisons familiales. Je ne doute d'ailleurs pas que vous serez amené également à nous entretenir, monsieur le ministre, de l'aménagement rural ainsi que, si vous le pouvez, du problème de l'équarrissage, qui est assez préoccupant en Lorraine.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Excellente question !

M. Rémi Herment. Je vous prie de m'excuser par avance du caractère un peu technique de mon exposé, monsieur le ministre, mais je vous sais technicien et passionné par ces problèmes.

Cet exposé, qui se veut interrogateur, contient quelques suggestions. Il a essentiellement trait aux quotas - aux quotas socialistes... (*Protestations sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Jean-Pierre Masseret. Et la sidérurgie ?

M. Rémi Herment. ... car je ne saurais oublier, pour ma part, que ce sont les socialistes qui nous ont gratifiés de cet héritage, qui nous échoit aujourd'hui, et les réactions que j'entends à ma gauche traduisent bien que j'ai touché juste. (*Nouvelles protestations sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Pierre Masseret. Et le plan acier ?

M. Rémi Herment. C'est pourquoi je n'ai aucune difficulté pour m'exprimer, malgré les vociférations qui accompagnent ce propos.

M. le président. Monsieur Herment, si j'avais entendu des vociférations, il y a longtemps que j'y aurais mis bon ordre ; disons quelques imprécations, sans plus ! (*Sourires.*)

M. Rémi Herment. Cela ne va cependant pas m'empêcher d'aborder les trois points de mon exposé, qui concernent les calamités, les producteurs prioritaires et l'évolution du régime des quotas.

S'agissant des calamités en Lorraine, dont mon département dépend, l'Onilait ne nous a octroyé, dans notre référence, qu'une partie de l'écart entre l'année 1983 et le choix de la meilleure année 1981-1982-1983 pour les producteurs présents au 2 avril 1984.

En conséquence, nous avons un manque à produire important qui crée des conditions inégalitaires pour notre région. En Meuse, pour les adhérents d'une union de coopératives, il manque plus de 7 millions de litres pour obtenir 100 p. 100 des calamités.

Sur ce point, il convient que les textes communautaires soient respectés.

Quelles sont les perspectives européennes en la matière, monsieur le ministre ?

J'en viens aux producteurs prioritaires, qui n'ont pas obtenu le litrage équivalant à l'objectif 1986-1987 de leur plan.

Leurs charges sont là, et ils sont devant le dilemme suivant : produire aujourd'hui pour faire face aux remboursements mensuels de leurs emprunts et à leurs autres charges avec le risque des pénalités, ou ne pas produire et ne pas faire face à leurs charges ; dans les deux cas, c'est la faillite qui les attend, à quelques mois d'intervalle.

Or, ces producteurs sont des jeunes, des agriculteurs qui avaient investi, avec l'aval des pouvoirs publics par l'intermédiaire des commissions mixtes, dans des exploitations qui auraient dû être économiquement viables.

Si aucune solution n'est trouvée avant la fin de la campagne, pour les prioritaires, la maîtrise de la production, telle qu'elle se gère aujourd'hui, aboutira à la déstabilisation de la filière laitière par la disparition de nombreux producteurs compétitifs. Actuellement, pour l'union des coopératives de

mon département, les besoins des prioritaires représentent, pour les quatre catégories, près de 23 millions de litres, et les disponibilités seront, au total, de 1,8 million de litres.

Nous appelons votre attention, monsieur le ministre, sur la situation inquiétante dans laquelle se trouvent ces producteurs prioritaires et au sujet de laquelle ils demandent d'urgence une réponse. Ils se sont engagés avec l'Etat dans un processus d'évolution technique et d'investissement avec des objectifs annuels de production. La différence entre la référence et 97 p. 100 de l'objectif 1986-1987 leur est donnée en fonction des disponibilités des laiteries. Dans la grande majorité des cas, ils n'ont obtenu qu'un pourcentage faible de cette différence et leur référence finale n'atteint pas 97 p. 100 de leur objectif 1986-1987.

Parallèlement, ils ont des charges à payer mensuellement. Pour y faire face, ils se mettent en situation de dépassement, ou en cessation de paiement.

La catégorie 4 des prioritaires, qui ont investi en dehors d'un plan ou d'une étude prévisionnelle d'installation - E.P.I. - se trouvent dans la même situation, si ce n'est que leur objectif n'est pas toujours déterminé.

Ces producteurs veulent savoir s'ils peuvent produire 97 p. 100 de leur objectif 1986-1987 sans être pénalisables. Des dispositions sont-elles prévues pour ces catégories prioritaires ? Si oui, selon quel calendrier ?

Le régime des quotas doit évoluer et leur nature juridique doit être clairement définie. Les quotas sont attachés à la terre. Mais, lors d'un transfert, la commission mixte doit statuer sur ce transfert. En outre, pour un producteur qui ne produit pas sa référence deux ans de suite, sauf cas de force majeure, la différence entre la référence et la production doit être utilisée en prêt de quota transformable en référence, au profit des prioritaires.

En ce qui concerne la gestion des quotas morts, on ne peut plus continuer à vivre dans un système dans lequel des producteurs prioritaires sont en état de cessation de paiement tandis que d'autres producteurs ne font pas le plein de leur référence.

Il faut que toutes les références non produites l'année *n-1* soient attribuées en prêt de quotas aux prioritaires au 1^{er} avril de l'année *n*. Pour ce faire, nous pourrions appliquer un système proche du modèle canadien, qui a fait ses preuves pour le prêt de quotas.

Lorsque la laiterie aura fait le plein des prioritaires des quatre catégories, si elle a un solde de quotas morts, il sera acquis à la région pour les laiteries qui n'arrivent pas à satisfaire leurs prioritaires. S'il reste du litrage au niveau de la région, il est réparti aux régions qui, sur le plan national, n'ont pu servir leurs prioritaires.

Toutefois, les régions qui sont capables de produire leurs références en ne livrant pas à l'intervention doivent pouvoir garder leurs références.

En effet, il faut que le paradoxe du système du quota géré dans l'absolu cesse.

La production laitière doit être liée à la capacité de transformation et de commercialisation de produits laitiers qui est capable d'être produite dans des conditions normales de marché, sans soutien.

Chaque région doit pouvoir produire, en priorité, le lait qu'elle est capable de transformer et vendre par ses propres moyens.

Dans la région Lorraine, mon département importe 60 millions de litres de lait de Belgique et d'Allemagne pour satisfaire aux besoins d'une transformation fromagère vendue en majorité à l'exportation ; il est normal, dans une économie libérale bien pensée, et en toute logique, que des disponibilités nationales soient réservées en premier lieu à de tels secteurs.

La Lorraine est une grande région laitière. Le constat quantitatif établi suffit à convaincre du poids et du volume de l'économie du lait dans cette région. Le secteur a connu une profonde mutation au cours de la dernière décennie : aujourd'hui, 15 800 exploitants pratiquent l'élevage laitier, soit un agriculteur sur deux, sur le tiers du territoire régional.

La production laitière participe pour un tiers à la production agricole finale de la région.

Employant 6 147 salariés, l'industrie du lait occupe 44 p. 100 des effectifs des entreprises agro-alimentaires. Ces emplois - faut-il y insister ? - dépendent essentiellement de l'évolution de la politique de production de la matière première.

J'en viens aux pénalités.

Une fois réalisés les prêts de quotas, la somme des références produites sera très proche de la référence laitière. Chaque producteur qui dépasserait sa référence serait pénalisé au maximum. Le système ainsi modifié par la gestion des quotas morts serait plus dissuasif et permettrait d'attribuer des droits à produire aux producteurs qui en ont réellement besoin.

D'ailleurs, pour éviter que les producteurs ne dérapent, durant l'année laitière, par rapport à leur référence, un système de pénalités prises à la source, par rapport à une prévision du producteur, et basé sur une pondération mensuelle de la référence pourrait être mis en place.

Quant à la restructuration, deux impératifs s'imposent pour que la France reste un grand pays laitier. Tout d'abord, les tailles d'atelier laitier doivent être en rapport avec celles de nos partenaires de la C.E.E., puisque nous sommes sur le même marché.

De grâce, ne faisons plus référence essentiellement et à tout bout de champ aux petites productions ! Certes, elles connaissent - nous le savons bien, nous, hommes de terrain - des difficultés importantes, mais nous devons penser aussi aux grandes entreprises, car ce sont elles seules qui, dans les années à venir, pourront supporter la comparaison avec les entreprises des pays communautaires déjà bien structurés.

Par ailleurs, les jeunes doivent pouvoir s'installer et, là aussi, à un niveau compétitif. Pour cela, la restructuration doit se poursuivre, mais avec des moyens accrus.

Ces suggestions - j'en suis convaincu - retiennent votre attention, monsieur le ministre, car je connais vos préoccupations et vos attaches privilégiées avec la production et la transformation. Sans doute allez-vous nous éclairer ici, ponctuellement, et continuer à faire valoir ces idées de bon sens à Bruxelles, ce dont je vous remercie.

La confiance que nous vous portons m'amène, malgré les insuffisances et les zones d'ombre de votre budget, à l'adopter, en vous assurant de notre solidarité pour les durs moments qui attendent ce Gouvernement en général, vous-même en particulier.

Confrontés au désespoir né de l'application des quotas et des pénalités, situation dramatique qui ajoute encore aux problèmes permanents d'une ruralité qui risque de devenir rapidement moribonde si nous n'y prenons garde, nous en appelons au pouvoir des décideurs. Puissent-ils ne pas nous décevoir ! *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. d'Andigné.

M. Hubert d'Andigné. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues : « Nous ne construirons pas une agriculture française puissante sur la ruine des agriculteurs », déclarait récemment M. le Premier ministre.

Or, une agriculture puissante, c'est précisément ce dont la France a besoin aujourd'hui, quand on sait que la terre et ses produits fournissent un emploi à un Français sur six. C'est ce dont la France a besoin aujourd'hui pour conserver un tissu rural vivant et, par là même, préserver son équilibre économique, sociologique, culturel et écologique.

Une agriculture puissante, c'est, à plus forte raison, ce dont la Basse-Normandie, l'Orne ont besoin. Or, la situation engendrée par la mise en place des quotas laitiers revêt pour les producteurs bas-normands des conséquences particulièrement traumatisantes.

En effet, 75 p. 100 du revenu agricole dépend du lait et de la viande bovine, alors que les possibilités de diversification sont relativement limitées dans notre région, du fait des structures d'exploitation, d'une part, des conditions climatiques et agronomiques, d'autre part.

Par ailleurs, la Basse-Normandie était, en 1984, la seule région française à disposer de réserves de productivité laitière. Les quotas ont donc brutalement interrompu le pro-

cessus de modernisation en cours ; c'est un non-sens économique - vous l'avez souligné ce matin, monsieur le ministre - qui porte atteinte à notre compétitivité et met nos producteurs dans l'impossibilité absolue de respecter leur référence, puisque leur production continue d'augmenter en dépit des abattements et des cessations d'activité.

Enfin, tous les départements du Grand-Ouest, qui représentent la moitié de la production laitière française, sont unanimes sur ce point : le choix de quotas par acheteur a incité des régions sans vocation laitière à relancer une production jusqu'alors en régression.

Si l'on ajoute à ces trois raisons majeures l'inéquité du mécanisme de répartition de la réserve nationale, on comprend comment la Basse-Normandie, en produisant à peine plus du dixième du litrage national, a payé plus du tiers des pénalités françaises. C'est actuellement l'une des régions où le revenu moyen par exploitation est le plus bas et son économie ne survivrait pas à une nouvelle campagne aussi désastreuse que celle que nous connaissons actuellement.

Pour construire, sur ces bases, une agriculture puissante, il faut se donner les moyens de préparer l'avenir.

Ce budget, tout en respectant la modération des dépenses publiques indispensable au redressement du pays, préserve l'essentiel tant pour l'adaptation de l'appareil de production que pour les industries agricoles et alimentaires. Il accroît même l'effort réalisé en faveur de l'enseignement, qui en avait bien besoin.

Pour construire une agriculture puissante, il faut aussi redonner confiance aux agriculteurs et rendre l'espoir aux plus jeunes d'entre eux. Depuis le printemps, vous avez déjà pris plusieurs mesures en ce sens, monsieur le ministre ; d'autres le seront dans la loi de modernisation que vous avez annoncée.

A l'occasion de la présente discussion budgétaire, je souhaite évoquer devant vous les quatre conditions qui, à mes yeux, permettront de rétablir complètement la confiance et de restaurer la compétitivité de l'agriculture française.

Dans le contexte actuel, il faut - c'est la première condition - opérer une totale refonte du système des quotas laitiers sans, pour autant, sans doute, remettre en cause l'engagement pris par notre pays en 1984 auprès de ses partenaires européens. Lors de la discussion du budget à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, vous vous êtes dit décidé à « procéder à une mise à plat de ce dossier », déclarant qu'il nous fallait « trouver ensemble, dans les prochaines semaines, les solutions les plus justes et les plus adaptées à la vocation laitière de nos régions ».

Voilà bien, précisément, ce que nous demandons : la reconnaissance de cette vocation. Elle nécessite une redistribution des références, tenant compte du potentiel de production de chaque exploitant, et suppose donc l'affectation définitive aux régions spécialisées des quantités structurellement disponibles au niveau national.

Ce préalable permettra alors d'opter pour une référence individuelle : ce système équitable, garant de l'unité de la profession, permettra de préserver des dizaines d'emplois dans de petites laiteries naguère prospères, mais aujourd'hui menacées d'étouffement ; il pourra, en outre, selon la judicieuse proposition de M. Cointat, être assorti d'un mécanisme de « hors-quantum » pour les gros producteurs.

Deuxième condition essentielle : favoriser l'installation des jeunes. Dans les bassins laitiers, elle est pratiquement stoppée faute de références disponibles, d'autant plus que les cessations d'activité sont freinées par un double obstacle.

Tout d'abord, l'incertitude demeure quant à la nature juridique des quotas : tant qu'ils ne seront pas clairement liés au sol, les cessations d'activité aboutiront simplement à dévaloriser la terre sans permettre l'installation de jeunes agriculteurs.

Par ailleurs, bien que les crédits destinés à financer les cessations d'activité aient été doublés par rapport à l'année précédente, les primes correspondantes n'apparaissent pas encore suffisamment incitatives, d'autant que la vente du cheptel fournit une compensation de plus en plus maigre.

Dans le cadre d'une révision des quotas laitiers, il serait donc souhaitable de rendre ces primes plus attractives, à l'avenir. On pourrait notamment envisager d'accorder aux

petits producteurs âgés une pension annuelle jusqu'à l'âge de leur retraite. Cela augmenterait les litrages disponibles pour les autres producteurs et leur éviterait ainsi d'être pénalisés.

La troisième condition a trait aux charges. Leur baisse est indispensable pour lutter contre la progression des friches et renforcer notre compétitivité.

Dans ce domaine, tout particulièrement, vous avez déjà pris des mesures qui vont dans le bon sens. C'est notamment le cas du remboursement de la T.V.A. sur le fuel, dont il serait toutefois souhaitable qu'elle puisse être étendue aux C.U.M.A. dans le prochain collectif budgétaire.

Les exemples abondent également dans la présente loi de finances : hausse très modérée des cotisations sociales ; possibilité, pour les agriculteurs désireux d'investir, de se constituer une provision en franchise d'impôts. A la suite d'un amendement déposé dans notre assemblée et accepté par le Gouvernement, 100 millions de francs ont été votés à cet effet afin d'accroître la capacité d'autofinancement d'une population déjà surendettée.

Je ne m'appesantirai pas ici sur la nécessité de supprimer le revenu cadastral et de limiter le poids excessif de l'impôt sur le foncier non bâti, car la loi de modernisation agricole - nous l'espérons - fera une large place à une telle refonte de la fiscalité.

L'éventualité d'une augmentation de la T.V.A. sur les produits agricoles apparaît intéressante à cet égard, car elle permettrait à la nation tout entière de se montrer solidaire de ses agriculteurs.

La quatrième et dernière condition essentielle est le maintien du revenu agricole. C'est une des priorités de votre budget, monsieur le ministre. Cependant, il est à craindre que les agriculteurs frappés par les quotas laitiers ne voient encore leurs ressources amputées cette année.

C'est notamment le cas des petits producteurs. Aujourd'hui, ils se trouvent dans une situation quasi désespérée, et nous devons tout faire pour qu'ils ne viennent pas, demain, grossir, dans les villes, les rangs des chômeurs sans qualification. C'est pourquoi, je me permettrai d'émettre trois propositions pour améliorer leur sort.

Ne serait-il pas possible de les exempter de l'acompte à verser en janvier prochain sur les pénalités dues pour la campagne 1986-1987, d'autant que la méthode de calcul retenue surestime leur dépassement effectif de fin de campagne ?

Ne serait-il pas possible, tout simplement, de les exempter de pénalités, mesure tout au moins transitoire avant de trouver une autre solution ? Le lait, monsieur le ministre, représente la seule ressource pour la plupart de ces petits producteurs.

En outre, ne pourrait-on augmenter la somme destinée à compenser la perte de revenu des petits exploitants laitiers en situation difficile et en étendre le bénéfice aux petits producteurs de viande, tout aussi durement touchés ?

Ce budget présente un volet économique solide qui témoigne de la détermination du Gouvernement à faire de l'agriculture une priorité nationale. L'adoption de telles mesures, en renforçant le volet social, viendrait confirmer cette détermination aux yeux de ces centaines de petits producteurs qui nous font confiance et dont je reçois chaque jour des appels de détresse aussi pathétiques que celui-ci, dont je ferai ma conclusion.

« Je suis angoissé », m'écrit-il « je ne vois pas comment je vais pouvoir m'en sortir... Il faut nous laisser gagner un peu d'argent, sinon nous sommes fichus... Nous sommes très attentifs à ce que fait notre gouvernement, il ne se rend pas compte du malheur et de la misère qui va s'installer dans nos campagnes... Il ne faut pas abandonner les petits agriculteurs car si un jour la France a besoin d'eux, il seront là aussi pour la défendre ».

Monsieur le ministre, je vous en conjure, écoutez-les, écoutez-nous ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Soucaret.

M. Raymond Soucaret. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture fait toujours l'objet d'un débat difficile, vaste et le plus souvent passionné. Or, je ne dispose - mais c'est la règle - que de

moins de dix minutes pour vous faire part de mes sentiments, ainsi que de ceux des agriculteurs de mon département rural, le Lot-et-Garonne. C'est pourquoi j'irai immédiatement à l'essentiel, sans pour autant pouvoir développer autant que je le souhaiterais certains points.

L'essentiel, c'est tout d'abord un constat. Ce sont ensuite des questions que je me permettrai de vous poser parce que les agriculteurs me les posent eux-mêmes et qu'ils voudraient être rassurés sur un certain nombre de points.

Votre budget, monsieur le ministre, à l'instar de votre caractère et de votre action, est réaliste, lucide et non démagogique. C'est pourquoi, je tiens à vous le dire tout de suite, je le voterai.

Il est réaliste parce qu'il utilise la baisse de la charge de la bonification pour effectuer certains redéploiements et dégager des priorités fondamentales comme l'aide aux zones défavorisées et à l'enseignement.

Il est réaliste parce que vous avez pris en compte les difficultés particulièrement graves de productions en crise comme celles du lait, de toutes les viandes, et des fruits et légumes.

Il est réaliste parce que, en agriculteur, en homme de terrain que vous êtes, vous avez su tirer les conséquences des événements récents comme la sécheresse pour consentir un effort particulier en faveur de l'hydraulique.

L'hydraulique, dans notre Sud-Ouest, constitue en effet l'outil privilégié du développement agricole ; elle contribue à la compétitivité, indispensable du fait des nouvelles données résultant de l'élargissement du Marché commun.

Nous sommes, en effet, en concurrence aussi bien avec les pays ibériques, d'un potentiel agricole égal au nôtre et qui connaissent un ensoleillement souvent supérieur, qu'avec les pays européens du Nord qui produisent en serre de nombreux produits qui viennent « télescoper » nos productions fruitières et légumières.

Je tiens d'ailleurs à saluer l'effort que vous avez consenti pour que les agriculteurs victimes de la sécheresse en 1985 puissent être indemnisés rapidement et pour que les premiers secours puissent parvenir dans les plus brefs délais aux agriculteurs victimes de la sécheresse en 1986.

J'en profite pour vous demander, monsieur le ministre, si l'Etat va abonder le fonds des calamités agricoles et, si oui, de combien ?

Votre budget, monsieur le ministre, est lucide.

Il est lucide parce qu'il y a allègement des structures de l'administration et amélioration de son fonctionnement par la modernisation des services et de ses équipements.

Il est lucide parce que vous n'avez pas hésité à réaliser des économies là où elles étaient possibles : d'abord, sur les indemnités viagères de départ en raison de l'abaissement de l'âge de la retraite, même si nous devons regretter la trop faible importance de cette indemnité ; ensuite, sur la dotation aux jeunes agriculteurs en nette régression, en raison de la réduction du nombre d'installations - nous le regrettons et nous nous en inquiétons.

Il est lucide parce que l'enseignement, la formation et le développement agricoles bénéficient d'une augmentation de crédits de 5,7 p. 100. On ne peut que se réjouir de la priorité qu'accorde le Gouvernement à l'enseignement, et notamment à l'enseignement privé. L'agriculture, en effet, est bien un secteur économique à part entière et la formation est l'un des premiers éléments à développer. Chacun sait en effet, mais il est nécessaire de le souligner à nouveau, que les profonds bouleversements de l'agriculture imposeront aux hommes une formation sans cesse accrue et une haute technicité pour affronter nos principaux partenaires.

Enfin, ce budget n'est pas démagogique mais c'est un budget courageux parce que vous avez su opérer des choix clairs en tirant notamment les conclusions de la diminution des charges.

Ainsi ce budget reconnaît la baisse relativement forte de la subvention pour la bonification des prêts du Crédit agricole, baisse consécutive à la diminution des taux d'intérêt en général - ce qui permet une économie de 1 050 millions de francs - sans pour autant laisser de côté le problème aigu du financement des exploitations qui bénéficie tout de même d'un crédit de 40 millions de francs pour 1987, permettant toujours une substantielle bonification des prêts.

Il n'est pas démagogique parce que j'ai la conviction qu'il ne connaît pas le triste sort des budgets de 1982, 1983 et 1984 qui furent gravement remis en cause par des annulations de crédits sans consultation du Parlement.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Raymond Soucaret. Connaissant bien le monde agricole puisque je suis moi-même agriculteur, entrepreneur de travaux agricoles et élu rural depuis de nombreuses années, je connais les difficultés que rencontre aujourd'hui notre agriculture et aussi les inquiétudes des agriculteurs.

C'est de celles-ci que je voudrais maintenant vous entretenir en vous posant quelques questions. Il s'agit non pas de critiques mais de suggestions ou d'interrogations.

Tout d'abord, je rappelle que je suis un partisan du syndicalisme agricole et du système coopératif lorsqu'ils servent les intérêts des coopérateurs. Pour cela, il faut des règles bien définies. Hélas ! nous assistons dans ce domaine à un laisser-aller dommageable.

Il est dommageable pour le libéralisme que le Gouvernement, que je soutiens, met en œuvre, à tel point que l'on peut se demander si la tentative de collectivisme que nous avons connue de 1981 à 1986 ne s'aggrave pas dans ce secteur.

Il est dommageable ensuite pour les agriculteurs soumis au bénéfice réel.

Accepteriez-vous, monsieur le ministre, les modifications suivantes : possibilité de calcul de l'impôt sur une moyenne de cinq ans et non de trois ans afin d'atténuer les fluctuations importantes du bénéfice et de ses conséquences sur la trésorerie de l'exploitant ; possibilité de constituer des provisions, d'une part, pour les calamités, d'autre part, pour l'investissement ?

S'agissant d'abord des calamités, certains départements du Sud de la France sont particulièrement vulnérables à cet égard. Cette mesure serait de nature à régler une partie des problèmes posés par ces calamités.

A ce propos, n'est-il pas possible de réviser la réglementation des seuils trop restrictifs pour des exploitations de polyculture comme le sont ceux de nombreux départements, dans le Lot-et-Garonne en particulier ?

S'agissant ensuite des investissements, allez-vous supprimer, monsieur le ministre, des mesures telles que l'évaluation des avances aux cultures, qui alourdissent la comptabilité et son coût ?

L'article 12 de la loi de finances 1987, adopté par le Sénat le 20 novembre dernier, apporte certes quelques avantages à compter du 1^{er} janvier 1986, notamment la possibilité de déduire une somme pouvant atteindre 25 000 francs. Je dis bravo et merci à M. le ministre du budget de l'avoir accordé. Toutefois, cet acquis, à mon avis, est trop restrictif quant à son champ d'application, et je souhaite que soit négociée avec le ministère des finances une extension de cette mesure à tous les exploitants agricoles à partir de 1987 ou 1988.

Je vous poserai maintenant six questions, monsieur le ministre, auxquelles je souhaite que vous puissiez apporter des réponses rassurantes.

Première question : il a été déposé un projet ou une proposition de loi concernant la faute inexcusable. Je souhaiterais que vous m'indiquiez où en sont les nouvelles dispositions à cet égard, car il est urgent qu'une décision soit prise. A cette même tribune, l'année dernière ou voilà deux ans, un orateur a traité la majorité du Sénat de « criminelle » ou d'« assassine », parce qu'elle demandait qu'il ne soit pas possible d'assurer la faute inexcusable.

Deuxième question : d'après certains échos, il semblerait que planent sur la dispense du service national militaire des mesures restrictives, et je comprends le souci de M. le ministre de la défense à ce sujet. Toutefois - vous le savez bien, monsieur le ministre - dans la plupart des cas, lorsqu'un jeune aide familial agricole quitte l'exploitation, celle-ci court de grands risques, le père exploitant n'ayant pas les moyens de payer une main-d'œuvre de remplacement. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous soyez attentif aux propositions présentées par le ministère de la défense afin de pouvoir trouver une solution équitable pour tout le monde.

Troisième question : la loi de finances pour 1984 a exclu de l'exonération de la taxe conventionnelle les entrepreneurs de travaux agricoles, créant de ce fait une injustice flagrante.

J'aimerais savoir ce que vous comptez faire pour rétablir l'exonération en faveur de cette profession, qui est partie intégrante du monde agricole, et injustement tenue à l'écart.

Quatrième question : au moment où ont été mises en place les dispositions obligeant les jeunes agriculteurs à soumettre le dossier d'installation à une commission des structures départementales - je ne suis pas sûr d'ailleurs que cette mesure aille dans le sens recherché - n'est-il pas nécessaire d'appliquer la même procédure pour les entrepreneurs de travaux agricoles ? Il faudrait, monsieur le ministre, mettre en place un véritable statut de l'entrepreneur afin que les chefs d'entreprise de travaux agricoles soient des hommes compétents et permettent ainsi à leurs clients agriculteurs de devenir de plus en plus compétitifs par la qualité du service rendu.

Cinquième question : j'aimerais connaître, monsieur le ministre, votre position sur les tolérances inadmissibles consenties aux C.U.M.A. et à certains agriculteurs ; les G.A.E.C., par exemple, pratiquent ce que je me permets d'appeler du « travail au noir autorisé ». Ne pensez-vous pas qu'il est urgent, dans ce domaine, comme dans bien d'autres, de clarifier la situation ?

Sixième question : comment peut-on faire pour améliorer le sort des femmes d'agriculteur et en particulier des veuves qui se voient refuser par la M.S.A. la pension de réversion de leur époux décédé lorsque leurs revenus atteignent un plafond misérable - moins de 2 500 francs par mois - alors que les veuves dans toutes les autres professions la perçoivent sans plafond de ressources ?

Au cours de cette intervention, monsieur le ministre, je me suis réjoui de l'augmentation de la dotation pour les budgets de fonctionnement des établissements d'enseignement agricole. Notre collègue, M. Albert Vecten, au cours de son propos, ce matin, a dit que les crédits d'investissement de ces mêmes établissements étaient répartis par les régions.

A ce sujet, je dois vous faire part de la très grande inquiétude de la plupart des responsables de ces établissements - y compris de leur conseil d'administration - dont un très grand nombre sont victimes de la carence du précédent gouvernement. En effet, pratiquement plus aucun investissement n'a été réalisé ces dernières années ; comme l'enveloppe qui est aujourd'hui affectée aux régions est calquée sur les trois ou quatre dernières années, les conseils régionaux ne peuvent répartir que ce qui leur est alloué par votre ministère, d'où nombre de difficultés pour certains d'entre eux.

Lors d'une conférence de presse, M. Balladur, ministre d'Etat, a annoncé certaines mesures d'aménagement pour les prêts consentis à des taux très élevés au cours des dernières années. Je voudrais que vous me rassuriez : qu'en sera-t-il des prêts consentis aux agriculteurs pendant cette même époque ? (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Chervy.

M. William Chervy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'élevage représente la principale activité économique de mon département. Les éleveurs ont su s'adapter à un sol ingrat, un climat rude, moderniser leur exploitation et orienter leur production vers un bétail de qualité. Face à l'effondrement des cours, leur situation devient de plus en plus critique et ils sont inquiets pour leur avenir.

Les causes de cet effondrement des cours sont multiples, mais la plus importante nous paraît résider dans les distorsions de concurrence dont souffre la production de viande à l'intérieur de la Communauté économique européenne.

L'Europe libérale a fait l'économie d'une politique d'orientation des productions pour se limiter à une gestion aveugle des marchés, fondée sur un soutien des prix sans limite de quantité et dont le bénéfice est allé essentiellement aux plus gros producteurs.

Les taux des montants compensatoires monétaires mis en place à la suite de la dernière dévaluation de notre monnaie, les taux réduits de T.V.A., les primes à l'abattage, concourent à maintenir les cours à un niveau insupportable, ce qui conduit progressivement les producteurs français à la faillite. C'est ainsi que pour les bovins, le déséquilibre des conditions de production avec la République fédérale d'Allemagne est devenu alarmant.

L'éleveur allemand bénéficie, en fait, d'une subvention d'environ 10 p. 100 de son chiffre d'affaires - voire plus - ce qui fait perdre à nos éleveurs les marchés extérieurs, car ils ne sont plus compétitifs. Il en est de même de nos marchés intérieurs, puisqu'un taurillon payé 28 francs à l'éleveur allemand arrive à 21 francs à l'abattoir de Guéret.

La situation dans le domaine de l'élevage ovin est encore plus catastrophique. Le règlement ovin de 1980 a affaibli notre élevage, alors qu'il a entraîné un renforcement de la production britannique.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. William Chervy. La crise vient d'être aggravée par la récente baisse brutale de la livre sterling, restée en dehors du système monétaire européen. Cette année, les exportations britanniques vers la France seraient en augmentation de plus de 30 p. 100.

La technicité de nos éleveurs ne craint pas la comparaison avec celle d'autres pays ; ce sont les conditions de concurrence qui sont artificiellement faussées.

A côté de cet effondrement des cours, les éleveurs de mon département doivent faire face aux conséquences d'une deuxième année consécutive de sécheresse.

Vous avez repris, monsieur le ministre, la plupart des dispositions mises en œuvre par votre prédécesseur pour venir en aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Parmi ces aides, figure notamment une subvention aux transports de fourrage. Pourriez-vous nous dire si tous les transports, qu'ils soient individuels ou collectifs, seront pris en compte et à combien se montera cette aide ?

Le conseil général de la Creuse, en accord avec les différentes organisations agricoles, a étudié la possibilité d'aider les agriculteurs à rénover leurs prairies artificielles, la région Limousin apportant sa quote-part. Mais pour que cette aide soit incitative et significative, une aide exceptionnelle de l'Etat serait nécessaire.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour rétablir une véritable concurrence au sein du Marché commun afin que les éleveurs français ne soient plus pénalisés et puissent bénéficier d'un revenu décent.

C'est une question de survie pour les petites et moyennes exploitations de ma région, c'est une question de survie pour mon département, au moment où l'Europe envisage jusqu'au gel des terres, gel concernant en premier lieu les zones défavorisées. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Daunay.

M. Marcel Daunay. Monsieur le ministre, à cette heure, j'éprouve un sentiment fait à la fois d'émotion et de fierté, d'émotion en voyant sur le banc des ministres un homme qui, mieux que quiconque, a supporté la responsabilité du monde agricole en exerçant d'autres mandats au sein d'organisations professionnelles, et de fierté d'avoir travaillé avec lui au sein de ces dernières.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, dans un contexte économique difficile, recèle - il est vrai - de nombreux points positifs. J'en tirerai deux leçons et vous ferai part de quelques inquiétudes.

Depuis de nombreuses années, le régime fiscal des exploitants agricoles comportait beaucoup trop d'incohérences et d'inadaptations. Les nouvelles mesures fiscales que vous nous proposez contribueront à modifier cette situation même si certains aspects restent encore à préciser.

Un effort important a été réalisé en faveur tant des zones défavorisées que de l'enseignement agricole, même s'il reste encore insuffisant pour l'enseignement agricole privé. Néanmoins, permettez-moi de profiter de cette discussion budgétaire pour attirer votre attention une nouvelle fois sur la situation inquiétante que connaissent aujourd'hui les éleveurs français, notamment les producteurs de lait et de viande bovine, ovine, voire porcine.

En ce qui concerne le lait, la politique des quotas pousse au désespoir de nombreux éleveurs, notamment les petits producteurs qui se sentent abandonnés. Il est vrai que vous héritez, en ce domaine, de la signature un peu légère d'un de vos prédécesseurs en 1984.

Je suis conscient, monsieur le ministre, de l'important travail que vous avez réalisé depuis votre arrivée rue de Varennes ; l'héritage était lourd. Il reste, cependant, beaucoup à faire. Ce matin, vous avez parlé du revenu en disant que, probablement, 1986 serait équivalent à 1985. Ce sera peut-être vrai à l'échelon national, mais cela cache de nombreuses disparités. En effet, l'étude à laquelle j'ai fait procéder dans mon département sur les comptes prévisionnels de l'agriculture démontre, au contraire, une baisse de l'ordre de 6 à 8 p. 100. Mais ces pourcentages méritent d'être affinés, voire corrigés.

Je souhaite, monsieur le ministre, pouvoir voter votre budget, car c'est un acte important, pour un sénateur, mais pour cela, j'ai besoin que vous m'apportiez certaines assurances et que vous preniez certains engagements.

La conférence annuelle, que vous avez eu le courage de rétablir, devrait être l'occasion, au-delà du budget, d'envisager des décisions complémentaires. Tout d'abord, les 200 millions de francs prévus pour les producteurs de lait et de viande en difficulté devraient être disponibles rapidement afin de rétablir au plus vite la couverture sociale des nombreux agriculteurs qui l'ont perdue, mais aussi d'apporter un peu d'oxygène à leur trésorerie.

Il convient également d'entreprendre - d'autres l'ont dit avant moi à cette tribune - un réaménagement des prêts afin de remettre bon nombre d'exploitations « sur les rails ».

Concernant les quotas dont nous avons hérité ensemble, il faut absolument revoir les conditions de prélèvement de l'acompte des pénalités de janvier 1987. Ne faudrait-il pas envisager de suspendre le prélèvement pour les petits producteurs de moins de 100 000 litres de lait par an, de façon à leur donner encore une chance de rééquilibrer leur trésorerie avant le 31 mars ? Quant aux autres, ceux qui produisent plus de 100 000 litres de lait, leur paie de lait ne leur permettra sans doute pas de faire face à la totalité de l'acompte de pénalité. Dès lors, ne faudrait-il pas étaler son versement sur trois mois ? Nous ne demandons pas que l'on renonce à tout prélèvement, car nous sommes responsables et nous voulons, comme vous, que chacun prenne conscience de la nécessité pour la France de faire face aux engagements qu'elle a pris pour assurer la maîtrise de sa production laitière.

De même faudrait-il préparer l'avenir. La semaine passée, dans le premier département laitier de France - l'Ille-et-Vilaine - nous avons été conduits à prendre une lourde décision, celle de suspendre l'installation de tout jeune agriculteur voulant s'orienter vers la production laitière. Il faut savoir que huit jeunes sur dix qui s'installent souhaitent se consacrer à cette production. Or, il n'y a plus un litre de lait à distribuer. Nous ne pouvons donc plus faire rêver les gens.

Pour sortir de cette situation, des mesures courageuses sont impérativement nécessaires.

Pour se dédouaner, parce qu'il a pu être accusé, à tort ou à raison, de vouloir accaparer les litrages laissés libres dans d'autres régions, le Grand-Ouest français - Bretagne, Pays de Loire et Basse-Normandie - a essayé, au cours de réunions interprofessionnelles, de dégager une ligne de conduite. Nous voulons nous restructurer nous-mêmes de façon à bien démontrer notre volonté de ne pas piller les zones laitières des autres et de ne pas déstabiliser la structure de production et de transformation.

Pour ce faire, nous souhaitons que l'Etat engage un crédit substantiel de un milliard de francs par an et pendant trois années consécutives, permettant de dégager les 7 à 8 p. 100 de volume laitier qui nous sont nécessaires pour répondre aux demandes des jeunes et des moins jeunes, installés ou non, sans pour autant détériorer les structures de production laitière des autres régions.

Cela pourrait aussi, monsieur le ministre, s'accompagner d'un contrat Etat-région, comme ce fut le cas dans d'autres circonstances.

Nous comptons sur votre détermination bien connue pour refuser à l'échelon de la Communauté économique européenne toute diminution nouvelle de production laitière alors que rien n'est fait concernant l'importation de 5,5 millions de tonnes de matières grasses, mais aussi pour obtenir, dans le cadre de cette négociation du G.A.T.T. à laquelle vous êtes associé, la part de marché qui nous revient, alors que les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande continuent d'augmenter depuis deux ans leur volume de production de 10 à 12 p. 100.

Certes, ce dossier relève du Gouvernement tout entier et n'est pas uniquement de votre ressort, mais vous êtes notre porte-parole. Je connais votre volonté, votre esprit de justice, votre détermination ; je suis donc persuadé que vous allez souscrire à ces mesures projetées et les traduire dans les faits en prenant un engagement.

Peut-être pourriez-vous fixer dès aujourd'hui la date de cette conférence annuelle au cours de laquelle vous pourriez être conduit, au nom du Gouvernement, à répondre à ces questions. Si votre réponse était positive dès aujourd'hui, cela me permettrait de voter ce budget et cela répondrait à l'attente de dizaines de milliers d'agriculteurs et de toute une population rurale. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

M. le président. La parole est à M. Husson.

M. Roger Husson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, parler de l'agriculture en général, c'est prendre en compte le fait que notre pays évolue dans le cadre européen. Cela signifie que les décisions purement françaises ne constituent qu'une partie de la politique agricole globale.

De plus en plus, me semble-t-il, les mesures françaises seront des mesures d'accompagnement des objectifs fixés par la Communauté économique européenne au sein de la politique agricole commune.

Si mes convictions me poussent à plaider en faveur de l'Europe, et cela dans tous les domaines - c'est incontestablement la seule voie possible pour affronter la concurrence internationale - je concède volontiers que de graves inconvénients sont la contrepartie inévitable de l'Europe verte.

Cette introduction sur l'Europe me paraît indispensable - M. le ministre de l'agriculture l'a rappelé dans son exposé - afin de bien planter le décor du budget de l'agriculture pour 1987.

La politique agricole commune est, pour l'instant, la seule vraie politique européenne. Elle existe et tente de fonctionner le mieux possible en prenant en compte les spécificités nationales. Le seul fait d'être me paraît positif, même si, parfois, notre agriculture en est victime. Je tenais à le dire, car rien ne peut enrayer le processus communautaire auquel nous sommes attachés, et cela malgré ses imperfections.

Il faut expliquer à nos agriculteurs que les décisions européennes visent principalement à rationaliser le marché agricole européen. Cela passe, bien évidemment, par une recherche de la maîtrise des surproductions.

Malheureusement, les accords européens de 1984 dans le secteur laitier - qui ont pour résultante ce que nous appelons les « quotas laitiers » - représentent, de façon douloureuse pour la France, ce que nous ne devons plus faire. Je persiste à dire que ces accords ont été mal négociés par le gouvernement d'alors, et que notre pays se trouve être, comparativement, bien plus touché que les Pays-Bas. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet tout à l'heure.

L'existence de l'Europe verte explique ce budget de l'agriculture surtout caractérisé par des dépenses d'intervention que nous trouvons au titre IV.

Afin de bien cerner le volume de ces interventions, je rappelle pour mémoire que le montant total des crédits de votre ministère s'élève à près de 33 milliards de francs - 32,9 milliards pour être précis - soit une progression de 1,63 p. 100. Or, le titre IV, « interventions publiques », représente 25,8 milliards de francs, soit les trois quarts de l'ensemble. Cela démontre l'importance quasi vitale des aides de l'Etat au secteur agricole.

Malgré tout, votre budget, monsieur le ministre, respecte les engagements du Gouvernement, en ce sens que des économies seront réalisées pour les finances publiques. A cette fin, des priorités ont été développées pour 1987.

Toutefois, avant d'en dresser un rapide tableau, je ne peux passer sous silence les mesures déjà prises par le Gouvernement en faveur du monde rural. Pour cela, reportons-nous au collectif budgétaire du printemps dernier et retenons trois dispositions principales : la première visait au remboursement de 50 p. 100 de la T.V.A. sur le fioul ; la deuxième permettait un accroissement significatif des crédits destinés à l'enseignement agricole privé ; enfin, la troisième définissait des mesures nouvelles pour l'installation des jeunes et les zones défavorisées.

Depuis ce collectif jusqu'à ce budget pour 1987, le Gouvernement mène et mènera une politique apte à améliorer le revenu agricole et à promouvoir la place du secteur agricole dans la vie économique et sociale de la nation.

Parlant à l'instant du revenu agricole, je profite de l'occasion pour signaler que sur la présente campagne on a pu apprécier un arrêt de sa dégradation. C'est un premier pas en faveur du pouvoir d'achat des agriculteurs, mais il n'est pas suffisant. L'effort doit être poursuivi avec encore beaucoup plus d'acuité.

L'un des moyens pour y parvenir consiste à alléger les charges des agriculteurs. Je retiendrai, pour ma part, quatre directions contenues explicitement dans ce budget.

Tout d'abord, le financement de la diminution du taux des prêts bonifiés. Cela est consécutif à la baisse de ces taux enregistrée à compter du 1^{er} juillet 1986. Sont concernés : les prêts aux jeunes agriculteurs, les prêts fonciers et certains autres prêts bonifiés, tels les prêts aux C.U.M.A. ou les prêts spéciaux aux victimes des calamités.

Ensuite, l'aide générale aux zones défavorisées et à l'élevage : 200 millions de francs sont ici engagés, soit une hausse de 24 p. 100 des crédits. Ces fonds servent essentiellement aux zones de montagne ou aux zones défavorisées qui subissent encore, plus que les autres, les difficultés liées à l'élevage. Je retiendrai la valorisation de 11 p. 100 de l'I.S.M., l'extension de la zone défavorisée et les 23 p. 100 de majoration des crédits afin de promouvoir la mécanisation agricole en zone de montagne.

La troisième direction qui permettra un allègement des charges va naturellement dans le sens d'une limitation de la hausse des cotisations sociales. Pour ce faire, la subvention du ministère de l'agriculture au B.A.P.S.A. va progresser de 5 p. 100. Deux conséquences directes de ces mesures se dégagent. En premier lieu, cet effort va rendre possible une augmentation de 3,2 p. 100 en faveur de l'action sociale et, en second lieu, les cotisations des agriculteurs seront limitées à une hausse de 3,8 p. 100.

Il s'agit du retour à la parité avec l'éducation nationale en matière de bourses à l'enseignement technique agricole. L'alignement avait été interrompu en 1981.

Un effort tout particulier est fait dans le domaine de l'enseignement agricole. Il concerne les établissements privés, les personnels enseignants et les crédits de fonctionnement. Ces mesures s'inscrivent à l'intérieur de priorités qui comprennent également un soutien à l'organisation économique et des aides à la promotion et au développement de la forêt.

Pour ce qui concerne les autres dépenses d'intervention, il faut noter 1,05 milliard de francs d'économie. Cela se concrétise au niveau des indemnités viagères de départ, du fonds d'action rurale, et des crédits pour la sélection animale et de la dotation aux jeunes agriculteurs.

Je ne ferai aucune objection puisque chacune de ces économies est réalisable sans conséquence dommageable. Par exemple, le fait de réduire les crédits consacrés aux indemnités viagères de départ est possible depuis l'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs.

Je ne l'ai encore pas exprimé, mais ce budget est construit avec justesse et intelligence. De plus, son caractère rationnel permet de maintenir un bon niveau d'intervention du ministère tout en pratiquant de substantielles économies par une meilleure rentabilité des investissements et de l'administration.

Les dépenses en capital diminueront de 7 p. 100 en autorisations de programme, ce qui n'empêchera pas le respect des contrats de plan et les investissements dans le secteur agro-alimentaire.

Sur ce dernier point, j'insiste sur le fait que le secteur agro-alimentaire est un secteur d'avenir en tant qu'industrie exportatrice et de débouchés de nos produits agricoles. Il n'en demeure pas moins qu'il faut favoriser les industries laitières et les entreprises de transformation des fruits et légumes.

Les premières doivent l'être à cause des quotas laitiers et des modifications du marché qu'ils entraînent. L'exemple de mon département, la Moselle - que vous connaissez bien, monsieur le ministre - est significatif. Les quotas de production de lait touchent non seulement les producteurs et les éleveurs de vaches laitières, mais aussi les laiteries et les

fabriques de produits laitiers. C'est donc toute une chaîne de production qu'il faut aider à s'adapter aux nouvelles exigences européennes.

Les secondes se trouvent confrontées à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la C.E.E. Ces pays étant de gros producteurs de fruits et légumes, la concurrence risque d'être sévère quant aux coûts de production. Cela explique le recentrage des aides aux industries agro-alimentaires.

Je n'oublie nullement les industries de la viande, qui devront se moderniser et se rentabiliser. Cela me donne l'occasion d'évoquer le problème des petits abattoirs. Il est difficile d'envisager leur fermeture. C'est pourquoi je demande au Gouvernement d'essayer, si cela est possible, de trouver une solution positive à ce problème.

J'en reviens plus directement au budget avec les moyens de l'administration. L'application des engagements de la majorité se traduit par des allègements de personnel, ce qui, je le souligne, n'est pas synonyme de licenciements. Tout cela va dans le sens de l'allègement des charges de l'Etat, donc de la pression fiscale sur les entreprises et les ménages, dont les agriculteurs bénéficient également.

J'en arrive au problème du mouton, qui est à l'ordre du jour. Jamais la viande ovine n'a atteint un prix aussi bas, moins de 23 francs fin septembre, soit 11 p. 100 de moins qu'en 1985. Je déplore qu'aucun accord ne soit intervenu entre la France et la Grande-Bretagne la semaine dernière. En effet, si le problème du mouton n'est pas imputable seulement à nos amis britanniques, reconnaissons qu'ils y contribuent quand même pour une large part.

Quant au problème de l'éthanol, il constitue un de mes espoirs plus ou moins déçus. Je fais partie du groupe d'étude sénatorial que préside mon collègue Michel Souplet. Je ne vous cacherai pas que j'entrevois beaucoup mieux pour ce produit. L'éthanol peut servir à la mise sur le marché d'essence sans plomb en jouant un rôle de remplacement par adjonction d'un tiers solvant. Mais, dans le domaine agricole, l'éthanol est avant tout un moyen d'écouler les productions de blé ou de betterave dues au potentiel génétique, qui fait l'objet du travail des chercheurs, comme le gel des terres.

Vous le savez, les agriculteurs attendaient beaucoup de ce projet. Je souhaite simplement qu'il ne tombe pas aux oubliettes.

Je terminerai en rappelant les deux mots clés de ce budget 1987 de l'agriculture : charges et revenus, les charges pour leur allègement et les revenus pour leur redressement.

Ces deux objectifs montrent la volonté du Gouvernement de faire de l'agriculture une activité moderne et compétitive. Plus encore, elle doit être rentable et lucrative pour nos agriculteurs.

Faisant miens ces paris, vous pouvez, monsieur le ministre, compter sur mon appui pour défendre votre budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Authié.

M. Germain Authié. Lorsqu'il a présenté ce projet de budget pour 1987, le ministre de l'économie et des finances nous a clairement dit que l'on dépensait trop dans ce qu'il a appelé le « secteur public local ». Ce rappel à l'ordre, sans nul doute, visait directement les collectivités locales et leurs élus, ce qui a, légitimement, je pense, provoqué quelques réactions. En effet, si un rappel à l'ordre doit être fait, c'est plutôt en sens inverse !

Comment l'Etat use-t-il de son pouvoir de réglementation et d'orientation ? Pour permettre aux collectivités locales de dépenser moins ou pour les obliger à dépenser plus ? C'est en examinant le cas des services publics ruraux que nous allons voir s'il confirme, dans ses propres actes, le discours qu'il nous tient pour que nous économisions dans le secteur public local. Je prendrai trois exemples.

Le premier exemple est celui de la distribution d'eau potable et de l'assainissement. Depuis des années, il est question de prendre en compte les conséquences de l'évolution à sens unique des normes de potabilité de l'eau distribuée et celles des contraintes, à sens unique elles aussi, qui, pour protéger la ressource en eau, exigent le développement rapide de l'assainissement.

Comment pourrions-nous gérer les programmes d'investissement correspondants sans enregistrer les augmentations que l'on nous reproche par ailleurs, alors que les programmes du fonds national des adductions d'eau n'ont pas suivi, eux qui devraient traduire en actes de solidarité nationale la logique dictée par l'évolution des normes ?

De plus, les projets de nouvelle réglementation soumis au conseil supérieur de l'hygiène publique laissent prévoir des charges de fonctionnement supplémentaires très lourdes, tant sont sévères les obligations qui vont peser sur la distribution d'eau potable en matière de fréquence et de sophistication des contrôles. Je pense notamment au problème des nitrates, que je connais bien, car il se pose dans mon département. Ce sont autant de dépenses que l'Etat va imposer sans les prendre en charge. Mais nous n'avions aucune illusion à ce sujet !

Qu'on me comprenne bien, cependant ! Je ne suis pas hostile à tous ces facteurs de dépenses qui correspondent à des nécessités reconnues par tout le monde. Elles nous créent à tous des devoirs d'agir. En revanche, j'accepte difficilement les leçons de morale qu'on prétend nous donner en matière d'économies, alors que le maître nous dicte des conduites qui accroissent nos dépenses, sans parallèlement nous donner les recettes correspondantes.

M. William Chervy. Très bien !

M. Germain Authié. Un deuxième exemple nous est fourni par l'électrification rurale. Nos syndicats d'électricité investissent beaucoup, et cela se retrouve dans les statistiques générales sur lesquelles sont fondées les critiques que nous essayons.

Les politiques tendant à faciliter l'accès à la puissance réagissent directement sur les programmes locaux.

A cela s'ajoute une tendance de plus en plus marquée depuis quelques années : les normes de construction de lignes électriques de toutes catégories sont, en effet, de plus en plus exigeantes.

Une fois encore, je ne suis nullement hostile à ce qui est une donnée de fait. D'abord, en tant qu'élus nationaux, je ne puis que souscrire aux orientations tendant au développement de l'utilisation de l'énergie électrique, qui est devenue une énergie quasi nationale.

Ensuite, en tant qu'élus d'une zone de montagne, donc soumise à de multiples intempéries, je ne puis que témoigner devant notre assemblée que les dégâts très importants résultant des chutes de neige de l'hiver dernier appellent incontestablement des normes plus exigeantes. Mais, encore une fois, il ne faut pas faire de nous le bouc émissaire en ne parlant que des conséquences et jamais des causes.

Je prendrai enfin un troisième exemple, celui du service public d'élimination des déchets. C'est l'Etat qui, par la loi du 15 juillet 1975, a imposé aux collectivités locales de prendre à bras le corps le problème de la collecte et de l'élimination des déchets. Devant l'énormité de la tâche, il a fallu prolonger le délai fixé initialement qui expirait en 1980.

En zone rurale, les élus locaux, qui sont peut-être économes par nature, mais aussi par obligation, avaient eu tendance à mettre en œuvre les procédés les plus rustiques, mais l'Etat a usé de tous les moyens pour les aiguiller progressivement vers des procédés réputés plus hygiéniques mais combien plus coûteux. Je pense notamment à l'incinération.

Ce service public local créé de toutes pièces marque, dans nos dépenses et nos investissements, une progression qui, elle aussi, pèse sur les appréciations portées sur l'ensemble. Nous n'avons pas, hélas ! fini de voir cette dépense s'alourdir.

Un arrêté du 9 juin 1986 institue, pour l'incinération des ordures ménagères, des contraintes inédites. Elles auront pour effet d'accroître à la fois les investissements des collectivités locales dans des propositions très importantes et leurs frais de fonctionnement en dehors même de la répercussion de l'investissement accru. Qui va endosser ces facteurs d'augmentation ? L'Etat qui nous les impose ou la collectivité locale ? Il est inutile de poser la question. Ce sera la collectivité locale dont la réputation dépensière sera une fois de plus mise en avant. L'élus prendra la décision de payer et se le verra reprocher.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Germain Authié. Tenant à rester dans le domaine des équipements collectifs destinés à l'agriculture en milieu rural et en prenant l'exemple du département que je représente, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez de façon précise l'orientation que vous entendez donner à votre politique en matière d'inscription au plan national des abattoirs. Un orateur précédent a déjà évoqué ce problème.

La aussi, je prendrai un exemple concret. Depuis 1979, la ville de Lavelanet, qui compte quelque 8 000 habitants, demande vainement l'inscription de son abattoir au plan national, afin de répondre prioritairement à un besoin impératif de l'économie de l'agglomération desservie qui, elle, se situe en zone défavorisée et, pour une grande partie, en zone de montagne puisque près de 100 communes sont concernées.

Tous les partenaires, y compris l'administration, estiment que les équipements existants, mais non encore reconnus, donnent entière satisfaction, y compris sur le plan de l'hygiène et de la salubrité publique, même si cet établissement ne traite qu'environ 500 tonnes de viande.

Cependant, la menace d'une fermeture autoritaire semble se préciser chaque jour davantage à tel point que, la semaine dernière encore, le conseil municipal de la ville a dû siéger en séance publique, séance à laquelle assistaient près de 500 personnes.

Aussi, je vous demande de façon pressante, monsieur le ministre, de bien vouloir, et très rapidement, modifier la mise en œuvre des directives applicables pour maintenir en fonctionnement les abattoirs lorsque ceux-ci auront notamment satisfait aux règles techniques imposées aux abattoirs existants au titre des installations classées, ce qui est le cas de l'abattoir que j'ai pris en exemple.

Les considérations économiques incontestables et incontestées qui motivent les demandes d'inscription au fameux plan national doivent être prioritairement retenues, et non pas uniquement les tonnages et la rentabilité ou la situation géographique par rapport à tel ou tel autre établissement ayant les mêmes activités.

Cela évitera aux pouvoirs publics de prendre en la matière des décisions qui ne manqueraient pas d'apparaître pour le moins paradoxales et absurdes, et seraient très mal perçues par l'ensemble des populations concernées.

En bref, ce qui est demandé - et le cas que je cite n'est certainement pas unique en France - ce n'est pas l'inscription sur la fameuse liste nationale, c'est que ces abattoirs soient, si nécessaire, modernisés mais aussi que les collectivités engageant des fonds soient assurées que l'existence de ces abattoirs n'est pas liée aux velléités de tel ou tel haut fonctionnaire.

Ma dernière question a trait à un problème qui se pose de plus en plus dans de nombreuses régions de France, en Midi-Pyrénées en particulier, et qui concerne l'enlèvement et la destruction de cadavres d'animaux.

Les entreprises d'équarrissage sollicitent toujours davantage, pour des raisons diverses et par différentes voies, le soutien financier des pouvoirs publics, à tel point que certains se sont même mis en grève récemment.

L'activité de destruction des animaux impropres à la consommation, concerne certes, au premier chef les éleveurs mais aussi les communes, les départements, les régions, pour les déchets des abattoirs notamment, et ce pour des raisons d'hygiène et de salubrité publique.

Or je n'ai vu apparaître, dans le groupe de programme « équipement en milieu rural » de votre budget, aucune trace de crédits attestant que l'Etat prend en considération ce problème pourtant d'actualité et intéressant l'ensemble de la nation.

A ce sujet, je vous rappelle, monsieur le ministre, que, en avril 1986, vous aviez fait connaître à un préfet qui vous interrogeait au moment où le problème se posait avec beaucoup d'acuité, que la redevance ne devait pas grever le budget des agriculteurs, et vous invitiez le représentant de l'Etat à ne pas augmenter la part des agriculteurs dans cette redevance. Par ailleurs, vous refusiez que l'Etat prenne en charge la majoration qui était envisagée et obligatoire. Qui devait donc financer ? Il ne restait plus, une nouvelle fois, que les communes pour le faire.

Je crois savoir que vous aviez indiqué aussi, à cette occasion, qu'un ingénieur général était chargé par vos soins d'une mission de propositions afin de réformer le système découlant de la loi sur l'équarrissage, ces propositions pouvant

comporter une mutualisation du coût de celui-ci entre les départements où la densité du cheptel est forte et ceux où elle est faible.

Enfin, aviez-vous dit, un projet de loi devait être débattu par le Parlement avant la fin de 1986 afin qu'une solution définitive soit adoptée et que les collectivités départementales n'aient pas à participer à la couverture du déficit d'exploitation. Nous sommes à un mois du terme que vous aviez fixé et nous n'entendons plus parler de ce projet. Serait-il tombé aux oubliettes ?

Je sais par avance, monsieur le ministre, qu'avec les exemples que j'ai pris, je m'expose à m'entendre dire, dans votre réponse, que les nouvelles contraintes techniques ne sont pas de votre fait et que vous les subissez, vous aussi.

Au moins, je l'espère, vous aurai-je donné l'occasion de nous préciser le résultat de vos démarches pour que les inventaires de besoins, faits sous l'égide de vos services, soient suivis de programmes nationaux établis en conséquence pour l'adduction d'eau, l'assainissement, l'électrification et l'élimination des déchets en milieu rural.

Je crains, hélas ! qu'une fois encore les exploitants agricoles ne se tournent vers les collectivités territoriales les plus proches et avec lesquelles ils sont directement en contact pour accélérer les réalisations indispensables !

Devons-nous alors, monsieur le ministre, leur opposer les éléments du discours de votre collègue le ministre de l'économie, ou vos réponses comporteront-elles de la part de l'Etat la preuve d'un effort constructif à la hauteur de ces tâches fondamentales d'aménagement ?

Pour le moment, et à travers ce que nous pouvons constater dans votre budget, je ne pense pas que ce soit le cas. C'est la raison pour laquelle mes collègues du groupe socialiste et moi-même voterons contre ce budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Souplet.

M. Michel Souplet. Monsieur le président, je préciserai d'ores et déjà que j'interviens également au nom de mon collègue M. Séramy qui ne peut être présent en séance en fin d'après-midi ; il m'a donc prié d'évoquer les problèmes qu'il souhaitait aborder et qui recoupent d'ailleurs partiellement ceux que je veux soulever.

J'avais l'intention, monsieur le ministre, de commencer mon propos par l'évocation de notre passé de responsables professionnels puisque, pendant vingt ou vingt-cinq ans, nous avons eu l'occasion, ensemble, de nous battre pour les mêmes motifs liés à la défense des intérêts des agriculteurs. Toutefois, le temps presse et je ne ferai pas ce rappel.

J'indiquerai tout de même que la semaine dernière, devant MM. Balladur et Juppé, j'ai rappelé le chemin parcouru depuis ces vingt-cinq années pour placer l'agriculture française au « top niveau » des agricultures mondiales. Toutefois, cela ne s'est pas fait sans sacrifices, sans restructurations qui ont permis la compétition des entreprises agricoles et la croissance de la production que l'on connaît.

J'ai rappelé également que la volonté de tous les pays industrialisés de conduire une politique de bas prix alimentaires les condamnait à soutenir leur agriculture ; nous connaissons tous l'aide que peuvent apporter les Etats-Unis ou le Canada à la leur. S'ils se permettent parfois de critiquer la politique agricole commune, nous n'avons pas de complexe à avoir eu égard au niveau des aides que, nous, nous pouvons recevoir.

Nous savons également que l'agriculture française est parmi les plus compétitives du monde et que le rendement de nos exploitations est parmi les plus élevés.

Pourquoi alors nos revenus sont-ils continuellement en baisse ? Parce que les prix mondiaux sont artificiels, conséquence d'une pratique généralisée de dumping, et qu'ils pèsent très lourdement sur les décisions communautaires qui fixent nos prix ; parce que, pour atteindre ce niveau de compétitivité, il a fallu investir énormément, donc s'endetter, et la chute des cours et des revenus condamnent un certain nombre d'agriculteurs, et cela dans tous les secteurs de production et dans toutes les régions.

Au cours de l'histoire récente, les organisations professionnelles agricoles ont su, en accord avec les pouvoirs publics, se doter d'instruments d'organisation et de gestion de la production et d'outils d'écoulement de cette production.

Tous ces efforts, toutes les disciplines consenties, les risques de plus en plus grands encourus par les familles qui vivent de ce métier devraient-ils en fin de compte aboutir à un échec ou à un constat d'impuissance à dominer les événements ? Nous nous y refusons.

Mais, monsieur le ministre, les paysans, et les jeunes en particulier, ont besoin d'espérer en leur métier, de croire en un avenir possible, de se sentir compris et estimés - faute de se sentir aimés - et non pas accusés de produire trop et trop cher.

Que constate-t-on aujourd'hui ? Malgré la croissance de la production, accompagnée d'une réduction des coûts de cette production, ils ont de plus en plus de mal à équilibrer la gestion de leurs entreprises. Ils constatent que les marchandises qu'on leur paie très mal sont stockées et s'accumulent et que, lorsqu'on les vend à des pays riches ou à commerce d'Etat, elles sont bradées, ce qui dévalorise l'acte de production, décourage les producteurs et parfois les culpabilise.

Pour redonner confiance, le Gouvernement doit choisir des créneaux porteurs et prendre rapidement des décisions politiques irréversibles et courageuses.

Nous avons voté, voilà une dizaine de jours, la nouvelle loi d'orientation agricole : c'est un outil rénové d'une politique économique dynamique.

La semaine dernière, nous avons voté la première partie du projet de loi de finances : au plan de la fiscalité agricole, je salue les efforts qui ont été faits, même si nous espérons que l'on irait un peu plus loin dans ce domaine.

Votre budget, monsieur le ministre, a choisi des priorités ; je ne les conteste nullement, je les approuve même. Je regrette seulement que les contraintes générales de l'économie ne vous permettent pas d'aller plus loin et d'avoir un programme plus ambitieux.

Les crédits consacrés à la recherche sont insuffisants. Les crédits consacrés à la formation, bien qu'ils aient été augmentés, sont eux aussi insuffisants, et si l'on peut glaner encore quelques millions de francs, il faut les prendre ! Il faut investir autant, sinon plus, dans la matière grise que dans les investissements, dans les outils de production ou de transformation.

La ligne budgétaire des industries agro-alimentaires est en baisse, et cela est inquiétant quand on sait apprécier la valeur ajoutée que peut apporter au revenu global la transformation de nos productions.

Il me paraît important d'insister sur quelques aspects fondamentaux.

Tout d'abord, au plan communautaire - vous l'avez dit ce matin, monsieur le ministre - la centralisation excessive des instances de décision est un frein considérable à une politique qui devrait être de plus en plus souple et rapide dans ses décisions. Des eurocrates irresponsables paralysent les Etats dans toutes leurs décisions positives. Il convient que cela cesse ; sur les marchés extérieurs, la rapidité d'exécution d'un contrat est le gage premier de sa réussite.

Vendre du beurre à 1,40 franc le kilo aux Russes quand il revient, à produire et à stocker, à plus de 30 francs, tout le monde est capable de le faire. Mais savoir faire respecter les règles de la préférence communautaire par nos partenaires d'outre-Manche et par ceux de la péninsule Ibérique, cela paraît beaucoup plus aléatoire ! Nous craignons fort que les décisions prises sur le maïs pour l'accès des Américains à cette même presque île ibérique ne soient reconduites, voire pérennisées.

Sur le plan mondial, les négociations du G.A.T.T. s'avèrent délicates ; il convient que la C.E.E. parle d'une seule voix et se soucie des intérêts de ses producteurs en priorité.

La C.E.E. doit pouvoir trouver auprès des pays en voie de développement des alliés dans cette négociation.

Nous ne pouvons rester indifférents face à la situation alimentaire mondiale ; il est immoral, à la fin du XX^e siècle, de contraindre à un ralentissement de la production agricole dans les pays les plus dynamiques quand le nombre des hommes, femmes et enfants sous-alimentés de par le monde est en augmentation. Je sais bien que ce vieux serpent de mer n'émeut plus grand monde, et pourtant des millions d'individus meurent de faim quand d'autres croulent sous les excédents ou meurent de trop consommer !

Sur le plan intérieur, outre les quelques efforts déjà consentis, le Gouvernement doit aller beaucoup plus loin.

Si nous ne pouvons plus produire pour nourrir les hommes ou les animaux, il faut le dire. Alors, le choix est simple : ou bien on produit moins, avec comme conséquences la suppression massive d'exploitations, la diminution des exportations avec perte pour la balance commerciale de l'excédent agricole de 30 milliards de francs et la désertification de certaines régions ; ou bien on diversifie les activités, d'une part en valorisant la fonction sociale des paysans - protection de l'environnement, tourisme, etc. - et, d'autre part, en se lançant de façon irréversible vers la recherche de débouchés industriels de nos matières premières, richesses renouvelables en quantités croissantes. C'est l'utilisation maximale de la biomasse, le lancement d'un programme de bio-industrie, chimique, pharmaceutique ; c'est un programme audacieux d'amélioration de notre situation énergétique par le lancement d'usines de fabrication d'éthanol.

A ce sujet, vous n'avez pas le droit de décevoir l'espoir de l'agriculture.

Je voudrais vous rappeler, monsieur le ministre, que vos prédécesseurs, que j'avais moi-même interpellés ici même, en particulier MM. Rocard et Nallet - je n'aurai garde d'oublier M. Bérégovoy, ministre des finances - s'étaient tous déclarés intéressés, mais renvoyaient toujours à un avenir plus éloigné les solutions réalistes.

M. Chirac, lorsqu'il était ministre de l'agriculture, disait à Bruxelles, voici plusieurs années, qu'il fallait que les gouvernements de la Communauté économique européenne se lancent dans un programme de production d'éthanol.

M. Chirac, Premier ministre, le 15 avril dernier, a réaffirmé devant la Haute Assemblée : « C'est moi qui, comme ministre de l'agriculture, ait lancé l'idée de l'éthanol à Bruxelles. Mes propositions ont alors été accueillies avec beaucoup de scepticisme et d'ironie, mais je n'ai pas changé d'avis. »

Or, les conclusions des conférences interministérielles qui se sont réunies récemment - conclusions dont M. Juppé nous a fait part - sont inquiétantes et semblent prouver une méconnaissance certaine du dossier. Je me demande si les experts les plus compétents en la matière ont participé à ces conférences ou ont au moins été entendus par leurs membres.

S'il est vrai qu'il demeure certaines difficultés d'ordre économique ou fiscal, elles sont surmontables ; mais j'affirme qu'il n'y a plus d'obstacles techniques, ni en ce qui concerne les moteurs, ni en ce qui concerne la distribution, nous sommes prêts à le prouver.

Les pétroliers sont sans doute plus persuasifs ! Mais les parlementaires des deux assemblées - et je sors à l'instant d'une réunion du groupe sur l'éthanol, qui réunit sénateurs et députés - vont se charger d'informer leurs collègues et les agriculteurs sur les conséquences d'un choix politique décisif, qui doit être fait rapidement.

Les hésitations du pouvoir confortent ceux qui investissent dans la fabrication d'autres co-solvants, concurrents éventuels de l'éthanol. Chaque mois qui passe fait perdre du temps. On a vraiment l'impression qu'on nous mène en bateau, alors que nous avions une totale confiance dans les engagements qui avaient été pris.

M. Gérard Delfau. Vous aviez tort !

M. Michel Souplet. Dans deux ans, les stations-service devront offrir aux automobiles du carburant sans plomb ; ce n'est pas dans un an qu'il faudra venir nous dire qu'il est trop tard, que la place est prise par d'autres co-solvants. C'est aujourd'hui que nous attendons une décision positive du Gouvernement.

Le Premier ministre avait promis la dénationalisation. Sept mois après, elle est en route. Le Premier ministre avait promis une solution positive pour l'éthanol, j'aimerais qu'on ne dépasse pas un délai beaucoup plus long. (MM. Machet et Lenglet applaudissent.)

De nombreux collègues, monsieur le ministre, sont intervenus sur les secteurs animaliers en difficulté. Je n'insisterai donc pas. J'indiquerai simplement qu'aucune région n'est épargnée.

Nous ne devons pas ignorer non plus les réactions des producteurs de fruits et légumes, inquiets de l'élargissement vers le sud, des producteurs céréaliers, qui ont manifesté pour que s'amorce une réduction sensible des taxes du B.A.P.S.A. et du F.A.R., cause de distorsions de concurrence avec leurs collègues européens.

Ce matin, monsieur le ministre, nous avons été saisis des inquiétudes des producteurs de tabac sur un problème que vous connaissez bien : l'accord de prix entre les producteurs et la S.E.I.T.A. n'est toujours pas intervenu ; les producteurs livrent leur production sans savoir à quel prix elle leur sera payée. Ils nous ont rappelé ce matin qu'ils comptaient beaucoup, puisqu'il y a blocage, sur l'intervention du ministre dans les négociations ; c'est en vous qu'ils mettent leurs espoirs.

M. Gérard Delfau. Ils ont tort !

M. Michel Souplet. La dernière partie de mon intervention sera relative au problème du cheval, et je reviens là à l'exposé que souhaitait faire mon collègue M. Paul Séramy.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que, président du Ceneca et responsable du salon du cheval comme du salon de l'agriculture, je m'inquiète de la situation qui est faite dans ce projet de budget au cheval.

Je cite maintenant M. Séramy.

« J'ai entendu les années passées, M. Rocard puis M. Souchon, un moment désarçonnés, mais sans pour autant prendre le mors aux dents, me faire part de leur vive préoccupation. Ces déclarations furent sans grand effet si j'en juge par la stagnation des aides accordées au tourisme équestre et à l'équitation de loisir depuis cinq ans, ce qui représente une diminution de 30 p. 100 en francs constants.

« Si la vigilance ainsi affichée ne s'est pas traduite par les mesures qui pourtant s'imposaient, c'est sans doute dû à un *a priori* que la réalité économique de ce secteur ne parvenait pas à dissiper.

« Les récentes décisions prises à l'Assemblée nationale et notamment l'aide apportée aux sociétés de courses permettent de penser que le Gouvernement a pris l'entière mesure des enjeux.

« La filière cheval, c'est, en quelques chiffres, 140 000 emplois, une balance excédentaire, pour les chevaux de sang, de plus de 265 millions de francs

« En vingt ans l'engouement pour l'équitation a multiplié par sept le nombre des cavaliers.

« Dans le même temps, les importations de viande ont connu une hausse de 167 p. 100 en volume et de 860 p. 100 en valeur.

« Le cheval est à la fois cette part de rêve, ce sport qui a porté haut les couleurs de la France, tout en réussissant sa démocratisation, et une activité d'élevage qui, compte tenu du déficit de notre balance commerciale en matière de viande hippophagique, est de plus en plus susceptible d'attirer l'intérêt des agriculteurs.

« Une action efficace passe, monsieur le ministre, par une meilleure information pour présenter le cheval comme un moyen de complément de revenu, surtout en région extensive, mais aussi par une meilleure formation des agriculteurs à des techniques d'élevage que la mécanisation des cultures a pu leur faire oublier.

« Ce secteur en devenir mérite d'abord que son équilibre soit préservé. Le pari mutuel urbain, grâce à son dynamisme, a fait mieux que résister à la concurrence du loto sportif ; ainsi, le montant des enjeux en 1986 pourrait être supérieur de deux points aux prévisions initiales. Il continue, en dépit de la vocation du loto sportif, à alimenter le développement du sport, sans que les autres jeux ristournent une part quelconque de leurs recettes au cheval.

« Or, il apparaît que l'exercice 1986 pourrait dégager, pour l'année qui s'ouvre, quelques crédits excédentaires. Les recettes prévues au budget et venant du P.M.U. s'élèvent à 342 100 000 francs alors que les recettes de 1986 atteindront 379 millions de francs. Il y a donc 37 millions de francs de recettes qui peuvent être affectés en plus au budget du fonds national des haras.

« Si les rigueurs budgétaires exigent des sacrifices, il serait judicieux, monsieur le ministre, que cette manne complémentaire soit affectée en toute priorité aux interventions. L'ensemble du monde du cheval a un besoin impérieux de ces encouragements. »

Je vous remercie, monsieur le ministre, de l'action que vous avez menée jusqu'à maintenant. Je ne désespère pas que vous apportiez des réponses positives aux questions que j'ai posées. Je voterai en tout état de cause votre budget. (*Applau-*

dissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. Il ne reste que vingt-huit minutes au groupe de l'union centriste. J'attire par conséquent son attention sur la nécessité de prendre les arrangements internes qui conviennent, faute de quoi, bien évidemment, les derniers inscrits ne parleront pas.

La parole est à M. Jean-François Le Grand, à qui j'indique que son groupe dispose encore de quarante minutes.

M. Jean-François Le Grand. Au moment d'intervenir dans ce débat budgétaire consacré au ministère dont vous avez la charge, monsieur le ministre, un double sentiment m'habite.

Le premier se résume dans le fait que c'est notre majorité qui assume la responsabilité de ce gouvernement. J'avais l'impression, ces dernières années, que, quels que soient nos propos, ils étaient à peine écoutés et encore moins entendus. C'est aussi à ce niveau, monsieur le ministre, que je souhaiterais personnellement voir s'instaurer le changement !

Le deuxième sentiment découle du premier : vous êtes, nous sommes confrontés à une véritable lame de fond, qui secoue l'agriculture de notre pays ; nous ne sommes pas responsables de la situation que nous avons trouvée, et vous-même, monsieur le ministre, moins que quiconque, qui n'avez, à d'autres responsabilités, cessé de dire que nous courions à la catastrophe si on ne changeait pas de cap.

M. Marcel Costes. Changez-le !

M. Jean-François Le Grand. J'y arrive.

Aujourd'hui, nous avons le devoir et la responsabilité de redresser la situation, de mettre en œuvre une politique agricole saine et de redonner espoir aux populations agricoles et rurales.

Redresser la situation, c'est, à l'intérieur des engagements antérieurs pris, même s'ils ne sont pas bons, et que nous sommes contraints de respecter, car notre pays a le devoir d'honorer la parole donnée, trouver des aménagements qui protègent nos intérêts nationaux.

C'est, à l'échelon européen, promouvoir une prise de conscience et prendre des mesures indispensables afin que l'ensemble ne vole pas en éclats. A quoi servent les incantations à l'Europe si, au lieu de faire du solide, on continue d'alourdir ce qui est déjà peu manœuvrable ?

Mettre en œuvre une politique agricole saine, c'est avoir le courage d'engager une évolution et même une révolution de ce secteur d'activité qui l'autorise à redevenir un secteur économique à part entière, lui permettant, entre autres choses, de sortir de plus en plus et de mieux en mieux de cette sorte d'incarcération psychologique d'économie assistée, supersubventionnée et superaidée.

La réalité quotidienne est d'ailleurs loin de cette idée fausse. Il suffit pour cela de comparer avec d'autres activités industrielles ou bien de regarder la contribution apportée par l'agriculture à l'équilibre de la balance commerciale française.

Mais, monsieur le ministre, vous le savez mieux que quiconque, les idées fausses sont celles que l'on détruit le plus difficilement. On en trouve un exemple frappant, en ce moment même, avec la grève universitaire.

Redonner espoir aux populations agricoles et rurales résulte, bien évidemment, de la mise en œuvre d'une politique agricole, vraie et crédible. Mais, en même temps, c'est une conception globale du problème qu'il faut avoir. Il conviendrait de lier les problèmes strictement agricoles à l'aménagement du territoire rural. C'est de là que peut naître un véritable projet qui redonnerait en même temps confiance et espoir.

Les orateurs ont déjà évoqué ou évoqueront d'autres productions. La suite de mon propos ne concernera donc que la seule production laitière. L'application des quotas nous a fait découvrir la pauvreté de certaines régions, la désuétude de certains systèmes de production.

Le recouvrement des pénalités de dépassement a fait découvrir l'absurdité des méthodes retenues pour l'application du système de quotas. Il a également fait apparaître des comportements irresponsables de certains transformateurs qui

ont poussé à la production afin de satisfaire leur besoin de litrage, se moquant éperdument des conséquences aujourd'hui imputées aux producteurs qui ont suivi leurs conseils. (*M. le ministre de l'agriculture fait un signe d'assentiment.*)

La pérennisation de cette situation aboutirait à la destruction de l'ensemble des intervenants du secteur laitier, qu'il s'agisse de la production, de la transformation ou de la commercialisation et de leurs environnements respectifs.

Il y a, monsieur le ministre, une ardente et urgente nécessité à mettre en œuvre une restructuration de la production laitière. Une restructuration, c'est un volet économique accompagné d'un volet social.

Quels peuvent être les raisonnements économiques ?

Le premier cas de figure consiste à déterminer des volumes de production intangibles, que les producteurs seraient tenus de respecter. On assiste sur ce thème à des envolées lyriques, démagogiques autant qu'irréalistes sur la défense des petits producteurs, de l'exploitation familiale, alors même que le système proposé se retournerait contre eux.

Retenir un tel raisonnement serait nier que les régions naturelles de production ont des spécificités, que les modes d'exploitation et de production sont extrêmement variables, que les comportements humains eux-mêmes ne peuvent pas s'intégrer dans une vision technocratique ou arithmétique du problème.

C'est une solution qui est d'ailleurs développée le plus souvent par ceux qui ont mis en place les quotas laitiers sans préparer le présent ou l'avenir. Ne nous laissons pas aller à la même erreur.

Le deuxième cas de figure, identique au premier, mais inverse quant aux résultats, consisterait à ne retenir que des exploitations capables de produire au-delà d'une quantité importante. Pour les mêmes raisons que précédemment, le système me paraît devoir être rejeté.

Je me permets de vous suggérer un autre raisonnement, très proche d'ailleurs de celui que M. Cointat vous a proposé lors du débat à l'Assemblée nationale et répondant à trois nécessités incontournables : créer une politique d'orientation et de régionalisation des productions assurant leur maîtrise ; favoriser une agriculture compétitive en adaptant les structures d'exploitation ; séparer l'économique du social.

Le raisonnement doit partir d'une base très simple. Les agriculteurs ne formulent depuis longtemps qu'une demande : vivre de leur métier. Partons d'une notion de prélèvement minimum ; ce prélèvement détermine un volume de production après que l'on a pris en compte les différents paramètres en cause : surface, endettement, niveau de production, etc.

On arrive ainsi à déterminer un seuil de rentabilité que l'on conjugue aussitôt avec le respect du quota régional, ce terme s'entendant comme région naturelle de production et non comme région administrative.

Tout cela peut paraître complexe, mais je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre, que j'ai fait faire ces calculs pour le département de la Manche et que, pardonnez-moi l'expression, cela marche. J'ai d'ailleurs fait parvenir ce document à vous-même et à vos services.

Je ne veux pas entrer dans le détail ; ce serait trop long et fastidieux, mais il est bien évident que cette restructuration ne peut se réaliser qu'accompagnée d'un volet social et financier.

Sur le plan financier, le seul allongement des prêts agricoles à vingt ans dégage une amélioration du prélèvement très significative. Dans le cas extrême de la première année d'installation d'un jeune agriculteur dans le département de la Manche, ce prélèvement varie de un à deux selon que l'on calcule sur quinze ou vingt ans.

Cette notion de prêt étendue à une notion de carrière professionnelle n'engendre de surcôt ni à l'Etat en ce qui concerne les bonifications, car elles portent sur un temps plus long, certes, mais sur un montant moindre, ni à l'organisme bancaire, en dehors du risque qui se prolonge.

Quant à l'agriculteur, on pourrait résumer l'impact de cette mesure en une formule : lui proposer de mourir moins riche, mais de vivre mieux.

Quant au volet social, trois mesures s'imposent. Afin de libérer des droits à produire pour certains, il convient d'en inciter d'autres à cesser de produire. Si bon nombre d'agriculteurs en retraite continuent de produire, c'est essentielle-

ment pour compenser l'insuffisance de la retraite. Une augmentation des points de retraite atteindrait donc, en partie, l'objectif.

Le renforcement des indemnités annuelles ou forfaitaires de cessation serait de nature à être l'équivalent de la préretraite instaurée dans d'autres secteurs d'activité pour autant que ce renforcement soit significatif et que la définition juridique de la propriété du quota soit établie.

Il s'agit d'une priorité parmi les priorités, une autre consistant dans l'abolition de la notion de gel des terres. Sans ces deux éléments, toute restructuration sérieuse sera vouée à l'échec.

Enfin, la diversification de production est une opportunité offerte à ceux qui, quelles que soient les mesures envisagées, auront beaucoup de difficultés à atteindre ce seuil de rentabilité économique, dont je parlais tout à l'heure au sujet de la production laitière.

La diversification est rendue possible depuis que vous avez proposé, monsieur le ministre, la loi traitant de la nouvelle organisation économique de l'agriculture, mettant en place ce conseil supérieur d'orientation, définissant un rôle de gestion aux offices et un rôle d'orientation et d'application aux interprofessions.

En effet, sans coordination, la diversification ne consisterait qu'à déplacer les problèmes. Je n'ai pas besoin de faire de longs développements sur ce thème.

Voilà donc, brièvement exprimées, quelques considérations sur ce problème, mais leur mise en œuvre peut exiger du temps. Or le problème des agriculteurs est immédiat.

Si quelques mesures d'atténuation de leurs difficultés actuelles ont été prises, il convient d'en prendre d'autres et vite.

Je me permets, à mon tour, d'insister pour que vous ne pénalisiez pas ceux qui sont compétitifs ou qui ont des chances de le devenir.

Me refusant à réclamer sans proposer, je vous rappelle que je viens de vous soumettre une éventuelle clef d'intervention. Toutefois, ne prendre que des mesures d'ordre social, c'est poser un emplâtre sur une jambe de bois.

Le Sénat a sensiblement contribué à améliorer la situation des agriculteurs voilà quelques jours, lorsque deux cent millions de francs supplémentaires ont été accordés à votre ministère, dont cent millions de francs en avance de trésorerie pour investissements au titre des mesures fiscales.

Toutefois, je crains qu'en raison des mesures d'accompagnement qui ont été prises ces cent millions de francs ne soient pas totalement consommés.

Utilisez à bon escient ce plus, monsieur le ministre. Utilisez-le pour démarrer cette indispensable restructuration. Elle ne pourra d'ailleurs s'effectuer que par un relais coordonné des efforts de tous les élus et de tous les professionnels.

Permettez-moi de vous faire part d'un désaccord ponctuel : pourquoi avoir retiré du fonds de l'A.N.D.A. - association nationale pour le développement agricole - le financement des syndicats minoritaires ? Tous ont le droit de vivre, celui qui croyait au ciel, comme celui qui n'y croyait pas. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

Non, je vous en prie, on pourrait revenir aux leçons de sectarisme que vous nous avez données. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

C'est la raison pour laquelle, dans un domaine si mineur, je peux me permettre très amicalement de signaler ce désaccord à M. le ministre.

M. André Méric. Vous êtes les maîtres, les grands professeurs en la matière !

M. Jean-François Le Grand. Monsieur le ministre, vous avez notre confiance, notre appui et notre soutien. Utilisez-nous pour nourrir votre réflexion et relayer votre action. Si j'insiste sur ce point en conclusion, c'est qu'il me paraît fondamental.

D'aucuns vous reprochent, président de la F.N.S.E.A., d'avoir accepté la lourde responsabilité de ministre de l'agriculture. Certains essaient de mettre en contradiction vos propos d'hier et ceux d'aujourd'hui. Ils essaient de casser la confiance que les paysans ont en vous, le paysan devenu ministre.

Si, pour avoir conscience de l'enjeu, pour avoir confiance dans ce Gouvernement, pour avoir confiance en vous, il faut être paysan, alors, je puis vous dire que les sénateurs du groupe du R.P.R. sont tous des paysans. Nous avons confiance en vous, nous vous admirons d'avoir accepté, leader syndical, d'aller plus loin encore dans la responsabilité. Parce que c'est d'actualité, nous vous en remercions. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Roujas.

M. Gérard Roujas. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous savons que le problème des protéines est l'équivalent du « problème pétrolier » en alimentation humaine.

D'une part, les protéines constituent une clef de nos filières alimentaires, en particulier, pour nous en Europe, à travers l'élevage.

D'autre part, toute l'Europe est déficitaire en protéines à tel point que, pour l'alimentation animale, nous sommes les otages de quelques pays en Amérique, producteurs de protéines.

Nous devons précisément à l'embargo américain de 1973 sur le soja d'avoir découvert notre fragilité.

Les Etats-Unis, eux, connaissent l'importance stratégique des protéines depuis la crise de 1930 et s'étaient assurés le monopole mondial du soja, tout en développant les recherches sur toutes les matières riches en protéines, tant pour l'élevage que pour l'alimentation humaine.

La leçon a donc porté. Nous avons inscrit en 1975, dans le VII^e Plan, un objectif de « sécurité d'approvisionnement des matières riches en protéines ». L'année suivante, en 1976, nous précisions cet objectif à travers le « plan protéine » et le confortons en 1978 en visant l'autosuffisance.

Parallèlement, nous persuadons peu à peu nos partenaires européens d'instituer des règlements spécifiques sur les oléo-protéagineux, dont les derniers, qui datent de deux ans, visent le tournesol.

Enfin le ministère de l'agriculture et le ministère de la recherche et de la technologie ont créé des structures de liaison ou de programmation pour suivre le « plan protéine ».

Alors maintenant, dix ans après le lancement de ce plan, où en sommes-nous aussi bien en France qu'en Europe ? Pouvons-nous nous considérer à l'abri d'une crise des protéines ?

La réponse est pessimiste. Dans l'ensemble, la France et nos partenaires européens ont tout juste pour l'essentiel contenu leurs importations d'oléo-protéagineux. La France est tributaire à 85 p. 100 de ses fournisseurs étrangers et l'Europe entière à 90 p. 100 au lieu de 99 p. 100 en 1973 !

Dire que néanmoins, grâce au « plan protéine », la production métropolitaine des oléo-protéagineux s'est spectaculairement accrue - c'est vrai - en dix ans, cela n'est pas suffisant, car notre déficit se maintient dans des proportions alarmantes. Le soja, par exemple, à lui seul constitue notre troisième poste déficitaire de la balance des paiements.

Le « plan protéine » est-il un échec ? La complexité du problème a-t-elle été suffisamment maîtrisée ?

Dix ans après le lancement de ce plan, il serait nécessaire de le revoir et de l'adapter. Après tout, ce plan a eu de bons résultats dans l'effort de recherche de notre pays et de nombreuses pistes ont été ouvertes.

De plus, par rapport à 1976, la Communauté économique européenne se sent concernée. Or un « plan protéine » n'a d'intérêt que s'il est verrouillé par la question politique, c'est-à-dire, d'abord, la question européenne.

Il me paraît donc nécessaire de revoir et de reformuler notre « plan protéine ». Telle est ma première demande. On ne peut pas discuter d'un sujet aussi important, qui s'inscrit dans une géopolitique et touche les fondements de nos sociétés, en négociant au coup par coup, année par année. Ce n'est pas sérieux ! Il faudrait toujours avoir le plan devant soi et discuter de ce plan !

Le premier élément qu'il me paraît indispensable de revoir est la politique européenne. Là est la clef. Par exemple, dans les conditions actuelles, il est fâcheux de maintenir deux régimes différents, l'un pour l'huile et les matières protéiques

pour lesquelles nous sommes déficitaires, et l'autre pour les matières énergétiques, telles les céréales, pour lesquelles nous sommes excédentaires. Les oléo-protéagineux sont payés au cours mondial et les céréales au cours communautaire alors qu'au bout du compte, dans l'alimentation animale, il faut un ticket « protéines-céréales ». La distorsion s'accroîtra encore avec l'arrivée des pays ibériques, et ce ne sera plus tenable !

Il faudrait que notre plan soit plus cohérent. Si nous voulons privilégier la sécurité d'approvisionnement en matière protéique, ce sont surtout ces matières qu'il faudrait aider !

Le deuxième élément du plan qu'il me paraît indispensable de revoir, c'est son corps technique. Il convient d'en affiner les données et d'y introduire les résultats de la recherche. Il est curieux que, toutes choses étant égales par ailleurs, à Bruxelles, quelques-uns de nos partenaires européens développent mieux que nous une politique d'autosuffisance.

On avait parlé de filières européennes à partir du colza ou de protéagineux supplémentés en céréales et en lysine.

On avait parlé d'une meilleure valorisation de notre énorme potentiel fourrager. On avait parlé d'une rationalisation des filières élevage. On avait parlé du développement des biotechnologies où on était jadis en tête, etc. Pourquoi les résultats de notre pays apparaissent-ils donc tellement décevants ? Oui, il faut réétudier le « plan protéine » et le reformuler en termes techniques ; c'est indispensable !

Enfin, un autre aspect du « plan protéine » est à revoir : les circuits directs de l'alimentation humaine sans passer par l'épargne protéine que constituent les élevages ; en effet, tout se tient.

Le soja, par exemple, comme le maïs, est intéressant pour les transformations que l'on peut en tirer en agro-industrie et en alimentation humaine. Les Etats-Unis ont pris à ce sujet une avance énorme. Mais il faut les rattraper ; on peut y parvenir. On retire de ces transformations des produits à forte valeur ajoutée et, bien entendu, on crée ainsi des emplois. Une politique d'information et d'aide doit donc être précisée.

Bref, il me paraît indispensable de revoir le « plan protéine ». Il me semble également indispensable de discuter des oléo-protéagineux dans le cadre de notre production déficitaire d'huiles et de protéines, en particulier dans celui des protéines, qui sont un produit stratégique au même titre que l'eau et l'énergie.

Aurions-nous donc l'esprit tellement volatil que nous oublierions à chaque discussion budgétaire ce que représentent les protéines pour raisonner à courte vue en nous satisfaisant de petits résultats spectaculaires et sans regarder l'ensemble du problème ?

Non, si ce Gouvernement n'a pas l'intelligence du problème des protéines, il n'y a aucune intelligence politique et nous discutons pour rien. *(Murmures sur les travées du R.P.R.)*

Cela dit, je ne pense pas qu'une politique nationale des protéines et des oléo-protéagineux aurait une meilleure chance de se déployer à Paris.

Si l'un des pôles est à Bruxelles, l'autre est dans chacune de nos régions, à charge pour Paris d'aider chacune à sa demande. C'est sur place, sur le terrain qu'est en effet possible une meilleure orchestration des politiques sur les matières riches en protéines.

Le Midi de la France, par exemple, présente un potentiel considérable. C'est le berceau du soja ; par chance, des filières directes pour l'alimentation humaine commencent même à y éclore. C'est un pôle de recherche, un pôle de reconversion et une biotechnopole. Le climat et le sol, si l'équipement pouvait être suffisant, pourraient en faire une « Californie agricole ».

Bref, les possibilités sont importantes mais c'est sur place qu'on en juge le mieux et c'est sur place qu'on peut le mieux y travailler. Alors, au lieu de faire des bouillons de culture de paperasserie parisienne, au lieu de s'enfermer dans une « tour Eiffel budgétaire », il vaudrait mieux dégager des moyens pour aider chacun à travailler dans nos régions.

Faute de temps, je me contenterai d'insister sur deux points qui sont, à mon sens, à la racine de notre développement pour dix ans : il faut, d'une part, recentrer et compléter notre « plan protéine », sous ses aspects politiques, techniques et agro-alimentaires, d'autre part, régionaliser les initiatives en matière de protéine.

Je souhaite que ce gouvernement se gouverne d'abord lui-même et qu'il comprenne que le problème des protéines constitue, de temps immémoriaux, un enjeu. Une pénurie organisée, et c'est la plus efficace des guerres : vous en voyez quelque chose dans la plupart des pays du tiers monde. Vous pouvez même deviner cette guerre en Europe à travers la mainmise des grandes entreprises et le terrorisme rampant des Etats non européens sur les prix ou les marchés ! Un tel enjeu nous interdit de discuter des protéines comme on l'aurait fait du beurre, des caleçons ou des magnétoscopes ! C'est évidemment tout autre chose et je n'ai pas perçu que le Gouvernement en avait conscience. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Robert.

M. Guy Robert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les nombreuses interventions dans la discussion générale du budget de l'agriculture vont me permettre d'être bref et, pour éviter des répétitions, de m'exprimer sur un seul sujet.

Il s'agit de la très cruciale situation actuelle des éleveurs ovins français, de l'avenir de cette production ainsi que de l'avenir des territoires concernés.

Les difficultés présentes concernant ce secteur d'élevage sont, nous le savons, parfaitement connues de vous-même, monsieur le ministre, ainsi que de vos services, ce qui me permet de ne citer que deux chiffres, à savoir 75 000 éleveurs sur 1 500 000 hectares, et de poser les deux questions suivantes : premièrement, quel avenir pour ces éleveurs ? Deuxièmement, quelle destination confirmée ou autre pour ces terres ?

En ce qui me concerne, j'ai pleinement conscience que nous sommes surtout confrontés à un problème d'aménagement du territoire pour lequel, si nous voulons éviter la création de zones désertiques avec tout ce que cela comporte pour les habitants et les collectivités, il nous faut prendre les mesures correspondantes.

Monsieur le ministre, je vous sais en priorité concerné par ces mesures, mais je pense également que la situation touche, au-delà de l'agriculture, vos collègues du Gouvernement, qui sont responsables avec vous de l'aménagement du territoire.

Je vous remercie par avance des réponses positives que vous voudrez bien m'apporter. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Hugo.

M. Bernard-Charles Hugo. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'ensemble des dépenses publiques profitant à l'agriculture atteindra, en 1987, plus de 117 milliards de francs, soit une progression de 1,95 p. 100 par rapport à l'an dernier. Aux crédits *stricto sensu* du ministère de l'agriculture s'ajoutent le B.A.P.S.A., les autres ministères, les comptes spéciaux du Trésor, les dépenses de soutien au marché et la détaxe du carburant agricole.

Avec un montant de 32 950 millions de francs, le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1987 n'échappe pas à la rigueur. L'agriculture doit participer également à l'effort national pour réduire le déficit dont nous avons hérité. Ce projet de budget paraît en diminution de 1,67 p. 100, mais la baisse mécanique de 1 milliard de francs sur le coût de la bonification des prêts du Crédit agricole lui permet de progresser de 1,63 p. 100.

Monsieur le ministre, je me réjouis de constater que vous avez axé votre effort sur le soutien à l'agriculture des zones défavorisées et de montagne ; vous y consacrez 200 millions de francs. Cette aide se traduit par une revalorisation de l'indemnité spéciale de 11 p. 100 et l'extension à 40 unités de gros bétail de l'indemnité compensatrice ovine dans les zones sèches. En outre, 17 800 000 francs sont prévus pour l'aide à la mécanisation en zone de montagne.

En effet, il faut sauver l'agriculture de montagne. Il faut endiguer le processus, de plus en plus inexorable, de désertification de nos communes rurales.

Dans le département que je représente, l'Ardèche, comme dans bien d'autres d'ailleurs, dans le sud de la France, dans les régions de montagne, la population rurale est âgée et de nombreuses communes n'ont plus de jeunes agriculteurs, et

quelquefois plus de jeunes du tout. Si rien n'est fait, nous allons assister à la disparition de l'activité agricole de zones entières, qui seront laissées à la friche et aux incendies. Le processus est maintenant bien connu, ainsi que le résultat : un patrimoine abandonné, un paysage désolé et squelettique.

Pour aider l'agriculture de montagne, qui ne peut être tournée que vers l'élevage et la production de lait ou de produits dérivés du lait, il faut absolument revoir les dispositions sur les quotas laitiers institués voilà deux ans. Or, la commission de Bruxelles, présidée par M. Delors, continue à s'orienter vers une politique de réduction encore plus sévère et approuvée par le groupe socialiste du Parlement européen.

M. Marcel Costes. C'est vous qui avez la majorité !

M. Bernard-Charles Hugo. Les mesures ne peuvent pas s'appliquer uniformément. Elles doivent être progressives et, surtout, les Etats membres doivent avoir la possibilité d'apporter des aménagements. Nous savons, monsieur le ministre, combien vous êtes attentif à ces graves problèmes et vigilant pour la défense des intérêts agricoles français.

L'élargissement de l'Europe, avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal, ne va pas sans poser de problèmes à l'économie agricole des régions méridionales.

M. Marcel Costes. Et la Grèce !

M. Bernard-Charles Hugo. L'apport sur le marché des fruits et légumes et du vin provenant de ces deux pays, mettra en difficulté et, sans aucun doute, en péril notre agriculture méditerranéenne. Bien sûr, les P.I.M. - programmes intégrés méditerranéens - ont été prévus afin d'adapter les économies de ces régions aux nouvelles conditions d'environnement résultant de cet élargissement. Le champ d'application géographique s'étend pour la France à cinq régions - Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Corse - et à deux départements de la région Rhône-Alpes : la Drôme et l'Ardèche.

Les projets de P.I.M. français ont été transmis officiellement par le gouvernement français à la Communauté économique européenne en février et mars 1986. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, à quelle date les crédits vont être affectés à ces P.I.M. ? On fait la navette entre Lyon, Paris et Bruxelles ; mais, à l'heure actuelle, Bruxelles « piétine » et « cherche à gagner du temps ». Les programmes intégrés méditerranéens, c'est comme la pluie en été chez nous ; on en parle beaucoup et elle n'arrive pas !

De ces considérations sur les quotas laitiers et les P.I.M., il découle qu'on ne peut pas concevoir l'examen du budget de l'agriculture française sans l'intégrer dans la politique économique et financière de la Communauté économique européenne. En effet, les décisions sont prises à Bruxelles. Or, on s'aperçoit que le budget de l'Europe se trouve dans une impasse et qu'à l'heure actuelle il n'est pas voté. Pourtant les dépenses agricoles représentent plus de 60 p. 100 de ce budget et l'avenir de la politique agricole commune en dépend donc.

Tout à l'heure, il a été fait allusion à la rapidité de la mise en place des crédits ; cela est nécessaire tant au niveau national, à l'occasion de calamités, telle la sécheresse, qu'au niveau européen.

Monsieur le ministre, comme vous l'avez fait avec beaucoup de détermination depuis huit mois, il faudra vous battre à Bruxelles pour défendre l'agriculture française. Vous avez, en effet, obtenu une augmentation de 3 p. 100 pour les productions animales et une augmentation de 1,5 p. 100 pour la plupart des productions végétales, alors que les prix ont été gelés pour la plus grande majorité de nos partenaires.

Pour les moutons, vous avez obtenu qu'un acompte de 25 francs sur la prime soit versé dès septembre 1986.

Les organisations professionnelles, vous le savez bien, demandaient 70 francs. Nous ne pouvons que regretter qu'aucun accord n'ait pu intervenir sur un acompte supplémentaire.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous précisez, en raison de la chute des cours et de la baisse du revenu des éleveurs de moutons, si la question sera revue sur le fond et dans combien de temps.

La modernisation des structures et des moyens de production a permis à l'agriculture d'effectuer, globalement, depuis vingt-cinq ans, des progrès considérables et de contribuer

ainsi au développement de la capacité exportatrice de la France. Ces progrès sont inégaux selon les régions et selon les types d'exploitations. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts. Il faut encourager le maintien des exploitations familiales. Il faut assurer - on l'a déjà dit tout à l'heure - une retraite décente à ceux qui cessent leur activité et favoriser l'installation des jeunes par une meilleure formation et des aides appropriées.

Sur ce dernier point, j'enregistre avec satisfaction que vous donnez une priorité à l'enseignement agricole, dont les moyens augmentent de 15 p. 100 par rapport à 1986, les crédits de bourses augmentant, eux, de 40 p. 100. Ces mesures sociales étaient indispensables ; elles vont dans le bon sens.

En conclusion, je dirai que notre politique agricole doit prendre en compte non seulement les critères de production et de productivité, mais également l'environnement social des agriculteurs et la notion d'aménagement de l'espace et du territoire.

Il faut favoriser le maintien d'agriculteurs, je dirai de paysans au sens noble du terme, dans les zones condamnées par les orientations de la politique agricole européenne, en leur assurant des revenus décents. Eviter les déprises de sol, les friches, les incendies, ce n'est pas, monsieur le ministre, soutenir le paupérisme agricole, comme on veut le dire quelquefois à Bruxelles, mais c'est mieux gérer notre espace rural national. Veuillez, monsieur le ministre, nous rassurer sur ces différents points. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Cluzel.

M. Jean Cluzel. Monsieur le président, mes chers collègues, il aurait sans doute été beaucoup plus agréable à M. le ministre de l'agriculture de se trouver aujourd'hui au milieu de ses champs et de ses bêtes, mais il nous fallait les uns et les autres être ici pour discuter du budget et de l'avenir de l'agriculture.

M. Raymond Courrière. Il est parmi nous, ce n'est pas mal !

M. Jean Cluzel. Je serai bref, tout ayant été dit par nos excellents rapporteurs. Je résumerai donc mon intervention à trois dossiers : la viande bovine, la production laitière et la viande ovine.

Nous constatons pour la viande bovine une baisse inquiétante et permanente des revenus, surtout pour les troupeaux allaitants, et cela ne nous étonnera pas. Cette situation est due à plusieurs facteurs : premièrement, à la poursuite de l'application de la politique laitière ; deuxièmement, au décalage entre le niveau des prix et celui de l'inflation ; troisièmement - et paradoxalement - alors que notre pays est en situation de surproduction de viande, à un accroissement constant de nos importations. Comment envisagez-vous, monsieur le ministre, de contribuer au redressement de notre balance commerciale en ce domaine ?

Au début de ce mois, vous le savez, la commission de cotation de Saint-Christophe-en-Brionnais, dans le département de Saône-et-Loire, a refusé d'établir les cours en raison de leur effondrement.

Je conclurai sur ce dossier par trois questions.

Première question : quelles sont les raisons qui ont conduit à pratiquer les achats publics de viande sur les quartiers avant, à partir du 12 mai dernier, alors que l'intervention portait auparavant sur les quartiers arrière ?

Deuxième question : quelle est la position du Gouvernement sur le projet de réforme du marché de la viande bovine qui tendrait, d'après mes renseignements, à substituer à l'intervention publique la mise en place d'une prime unique ?

Troisième question : je serais heureux, monsieur le ministre, que vous nous fournissiez quelques indications sur l'état des recherches de vos services relatives aux aliments de substitution du soja, cela afin de réduire la dépendance de nos éleveurs à l'égard des importations.

Le deuxième dossier concerne la production laitière. Tout a été dit et fort bien dit. Cependant, il me paraît important de souligner le problème aigu que rencontrent, dans ce domaine, les jeunes exploitants et les titulaires d'un plan de développement. J'observe, par ailleurs, que la politique lai-

tière des quotas acquiert un caractère permanent puisque ces quotas ont été fixés à 2 p. 100 pour la campagne 1986-1987 et à 1 p. 100 pour 1988-1989. Toutefois, je crois savoir que le Parlement européen aurait proposé de porter ces quotas à 5 p. 100. Qu'en sera-t-il ?

En ce qui concerne le troisième dossier - la production de viande ovine - ne convient-il pas d'engager une refonte du règlement ovin adopté en 1980 par la Communauté et dont les dispositions profitent presque exclusivement à l'un de nos partenaires, et vous savez bien lequel ? Envisagez-vous d'octroyer une aide rapide aux producteurs de viande ovine ?

Je conclurai mon bref propos en évoquant l'espoir que suscitant au sein du monde agricole les premières initiatives que vous avez engagées.

Je n'aurai garde de passer sous silence - car ce fut un combat tout à l'honneur du Sénat - les allègements fiscaux obtenus, en accord avec le Gouvernement, à hauteur de 100 millions de francs, et la dotation supplémentaire également de 100 millions de francs destinée aux petits exploitants des secteurs de l'élevage.

Reconnaissons aussi, parce qu'il faut être objectif, la ténacité qui a permis d'obtenir le 25 avril dernier à Luxembourg un démantèlement notable des montants compensatoires monétaires.

En matière agricole, plus encore que dans d'autres domaines, la confiance est essentielle et lorsqu'elle n'existe pas ou pas assez, il faut la restaurer. Des premiers pas ont été accomplis - des pas importants, nous le reconnaissons - mais il faut aller plus loin sans que la politique agricole commune nouvelle n'aille à l'encontre des intérêts des agriculteurs français.

Monsieur le ministre, je sais bien que telles sont vos intentions et que tel est le sens de votre action. Soyez certain que ce sont également nos objectifs et notre volonté. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Belcour.

M. Henri Belcour. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi de rappeler tout d'abord brièvement l'intérêt du projet de budget que nous avons à examiner aujourd'hui. En effet, le nombre d'orateurs inscrits en est la preuve, l'attention que portent nos concitoyens au secteur agricole est considérable sur le plan économique, technique, commercial, politique. N'oublions pas la place que la paysannerie tient dans notre mémoire collective. Tous les Français, qu'ils soient ou non d'origine rurale, sont tôt ou tard concernés par les retombées de la politique agricole. C'est pourquoi, en cet hémicycle, nous nous devons de débattre en toute sérénité, quelles que soient la complexité et la difficulté du sujet, afin d'opérer des choix responsables pour l'avenir de notre agriculture.

Le budget que vous nous proposez, monsieur le ministre, semble démontrer l'intérêt que vous attachez à l'amélioration de la situation de nos agriculteurs. L'ensemble des dépenses publiques affectées à l'agriculture s'élève à 117,4 milliards de francs et progresse de 1,9 p. 100, soit une augmentation supérieure à celle du budget de l'Etat. Ce projet s'inscrit dans le cadre des économies recherchées par le Gouvernement afin de réduire le déficit important des finances publiques, tout en allégeant la pression fiscale. Il est cependant à signaler que ce budget sort relativement épargné des arbitrages qui ont présidé à l'élaboration du projet de loi de finances pour 1987.

Lors de votre intervention à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, vous avez émis l'intention de rationaliser et de moderniser l'action de votre administration, en simplifiant ses structures. Cette action sera orientée vers trois directions : l'équipement et l'aménagement de l'espace rural, les problèmes liés à l'exploitation et, enfin, la politique alimentaire.

Je laisserai volontairement de côté ce dernier secteur, ses difficultés ne m'étant cependant pas inconnues, puisque j'ai déjà eu l'occasion, lors de séances de questions d'actualité, d'aborder ses aspects conjoncturels, notamment pour la filière viande. Je reviendrai donc plus précisément sur l'examen des deux premiers.

Tout d'abord, en matière d'aménagement rural, je me réjouis de voir ce chapitre 44-80 érigé en priorité. Il a été doté de 200 millions de francs supplémentaires, soit 24,4 p. 100 du montant total.

Dans ce contexte d'austérité budgétaire si nécessaire, le Gouvernement, contrairement à ce qui est colporté par certains ne verse pas pour autant dans un libéralisme exacerbé qui serait suicidaire pour l'agriculture des zones défavorisées. Le représentant du département de la Corrèze exprime ici sa satisfaction de l'augmentation de 24,8 p. 100 de la dotation de l'indemnité spéciale montagne, I.S.M. ; en effet, la désertification des campagnes est un problème vital pour le Massif central. Cette revalorisation arrive à point pour compenser des conditions d'exploitation défavorables.

Par ailleurs, les crédits destinés à l'aide à la mécanisation dans de telles zones sont majorés de 22,7 p. 100, ce qui constituera un apport supplémentaire aux jeunes décidés à s'installer et qui manquent souvent d'autofinancement. Nul n'ignore le caractère vital du renouvellement de la population agricole, peu nombreuse et souvent vieillissante dans ces régions.

En outre, le projet de budget, en assurant le respect des contrats de plan Etat-régions et l'actualisation des crédits qui y sont affectés, devrait poursuivre l'effort consenti en faveur de l'hydraulique. En effet, la maîtrise de l'eau est une priorité que nul ne conteste, à la suite de la sécheresse qui vient d'ébranler notre agriculture pendant ces deux dernières années. Le Gouvernement a rapidement mis en place - nous le reconnaissons - des mesures spécifiques, telles que des aides d'urgence, des avances de trésorerie, ou encore des transports de fourrage. Mais, à long terme, les exploitants ne veulent pas être réduits à quémander de telles mesures d'assistance, si le besoin s'en fait à nouveau ressentir.

Un tel plan hydraulique, dont le remembrement constitue une condition préalable, ne peut qu'améliorer la stabilité, la qualité et la diversification de nos productions, et par là leur compétitivité, face à nos partenaires immédiats.

Sur le plan foncier, 10 millions de francs vont être alloués aux S.A.F.E.R. des zones défavorisées. Mais, en contrepartie, on peut s'interroger sur la réduction de 20 p. 100 de la dotation aux autres S.A.F.E.R., alors que la plupart d'entre elles connaissent de graves difficultés de gestion.

Quant à l'exploitation, elle n'est pas oubliée puisqu'au sein du projet des aides directes sont maintenues et actualisées afin de soutenir le revenu et le développement économique. Les conséquences de la sécheresse pour l'élevage dans les zones touchées ont amené le Gouvernement à consentir un effort exceptionnel, même si la participation de l'Etat à la garantie contre les calamités agricoles est restée stable en francs courants.

Il faut saluer également l'effort important de rattrapage réalisé en faveur de l'élevage, notamment dans les zones défavorisées. Outre l'augmentation des crédits destinés aux indemnités, des extensions de zones et un élargissement des conditions d'octroi viennent renforcer ce dispositif, en particulier pour l'élevage ovin. La survie de ces régions dépend de la poursuite de l'activité agricole. Pour cela, il est indispensable de lutter contre la dégradation du revenu dans les zones de moyenne montagne notamment, dont je parle en connaissance de cause. La collectivité nationale, j'en suis certain, ne ménagera pas son soutien à cette action.

Sur le plan social, la subvention au budget annexe des prestations sociales agricoles devrait être de 7,8 milliards de francs ; cet effort de l'Etat permet ainsi de limiter à 3,8 p. 100 l'augmentation moyenne des cotisations sociales en 1987.

Les dépenses d'hospitalisation, qui constituent le principal poste de l'assurance maladie, ne progressent, entre 1986 et 1987, que de 3,2 p. 100, ce qui démontre une bonne augmentation des frais médicaux et pharmaceutiques, qui s'explique par un alignement sur le niveau de la consommation urbaine.

Les prestations familiales constituent un poste de dépenses en décroissance, contrairement aux retraites. En effet, celles-ci connaissent une revalorisation de l'ordre de 3,2 p. 100, ce qui permet ainsi un rattrapage de pouvoir d'achat qui se révèle si nécessaire.

Mais la part décroissante de la population active relativise une telle modération de la hausse des cotisations. En effet, les retraites représentent 56 p. 100 des prestations sociales agricoles et les trois quarts des prestations de l'Amexa sont versées en faveur des retraités. A cela s'ajoute la baisse des revenus qui entraîne, même si le taux de progression des cotisations est le plus faible depuis 1968, une augmentation

de la charge financière qui pèse déjà lourdement sur les agriculteurs. Nombre d'entre eux - la mutualité sociale agricole les estime à 10 000 - sont privés de toute protection sociale faute d'avoir pu payer leurs cotisations, en raison de leur endettement déjà lourd à supporter. Là encore, ce grave problème appelle des solutions urgentes.

Il faut également évoquer l'harmonisation, prévue par la loi d'orientation du 4 juillet 1980, des retraites des exploitants avec celles du régime général. En effet, cette action doit être poursuivie, puisque la retraite maximale agricole reste inférieure de 25 p. 100 à celle des salariés.

Enfin, le problème du statut des conjoints d'exploitants se pose, notamment en matière d'assurance invalidité et en matière de cumul de la pension de réversion avec des droits propres. Il doit être envisagé des solutions, quelle qu'en soit la contrainte financière. Il s'agit avant tout d'un problème d'équité.

L'orientation que vous avez annoncée concernant la modification de l'assiette des cotisations sociales est nécessaire. En effet, il est préférable de prendre comme référence, à la place du revenu cadastral, le revenu réel de l'agriculteur, mieux adapté à la faculté contributive de chacun.

Monsieur le ministre, nous sommes conscients de l'ampleur de la difficulté de votre tâche, qui est d'assurer la pérennité de notre agriculture. De plus, vous devez concilier vos objectifs et vos moyens avec ceux du cadre communautaire. Néanmoins, mes collègues du groupe du rassemblement pour la République et moi-même sommes prêts à vous soutenir afin de redonner confiance aux agriculteurs par le biais de leurs organisations professionnelles représentatives, comme vous vous apprêtez à le faire prochainement lors de la conférence annuelle de concertation, à laquelle vous êtes, comme nous, attaché. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je traiterai brièvement trois points.

Tout d'abord, monsieur le ministre, je vous avais écrit au sujet des mesures qui pourraient être prises en faveur des jeunes éleveurs de bovins. J'espère que, ce soir, vous pourrez m'apporter une réponse.

Je souhaite également attirer votre attention sur le désarroi dans lequel sont plongés les producteurs de tabac.

J'évoquerai, enfin, la situation des communes forestières à la suite de la réforme de l'Office national des forêts.

Je partage tout à fait les préoccupations qui ont été exprimées par mes collègues à cette tribune, qui ressemble fort, aujourd'hui, à un mur des lamentations...

M. Raymond Courrière. Non ! C'est le mur des congratulations.

M. Louis Jung. ... car nous sommes tous conscients que la situation est dramatique.

Monsieur le ministre, vous connaissez parfaitement les problèmes, vous êtes un homme honnête et de bonne foi, vous essayez de trouver des solutions aux difficultés considérables auxquelles les jeunes se trouvent actuellement confrontés, ces jeunes qui sont proches du désespoir après avoir tant espéré ; c'est pourquoi, monsieur le ministre, votre responsabilité est énorme. Il faut que le Gouvernement vous aide, il faut que nous vous aidions parce que nous ne pouvons pas continuer dans cette direction ; sinon, ce serait la catastrophe.

Pour vous situer un peu l'ambiance dans laquelle se trouvent nos régions, j'ai écouté ce matin une émission d'une radio locale, dont le sujet était : « L'esclavage moderne : l'agriculture française. » Quand on en arrive à produire de telles émissions, c'est que la situation est dramatique et que les responsabilités sont énormes.

Nous sommes à côté de vous pour vous soutenir dans votre action. Personnellement, je suis convaincu que ce budget ne suffit pas et qu'il faut absolument trouver d'autres moyens.

Nous ne pouvons plus faire de promesses car la situation est trop difficile. Nous vivons actuellement une grande faille, nous en sommes arrivés à produire beaucoup alors que

des millions de personnes meurent. Les technocrates nous ont emmenés dans une direction qui n'est pas bonne et nous savons que vous n'allez pas tout régler tout de suite, mais vous n'avez pas le droit de décevoir tous ceux qui ont confiance en vous. Je pense surtout aux nombreux jeunes agriculteurs qui vous font encore confiance et qui seraient naturellement déçus si l'évolution européenne se poursuivait sans compensation.

Je suis un Européen convaincu et je sais que Bruxelles n'est pas responsable de cette situation, qui est due à une évolution mondiale. Il faut cependant trouver des solutions.

Pour ce qui est de la situation des producteurs de tabac dans notre région, je vous demande, monsieur le ministre, de vous pencher sur leurs problèmes afin de les aider.

Enfin, l'évolution de nos forêts pose des problèmes dramatiques. Vous êtes un homme de l'Est et vous savez l'attachement que nous portons à nos forêts. Nous avons, en France, les meilleurs spécialistes, les meilleurs techniciens, des ingénieurs qui font un excellent travail. Or les réformes se suivent et l'on n'admet plus que la forêt ait d'autre mission que de produire du bois. Il faut maintenant mettre fin à cette supercentralisation : on ne peut gérer la forêt de nos différentes régions de la même façon.

Les maires des communes forestières veulent avoir des interlocuteurs auprès d'eux. En effet, la dernière réforme en date a pour conséquence d'obliger vingt chefs de triage à parcourir vingt ou trente kilomètres pour trouver un secrétaire au lieu d'en engager une à mi-temps, ce qui réglerait bien des problèmes.

Nous ne voulons pas former des anarchistes, des déçus. Nous vous aiderons, monsieur le ministre, mais c'est vous qui devez assumer les plus grandes responsabilités. Le Gouvernement doit vous aider, et vous pouvez compter sur l'appui du Sénat. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

M. le président. La parole est à M. Haenel.

M. Hubert Haenel. Votre tâche est bien difficile, monsieur le ministre, je le conçois. Vous êtes, si je puis dire, « coincé » entre, d'une part, les contraintes budgétaires générales, qui sont draconiennes, et, d'autre part, les obligations communautaires que vous subissez. Malgré cela, les orientations que traduit votre budget sont dans l'ensemble positives. Mais il ne serait pas loyal de la part d'un sénateur de la majorité de ne pas appeler tout particulièrement votre attention sur des réalités qui semblent perdues de vue ou tout au moins considérées comme mineures, sinon par vous-même - je ne le crois pas - du moins par les services de votre ministère et par ceux d'autres ministères ou de la D.A.T.A.R.

Entrons tout de suite et sans détour dans le vif du sujet : voici donc mes observations et mes interrogations.

Nombre de ruraux s'interrogent, monsieur le ministre, sur un premier point : existe-t-il bien, comme tendraient à le prouver les crédits inscrits dans votre budget, une réelle politique d'aménagement et de développement local en milieu rural, et qui en a la charge ? Si cette politique existe, quelles sont les actions que vous envisagez d'entreprendre, tant au niveau central que local pour la mettre en œuvre ?

En outre, nous avons trop souvent l'impression - peut-être n'est-ce qu'une impression - que le ministère de l'agriculture n'est plus que le ministère des productions agricoles, au détriment de l'espace rural, de son aménagement, de son développement et parfois même de ses habitants. Ne faut-il pas distinguer, monsieur le ministre, entre une agriculture intensive, dont la finalité est essentiellement économique, et une agriculture dont la tout autre vocation serait de maintenir sur d'immenses territoires, en particulier dans les zones défavorisées, la présence de l'homme ?

Ce type d'agriculture, quelque peu oublié, qui maintient à travers l'espace rural un certain équilibre naturel pour le bien de la communauté nationale tout entière, est d'intérêt général, d'utilité sociale, j'irai même jusqu'à dire d'utilité publique. Il n'y a donc pas lieu de lui appliquer les mêmes normes, les mêmes critères et les mêmes règles.

Il faut aussi admettre la conception et l'application d'une politique globale de développement en milieu rural. Les agriculteurs et tous les autres acteurs du monde rural sont étroitement solidaires, leur sort est lié. Or le monde rural est écartelé entre beaucoup trop de ministères, de fonds et de

services - qu'ils relèvent de l'Etat, des régions ou des départements - sans compter les comités locaux d'expansion, les chambres consulaires, et j'en passe. On en arrive au constat suivant : personne, ni au niveau gouvernemental, ni au niveau local, n'a réellement en charge le monde rural. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau.

A force de parer au plus pressé, on se borne à éteindre des incendies sans jamais aborder les problèmes au fond.

Il existe, monsieur le ministre, un comité interministériel de développement et d'aménagement rural, le C.I.D.A.R. Depuis des semaines, on annonce une réunion de ce comité qui regroupe les différents ministères ayant compétence sur le milieu rural, mais elle a été sans cesse reportée. Je crois cependant qu'elle est enfin fixée. Toutefois, monsieur le ministre, il ne suffit pas de réunir le C.I.D.A.R. : encore faut-il que des décisions concrètes soient prises.

Les problèmes sont maintenant bien connus, la plupart des obstacles au développement local ont été recensés. Il faut avoir le courage de les aborder, il faut avoir la détermination de convaincre les administrations centrales de l'urgence et de la nécessité d'engager les réformes indispensables. Nous comptons sur vous, monsieur le ministre.

Ne craignez pas seulement les tracteurs ou les attaques de sous-préfectures, monsieur le ministre : craignez aussi toutes celles et tous ceux qui ne manifestent pas par la violence, par la force ouverte ; craignez plutôt qu'en ne faisant rien ou qu'en laissant faire les choses et le temps, il ne soit porté atteinte irrémédiablement à l'identité de la France, à des pans entiers de notre patrimoine culturel et naturel.

J'aborderai maintenant plus précisément trois dossiers.

D'abord, celui de l'Alsace. Il s'agit d'une région très diversifiée par la multiplicité de ses productions et qui connaît des difficultés importantes. Puis-je souligner un paradoxe : peut-on à la fois prôner la diversification de l'agriculture et concentrer les efforts de soutien dans les grands bassins de production ?

Je comprends l'acuité de la crise laitière dans certaines régions ; mais peut-on accepter que des régions moins spécialisées - comme l'Alsace, où l'élevage laitier représente pourtant une alternative de production vitale pour certaines zones herbagères et pour de petites structures d'exploitation - soient sacrifiées dans l'application de la politique de contingentement communautaire, avec les rachats de quotas actuellement mis en œuvre ? Je pense, en particulier, au Sundgau, à la montagne vosgienne, à l'Alsace bossue et au pays de Hanau.

Au lieu de perdre 2 p. 100 de notre référence régionale laitière, nous enregistrons aujourd'hui une baisse de plus de 5 p. 100 à la suite de la levée des barrières régionales financières d'accès aux programmes de cessation financés par le F.E.O.G.A. Certaines régions comme l'Alsace doivent-elles payer le prix fort et lourd de conséquences pour assurer les contraintes nationales imposées par la C.E.E. ?

J'aborderai maintenant deux dossiers nationaux : l'aménagement du territoire et la loi montagne.

Face à l'ampleur et à la gravité de ce qui se passe depuis de longues années sur toute une partie du territoire national qui est en train de se dévitaliser, il n'existe pas de politique d'aménagement du territoire digne de ce nom.

D'ailleurs, qui a réellement en charge l'aménagement du territoire ? Est-ce seulement votre collègue M. Méhaignerie ? Je crois que ce serait une erreur. L'aménagement du territoire est, par essence et par nature, de niveau interministériel. Vous-même, monsieur le ministre, êtes un responsable, un acteur de l'aménagement du territoire, celui-ci devant non pas se limiter à des primes ou à des actions ponctuelles, mais répondre essentiellement à la question suivante : que voulons-nous que soient la France, ses régions, ses villes, ses bourgs, ses villages, son espace dans les prochaines décennies ?

Gardons-nous, cependant, sous prétexte de libéralisme, de réduire dans ce domaine le rôle de l'Etat. Certes, l'Etat doit se limiter autant que faire se peut aux fonctions de souveraineté ou régaliennes. Mais il se doit également d'assurer au profit de la nation tout entière un second rôle, correcteur du premier, sous certains aspects, mais tout aussi important : faire jouer la solidarité nationale entre les personnes, d'une part, les régions, d'autre part, afin d'éviter que les pauvres ne deviennent encore plus pauvres et les riches encore plus riches. Il y va, monsieur le ministre, de l'unité nationale.

J'en viens à la loi montagne. La loi du 9 janvier 1985, relative au développement et à la protection de la montagne, avait recueilli, ici même et à l'Assemblée nationale, un large consensus. Cette loi avait suscité beaucoup d'espoirs mais, malheureusement, sur beaucoup de points, elle est restée lettre morte. Elle est quasiment réduite à un recueil de bonnes intentions.

Près de deux ans après sa promulgation, nombre d'applications, de décrets, dont certains relèvent de votre ministère, n'ont toujours pas été pris ; et lorsqu'ils existent, ils sont inappliqués ou mal appliqués. Pourquoi ? Parce que, à de rares exceptions près, les administrations chargées de mettre en œuvre la politique définie par la loi n'y croient pas, n'y adhèrent pas.

Quelques exemples seulement. Certains comités de massif, celui des Vosges, par exemple, réunis à la hâte au début de l'année - élections obligent - ont été formellement installés pour satisfaire à la règle. J'allais dire au rite. Depuis, plus rien !

La procédure des U.T.N. - unités touristiques nouvelles - mise en place par la loi, relève, dans certains massifs, de l'improvisation la plus totale. Les autorités se renvoient la balle, si bien qu'au lieu de rapprocher la décision du citoyen, on l'éloigne et les lenteurs sont encore plus grandes qu'au temps de la procédure décentralisée.

Les dispositions de l'article 4, qui prévoient, en zone de montagne, des procédures de mise en œuvre des crédits de l'Etat affectés à des investissements dans le domaine du bâtiment et des travaux publics devant tenir compte des conditions climatiques n'ont, paraît-il aucune valeur contraignante pour les services concernés, en particulier pour la mise en œuvre des crédits tels que ceux du F.I.D.A.R. ou du F.I.A.M.

L'article 15 de cette même loi, qui prévoit que, dans chaque département comprenant une zone de montagne, des propositions doivent être formulées pour améliorer l'organisation des services publics en montagne, notamment en facilitant ou en développant leur polyvalence, est resté jusqu'ici lettre morte.

La section IV de la loi, relative au développement des produits agricoles et alimentaires de qualité est pour l'instant inappliquée. Nous attendons toujours les textes d'application sur le label montagne, sur l'appellation montagne, sur l'indication de la provenance montagne. Pourtant, ces dispositions répondaient tout à fait à la diversification, à la différenciation et à la valorisation des productions agricoles des régions défavorisées.

N'y a-t-il pas aussi, monsieur le ministre, une certaine contradiction entre l'esprit de la loi montagne et les décisions prises sur le plan européen et national, notamment dans le domaine des quotas laitiers, sans compter un projet de règlement européen dont on n'ose peut-être pas parler et qui prévoirait tout simplement d'encourager à grands frais l'abandon des terres dans les zones les plus défavorisées, donc les zones de montagne ? Tout cela ne me paraît pas cohérent.

Je pourrais citer d'autres exemples encore, mais je m'en tiendrai là. Toutefois, je vous demanderai, monsieur le ministre, ce que vous comptez faire pour donner corps et force de loi à toutes les dispositions de la loi montagne sans restriction.

Je ne trouve pas, pour l'instant, dans votre budget, réponse à ces questions. Mais je suis persuadé que vous nous répondrez au cours de la discussion. Pour vous aider, monsieur le ministre, je viens de déposer une proposition de résolution visant à créer une mission d'information chargée de suivre l'exécution des dispositions de la loi montagne et de ses textes d'application.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je tenais à faire sur votre budget. J'ajouterai seulement qu'il ne vous faut pas donner l'impression à certains ruraux que rien ne se passe, que rien ne se fait, que rien n'a changé. Le monde rural, dans sa globalité, doit, enfin, être pris en considération non seulement par vous-même et vos services, mais aussi par le Gouvernement tout entier.

Il faut se soucier, monsieur le ministre, de cette France dont l'identité se détériore, dont l'image se ternit, cette France qui meurt à petit feu, sans bruit. Faites en sorte, en devenant le ministre du monde rural, qu'il n'en soit plus ainsi et affirmez avec nous que ce monde rural est une chance pour la France. Je suis persuadé que nous pouvons

compter sur vous. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Genton. Je lui rappelle que son groupe ne dispose plus que de dix-sept minutes.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, exprimer un jugement sur le budget de l'agriculture est une gageure difficile à affronter en dehors du contexte de la politique agricole commune et de l'ensemble de la politique financière et monétaire de la Communauté. Aussi, pour répondre à votre souhait, monsieur le président, vais-je aller aussi rapidement que possible au vif du sujet.

Ce budget - nous l'avons compris par vos déclarations, monsieur le ministre - doit faire en sorte que la politique agricole commune soit appliquée en France dans des conditions acceptables à défaut de l'être dans des conditions favorables. Il doit par ailleurs apporter des solutions à des problèmes spécifiques et techniques qui restent, au moins en apparence, du domaine national.

Devant la situation pour le moins périlleuse sur le plan communautaire, nous ne pouvons qu'être soucieux en observant les moyens que ce budget met à votre disposition pour assurer aux agriculteurs un revenu suffisant, sans cesse remis en cause par les aléas naturels ou par les blocages de la politique commune.

Un survol rapide des conditions d'application de la politique agricole commune nous permet de justifier cette appréhension. Les incidences budgétaires sont telles, actuellement, que l'on peut même s'interroger sur son avenir.

J'en retiendrai les aspects les plus critiques, que la délégation du Sénat pour les communautés européennes ne manque jamais de souligner à l'attention du Sénat.

L'examen des différents marchés nationaux nous conduit à constater les graves conséquences de la constitution de stocks de produits alimentaires soumis à l'intervention et provoquant, de ce fait, des charges budgétaires dangereuses pour l'agriculture présente et à venir.

Les exportations indispensables pour nos productions vont être ou sont déjà entravées par l'impossibilité de financer les restitutions en raison de la diminution régulière des prélèvements et de l'insuffisance des ressources propres. La solidarité financière entre les Etats est de plus en plus battue en brèche, et s'il est vrai que la France et son agriculture ont bénéficié de la politique agricole commune lorsque celle-ci était appliquée conformément aux principes du traité de Rome et quand la Communauté n'était pas autosuffisante, depuis plusieurs années, notre pays est devenu contributaire net, c'est-à-dire déficitaire sur le plan financier.

Que dire de la préférence communautaire, quand on considère le refus obstiné opposé à la mise en place d'une taxe spéciale sur les matières grasses végétales, alors que nous nous débattons avec les quotas laitiers ? Je ne citerai que pour mémoire, si j'ose dire, l'entrée en franchise de droits du beurre et des moutons de Nouvelle-Zélande et d'Australie au-delà de la période transitoire généreusement prolongée, évoquant ainsi la crise grave du marché ovin qui frappe durement, entre autres régions, mon vieux Berry producteur.

Ces constatations permettent en partie d'expliquer, en la compliquant, l'impasse budgétaire dans laquelle se trouve la Communauté. Elle ne décide plus de son budget dans les délais prescrits, s'en remettant même à l'arbitrage de la Cour de justice, comme ce fut le cas de l'exercice précédent. Le plafond de ses ressources propres est atteint et sera bientôt dépassé si l'on ne se résigne pas aux mesures restrictives réclamées depuis la conférence de Fontainebleau et qui, à n'en pas douter, nous seraient défavorables. Qui peut affirmer que ce plafond sera relevé en 1988 compte tenu de la procédure exigée pour y parvenir ?

Devant cette situation, si l'on considère que les dépenses agricoles atteignent plus de la moitié des budgets communautaires - 60 p. 100 environ - comment ne pas aboutir aux deux conclusions suivantes ? D'abord, qu'il faut avoir un budget national de sauvegarde ; ensuite, qu'il convient de redonner à la politique agricole commune une nouvelle vigueur en imposant le retour au respect des règles fonda-

mentales acceptées par les membres fondateurs, mais acceptées aussi de manière tout à fait précise par les nouveaux membres : unicité de marché, préférence communautaire, solidarité financière et, bien entendu, harmonisation des législations, cette dernière obligation étant évidente au moment où l'acte unique européen va entrer en vigueur.

M. Philippe de Bourgoing. Très bien !

M. Jacques Genton. Je n'oublie pas les influences des disparités monétaires, trop favorables à certains pays.

Je ne doute pas que ces griefs à l'égard de la politique agricole commune actuelle vous soient connus, monsieur le ministre, et que votre action ait pour objectif d'y porter remède. Mais je rejoins volontiers les conclusions de plusieurs de mes collègues qui souhaitent que, dans le cadre d'une nouvelle politique agricole commune, les producteurs, responsabilisés plus directement, bénéficient de moyens et d'aides par préférence aux produits puisque la pratique précédente a abouti à l'impasse qui nous éprouve à l'heure actuelle.

C'est après ces réflexions que nous jugeons le budget de l'agriculture sur le plan national. Il doit compenser les déviations d'un système qui paraît dévoyé et permettre de préparer un autre comportement communautaire.

Dans un contexte de rigueur budgétaire correspondant, hélas ! à un contexte difficile pour les exploitants agricoles, le budget pour 1987 répond cependant à certaines des exigences que j'indiquais à l'instant.

Ainsi que l'a souligné le rapporteur, M. du Luart, le budget reconnaît, entre autres, la priorité des zones défavorisées et de montagne, la priorité du soutien des marchés agricoles et la priorité des productions animales, pour lesquelles certaines primes sont revalorisées - prime à la vache allaitante, notamment.

Sous le bénéfice de ces remarques, je conclurai mon propos par l'évocation de deux sujets particuliers mais très importants.

Etant élu dans un département où une grande partie du territoire est constituée de zones défavorisées, je crains que la majoration des crédits accordée ne soit encore insuffisante pour permettre d'éviter que des secteurs entiers de notre campagne ne continuent à être abandonnés. Je pense, bien sûr, ici, aux efforts et aux incertitudes que doivent affronter nos jeunes agriculteurs.

Je ne saurais conclure sans rappeler que de récentes calamités agricoles et de graves catastrophes naturelles ont atteint sévèrement le département du Cher. Le fonds de garantie devrait intervenir, mais, avec des ressources annuelles de 500 millions de francs, ce fonds de garantie n'est pas en condition d'indemniser les pertes subies, qui sont évaluées, dans l'ensemble de la France, à 2 milliards de francs. Cette situation est d'autant plus regrettable que les surtaxes aux cotisations d'assurance destinées à financer le fonds ont fortement augmenté selon les contrats durant les cinq dernières années.

Si, comme je crois le savoir, monsieur le ministre, votre intention est de proposer une modification importante du régime des calamités agricoles et du régime de retraite des agriculteurs, il convient que l'effort de ces derniers et l'effort de solidarité de la nation puissent prendre appui sur des réformes de fonctionnement à réaliser sans délai.

Ces diverses observations sont présentées pour appuyer votre action et non pour la critiquer puisque aussi bien les insuffisances de la politique agricole commune doivent être compensées au plus tôt sur le plan national. D'ailleurs, certains Etats membres de la Communauté - je n'ai pas besoin de préciser lesquels, vous les connaissez comme moi - ont pris des mesures internes qui ne peuvent que nous encourager à aller dans cette voie.

C'est donc dans cet esprit que, pour ma part, j'approuverai le budget de l'agriculture pour 1987. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent.

M. Bernard Laurent. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au sein d'un monde en crise, l'économie agricole, en France comme dans tous les pays développés du monde, connaît un grand désarroi.

Chez nous, en particulier, le rapport entre charges et revenu brut tend vers zéro, quand il ne devient pas négatif.

Contrairement à certaines prophéties, qui assuraient les producteurs de denrées alimentaires d'un avenir radieux face à une consommation qui se multipliait à l'infini, nous en sommes, à l'heure actuelle, à la surproduction dans tous les domaines. La loi du marché fait que, avec la surproduction, les prix s'écroulent. On est, cependant, en droit de se demander : est-ce fatal ?

A l'intérieur de l'Europe, la politique agricole commune semble se détériorer irrémédiablement. Nous avions pourtant bâti sur elle, voilà trente ans, d'immenses espoirs et nous avions su en tirer d'incontestables avantages.

Il en est résulté une grande prospérité pour l'agriculture européenne qui, progrès techniques aidant, est devenue en moins de trois décennies très largement surproductrice dans tous les domaines. Pourtant, il importe de ne pas « baisser les bras », et c'est là une responsabilité de notre Gouvernement.

Nous connaissons déjà, dans les zones les moins favorisées, le retour des terres à la friche, situation qui se traduit, entre autres, par des chômeurs en plus : ceux qui ne travaillent plus la terre, mais également ceux de l'industrie d'amont et de l'industrie d'aval. Je pense, en particulier, à la machine agricole qui risque de subir un grand dommage.

Enfin, pour l'équilibre des comptes de la nation, n'oublions pas que les céréales seules représentent un plus de 30 milliards de francs.

Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est-il de nature à aider au redressement de cette situation ? A l'Assemblée nationale, le rapporteur lui a adressé quelques critiques : « Ce budget sacrifie trop le long terme au court terme. Il ne prépare pas suffisamment l'avenir pour relever le défi d'une formidable mutation. »

C'est vrai. Il est pourtant meilleur que les budgets que nous a présentés le gouvernement socialiste ces dernières années. Il s'inscrit dans un contexte de rigueur budgétaire indispensable et les baisses du prélèvement fiscal réduisent la ressource.

Nous trouvons dans la loi de finances une réponse positive à un certain nombre de demandes concernant la fiscalité agricole, telles la reprise du plafond du passage au réel à 500 000 francs, l'instauration d'un régime super simplifié, ainsi que quelques autres aménagements mineurs. Tout cela est encore insuffisant, mais c'est un grand pas en avant.

J'ai parlé tout à l'heure des charges trop lourdes qui pèsent sur les exploitants agricoles. En voici un exemple.

A la lecture du B.A.P.S.A., on s'aperçoit que ce budget va augmenter de 3,8 p. 100 en 1987, impliquant une augmentation de même importance des cotisations. C'est mieux que les années précédentes, c'est encore trop pour une année où le revenu net de l'agriculture, à moins de circonstances atmosphériques exceptionnelles, n'a aucune chance d'augmenter.

Plus inquiétante me semble être la baisse des crédits pour l'agro-alimentaire et l'agro-industriel. Face au problème posé par la surproduction, il devient plus important encore de rapprocher le produit du consommateur par une transformation plus complète facilitant ainsi la commercialisation et augmentant la valeur ajoutée.

Faut-il parler une fois de plus de l'éthanol ? La production, de ce produit de substitution aux carburants classiques permettrait à la fois d'écouler de la matière première après transformation, d'économiser des devises et de protéger l'environnement.

Je me permettrai d'ajouter que le département de l'Aube, que j'ai l'honneur de représenter dans cette assemblée, et plus particulièrement la région de Nogent-sur-Seine, avec sa centrale nucléaire qui est à la veille d'entrer en production, me semble constituer un site particulièrement bien choisi pour l'implantation d'une des premières usines.

Au-delà de ce budget, sous peine de catastrophe, il faut réinstaurer une véritable politique agricole.

Française, d'abord, à travers des budgets plus dynamiques préparant l'avenir, à la fois par une formation solide des jeunes et par des investissements réalisés à la mesure de nos ambitions, le tout devant être dominé par la volonté de ne pas sacrifier ce qui reste une chance pour la France.

Européenne, ensuite, en n'oubliant pas les ambitions du Traité de Rome et en se donnant les moyens financiers d'assurer la réalisation de ces ambitions, même si la conjoncture aujourd'hui est plus difficile.

Mondiale, enfin, car il importe de remettre de l'ordre en définissant d'abord une politique réaliste d'aide au tiers monde. La responsabilité de cette politique n'est pas simplement agricole, elle est celle des nations. Elle ne passe pas systématiquement par le don de matières alimentaires qui risque de tuer les productions locales et de faire des assistés de ceux que nous devons aider.

Mais il faut aussi arriver à faire payer le juste prix à ceux qui en ont les moyens, le juste prix, c'est-à-dire celui qui permet de rémunérer normalement le producteur sans l'aide du budget national. C'est possible si l'on abandonne la concurrence sauvage. On ne connaîtra plus, ainsi, ce paradoxe qui consiste à envoyer à très bas prix nos céréales vers des pays qui ne sont pas nos amis.

Nous savons, monsieur le ministre, votre grande connaissance de tous les problèmes agricoles. Votre arrivée au Gouvernement vous aura appris, si cela était nécessaire - je ne le crois pas, d'ailleurs - que l'indispensable n'est pas toujours facile. Nous connaissons vos efforts et nous vous accordons notre confiance, une confiance qui, je le sais, ne sera pas déçue. C'est pour cela que nous voterons votre budget. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.)*

M. le président. Mes chers collègues, il reste quatre orateurs du groupe de l'union centriste qui ne disposent plus que de trois minutes. Bien entendu, si le premier d'entre eux le désire, il est tout à fait libre d'intervenir maintenant et de se contenter de ce temps de parole.

Je signale à ses successeurs que l'état B et l'état C contiennent chacun deux titres. Il leur sera donc loisible de prendre la parole sur ces quatre titres. De même pourront-ils expliquer leur vote sur l'amendement qui est présenté sur les crédits figurant à l'article 34.

Monsieur Le Cozannet, souhaitez-vous prendre la parole maintenant ?

M. Yves Le Cozannet. Oui, monsieur le président.

M. le président. Vous avez donc la parole.

M. Yves Le Cozannet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, intervenant après de nombreux collègues, j'essaierai de ne pas prendre les mêmes chemins qu'eux.

Depuis plusieurs années, en effet, le revenu agricole n'a cessé de diminuer, mettant en péril de nombreux exploitants dans toute les régions de France. La mise en place des quotas, sans en évaluer les conséquences, a accéléré le processus en diminuant les revenus d'une manière brutale dans un domaine où il faut du temps pour évoluer.

La difficulté de respecter les quotas, notamment dans l'Ouest, s'est manifestée tout au long des campagnes laitières depuis avril 1984 à cause du climat ; seule la sécheresse subie par un nombre important de départements a évité le pire au niveau des prélèvements. Mais nous sentons une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes, ne serait-ce qu'en prenant connaissance des objectifs de la commission de la C.E.E. et, notamment, des paroles de M. Adrienssen concernant la réduction de la production laitière.

Cela est de nature à traumatiser les agriculteurs, à la fois ceux qui partent à la retraite et qui ne savent que faire de leur sol, les jeunes qui sont installés depuis deux ou trois ans, ou qui ne peuvent le faire faute de quotas disponibles, et ceux qui vont sortir des écoles.

Il faut que les jeunes agriculteurs aient une formation du niveau du B.T.A. ou du B.T.S., dit-on. Cela est bien vrai. Encore faut-il qu'ils puissent, après leur installation, utiliser leurs capacités. On peut donc être inquiets pour les jeunes qui sont actuellement dans nos écoles et qui, souvent, continueront une ou deux années de plus pour obtenir un B.T.S. et attendre, ainsi, une éclaircie dans le ciel européen.

Ne serait-il pas judicieux d'introduire également une formation liée au tourisme rural qui a tendance à se développer, notamment dans les zones de montagne ?

Il est donc utile d'investir dans la formation et nos écoles se plaignent de n'avoir pas toujours les moyens nécessaires pour mettre en application la loi de 1984 et pour relever tous ces défis.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous serez sensible à ce problème. Par ailleurs, dans tous les départements, un nombre croissant d'agriculteurs n'ont plus de couverture sociale et vivent pratiquement en marge de la société. Notre

société moderne, industrielle, peut-elle tolérer de telles situations qui, au-delà d'un certain pourcentage, peuvent devenir explosives.

La déchéance des droits à la couverture sociale intervient de manière réglementaire après six mois de retard de cotisations. Cette absence de couverture maladie plonge l'exploitant et sa famille dans une situation particulièrement dramatique lorsqu'ils ont besoin de recevoir des soins médicaux ou hospitaliers, compte tenu de l'absence d'effet rétroactif du paiement des cotisations.

Selon les responsables de l'union des mutualités sociales agricoles de l'Ouest, 2 650 ressortissants étaient démunis de couverture sociale au 31 mai 1986. La progression en un an aurait été de 30 p. 100, ce qui est inquiétant.

La mutualité sociale agricole essaie de faire face, pour marquer la solidarité de la profession, grâce à son fonds d'action sociale. Mais ce fonds n'est pas illimité et cela peut entraîner une augmentation des cotisations des autres agriculteurs. Vous avez pris certaines mesures, notamment en débloquent 100 millions de francs pour les petits agriculteurs, afin d'apurer la situation.

Les assemblées départementales apportent aussi leur contribution, mais redoutent d'être prises dans l'engrenage.

Je sais que vous êtes sensible à tous ces aspects, monsieur le ministre, et que vous saurez apporter les solutions nécessaires à ces situations de détresse, en collaboration avec les organisations agricoles. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

M. le président. Mes chers collègues, à cette heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures quinze. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt-deux heures quinze, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

CANDIDATURE A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle au Sénat que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement lui a demandé de bien vouloir procéder à la désignation de son représentant au sein du conseil de gestion du fonds national pour le développement de la vie associative.

La commission des affaires culturelles présente la candidature de M. Pierre Vallon.

Cette candidature a été affichée ; elle sera ratifiée, s'il n'y a pas d'opposition, dans le délai d'une heure prévu à l'article 9 du règlement.

4

LOI DE FINANCES POUR 1987

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (nos 66 et 67 [1986-1987]).

Agriculture (suite)

M. le président. Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à M. le ministre.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'ensemble des interventions sur le budget de l'agriculture et les questions relatives à l'évolution de la situation agricole en France, dans la Communauté et sur le marché mondial, où nous subissons en permanence une concurrence très vive des Etats-Unis et d'autres grands pays exportateurs.

Si j'ai entendu toutes les interventions, je voudrais cependant remercier tout particulièrement les orateurs de la majorité qui se sont exprimés pour m'apporter leur soutien, pour faire état de l'effort consenti par le Gouvernement au profit de notre agriculture, afin de lui donner les moyens de retrouver le dynamisme si nécessaire dans une conjoncture aussi difficile que celle que nous vivons.

J'ai aussi bien entendu les critiques qui ont été faites - critiques souvent constructives - et qui vont me permettre de répondre à un certain nombre de questions posées.

Ce budget n'est en rien électoraliste, n'en déplaise à MM. Tardy et Delfau. La plupart d'entre vous l'ont souligné, malgré les contraintes financières qui s'imposent malheureusement à notre pays, ce budget dégage les priorités essentielles. Grâce à la collaboration du Parlement, du Gouvernement et aussi - permettez-moi de le dire - grâce à l'aide que vous apportez au ministre de l'agriculture, il est même, en francs courants, en augmentation de 2,2 p. 100, à structure comparable, comme l'a souligné très justement le rapporteur, M. du Luart, que je remercie tout spécialement de son excellent rapport. A structure comparable, car l'effet mécanique de la diminution du volume des bonifications est lié au ralentissement de l'inflation et s'est accompagné d'une réduction des taux d'intérêt des prêts bonifiés, notamment ceux qui sont destinés aux jeunes agriculteurs.

Je répondrai à l'ensemble des intervenants en tentant de regrouper les questions posées sous diverses rubriques : le revenu, la fiscalité, la politique agricole commune, les produits végétaux, les produits animaux, les industries agroalimentaires, les structures et le développement rural, l'enseignement, la formation et la recherche.

Effectivement, nous avons désormais connaissance de l'évolution du revenu en 1986. Comme la commission des comptes de l'agriculture l'a confirmé, les prévisions dont nous disposons aujourd'hui nous amènent à constater que le revenu s'est stabilisé en 1986 par rapport à 1985, et ce en dépit d'une sécheresse importante, qui a affecté une cinquantaine de départements, et également d'une diminution des productions végétales, notamment des productions céréalières.

Comment sommes-nous parvenus à ce résultat ? Un résultat, monsieur Sordel, qui vous a quelque peu étonné, moins que moi peut-être, parce que j'étais effectivement très inquiet, voilà quelques mois, sur l'évolution du revenu. Notre action, déterminante au cours des mois qui viennent de s'écouler, nous a permis de prendre les dispositions nécessaires, d'une part, pour contrarier les effets de la sécheresse et, d'autre part, pour apporter des compensations à des productions dont la situation était particulièrement difficile : je pense notamment à la production bovine et à la production ovine.

En fait, le résultat que nous constatons aujourd'hui est la conséquence de notre action de diminution des coûts de production. Il est dû également à la baisse du prix du pétrole, des produits phytosanitaires et du soja, qui a réduit quelque peu le coût de l'aliment du bétail. Ce résultat tient aussi aux décisions que nous avons pu prendre à l'occasion du collectif de printemps et qui nous ont permis de dégager les crédits destinés aux zones défavorisées, et tout particulièrement aux zones de montagne.

Certes, ce résultat n'est que provisoire et l'année n'est pas tout à fait terminée. Il n'en reste pas moins que nous pouvons d'ores et déjà considérer que le revenu des agriculteurs restera à peu près stable, la très légère augmentation constatée étant insignifiante.

N'oublions pas non plus les différences assez sensibles qui apparaissent selon les secteurs de production et selon les régions. Si l'on peut effectivement constater, dans le domaine de la production céréalière, une baisse du revenu, cette dernière concerne des situations très différentes. Ainsi, dans le nord de mon département, les céréaliers ont pu bénéficier d'un revenu légèrement en hausse dans la mesure où ils ont au moins maintenu leur volume de production par rapport à l'an dernier mais, dans le sud, ils ont connu une baisse de

leur revenu liée à une forte diminution du rendement. En revanche, d'autres productions, comme les fruits et légumes ou le vin, ont sans doute - du moins si l'on en croit les informations que nous possédons - pu améliorer leur situation. Il est donc probable qu'aucune exploitation particulière ne se retrouvera dans les résultats globaux que j'ai indiqués tout à l'heure.

Mais nous ne pouvons nous contenter d'une stabilité du revenu. Nous souhaitons, en plus, qu'il s'améliore afin que les agriculteurs, d'une part, se reprennent à espérer et, d'autre part, procèdent aux investissements nécessaires à leur développement.

C'est la raison pour laquelle nous avons entamé cette année une politique de réduction des coûts de production à partir des mesures que je rappelais tout à l'heure, notamment la déductibilité de la T.V.A. sur le fioul, déductibilité qui doit être étendue selon la promesse que nous avons faite aux coopératives d'utilisation de matériel agricole.

Cette politique de réduction des coûts porte également sur une limitation de la hausse des cotisations sociales - plafonnée à 3,8 p. 100 - et sur une politique de réduction des frais financiers par l'abaissement des taux des prêts. Cette politique sera suivie en 1987, et le projet de budget que je vous présente aujourd'hui consacre cette volonté et cette orientation.

Cela dit, nous pouvons, je crois, indiquer à MM. Descours Desacres, Boyer, Minetti et Sordel que cette stabilisation du revenu agricole est importante, car elle nous permet d'enrayer une chute qui n'a cessé de s'accroître depuis plus d'une dizaine d'années.

En fait, pour la première fois depuis 1976, nous assistons à un renversement de la tendance, c'est-à-dire à une réduction de l'écart qui existe entre l'évolution des coûts de production et celle des prix agricoles.

Un certain nombre de sénateurs m'ont interrogé sur le problème de la sécheresse, notamment MM. Soucaret et Chervy. Je veux donc préciser notre action dans ce domaine. Nous avons pu dégager une somme de 1,4 milliard de francs à comparer aux 210 millions de 1985 pour faire face à une sécheresse comparable.

Ces aides ont d'abord pris la forme d'une avance de trésorerie par le Crédit agricole, pour apporter environ 50 p. 100 des moyens financiers qui viendront indemniser les agriculteurs selon les dispositions sur les calamités.

Nous avons également assuré l'affouragement des animaux par une répartition de quelque 400 000 tonnes de céréales, dont une partie était gratuite et dont l'autre était accordée aux agriculteurs à un prix très en deçà du prix d'intervention, c'est-à-dire à 90 centimes.

Nous avons aussi prévu les moyens nécessaires pour faciliter le transport des fourrages.

En outre, des aides au titre des secours d'urgence ont été affectées aux départements, notamment pour prendre en charge une partie des cotisations sociales d'un certain nombre d'agriculteurs.

Par ailleurs, la reconversion de l'encours des prêts pour les éleveurs sinistrés deux années de suite nous a permis de limiter le taux de ces prêts sur trois ans à 3 p. 100. De même, une partie des frais financiers de l'année 1986 sera prise en charge par les crédits que j'ai mentionnés.

Les mesures qui ont été arrêtées à la suite de la sécheresse me semblent correspondre aux besoins des agriculteurs et la distribution qui a été mise en œuvre très rapidement devrait permettre aux agriculteurs victimes de la sécheresse de compenser quelque peu les pertes enregistrées.

Le troisième dossier qui a fait l'objet de questions est celui de la fiscalité. La défense du revenu, c'est aussi une fiscalité plus économique.

Des décisions ont été prises, qui correspondent aux demandes des organisations professionnelles. Elles visent, elles aussi, à la réduction des coûts de production.

Ces mesures, vous les connaissez, vous les avez votées tout récemment, lors de la discussion de la première partie de la loi de finances.

J'ai entendu, ce matin, M. le doyen de Montalembert indiquer qu'un effort supplémentaire devrait être fait sur la fiscalité foncière, et notamment sur le foncier non bâti dont le taux a encore progressé en 1986 de quelque 8 p. 100, les

collectivités locales ayant la possibilité d'augmenter cet impôt à leur gré, ce qui n'est pas le cas pour d'autres impôts tels que la taxe professionnelle.

Il est évident qu'une décision du Gouvernement en la matière serait peut-être mal appréciée par les responsables des collectivités locales. Il appartient donc au Parlement, s'il le juge nécessaire - ce que je pense - de décider une limitation de l'évolution, au cours des années prochaines, de l'impôt sur le foncier non bâti, en mettant par exemple en place un système de cliquet qui éviterait une progression de l'impôt foncier non bâti plus importante que celle des autres taxes locales.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Reprenez mon amendement !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. J'en viens aux impôts qui portent sur la transmission des terres. Le Gouvernement a décidé un abattement de 25 p. 100 des droits de mutation. Je pense que c'est une décision particulièrement sage dans la mesure où il faut assurer, dans les meilleures conditions possibles, le transfert d'une exploitation agricole d'une génération à une autre.

Les problèmes de financement ont été abordés par un certain nombre d'intervenants qui souhaitent que soient limitées les charges financières des agriculteurs et que le Crédit agricole reste la banque des agriculteurs.

Nous considérons en effet que cette banque doit rester celle des agriculteurs et que, en contrepartie de cet engagement, certains avantages dont disposait le Crédit agricole, en particulier celui que représente la distribution des prêts bonifiés, doivent être conservés.

M. Henri Belcour. Très bien !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Il importe également que le Crédit agricole, comme toutes les autres banques, fasse un effort pour limiter la charge financière des agriculteurs. Nous lui demandons donc de façon pressante de prévoir dans les plus brefs délais la reconversion d'une partie des prêts non bonifiés à taux élevés, liés à l'inflation des années passées, en des taux plus proches du taux de l'inflation actuelle, ce qui limitera d'autant les frais financiers des agriculteurs.

M. Marcel Daunay. Très bien !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Le quatrième dossier sur lequel plusieurs intervenants m'ont interpellé est celui de la politique agricole commune.

MM. Genton, Sordel, Souplet, du Luart et d'autres encore se sont inquiétés de l'évolution de la politique agricole commune, dont les modifications intervenues ces dernières années nous portent aujourd'hui gravement préjudice.

En effet, nous avons tout d'abord enregistré, au cours de l'année 1984, une première décision défavorable : la réduction de certaines productions, notamment de la production laitière.

La deuxième décision porte sur la mise en œuvre de ce que l'on appelle la « discipline budgétaire », qui limite les moyens financiers nécessaires à la politique agricole commune et qui place aujourd'hui la Commission européenne dans une situation particulièrement difficile parce qu'elle ne dispose pas des moyens suffisants pour soutenir normalement les marchés agricoles et pour résorber les importants excédents et stocks de beurre, de poudre de lait et de viande.

Il s'agit aussi d'une inquiétude née des estimations selon lesquelles on peut redouter qu'il ne manque en 1986 un milliard d'ECU pour faire face aux dépenses communautaires et sans doute trois milliards d'ECU en 1987 si la Communauté ne décide pas d'élever le plafond des ressources qui, comme chacun le sait, est actuellement limité à 1,4 point de T.V.A.

Au-delà de ces préoccupations financières, nous avons également d'autres inquiétudes qui portent sur les intentions manifestées par certains de nos partenaires de développer la politique socio-structurelle au détriment inévitablement - puisque nous sommes enfermés dans une enveloppe budgétaire limitée - de la politique des marchés si indispensable au soutien des prix agricoles et donc du revenu des agriculteurs.

Tout notre effort, au cours des mois qui se sont écoulés depuis la décision prise à Luxembourg sur les prix, a porté sur la défense de la politique agricole commune et de ses

principes essentiels, c'est-à-dire le marché unique, les prix communs, la préférence communautaire et la solidarité financière.

Nous avons défendu cette politique agricole à l'extérieur, dans les négociations internationales. Un certain nombre de nos concurrents étrangers, comme les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, le Canada, l'Australie, voulaient remettre en cause les mécanismes de la politique agricole commune et tout particulièrement les restitutions, c'est-à-dire nos exportations.

Ces restitutions sont bien nécessaires puisque, par exemple en matière de céréales, il faut aujourd'hui une restitution à la tonne d'environ 130 ECU, alors que le prix d'intervention se situe aujourd'hui à quelque 180 ECU.

Nous avons dû aussi tenter de limiter les conséquences d'un élargissement mal préparé et mal négocié, qui n'avait pas notamment pris en considération les problèmes posés aux Etats-Unis par cet élargissement dans la mesure où l'extension du règlement céréalier à de nouveaux partenaires pouvait les priver d'un débouché dont ils disposaient depuis de bon nombre d'années.

Faute d'avoir négocié, conformément aux règles du G.A.T.T., des compensations, si celles-ci étaient nécessaires, aux conséquences de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, nous nous sommes heurtés aux prétentions des Américains qui tentaient de conserver leurs exportations vers ces deux pays.

M. Raymond Courrière. Ce n'est pas clair !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Si je ne suis pas clair, je vais préciser mon propos.

M. Raymond Courrière. Oui, allez-y ! Vous êtes passé sous la table ! (*Vives protestations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., et de l'union centriste.*)

M. Jean-François Le Grand. Pendant cinq ans, qu'avez-vous fait ?

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. C'est très facile à expliquer. Au moment de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, divers avertissements avaient été lancés, notamment par la profession agricole qui redoutait que les Américains ne réclament des contreparties à cet élargissement, la profession estimait qu'il aurait mieux valu que ces contreparties soient discutées, négociées avant la signature de l'acte d'adhésion plutôt qu'après la signature du traité d'adhésion.

En fait, que s'est-il passé ? A peine l'Espagne et le Portugal étaient-ils entrés dans la Communauté économique européenne que les Etats-Unis nous réclamaient un droit d'accès pour leurs céréales sur le marché espagnol et sur le marché portugais, en contradiction d'ailleurs avec le règlement céréalier.

Devant le refus tout à fait naturel de la Communauté d'accéder à leur demande, les Américains ont décidé de mettre en place des droits de douane supplémentaires sur nos exportations de vin, de produits laitiers et de spiritueux.

Face à cette menace, la Communauté ayant fort heureusement retrouvé sa solidarité a déclaré que, si de telles mesures étaient prises, elle se proposait de mettre elle-même des taxes à l'importation de *corn gluten feed* sur la Communauté.

Forte de cette décision communautaire, la Commission de Bruxelles a considéré qu'il valait mieux négocier avec les Américains.

Cette négociation a abouti à laisser des possibilités d'exportation à ces derniers dans la limite d'un certain volume.

Cet accord n'a pas pour autant porté préjudice à notre marché céréalier, notamment à nos exportations de maïs, puisque nous avons pu engager l'exportation de quelque 600 000 tonnes de maïs sur l'Espagne, alors que les Américains prévoient d'en exporter une quantité comparable.

Mais il s'agit d'un accord temporaire. La négociation conforme aux règles du G.A.T.T. devra se dérouler au cours des mois qui viennent. Les déclarations de la Commission de Bruxelles sont claires : il n'est pas question de reconduire en l'état cet accord pour les mois à venir, mais d'examiner selon les règles du G.A.T.T. les avantages et les inconvénients que les Américains retirent de cet élargissement de la Communauté afin de déterminer l'opportunité d'éventuelles compensations.

D'autres questions, relatives notamment aux productions végétales, ont été évoquées au cours du débat, en particulier par MM. Souvet, Roujas et Delfau.

En ce qui concerne les productions céréalières, il n'est pas question pour nous de renoncer à nos exportations. Jusqu'ici, la Communauté a fait front aux menaces américaines. Elle a su répondre chaque fois, dans les échanges internationaux, aux agressions américaines en répondant de la même manière, c'est-à-dire en renforçant la compétitivité de nos produits pour que nous puissions maintenir nos parts de marché.

Pour ce qui concerne nos producteurs, conformément aux décisions qui avaient été prises dès le printemps dernier et pour compenser quelque peu les difficultés rencontrées sur le marché céréalière, nous avons décidé, comme vous le savez, de réduire les taxes sur les céréales de 10 à 15 p. 100 suivant la nature de ces taxes, la conférence annuelle devant décider de la programmation de la disparition de ces taxes.

En ce qui concerne les taxes B.A.P.S.A., nous n'avons pas pris, cette année, de décision en la matière, puisque ces taxes, qui alimentent le budget annexe des prestations sociales agricoles, ne peuvent être réduites que dans la mesure où est mis en place un système de cotisations plus juste et plus équitable, lié à la capacité contributive des agriculteurs. Cela nous donnera la possibilité à terme de faire disparaître les taxes B.A.P.S.A., mais un engagement a été pris pour que, dès l'an prochain, après une concertation avec les organisations professionnelles, nous puissions amorcer une diminution de ces taxes dans le cadre d'une réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles.

On m'a interrogé également sur les conditions d'approvisionnement en protéagineux de la Communauté économique européenne. Chacun sait ici qu'à l'aube du Marché commun il a été décidé, en contrepartie de l'organisation commune du marché des céréales, d'ouvrir la Communauté aux exportations des pays, tels que les Etats-Unis, qui pouvaient nous fournir les protéines dont nous avons besoin pour l'alimentation des animaux.

L'ouverture de nos marchés a incontestablement limité le développement de ces productions sur notre territoire. Il n'en reste pas moins que, par une politique de *deficiency payments*, la Communauté a incité les producteurs à développer leur production de colza et de tournesol, afin de compenser notre déficit en matières grasses et, pour partie, en protéines issues de ces productions.

Les actions nationales et communautaires ont permis d'améliorer notre taux d'approvisionnement propre, qui est passé de 40 p. 100 à 60 p. 100 en dix ans, malgré une augmentation de 60 p. 100 de notre consommation de ces matières pendant la même période.

Les aides communautaires ont constitué le facteur essentiel de cette amélioration, mais leur coût croissant pose la question du financement du budget communautaire par une taxation des matières grasses consommées, taxation qu'a d'ailleurs évoquée M. Genton.

M. Delfau a posé le problème viticole et il s'est félicité de l'amélioration qualitative de notre production. De fait, l'action enclenchée dès les années 1970 commence aujourd'hui à porter ses fruits : un certain nombre de vins délimités de qualité supérieure ont reçu l'appellation d'origine contrôlée, tandis que certains vins de pays sont devenus d'une telle qualité qu'ils trouvent beaucoup plus facilement preneurs sur le marché.

En revanche, je suis inquiet pour le futur. Si nous avons réussi à maintenir certaines dispositions comme la garantie de bonne fin, nous sommes inquiets des modalités de la distillation obligatoire, car le sommet du Dublin a prévu en 1984 des dispositions qui pénalisent la production française : d'une part, le quota qui a été affecté à l'Espagne dans le cadre de l'élargissement de la Communauté dépasse de 1,5 million d'hectolitres, ce qui était nécessaire, et, d'autre part, il est difficile de fonder une répartition équitable de la distillation sur les statistiques de pays, tels que l'Italie, dont on connaît mal l'importance de la production.

Sans doute nous faudra-t-il insister auprès de la Commission pour que la répartition de l'effort de distillation obligatoire ne pénalise pas nos producteurs. Pour cela, des dispositions particulières devront être prises, afin que nos producteurs ne soient pas les victimes d'une mauvaise répartition de la distillation obligatoire.

Si les produits végétaux posent quelques problèmes, les produits animaux en soulèvent plus encore. En effet, il a tout d'abord fallu, comme l'a rappelé si bien M. Jean-François Le Grand, assumer les difficiles conséquences des mesures qui ont été prises par le gouvernement précédent en 1984.

Les modalités d'application des quotas pénalisaient tout particulièrement notre pays, d'abord, parce que nous commençons à prendre notre essor en matière de production laitière, alors que d'autres pays, tels que les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, voire le Danemark et la République fédérale d'Allemagne, avaient depuis longtemps assuré une progression importante de leur production laitière ; ensuite, parce que nous avons aussi des structures d'exploitation plus petites : 77 000 litres par exploitation en France contre 300 000 litres en Grande-Bretagne, 200 000 litres aux Pays-Bas et 150 000 litres au Danemark. Avec de telles moyennes, il est plus facile d'accepter une diminution de la production que lorsqu'on a des exploitations plus petites et en plein développement.

Pour la première fois, en 1985 et en 1986, nous avons connu en France un dépassement de 180 000 tonnes de notre quantité de référence, ce qui représentait 360 millions de francs de pénalités. Notre objectif dans la répartition des pénalités a été, bien entendu, de rechercher la justice et la solidarité. Nous avons veillé notamment à ce que les régions spécifiquement laitières souffrent le moins possible de cette réduction de la production.

C'est pour cela que nous avons assuré un transfert provisoire de quelque 300 000 tonnes de quotas de productions non réalisées dans les départements victimes de la sécheresse en 1985 vers le Grand Ouest et que nous avons « lissé » les pénalités en les ramenant de 2 francs par litre à un maximum de 0,60 franc par litre. Nous avons également étalé les paiements et pris en compte un certain nombre de situations particulièrement difficiles, notamment celle des petits producteurs, qu'ils aient ou non dépassé leur quota.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé de consacrer 100 millions de francs pour les petits producteurs en monoproduction afin, notamment, de les aider à payer leurs cotisations sociales, de réexaminer les dettes d'un certain nombre de producteurs très affectés par la politique des quotas et d'ouvrir - cela a été fait lors de la discussion de la loi de finances, ici même, au Sénat - une enveloppe supplémentaire de 100 millions de francs pour les producteurs de lait et les producteurs de viande affectés, les uns par la politique des quotas, les autres par les prix trop bas sur le marché.

Enfin, pour tenter de redistribuer aux propriétaires, notamment aux jeunes, quelques quantités de lait afin de les aider à passer ce moment difficile, le Gouvernement a décidé de consacrer 400 millions de francs, soit deux fois plus qu'en 1985, à inciter un certain nombre de producteurs à abandonner la production laitière. Un quota de production sera ainsi dégagé, il sera réparti entre les différentes régions et entre les différents producteurs, à commencer par les prioritaires.

Comme je l'ai annoncé devant l'Assemblée nationale, ces programmes de restructuration devront, à l'avenir, être poursuivis et adaptés, comme le souhaite M. Daunay qui a, en outre, posé une question sur le paiement des provisions sur les pénalités laitières. C'est au sein du conseil de direction de l'office du lait qu'a été prise la décision d'appliquer en France la procédure de provision prévue par les règlements communautaires. C'est pourquoi cette disposition avait été introduite par l'arrêté du 28 juillet 1986 relatif à l'organisation de la campagne en cours. A la demande des représentants des professions laitières, cette mesure a, par la suite, été assouplie tant en ce qui concerne le délai de paiement qu'en ce qui concerne les modalités.

Il est indispensable que les producteurs laitiers prennent conscience des difficultés auxquelles ils vont se trouver confrontés en avril 1987. Actuellement, nous sommes en situation de dépassement relativement important de la production. Il reste encore quatre mois pour réagir et pour tenter de convaincre ceux qui ont effectué ces dépassements de rechercher les moyens de réduire leur production afin que la campagne 1986-1987 se termine dans les meilleures conditions possibles.

En dehors des solutions drastiques qui consistent à faire disparaître quelques vaches d'un troupeau, il en est d'autres, notamment la distribution du lait aux veaux, qui peuvent

donner la souplesse nécessaire entre, d'une part, un volume de production en croissance et, d'autre part, un quota de production risquant d'être dépassé.

Il s'agit aussi - MM. du Luart, Boyer, Ballayer l'ont souligné - de préparer l'avenir pour 1987 et 1988. Il faut le faire dans le cadre d'une concertation avec les professionnels et en recueillant les conseils et l'appui des parlementaires.

Nous mettons donc « à plat » le dossier pour faire en sorte que l'on parvienne à une répartition équitable de la production qui tienne compte non seulement de la spécificité laitière de certaines régions, mais aussi de l'intérêt que représentent les transformations en produits élaborés trouvant un marché à l'intérieur de la Communauté comme à l'extérieur de celle-ci.

M. Philippe de Bourgoing. Très bien !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. C'est en ce sens que sont intervenus non seulement MM. d'Andigné et Le Grand, mais aussi M. Herment, qui a rappelé que les agriculteurs d'un certain nombre de régions sinistrées en 1983 n'avaient pas pu obtenir leur volume habituel de productions et se trouvaient en quelque sorte pénalisés par la référence des quotas fondée sur la production de cette année-là. A l'époque - M. Herment s'en souvient - les diverses laiteries des régions sinistrées ont fait des déclarations qui représentaient au total une perte potentielle de quelque 600 000 tonnes, alors que l'estimation générale réalisée sur l'ensemble du territoire ne portait que sur 300 000 tonnes.

Au lieu de refaire les enquêtes et de vérifier la réalité des pertes subies par l'ensemble des entreprises laitières touchées par les calamités, on s'est contenté à l'époque d'effectuer un abattement de 50 p. 100 sur les demandes pour retrouver le volume considéré comme maximum. Un certain nombre de régions s'estiment lésées par cette procédure et remettent en cause aujourd'hui les bases de leurs possibilités de produire, c'est-à-dire de leurs quotas.

Ces régions ont décidé de porter cette affaire devant les instances communautaires ; une décision doit être prise à cet échelon ; nous la respecterons et l'appliquerons.

Monsieur de Bourgoing, la nature juridique des quotas est une question particulièrement délicate. Nous sommes, en effet, liés par le règlement communautaire qui prévoit que la possibilité de produire est attachée à la terre. Nous ne pouvons donc pas prendre de dispositions contraires. C'est la raison pour laquelle nous sommes particulièrement gênés pour répondre à la demande des organisations professionnelles qui souhaiteraient une autre définition juridique des quotas.

La solution sur laquelle nous pouvons peut-être nous mettre d'accord, la solution la plus équitable et la plus conforme à la réglementation communautaire consisterait à empêcher un producteur de racheter ou de louer quelques hectares de terre auxquels serait théoriquement attachée une production laitière en vue d'accroître sa propre production et d'exiger, pour qu'il puisse y avoir un transfert de quotas d'une production sur une autre, que la totalité de l'exploitation acquise soit rattachée à une autre exploitation. Un tel système permettrait à la commission des structures de contrôler non seulement l'acquisition de terres par d'autres exploitants, mais aussi la possibilité de produire qui s'y attache.

Il n'en reste pas moins qu'il existe, le plus souvent, trois parties prenantes dans le quota : d'abord, le propriétaire foncier, ensuite, le fermier et, enfin, l'entreprise. Parfois, le problème est réduit à deux parties prenantes si l'exploitant est en même temps propriétaire foncier. Il n'en demeure pas moins que la perte de la possibilité de produire pour une terre peut représenter une perte de valeur importante au détriment du propriétaire, et que ce problème juridique ne peut malheureusement pas être réglé compte tenu de ce que j'ai déjà indiqué.

Monsieur Daunay, vous avez raison de rappeler le contexte communautaire difficile dans lequel nous sommes. Il y a aujourd'hui 1 400 000 tonnes de beurre en stock ; la vente de ce beurre s'effectuera à environ 1,50 franc le kilo alors que le coût de ce même kilo s'élèvera à 30 francs. Il y a aussi 900 000 tonnes de poudre de lait.

Inquiète de l'évolution de la situation, la Commission nous propose une nouvelle baisse drastique de la production. Cette proposition a été faite, notamment, à l'occasion d'un conseil des ministres de la mi-novembre.

En même temps que la réduction supplémentaire de 6 p. 100, elle nous propose la suppression de la compensation régionale qui nous a permis, au cours des dernières années, de faire passer des « quotas morts » dans certaines régions vers d'autres, qui avaient une insuffisance de possibilité de produire.

Il est évident que nous ne pouvons accepter la suppression de cette possibilité de compensation interrégionale. Nous protestons contre la volonté exprimée par la commission de tout régler, de tout régenter jusque dans les moindres détails alors qu'elle sait parfaitement que si, dans notre pays et dans d'autres pays du nord de l'Europe, les décisions qu'elle prend sont respectées intégralement, elle sait aussi que dans les pays du sud de l'Europe il est quasiment impossible de connaître l'évolution de la production et que, de ce fait, faute de statistiques, la mise en œuvre des quotas est tout à fait irréaliste. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Raymond Courrière. Alors, que faire ?

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Nous avons indiqué à la commission qu'il aurait été plus raisonnable - encore cela aurait-il dû être fait en 1984 ! - que la Communauté, décidant d'affecter un quota national à chacun des Etats membres, laisse à chacun d'eux le soin de procéder à la répartition et se contente de réclamer le respect intégral de la production par pays. (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Marcel Daunay. D'accord !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Malheureusement, nous sommes engagés dans un système que bien d'autres pays de la Communauté refusent de remettre en cause. Pour certains d'entre eux, cette répartition à l'intérieur de leur territoire est relativement facile soit qu'ils disposent d'une seule laiterie pour l'ensemble du pays - tel est le cas du Danemark - soit qu'ils disposent d'un système plutôt anti-communautaire mais qui néanmoins subsiste - tel est le cas de la Grande-Bretagne avec le *Milk marketing board* - soit qu'ils ne possèdent que quelques laiteries, ce qui rend d'autant plus facile la répartition de la production à l'intérieur du pays.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas accepter la perte de la compensation interrégionale. Nous la refuserons systématiquement. (*Très bien ! et vifs applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Quant à la nouvelle diminution éventuelle de la production, nous considérons qu'il n'est pas opportun de la décider aujourd'hui, en dépit de l'accumulation des stocks ou, tout du moins, avant que d'autres grands pays producteurs dans le monde tels que la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et l'Australie n'aient fait un effort de réduction comparable à celui que nous avons fait jusqu'ici. (*Vifs applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Marcel Daunay. Enfin !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. A propos de la viande bovine, MM. Besse et du Luart ont indiqué que la baisse des prix enregistrée sur les marchés avait des conséquences graves sur le revenu des agriculteurs et qu'il était absolument indispensable de pallier cette situation. Nous avons effectivement tenté de le faire, d'une part, en obtenant de la Communauté que les interventions publiques et le stockage privé puissent être engagés à partir du 1^{er} septembre afin de soulager le marché, d'autre part, en accordant certaines compensations.

Ainsi, une somme de 61 millions de francs a été versée dans le courant de l'été aux jeunes agriculteurs spécialisés en viande bovine ; 124 millions de francs ont été affectés aux producteurs de taurillons, soit 125 francs par taurillon commercialisé entre le 30 juin 1985 et le 30 juin 1986. La circulaire de repérage a été envoyée aux départements dans le courant de l'été.

Certes, de nombreux sénateurs sont intervenus pour regretter que les décisions annoncées ne soient pas entrées plus rapidement en application.

Prenons l'exemple de l'aide de 125 francs par taurillon commercialisé. Elle a, c'est vrai, été décidée à la fin du mois de juin, mais il a fallu plusieurs mois avant que nous puissions obtenir, dans les départements concernés, les formulaires que devaient remplir les agriculteurs pour prétendre à

l'obtention de cette indemnité. Aujourd'hui, si nous n'avons pu encore répartir cette somme entre les intéressés, c'est tout simplement parce que la Communauté n'a pas donné l'autorisation de procéder à cette distribution.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Il faut le faire quand même !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Si nous le faisons quand même, comme vous nous y invitez, monsieur le président, nous courrions un très grand risque : lors du reversement à la France de sommes dues pour l'exécution du budget communautaire, la Communauté pourrait retenir au passage une somme comparable, voire supérieure, ce que nous ne pouvons prendre à la légère.

Le même problème se pose d'ailleurs pour la production ovine, que j'aborderai tout à l'heure.

Pour faire face à la diminution du revenu que nous présentions en ce qui concerne la production de viande bovine, nous avons augmenté de 3 p. 100 la prime à la vache allaitante et nous avons, à partir du 1^{er} septembre 1986, déclenché - je le rappelais tout à l'heure - une vaste opération d'intervention dans le cadre communautaire.

M. Chervy s'est inquiété de l'avenir de l'organisation commune de marchés pour la viande bovine. En effet, vous le savez, nous avons réussi, au printemps dernier, à éviter que la Communauté ne décide de supprimer l'intervention et ne propose à la place une politique de primes qui, incontestablement, seraient d'un niveau insuffisant pour compenser les pertes qu'enregistreraient les agriculteurs sur le marché à la suite de la suppression de l'intervention.

Le problème est posé et, dans une quinzaine de jours, se tiendra un nouveau conseil des ministres de la Communauté au cours duquel la commission, revenant à la charge, nous proposera non plus la suppression totale du système de l'intervention, mais une baisse du prix d'achat de l'intervention très importante qui, selon elle, devrait être compensée par une prime que nous estimons, quant à nous, trop modeste.

Si cette orientation était acceptée par les agriculteurs, ceux-ci feraient un marché de dupes, car le calcul auquel nous nous sommes livrés conduit à constater que, pour une perte due à l'absence d'un niveau d'intervention suffisant, que l'on peut estimer à quelque 500 francs, la prime accordée par la Communauté serait de 140 francs, ce qui représenterait pour le producteur un déficit de quelque 360 francs par animal.

Autant nous sommes d'accord - nous l'avons d'ailleurs proposé nous-mêmes - pour modifier le système d'intervention de telle sorte que des animaux à l'intervention soient achetés au prix de marché, qui se situe en France à 5 p. 100 en dessous du prix d'intervention, autant nous ne pouvons accepter que l'on substitue à un système d'intervention un système de primes, parce que l'on s'écarterait ainsi des règlements de marché classiques qui ont été adoptés par la Communauté et que l'on se rapprocherait, en conséquence, du système anglais du *deficiency payment*, mais aussi parce que le niveau des primes serait incontestablement bien insuffisant pour pallier la chute des prix de marché liée à la suppression de l'intervention ou à une forte diminution de son prix.

Nous aurons donc, dans une quinzaine de jours, à nous opposer à cette modification de l'organisation commune du marché de la viande bovine et à tenter de convaincre nos partenaires d'adopter notre proposition, qui vise à modifier le système d'intervention en rapprochant le pouvoir d'achat et le prix de marché.

S'agissant de la production ovine, MM. les sénateurs Delga, Besse, Rigou et Minetti se sont inquiétés de l'évolution de la situation.

Je rappellerai tout d'abord l'origine de la crise. Celle-ci vient incontestablement de l'insuffisance du règlement communautaire, mais aussi de la chute de la livre anglaise, chute d'autant plus importante que la Grande-Bretagne a toujours refusé de faire entrer sa monnaie dans le S.M.E. et que, de ce fait, cette dernière n'est pas protégée de certaines évolutions erratiques par la solidarité des autres monnaies.

Un troisième élément est venu s'ajouter aux deux autres, je veux parler des conditions climatiques qui ont amené, au cours de l'été 1985 et de l'été 1986, les producteurs à se débarrasser plus rapidement que prévu de leurs animaux, créant ainsi sur le marché une situation conjoncturelle qui a entraîné une baisse importante des cours.

Quelles mesures avons-nous prises pour tenter de conjurer cette évolution négative des prix des ovins ?

Tout d'abord, je rappelle que nous n'avions pas, juridiquement, les moyens d'empêcher les exportations de moutons britanniques vers la France et que la seule solution possible était donc de venir en aide aux producteurs affectés par la baisse des cours. Chacun sait ici que le système de « règlement mouton » applicable à la France permet la distribution d'une prime appelée « prime compensatrice à la brebis », qui a pour objet de combler la différence entre le prix du marché constaté et le prix de base.

Cette année, compte tenu du niveau très bas des prix constatés, la prime pourrait s'élever à 120 francs par brebis. Comme vous le savez, il appartient aux producteurs de faire, pour le 31 janvier, une déclaration du nombre de brebis qu'ils possèdent pour pouvoir prétendre à la prime compensatrice.

Cette sorte de compensation va correspondre à un versement d'environ 1 milliard de francs pour les 75 000 producteurs d'agneaux de France. Mais, malheureusement, cette somme ne pourra parvenir aux producteurs qu'au cours des premiers mois de 1987. Dans l'intervalle, il fallait trouver des solutions qui leur permettent d'assurer leurs dépenses, il fallait donc trouver des mesures de trésorerie.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé qu'un acompte sur la prime compensatrice à la brebis soit versé aux producteurs français. Nous avons obtenu une première décision, et un acompte de 25 francs par brebis a été versé fin septembre. Un deuxième acompte de 30 francs par brebis a été décidé il y a une quinzaine de jours et sera versé à la fin de cette semaine. Un troisième acompte de 27 francs par brebis sera versé au milieu du mois de décembre. L'acompte global représente donc quelque 82 francs sur les 120 francs auxquels peuvent prétendre les producteurs à la suite de la chute des cours constatée cette année.

Bien entendu, ces mesures de trésorerie ne représentent qu'une décision ponctuelle qui facilite la trésorerie mais ne règle pas le problème de fond.

C'est la raison pour laquelle, au dernier conseil des ministres, nous avons insisté pour que le règlement mouton, qui est peu favorable à nos producteurs, puisse être réexaminé et modifié, de telle sorte qu'il apporte à ceux-ci des sécurités comparables à celles dont disposent leurs concurrents britanniques.

La commission, qui n'avait prévu d'examiner ce règlement ovin qu'à la fin de 1988, a cependant décidé de revoir celui-ci au cours des premiers mois de 1987. Dans cette attente, j'ai demandé que nous soit accordée très prochainement la « saisonnalisation » de la prime à la brebis, afin de la répartir plus équitablement en tenant compte de la situation de ceux qui vendent leurs animaux au cours de l'hiver et qui, de ce fait, subissent des coûts de production plus élevés que ceux qui se contentent d'engraisser leurs agneaux au cours de l'été.

Voilà donc, mesdames, messieurs les sénateurs, les difficultés que nous avons rencontrées à propos des différentes productions et la façon dont nous avons tenté de les surmonter afin d'éviter une évolution dangereuse du revenu agricole. Nos efforts ont été couronnés de succès puisque, ainsi que je l'ai souligné tout à l'heure, nous avons pu éviter une baisse du revenu agricole.

Je voudrais maintenant revenir de manière un peu plus précise sur le budget que je vous ai présenté et pour lequel vous avez, les uns, manifesté votre satisfaction en dépit de quelques critiques tout à fait constructives, et d'autres, formulées des critiques un peu plus systématiques.

MM. Lenglet, Sordel, Souplet et Husson ont traité de la situation et des problèmes des industries agricoles et alimentaires. Chacun se félicite aujourd'hui de la qualité de ces industries et souhaite qu'un appui leur soit apporté pour qu'elles puissent développer leurs activités et améliorer encore leurs performances tant sur le marché intérieur, qui est maintenant un marché européen, que sur les marchés extérieurs.

M. Sordel s'est inquiété, en particulier, de la diminution, pour la seconde année consécutive, des crédits de politique industrielle. S'il est vrai que le budget traduit une diminution de quelque 14 p. 100 des crédits pour la prime d'orientation agricole et le fonds d'intervention stratégique, cette réduction

est néanmoins nettement inférieure - vous l'avez noté - à celle qui affecte les industries non agricoles et non alimentaires et qui s'élève à 24 p. 100.

Si le Gouvernement, tant dans le secteur agricole que dans le secteur industriel, a diminué ses aides aux industries, c'est tout simplement parce qu'il a compensé cette perte de subventions par un certain nombre de dispositions de portée générale qui ont pour but de réduire les charges des entreprises et dont l'effet est bien supérieur à celui des subventions directes.

Savez-vous, par exemple, que la baisse de l'impôt sur les sociétés de 50 à 45 p. 100 fera gagner 190 millions de francs aux seules industries agricoles et alimentaires en 1987 ?

Savez-vous que la diminution des charges sociales des entreprises qui embauchent des jeunes représente, en année pleine, quelque 140 millions de francs ?

Savez-vous, encore, que le Gouvernement a décidé de réformer la taxe professionnelle et d'en réduire le montant au cours des prochaines années ?

En fait, si l'on totalise l'ensemble de ces aides et des crédits qui sont reconduits, on constate que c'est incontestablement un effort supplémentaire qui a été globalement réalisé au profit de nos industries agro-alimentaires.

Je veux répondre maintenant aux questions qui ont été posées notamment par MM. Souplet et Husson sur la possibilité d'une production d'éthanol d'origine végétale et sur l'utilisation que pourraient en faire les entreprises pétrolières.

Personne plus que moi, mesdames, messieurs les sénateurs, n'attache autant d'importance aux utilisations autres qu'alimentaires des produits agricoles, surtout dans le contexte d'excédent que nous connaissons aujourd'hui. La fabrication de bio-éthanol à partir de produits sucriers et de céréales est à cet égard très prometteuse. Elle peut aider à régler le problème des excédents qui apparaissent sur certaines productions. Elle permet d'alléger les mesures de freinage de la production telles que les quotas ou la coresponsabilité. Elle présente, enfin, dans le cas de l'éthanol, un avantage technique considérable puisque l'adjonction de 5 p. 100 d'éthanol à l'essence est un excellent moyen de compenser l'effet de la disparition du plomb dans l'essence qui sera obligatoire dans la Communauté économique européenne à compter du 1^{er} octobre 1989.

Encore faut-il que l'utilisation de l'éthanol, que nous voulons favoriser, se fasse dans des conditions économiques normales. Actuellement, le litre d'éthanol peut être produit industriellement à partir de céréales à un prix de 3,50 francs, alors que le litre de super, au sortir des raffineries, ne dépasse guère 1 franc.

Il se pose à l'évidence un problème de réduction du coût de l'accès à la matière première qui doit être résolu par l'instauration de restitutions analogues à celles qui existent pour l'exportation de céréales communautaires. Il ne peut y avoir - rappelons-le - de production d'éthanol sans l'obtention de ces restitutions.

La Commission s'est engagée à nous remettre avant la fin de l'année une proposition qui devrait déterminer les conditions dans lesquelles les céréales pourront bénéficier de ces restitutions. Il est vrai que l'état actuel des finances de la Communauté économique européenne ne facilite guère une telle prise de position. Soyez cependant assurés que le Gouvernement français saura faire pression sur les instances communautaires pour qu'une solution intervienne rapidement.

Il n'en reste pas moins qu'il ne faudrait pas, pour autant, que l'effort financier consenti pour abaisser le prix des céréales et les rendre utilisables pour la fabrication d'éthanol ne vienne réduire les possibilités d'exportation de nos céréales sur le marché mondial. En effet - vous le savez - nous sommes limités par une enveloppe et si des moyens importants étaient consacrés à l'abaissement du prix des céréales pour la fabrication de l'éthanol, il serait à craindre que la Commission ne nous refuse des restitutions pour un certain nombre de nos exportations de céréales sur les marchés mondiaux.

La question de l'équarrissage a été soulevée notamment par M. Herment. Vous savez, monsieur le sénateur, que j'ai confié à M. Carnis, haut fonctionnaire de mon ministère, la mission d'animer une commission interministérielle d'experts, qui a entendu les professionnels du secteur, et de faire au Gouvernement des propositions de réorganisation de cette activité ou plutôt des conditions dans lesquelles elle s'exerce.

Je ne traiterai pas au fond ce débat, car cette commission ne s'est pas encore prononcée - elle doit le faire à la fin du mois - et que les solutions qu'elle est susceptible de me proposer sont, en fait, alternatives.

Cela dit, je tiens à deux idées simples, dont la réforme projetée devra s'inspirer : premièrement, les activités d'équarrissage ont à maints égards le caractère d'un service public, ce qui implique avant tout régularité et continuité ; deuxièmement, la refonte éventuelle de la loi de 1975 ne devra en aucun cas se traduire par des charges supplémentaires pour les éleveurs.

Bon nombre de sénateurs se sont inquiétés de notre politique de structures et de développement rural. Je voudrais les rassurer : la politique des structures fait partie de celles qui préparent l'avenir, et nous n'avons pas l'intention de négliger cet aspect important de notre politique agricole, pas plus que nous ne souhaitons abandonner à d'autres le soin de favoriser le développement rural.

MM. Sordel, du Luart, Daunay et Cluzel m'ont tout d'abord interrogé sur l'installation. M. du Luart m'a également interrogé sur les actions d'aménagement foncier, MM. Arreckx et Hugo sur les zones défavorisées, MM. Hugo et Tardy sur les programmes intégrés méditerranéens et les contrats de plan, enfin, M. Haenel sur le développement rural et la réunion prochaine du comité interministériel pour le développement rural, que je présiderai dans quelques jours.

Malgré des contraintes démographiques et économiques accrues, l'installation constitue l'une des priorités absolues des pouvoirs publics. L'intervention de l'Etat en faveur de la transmission des exploitations agricoles doit rester centrée autour d'un dispositif essentiel comprenant la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs et les prêts bonifiés, dispositif que nous voulons améliorer.

Parmi les récentes mesures prises, celles qui sont relatives à la baisse des prêts bonifiés, intervenue le 1^{er} juillet 1986, ou à la restructuration de la production laitière marquent un effort considérable en faveur des jeunes. Par ailleurs, 35 millions de francs ont été consacrés par le collectif de l'été dernier à la mise en œuvre des procédures nouvelles d'installation progressive. La loi de modernisation traduira également la volonté du Gouvernement d'œuvrer en faveur du renouvellement des générations en agriculture.

Notre objectif n'est pas seulement d'assurer par les aides un maximum d'installations nous avons aussi la volonté d'améliorer les conditions financières qui permettent la création d'exploitations viables et compétitives et d'atteindre un optimum compte tenu des perspectives démographiques et du contexte économique.

Dans cette appréciation au cas par cas du projet économique du jeune agriculteur, les instances départementales pourraient recevoir une plus grande marge de manœuvre. Des réglementations nationales, souvent maladroites dans leur application concrète, pourraient être assouplies.

En attendant, j'estime nécessaire que soient apportées dès à présent les solutions les plus adaptées aux situations qui justifieraient l'application plus souple des normes de surface actuellement en vigueur. Je réponds ainsi aux préoccupations qui ont été exprimées par M. Sordel. J'ai d'ailleurs d'ores et déjà donné aux préfets des instructions pour que l'exigence de la surface maximale pendant dix ans puisse être appréciée au regard des nouvelles surfaces minimales d'installation définies dans le cadre des schémas directeurs départementaux des structures.

J'entends, dans l'immédiat, adopter des mesures d'assouplissement analogues pour l'application du seuil des 80 hectares pour l'obtention de la dotation au jeune agriculteur, dans la mesure où ce seuil pourrait se révéler sans rapport avec le contexte particulier du projet et l'évolution générale des structures du département. Bien entendu, la loi de modernisation envisagera les dispositions nouvelles qui sont de nature à répondre à la politique que je viens de rappeler.

En ce qui concerne l'action foncière, monsieur du Luart, notamment celle qui concerne les S.A.F.E.R. et les O.G.A.F., l'effort en faveur de l'installation démontre combien je suis attaché à une politique active d'aménagement foncier, d'amélioration des structures d'exploitation.

Cette politique doit se situer dans une action ambitieuse d'aménagement du territoire, élément clé du développement rural auquel nous sommes attachés. Cela signifie que ces

actions doivent être adaptées aux conditions locales, qu'elles doivent utiliser tous les moyens réglementaires mis en place aujourd'hui et promouvoir des modèles de production capables d'assurer le revenu des exploitants, notamment des systèmes plus extensifs dans certaines régions agricoles défavorisées.

La politique de l'installation ne sera plus tellement liée à la surface déterminée dans les différentes régions agricoles, mais beaucoup plus à un projet permettant de développer des exploitations rentables, capables de faire vivre normalement une famille.

Ainsi qu'un certain nombre d'entre vous l'ont noté tout à l'heure, notre effort budgétaire ne se relâche pas en ce qui concerne l'hydraulique.

Il en est de même pour les S.A.F.E.R. dans la mesure où, la situation du marché foncier étant tout à fait différente de ce qu'elle était dans le passé, les moyens nécessaires à une bonne activité de ces organismes sont incontestablement moins importants aujourd'hui. Toutefois, je le précise, les S.A.F.E.R. situées dans des régions défavorisées bénéficieront d'aides supplémentaires leur permettant de faire face à l'exercice plus difficile de leur mission.

Il a été fait allusion à la politique de l'aménagement du territoire. J'indique, à ce sujet, que la prochaine loi de modernisation agro-alimentaire et de développement rural traduira de façon très claire les missions plus étendues que les S.A.F.E.R. pourraient être appelées à exercer dans ce domaine en relation avec les collectivités locales responsables des actions d'aménagement.

En ce qui concerne les O.G.A.F., la dotation a été calculée de façon à satisfaire les engagements pris au titre des contrats de plan.

Quant à la dotation aux jeunes agriculteurs, si elle a été réduite de façon substantielle, c'est - vous l'avez noté - pour tenir compte à la fois des remboursements du F.E.O.G.A. et de la diminution du nombre des installations.

Quant aux zones défavorisées et aux zones de montagne, comme l'a souligné à juste titre M. Arreckx, le Gouvernement a tenu à marquer, dès le projet de budget pour 1987, la place essentielle qu'elles occupaient. Les indemnités compensatrices seront revalorisées de façon très importante puisque leurs montants moyens seront relevés de 11 p. 100 grâce à une augmentation de l'inscription budgétaire de 25 p. 100. De même a été prévu un soutien spécifique en faveur des zones sèches pour lesquelles sera relevé de 15 à 40 U.G.B. - unité de gros bétail - le plafond correspondant au troupeau ovin...

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. C'est très positif !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. ... de telle sorte que celui-ci puisse bénéficier de compléments de primes dans ces zones sèches.

Ce sont donc près de 200 millions de francs supplémentaires par rapport à 1986 qui viendront ainsi à l'appui de la politique menée en faveur des agriculteurs des zones de montagne et des zones défavorisées.

Quant à notre politique des zones défavorisées, elle nécessite une remise à jour, à commencer par son extension, que nous avons réclamée à Bruxelles.

La décision - vous l'avez rappelé, monsieur le sénateur - d'élargir la Communauté à la péninsule Ibérique et la proposition communautaire concernant les P.I.M. renforcent le caractère prioritaire des objectifs retenus par les régions dans leur contrat de plan avec l'Etat, portant principalement sur le développement de l'emploi et des activités productives.

Chacun sait ici qu'une enveloppe de quelque 4 milliards d'ECU sur cinq ans a été décidée par la Communauté pour permettre aux régions qui seront affectées par l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal de se préparer à cette concurrence nouvelle et que, sur ces 4 milliards d'ECU, 2 milliards ont été immédiatement affectés à la Grèce alors que les 2 autres milliards sont à répartir entre l'Italie et la France, en fonction des programmes qui seront présentés.

Nous avons pu, après les concertations d'usage au niveau des régions méditerranéennes concernées par ces P.I.M., présenter un programme à Bruxelles. Il n'a pas encore reçu sa sanction tout simplement parce que nos collègues italiens, en retard sur la procédure de présentation de ces programmes intégrés méditerranéens, n'ont pas été en état de faire valoir

devant la Commission le volume global des moyens qui leur seraient nécessaires pour les mettre en œuvre sur leur propre territoire.

De ce fait, la Commission tarde à prendre une décision. Nous ne pouvons attendre le bon vouloir de nos collègues italiens pour mettre en œuvre ces programmes intégrés méditerranéens. C'est la raison pour laquelle nous avons insisté auprès de la Commission afin qu'elle prenne une décision dans les plus brefs délais, dans la mesure où nos programmes sont prêts et peuvent rapidement être mis en œuvre.

M. Michel Moreigne. Et les oliviers ?

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. La politique des structures, les aménagements fonciers, les équipements agricoles et ruraux, la politique de la montagne, les zones défavorisées, le rattrapage des régions exposées au risque d'élargissement constituent les composantes de la politique de l'aménagement et du développement rural que j'entends mener. Les axes de cette politique feront l'objet d'un examen interministériel au cours de la réunion du comité interministériel d'aménagement rural qui doit avoir lieu le 27 novembre prochain. En effet, il n'y aura pas d'agriculture vivante sans un tissu rural vivant, lequel ne peut se concevoir sans une agriculture active.

La politique de développement rural repose aussi sur une approche globale que le Gouvernement entend proposer aux acteurs locaux, au premier rang desquels figurent les élus, qui ont un rôle tout à fait nécessaire à jouer.

Le Premier ministre a demandé au ministre de l'agriculture de veiller à ce que cette démarche soit poursuivie. Une réunion interministérielle s'est déjà tenue sur ce thème.

Il faut souligner encore, comme l'a fait M. Haenel dans son exposé, la part des communes, des départements et des régions dans le développement rural. Les collectivités locales doivent savoir qu'elles trouveront auprès du ministre de l'agriculture un appui permanent dans ce domaine.

Ces collectivités attachent une importance toute particulière à la poursuite du financement des équipements essentiels, notamment par les effets induits sur les activités qui ont de plus en plus besoin d'un environnement au service du meilleur niveau.

Je me félicite de l'accord intervenu sur le relèvement de un centime de la taxe qui alimente le fonds national pour le développement des adductions d'eau. Il n'en reste pas moins que les crédits destinés aux équipements collectifs ont été critiqués par un certain nombre de sénateurs de l'opposition. A cet égard, si nos crédits sont à la hauteur d'un volume global de travaux possibles, je puis affirmer ici que des décisions unilatérales, semblables à celles qu'avaient prises les gouvernements précédents durant plusieurs années consécutives, de réduction de 25 p. 100 des crédits décidés par le Parlement ne seront pas le fait de notre Gouvernement, qui maintiendra en totalité les enveloppes que vous aurez décidées. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

J'en viens maintenant aux questions relatives à l'enseignement agricole, qui concerne l'avenir de notre agriculture dans la mesure où nous devons, désormais, inviter les jeunes qui se destinent au métier d'agriculteur ou aux professions annexes à développer leur formation afin de faire face à des conditions de travail qui deviennent de plus en plus difficiles.

Ce souci d'amélioration de l'enseignement agricole a été partagé par bon nombre de sénateurs, parmi lesquels M. Vecten, alors que MM. Tardy et Delfau se sont inquiétés de l'évolution des crédits de recherche.

Je tiens à préciser que les moyens budgétaires affectés à la recherche agricole et alimentaire progressent de manière significative lorsque l'on regroupe l'ensemble des crédits de mon ministère et ceux du ministère de la recherche. Il ne faut pas oublier non plus que cet effort de financement est accompagné d'une participation comparable des entreprises, d'autant plus efficace que j'ai toujours constaté que les liens étaient assez étroits entre les entreprises de l'agro-alimentaire et les laboratoires de recherche de nos universités.

M. Vecten a regretté la baisse des crédits en faveur des stages dispensés au profit des activités agricoles. Plus généralement, M. Rigou a déploré l'insuffisance des moyens affectés au fonctionnement des stages de préparation à l'installation. Je rappelle que l'essentiel des crédits de formation

professionnelle dont relèvent les actions de préparation à l'installation et à la modernisation des exploitations sont de la compétence des conseils régionaux.

En revanche, certains crédits, dont ceux en faveur des femmes d'agriculteur relèvent effectivement d'un programme national. Malgré une diminution de 10 p. 100 en 1987 du montant de ce programme, ce dernier permettra de répondre à l'ensemble des demandes de formation en faveur des agricultrices.

Par ailleurs, un certain nombre de sénateurs m'ont indiqué leur satisfaction en constatant l'ajustement des crédits destinés aux bourses de l'enseignement agricole ; ces derniers connaissent une augmentation de 37 p. 100, ce qui permet ainsi de rétablir l'équilibre entre l'enseignement général et l'enseignement agricole à cet égard.

Nombre de sénateurs se sont également félicités du fait que nous ayons augmenté de 7,2 p. 100 l'ensemble des crédits destinés à l'enseignement agricole, ce taux étant de 11,4 p. 100 au profit de l'enseignement privé.

Chacun connaît l'intérêt que je porte à la mission de l'enseignement agricole à laquelle participent les établissements tant publics que privés. S'agissant de ces derniers, la loi du 31 décembre 1984 a été votée sans rencontrer d'opposition. Il reste maintenant à faire l'essentiel, c'est-à-dire à la mettre en application sur les plans réglementaire et budgétaire. Je rappelle qu'aucun texte d'application de cette loi n'avait été élaboré lorsque j'ai pris mes fonctions. J'ai donc demandé à mes services de diligenter la préparation des décrets correspondants.

Les organismes fédérateurs et les syndicats de personnel enseignant ont été sollicités afin de présenter des propositions précises et chiffrées pour la rédaction des cinq décrets concernant l'enseignement technique agricole. L'examen de ces propositions fera l'objet de la plus large concertation, en accord avec les départements ministériels intéressés. Dans ces conditions, la publication des cinq décrets pourrait intervenir au cours de l'année 1987.

D'ores et déjà, je rappelle que le décret relatif à l'enseignement supérieur agricole privé, après les concertations nécessaires, vient d'être publié : sa mise en œuvre juridique et financière est effective depuis la présente rentrée scolaire.

Le financement de l'enseignement technique privé n'avait pas fait l'objet, en 1985, d'une dotation budgétaire suffisante : pour les établissements à temps plein, seules étaient prises en compte les charges salariales des enseignants, à l'exclusion des subventions de fonctionnement.

Pour l'enseignement à rythme approprié, dont relèvent notamment les maisons familiales, ce minimum même n'était pas atteint, puisque les charges salariales du personnel enseignant n'étaient subventionnées qu'à hauteur de 80 p. 100, laissant des dépenses importantes à la charge des familles. Il faut tout de même ajouter qu'une subvention compensatrice était prévue, de telle sorte qu'aucun établissement ne voit ses subventions diminuer par rapport à la situation antérieure.

La loi de finances initiale pour 1986 ne permettrait même pas d'assurer le maintien de ces niveaux de financement. Aussi le Gouvernement a-t-il proposé, lors du collectif du printemps 1986, l'inscription de 60 millions de francs supplémentaires pour garantir ce nécessaire équilibre et compenser les insuffisances budgétaires plus criantes. Cet effort est porté à 91 millions de francs dans le projet de budget pour 1987, afin de tenir compte des ouvertures de classes intervenues aux rentrées de 1985 et 1986.

Cette dotation supplémentaire importante ne permet pourtant pas d'apporter l'aide que les familles attendent de la mise en application de la loi sur l'enseignement agricole privé. Monsieur Vecten, tout comme M. du Luart, vous rappelez avec pertinence ce matin, en rapportant les conclusions de la commission des affaires culturelles, qu'on enregistrait une certaine insuffisance des crédits en même temps qu'on notait l'impatience des responsables de l'enseignement privé à obtenir ce qu'ils estiment être leur dû.

Tout d'abord, le Gouvernement a été saisi par M. d'Ornano, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, d'une proposition d'inscription de 24 millions de francs supplémentaires sur le même chapitre du budget de 1987 ; cette proposition a été adoptée.

En outre, j'ai le plaisir de vous annoncer, au nom du Gouvernement, sur décision du Premier ministre, des mesures nouvelles et substantielles dont je vous donne la primeur :

50 millions de francs supplémentaires seront à la disposition de l'enseignement agricole privé pour 1987. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Très bien !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Ce sont donc, au total, 74 millions de francs qui pourraient être consacrés, en 1987, à l'enseignement agricole privé en plus de la dotation prévue au projet de budget qui vous est soumis. Ces crédits devraient permettre l'amélioration de la prise en charge des salaires des enseignants pour les établissements qui n'en bénéficient pas encore, c'est-à-dire des maisons familiales.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Très bien !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Ils devraient permettre également la mise en place, dans le cadre du régime définitif d'application de la loi, de subventions de fonctionnement, pour tout élève des établissements à temps plein. (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Les modalités de mise en œuvre de ces décisions devraient être logiquement arrêtées dans les décrets d'application de la loi. Ainsi le Gouvernement marque-t-il, par des mesures concrètes et substantielles, sa volonté d'assurer pleinement la mise en œuvre de son programme en faveur des libertés dans lesquelles l'enseignement agricole trouve, enfin, sa juste place.

Un mot des forêts, notamment de la forêt méditerranéenne. M. Arreckx a retracé le drame que constituent les incendies. Comme il l'a rappelé, ils ont certes pour origine des imprudences, mais aussi - hélas ! - peut-être des actes de malveillance. Dans ce dernier cas, il est particulièrement difficile d'intervenir à temps alors que, pour les incendies dus à des imprudences, l'Office national des forêts, qui a la responsabilité de la prévention des incendies dans les régions méditerranéennes, dispose de moyens rapides et adaptés qui permettent d'éteindre les feux avant qu'ils ne prennent des proportions dramatiques et plus difficilement maîtrisables.

Les très graves événements de 1986 exigent que l'Etat et les collectivités locales définissent, pour enrayer ce fléau, une politique encore plus cohérente, plus coordonnée, qui associe la prévention, la prévision et la lutte. C'est la volonté du Premier ministre. Aussi, très prochainement, le comité interministériel va définir ce qu'est le conservatoire de la forêt méditerranéenne, son domaine et les modalités de son intervention, ainsi que ses moyens d'action. La politique de prévention actuellement conduite dans mon département ministériel, je le rappelle, met en œuvre des moyens importants. Certes, le dispositif doit avoir ses défauts. Les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur de nos espérances, il faut bien l'admettre.

L'Etat accroîtra son effort financier de façon significative. Des moyens supplémentaires seront mis en œuvre au terme de contrats qui pourraient être passés entre l'Etat et les départements, en y associant les régions. Ces contrats préciseront les parts respectives supportées par l'Etat, le département et éventuellement la région. Ils définiront aussi les programmes et les priorités géographiques. Ainsi les différentes actions mises en œuvre actuellement seront-elles considérablement amplifiées et mieux coordonnées.

Monsieur Arreckx, il est question non pas de nationaliser les forêts, bien sûr, mais simplement de rechercher la voie et les moyens pour accroître les actions de prévention afin d'éviter les catastrophes que nous avons connues au cours de cet été.

Il reste une question qui m'a été posée par M. Souplet sur les crédits pour l'élevage, les chevaux et l'équitation. Comme vous l'avez souligné, monsieur le sénateur Souplet, les crédits pour l'équitation de loisir ont subi des diminutions, à partir de 1982, de l'ordre de 20 p. 100 sur quatre ans, alors que le nombre de cavaliers et de chevaux de loisir progressait de 30 p. 100 pendant la même période. Le budget de 1986 des sociétés de course et du fonds commun avait été établi sur l'hypothèse d'une diminution de 3 p. 100 des enjeux. Grâce au redressement opéré cette année, l'évolution des enjeux, en 1986, devrait être positive d'un point et demi environ.

Un tel redressement va permettre de verser des primes aux éleveurs de chevaux de course à des taux supérieurs aux taux en vigueur. Il va également se traduire, pour 1986, par une

augmentation des recettes du fonds national des haras de 28 millions de francs. Dans l'immédiat, ce supplément est nécessaire pour honorer diverses subventions destinées à l'élevage et à l'équitation de loisir. Il devrait aussi générer des recettes supplémentaires pour le fonds national des haras en 1987. Ces ajustements en hausse interviennent par arrêté de mon collègue des finances.

En ce qui concerne la viande de cheval et les problèmes que posent les importations en provenance des Etats-Unis et de Pologne, la seule réaction possible pour nos propres producteurs est, vous le savez, de remettre en vigueur l'accord interprofessionnel qui obligeait les importateurs à s'approvisionner, pour un certain pourcentage, sur le marché national en contrepartie des importations qu'ils réalisaient. Cet accord interprofessionnel a été unilatéralement rompu par les importateurs. Je cherche aujourd'hui à rassembler les familles professionnelles pour remettre à l'honneur cet accord interprofessionnel, afin de sauver notre élevage de chevaux de boucherie et de redonner ainsi à certaines régions la possibilité de développer une production qui est insuffisante pour notre propre consommation, puisque, bon an mal an, notre déficit en ce domaine représente quelque 750 millions de francs.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je crois avoir répondu, dans un propos peut-être un peu long, à l'essentiel des questions que vous m'avez posées. Elles étaient nombreuses et pertinentes ; elles appelaient donc des réponses précises que je me suis efforcé de vous apporter.

Le budget qui vous est présenté, je vous le rappelle, dans un contexte particulièrement difficile, répond incontestablement aux grandes orientations que nous voulons prendre en matière de politique agricole. Il vient conforter ces orientations et leur donne les moyens nécessaires à l'exécution des priorités que nous avons définies. C'est la raison pour laquelle je vous engage vivement à l'adopter. Ce faisant, vous contribuerez à accorder à ce secteur agricole, si important pour notre activité économique, les moyens nécessaires non seulement pour assurer son développement dans le cadre communautaire, mais aussi pour répondre à une ambition qui dépasse les frontières mêmes de la Communauté. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'agriculture et figurant aux états B et C, ainsi que l'article 66 A.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III : plus 49 109 670 francs. »

Sur ces crédits, la parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. J'interviens maintenant pour montrer l'insuffisance de mesures concrètes en faveur du développement de la forêt méditerranéenne.

Si l'article 40 n'existait pas, j'aurais déposé un amendement. Sachant que cette démarche est inutile, je préfère m'exprimer autrement.

A la fin du mois d'avril dernier, je vous ai interpellé, monsieur le ministre, ainsi que plusieurs autres ministres, y compris le premier d'entre eux, en vous disant ceci : « Si vous ne prenez pas des mesures immédiates, la forêt va encore flamber ! » Hélas ! J'ai eu raison : vous ne les avez pas prises et 55 000 hectares ont été détruits au cours de l'été.

Une nouvelle fois, à l'occasion de ce budget, si vous ne prenez pas les mesures que j'avais proposées, je peux déjà vous l'annoncer, ça flambera encore l'été prochain !

Déclarations, visites éclair de M. Pasqua cet été, du ministre de l'environnement, opération symbole de la Toussaint dernière, tout cela est sans doute très médiatique, mais n'a que la valeur d'un emplâtre sur une jambe de bois ; la forêt continuera de brûler.

Pour sauver nos forêts méridionales, lutte et prévention doivent être conjuguées et je vais en donner quelques détails.

La politique forestière doit devenir la base de la prévention. La politique mise en œuvre depuis des décennies repose trop sur la fatalité et la lutte contre les incendies, à croire qu'il est écrit quelque part que c'est la vocation de ces forêts

d'être brûlées. Il faut donc s'attaquer aux vrais problèmes et prendre des mesures réalistes et efficaces. Les forêts ne poussent pas toutes seules ; elles ont besoin du travail et des connaissances des hommes. Il faut, par conséquent, conduire une sylviculture adaptée et originale, qui prenne en compte les diverses particularités, notamment en ce qui concerne la protection et la restauration.

Ma proposition est de reboiser et d'entretenir au rythme de 40 000 hectares par an. Pourquoi 40 000 hectares ? Tout simplement à partir des chiffres des services de l'O.N.F. - Office national des forêts - c'est-à-dire ceux du ministère de l'agriculture, qui annoncent que 1 200 000 hectares sont disponibles pour être reboisés et sont répartis ainsi : Provence - Alpes - Côte d'Azur : 350 000 hectares ; Corse : 250 000 hectares ; Languedoc-Roussillon : 600 000 hectares. Soit 1 200 000 hectares au total.

Ainsi, ce plan minimal mettrait trente ans pour commencer à regagner ce qui jamais n'aurait dû être perdu. Selon vos propres services, voici comment se chiffrent les besoins :

Plantation, pistes et compartimentage : 3 600 kilomètres à 70 000 francs le kilomètre, soit 25 200 000 francs ; citernes, retenues et points d'eau : 800 points d'eau, soit 42 000 000 de francs ; plantations : 480 000 000 de francs. Soit un total de 547 300 000 francs. Entretien et débroussaillage : 40 000 hectares par an à 5 000 francs l'hectare : 200 000 000 de francs ; expérience d'irrigation sur 1 000 hectares, puisqu'il est prouvé que cela est efficace : 10 000 000 de francs. Total : 757 200 000 francs.

Il dépend de vous, monsieur le ministre, de prendre de telles mesures en déposant un amendement ; vous en avez le pouvoir. On pourrait inscrire dans le budget seulement 3,5 millions de francs, qui joueraient un rôle d'entraînement. Pour le reste, des crédits pourraient être pris sur les ressources de la C.E.E., des conseils régionaux, des conseils généraux, voire des communes et des particuliers.

Voilà quelles sont mes propositions. Je souhaite que vous en fassiez un amendement, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Paul Girod. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Paul Girod.

M. Paul Girod. Je dirai simplement à M. le ministre que je vais voter son budget non pas tellement en fonction des réponses fort détaillées qu'il a données, car nous ne doutons pas de sa connaissance des dossiers et de ses qualités de gestionnaire et nous pouvions prévoir la qualité des réponses qu'il allait apporter aux différentes interrogations formulées par nos collègues, mais parce qu'il a pris le dossier agricole en fonction des trois grandes directions qui sont les bonnes, même si pour l'instant les orientations se manifestent encore de manière modeste : la première direction consiste à s'attaquer à la réalité de la diminution des prix de revient ; la deuxième consiste à préparer l'avenir, et la troisième consiste à prendre conscience du fait qu'il n'y a pas de débouchés durables pour notre agriculture exclusivement par les débouchés alimentaires.

Il a pris conscience de la nécessité de défendre le présent grâce à la gestion et aux négociations qu'il mène avec nos partenaires de Bruxelles sur l'immédiat de la politique agricole.

Il a pris conscience de l'avenir à travers les annonces qu'il a faites sur la formation.

Mais il l'a fait également au moyen d'autres démarches en rapport avec la nécessité de l'investissement, lequel ne sera possible que dans la mesure où il y aura une claire prise de conscience de la réalité des rapports entre l'Etat et les entreprises agricoles dans le cadre de la fiscalité.

Sur ce point, monsieur le ministre, il y a lieu de poursuivre la réflexion sur la réalité du bilan d'une entreprise agricole, bilan formé d'immobilisations réelles, même si celles-ci ne sont pas comptables au sens de la comptabilité courante car il suffit de démanteler ce que l'on appelle les stocks dans une entreprise pour avoir détruit ce qui est une immobilisation et un « fonds de commerce » à long terme de la même entreprise agricole.

Actuellement, la comptabilité ne cerne pas de façon claire ce qu'est la réalité de cette entreprise agricole. Je pense que vous aurez l'occasion d'en discuter avec votre collègue le ministre de l'économie et des finances.

Reste la réalité globale de l'agriculture. Vous nous avez, à plusieurs reprises, parlé de la future loi d'orientation agricole. Je vous connais trop pour croire que vous n'êtes pas conscient de ce que la France comporte beaucoup de terres cultivables disponibles par habitant qui rendent notre agriculture, structurellement et à terme, exportatrice dans des proportions telles que la politique agricole commune ne pourra prendre en compte cette dimension. En fait, au moment de la négociation du traité de Rome, il a fallu prendre en compte la respectabilité politique de certains pays d'Europe face à leur acceptation de prise en charge de certains excédents français. Cela ne pourra pas durer éternellement.

Vous aurez donc à envisager, dans cette loi d'orientation, une diminution drastique des prix de revient, et cela par d'autres méthodes que celles que vous employez aujourd'hui - elles sont indispensables et c'est une des raisons pour lesquelles je voterai votre budget - mais aussi une adaptation de toute l'agriculture à des débouchés pour lesquels elle devra accepter de consentir un certain nombre de baisses sur ses prix de vente, qui ne pourront pas être acceptés autrement que par une baisse des prix de revient, et demander à l'ensemble de la nation de l'aider à faire face à cette dysharmonie vis-à-vis de sa clientèle solvable.

Ce n'est pas un problème mince, cela fait à peu près un siècle que la France se bouche les yeux devant la réalité de ce problème et, si l'on fait la liste des crises agricoles françaises, on retrouve à chaque fois la mise en contact de son agriculture avec le marché international à un moment où les protections que nous avions l'habitude de prendre ne jouaient plus.

C'est toute l'Europe aujourd'hui qui est confrontée au même problème. Elle en fait porter la responsabilité à la France et l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun ne fait qu'aggraver la situation.

Si nous continuons à masquer à l'agriculture comme à l'ensemble du pays la réalité de ce problème dramatique, vous n'aurez, monsieur le ministre, à gérer que des rustines sur une chambre à air en train d'exploser.

La loi d'orientation à laquelle vous songez devra prendre en compte cette dimension. Vous êtes un homme d'expérience, un homme de résolution, vous nous avez fait la preuve, il y a quelques minutes, que vous saviez saisir les dossiers dans tous leurs détails. Je suis sûr que vous serez capable aussi de prendre la dimension globale du problème agricole et de nous présenter une loi d'orientation qui le prendra en compte. C'est la tâche des deux ou trois années qui viennent, tâche difficile, exaltante mais redoutable car il s'agira de mettre l'agriculture et le pays en face de la seule richesse naturelle que nous ayons, l'étendue de notre territoire agricole, et en même temps, devant les risques que cela comporte, c'est-à-dire la mise en contact avec un marché international dont vous savez mieux que personne à quel point il est vicié. *(Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, et sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Je donne acte aux groupes socialiste et communiste de leur vote hostile.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV : moins 170 902 091 francs ».

Sur ces crédits, la parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. J'avais souhaité connaître l'opinion de M. le ministre sur ce qui aurait pu être un amendement. Je reviens donc à la charge.

Je tiens à souligner l'insuffisance des crédits. Par ailleurs, j'insiste sur la nécessité d'en finir avec les quelques phrases que l'on entend tous les ans à l'issue d'une visite officielle, en hélicoptère la plupart du temps, après un incendie.

L'essentiel n'est jamais fait ; l'annonce d'un conservatoire de la forêt n'est pas du tout efficace.

Voici la cause principale des incendies : « L'espace méditerranéen n'étant plus habité, il y a des risques de plus en plus grands au niveau des incendies et autres calamités de ce genre. » Savez-vous qui a prononcé cette phrase, monsieur le ministre ? C'est votre successeur à la présidence de la

F.N.S.E.A. qui a fait cette déclaration voilà deux semaines. Je la fais mienne, et depuis longtemps d'ailleurs, car j'avais tenu le même propos, non seulement en juin dernier à l'occasion de la discussion d'une question orale, mais aussi en 1984, et en 1985, comme je l'avais déjà dit pour la première fois en 1979.

Vous ne prenez pas le bon chemin aujourd'hui avec votre budget : je renouvelle les propositions que j'ai faites tout à l'heure et je souhaite que vous les preniez en compte. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment de voter le titre IV consacré à la valorisation de notre production agricole, je souhaite, par une brève intervention, appeler votre attention sur le fonctionnement de certaines agences de bassin et sur ses conséquences pour cette valorisation.

Ces agences ont été créées dans les années 1960 pour permettre une meilleure gestion de l'eau qui devenait un bien rare et pour faciliter son utilisation, aussi bien par les particuliers que par les producteurs, notamment les agriculteurs, mais essentiellement pour contrôler et améliorer la qualité de l'eau.

A ce jour, nous pouvons estimer que les agences financières de bassin ont bien rempli leur mission et se sont acquittées de leur tâche avec une technicité toute particulière.

Néanmoins, je veux vous interroger sur l'efficacité de certaines d'entre elles. Lorsque j'observe que l'agence financière de bassin Rhône-Méditerranée-Corse, depuis sa création en 1967, c'est-à-dire en dix-neuf ans, a connu un accroissement de ses frais de personnel d'environ 1 000 p. 100, vous comprendrez que l'écu que je suis, mais aussi les agriculteurs et l'ensemble des utilisateurs de l'eau dans notre région, s'émeuvent quelque peu de cette croissance plus qu'exponentielle, de cette explosion des dépenses d'un organisme dont, au demeurant, nous ne contestons pas l'existence.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser si vous vous êtes livré à une étude comparative des services rendus aux agriculteurs par les agences de bassin par rapport au coût qu'elles représentent par la voie des taxes qu'elles prélèvent pour l'ensemble des départements et des régions concernés ?

Il est indispensable que votre département ministériel se penche sur ce dossier et procède à une analyse très scrupuleuse des activités des agences financières de bassin en matière agricole.

Trop éloignées des préoccupations du monde agricole, parfois trop technocratiques, certainement d'un coût de gestion trop lourd, les agences financières de bassin doivent connaître une réorientation de leur tâche pour mieux servir encore les agriculteurs ; et j'attire spécialement votre attention sur la situation, à cet égard, dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence où la maîtrise de l'eau revêt, vous le savez, une importance toute particulière.

Vous êtes le ministre de tutelle des agriculteurs ; même si vous n'êtes pas celui des agences de bassin, c'est à vous d'intervenir pour aménager les taxes de bassin sur les irrigations agricoles. Elles sont insupportables, injustement réparties et incohérentes.

Insupportables : au niveau où l'on poursuit le recouvrement de ces taxes, les agriculteurs du Midi qui irriguent par gravité, et qui voient leurs revenus s'effondrer pour les moutons, les fruits et le foin, ne peuvent plus payer ces taxes.

Injustes : en effet, d'autres producteurs d'autres régions et pour d'autres cultures en sont dispensés, en Corse et en Camargue, par exemple.

Incohérentes : vous essayez avec difficulté d'indemniser les agriculteurs victimes de la sécheresse et vous allez leur demander des taxes sur des irrigations qui entretiennent la nappe phréatique du Midi !

Quand ils auront cessé leur exploitation, l'agence de bassin nous préparera sans doute un grand projet en vue de réalimenter la nappe ou d'aller chercher l'eau en Durance pour les villes, et les puits qui seront taris, avec une belle progression, sans doute, de ses frais d'étude et de fonctionnement. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. de Catuëlan.

M. Louis de Catuëlan. Je figurais parmi les quarante orateurs inscrits, mais la longueur de l'intervention de certains et la sévérité du président de séance dont la montre devait folâtrer un peu m'ont empêché de parler. *(Sourires.)*

Je voulais attirer l'attention de M. le ministre sur quelques points. Je ne l'ai pas suivi complètement quand il a minimisé la perte des marchés céréaliers parce que, dans la région parisienne, c'est à 25 p. 100 en francs constants que nous estimons la perte de revenu due à une baisse de la quantité de la récolte et aux effets de la conjoncture.

M. le ministre nous a parlé des taxes ; je ne veux pas y revenir.

Nous sommes très sensibles aux problèmes des éleveurs de bétail. Dans la région parisienne, nous en sommes particulièrement conscients puisque, par le jeu des péréquations, nous participons largement et de bon cœur aux mesures de solidarité. Ce n'est peut-être pas vrai pour l'A.N.D.A. puisque nous percevons seulement 8 p. 100 des sommes que nous versons. Peut-être, de ce côté, la solidarité pourrait-elle être un peu aménagée.

Je n'évoquerai pas non plus les problèmes particuliers de la région de Mantes. Nous pratiquons chez nous une agriculture régionale de pointe, quelque peu jalousée, mais celle-ci « tringue » aussi très durement.

Je ne parlerai pas des aléas des expropriations et autres joûissances propres à la région parisienne. Nous sommes loin de l'opulence complaisamment étalée.

Monsieur le ministre, à ce jour, en Ile-de-France, 400 agriculteurs ne sont plus assurés. A vous, je n'ai pas besoin de dire pourquoi. Un de mes voisins était menacé de voir son tracteur vendu aux enchères samedi prochain par un organisme chargé précisément de sa protection, pour non-paiement de ses cotisations.

Vous dire qu'il y a des mesures à prendre est superfétatoire et je suis persuadé que vous les avez envisagées, mais le temps presse.

S'agissant des jeunes, je suis très satisfait de la suppression du seuil de quatre-vingts hectares, qui était parfaitement technocratique et inadapté au travail des agriculteurs !

J'en viens à l'aménagement rural, sujet que j'ai évoqué dimanche dernier auprès de votre collègue de l'environnement sous différents aspects, et il y en a beaucoup !

Une grande prudence mais aussi une réflexion approfondie devront y être consacrées, mais ces problèmes ne pourront être abordés qu'avec des hommes de terrain, de bon sens. Vous avez compris qu'il s'agit là de l'aménagement rural.

N'ai-je pas lu, l'autre jour, dans une revue réputée sérieuse, qu'un auteur traitant du problème rural estimait l'occupation démographique de ces zones à 27 p. 100, dont un pourcentage très faible d'agriculteurs. Il concluait son article ainsi : « Les agriculteurs ne sont plus un problème, en revanche la gestion du territoire le devient. »

En ce qui concerne le territoire, c'est vrai, je le conçois fort bien, mais sa conclusion concernant les agriculteurs est fort grave. Ce n'est pas ainsi que l'on peut aborder un tel sujet. C'est le contraire qu'il faut faire. Il faudra tenir compte de tous les ruraux, principalement de tous les agriculteurs, pour trouver des solutions. On connaît le dynamisme de ceux-ci quand ils le veulent et les possibilités foisonnent à cet égard. Alors, relevons ce défi avant qu'ils ne soient complètement découragés.

Notre Haute Assemblée comprend parmi ses membres des personnalités particulièrement compétentes et prêtes à unir leurs efforts pour cette grande réflexion d'ensemble qui aura lieu, je le souhaite, prochainement. Je souhaiterais être entendu à ce moment-là. Voilà pourquoi j'ai tenu à prendre la parole ce soir.

Solidaire de la majorité, je voterai votre budget, monsieur le ministre. Mon enthousiasme sera tempéré, mais je miserai sur votre opiniâtreté et votre force de persuasion envers certains de vos collègues qui détiennent le sésame. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Le Breton.

M. Henri Le Breton. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, beaucoup d'explications et de précisions nous ont été données concernant l'enseignement agricole, en particulier l'enseignement agricole privé. Je remercie M. le ministre d'avoir bien voulu indiquer que ce chapitre semble échapper à la rigueur budgétaire. Nous notons un alignement des bourses sur celles de l'éducation nationale, le maintien des postes d'enseignants du secteur public. Ce sont des points positifs.

Néanmoins, nous éprouvons quelques inquiétudes vis-à-vis du financement de l'enseignement agricole privé. Les crédits destinés à l'enseignement agricole privé sont en augmentation apparente de près de 11 p. 100. En fait, la progression réelle de ces crédits n'est que de 3,5 p. 100, si l'on tient compte du collectif, qui avait été lui-même jugé insuffisant.

L'enseignement agricole privé estime qu'une augmentation de 120 millions de francs est nécessaire afin, d'abord, d'assurer la prise en charge à 100 p. 100 du personnel enseignant dans les maisons familiales au lieu de 80 p. 100 actuellement ; ensuite, d'accorder une subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignement agricole dits à temps plein, sans laquelle l'équilibre budgétaire est compromis ; enfin, de permettre une augmentation des aides à l'enseignement supérieur, dont le développement nous semble aussi indispensable.

Je souhaiterais, par ailleurs, profiter de cette intervention pour évoquer deux sujets spécifiques.

S'agissant, tout d'abord, du fonds international pour le développement des adductions d'eau, je voudrais souligner combien il importait d'obtenir le relèvement de ses ressources. Le Sénat vient de voter à cet effet une augmentation de un centime par mètre cube. Si modique soit-il, par rapport au prix de vente de l'eau potable, ce réajustement, suspendu pendant dix ans, devrait nous éviter une diminution des programmes de développement de l'eau potable et de l'assainissement pour 1987.

S'agissant, ensuite, de l'électrification rurale, je dirai que le huitième inventaire de l'électrification rurale a confirmé qu'il y avait lieu de prévoir d'importants investissements annuels pour adapter les réseaux de distribution rurale au service toujours plus intense qui lui est demandé. Nous espérons que les programmes annuels du fonds d'amortissement des charges d'électrification pourront être augmentés en proportion. Ces opérations ne sont plus retracées par le budget de l'Etat, mais M. le ministre pourra certainement nous fixer les orientations prévues pour 1987.

C'est pourquoi, dans ces deux domaines, il est important, étant donné le rôle de ces deux fonds, que les aides de l'Etat soient revalorisées, afin qu'on puisse aboutir au développement des programmes en cours, qui sont une condition nécessaire à l'expansion de notre agriculture. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Machet.

M. Jacques Machet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me permets d'intervenir afin d'insister sur la force de notre outil national. En effet, la valeur ajoutée de la branche activité de l'agriculture a représenté, en 1985, 169 milliards de francs, tandis que celle des industries agro-alimentaires s'élevait à 206 milliards de francs.

La croissance soutenue de la production agricole a, en outre, permis le maintien de débouchés importants pour notre industrie, puisque, pour produire 100 francs de produits agricoles, l'agriculture dépense 43 francs de produits industriels, sans compter sa participation au développement et au maintien de nombreux emplois dans le secteur tertiaire - transports, crédit, etc.

L'excédent du commerce extérieur agro-alimentaire français s'est élevé à 34,2 milliards de francs en 1985, année qui a connu un niveau record à cet égard. Il est supérieur de 15 p. 100 à l'excédent dégagé en 1984.

Or, comme on l'a dit tout au long de cette séance, le secteur agricole subit aujourd'hui, comme l'ensemble de l'économie, une crise grave.

L'étude faite par la Mutualité sociale agricole révèle que plus de 10 000 exploitants agricoles en difficulté, soit 22 000 personnes avec leur famille, seraient exclus de l'assurance maladie, faute d'avoir les moyens d'honorer leurs cotisations. Où va-t-on ?

Ce phénomène n'est pas propre à telle ou telle région ; elles sont toutes concernées. Cependant, il frappe plus particulièrement la population des exploitants âgés de moins de trente-cinq ans.

D'une façon générale, 100 000 exploitants connaîtraient d'importantes difficultés ; ce chiffre provient d'une étude que vous devez connaître, monsieur le ministre, puisqu'elle a été réalisée par M. René Groussard, ancien directeur du C.N.S.E.A.

Ce problème d'ordre économique et social concerne également le B.A.P.S.A., qui est pour moi une grande préoccupation et à propos duquel je n'interviendrai pas de nouveau tout à l'heure.

Je terminerai, monsieur le ministre, en disant qu'il faut faire des choix et que votre tâche n'est pas facile. Cela dit, l'interrogation se fait de plus en plus pressante dans le monde agricole pour savoir quelle sera la situation de l'agriculture dans les années 1990 et suivantes et combien d'agriculteurs il y aura.

M. Paul Souffrin. Très bien !

M. Jacques Machet. Mieux que quiconque, vous connaissez la question. Aussi, je compte sur vous pour transmettre ce message à vos collègues, notamment au ministre des finances, afin de pouvoir mettre notre agriculture à sa vraie place.

Fort de ces remarques, et dans cet esprit, je voterai votre projet de budget. (MM. Minetti et Souffrin s'exclament. - Applaudissements sur les travées de l'union centriste.)

M. le président. MM. Arzel, Genton, Malé, Vecten, Machet, Daunay, Souplet, Le Cozannet, les membres du groupe de l'union centriste, MM. Pelletier et d'Andigné ont déposé un amendement, n° II-11 rectifié, ainsi rédigé :

« Etat B. - Agriculture :

« Titre IV : moins 170 902 091 francs ;

« Augmenter cette réduction de 2 000 000 de francs. »

La parole est à M. Arzel.

M. Alphonse Arzel. Le présent amendement a pour objet d'attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité de favoriser l'animation en milieu rural. A cet effet, il serait tout à fait souhaitable de majorer les crédits figurant au chapitre 43-22, article 40, destinés plus particulièrement aux foyers ruraux.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement. Elle n'est donc pas en mesure de se prononcer.

Je dirai simplement que, lors de la deuxième délibération à l'Assemblée nationale, 400 000 francs ont été dégagés pour les foyers ruraux.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le sénateur, je crois avoir compris que cet amendement a pour objet d'attirer l'attention sur les crédits consacrés aux foyers ruraux. Vous jugez insuffisant leur montant de 4 100 000 francs.

Le Gouvernement est conscient de l'intérêt de l'action menée par les foyers ruraux, en liaison étroite, d'ailleurs, avec les établissements publics et privés d'enseignement agricole, pour une action culturelle et éducative en milieu rural.

L'Assemblée nationale a voté un crédit supplémentaire de 400 000 francs au chapitre 43-22, destiné justement aux foyers ruraux. Ainsi la dotation budgétaire pour 1987 est portée à 4 500 000 francs. Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir retirer cet amendement.

M. le président. Monsieur Arzel, l'amendement est-il maintenu ?

M. Alphonse Arzel. Je ne suis pas du tout satisfait par la réponse de M. le ministre. L'augmentation des crédits de 400 000 francs ne nous paraît pas suffisante. Nous aurions souhaité que 2 millions de francs soient apportés à l'animation dans le milieu rural.

A quoi servent tous les discours qui ont été prononcés aujourd'hui, les efforts faits dans certains domaines si on oublie la nécessité d'apporter de l'animation dans notre milieu rural, sans laquelle il n'y a pas de vie dans nos communes rurales ?

Telles sont les raisons pour lesquelles je ne suis pas satisfait. Je vais cependant retirer mon amendement, en souhaitant que le collectif budgétaire, qui sera voté au cours de l'année 1987, prévoie les crédits que je demande afin que les foyers ruraux puissent remplir leur mission. (Applaudissements sur les travées de l'union centriste.)

M. le président. L'amendement n° II-11 rectifié est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

Je donne acte au groupe communiste et au groupe socialiste qu'ils votent contre.

(Ces crédits sont adoptés.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme : 104 200 000 francs. » (Adopté.)

« Crédits de paiement : 33 150 000 francs. » (Adopté.)

« Titre VI. - Autorisations de programme : 1 245 800 000 francs. » (Adopté.)

« Crédits de paiement : 337 800 000 francs. » (Adopté.)

Article 66 A

M. le président. « Art. 66 A. - Le Gouvernement déposera d'ici le 2 octobre 1987 un rapport devant le Parlement sur le financement de la couverture sociale des exploitants agricoles en difficulté. Ce rapport précisera notamment la contribution de l'Etat à ce financement. » - (Adopté.)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de l'agriculture.

Budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. le président. Le Sénat va examiner maintenant les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Pour faire gagner du temps à notre assemblée, M. le ministre a demandé à intervenir après les rapporteurs et les orateurs. Je l'en remercie.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au nom de la commission des finances, je regrette que nous abordions à une heure si tardive un budget aussi important que le B.A.P.S.A. et je crois que l'ensemble du Sénat partage cette analyse.

MM. Paul Souffrin et Michel Moreigne. Tout à fait !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Le contexte économique et démographique particulier de l'agriculture fait peser une double contrainte sur le financement de la protection sociale agricole.

Sur le plan économique, l'évolution défavorable des revenus agricoles limite considérablement les capacités contributives de la profession.

Sur le plan démographique, le déséquilibre de la population agricole se manifeste par un vieillissement marqué et une réduction importante du nombre des actifs, qui aboutissent à une surcharge notable des dépenses de vieillesse.

Le projet de budget annexe des prestations agricoles pour 1987 tire les conséquences avec réalisme de cette double suggestion. Il se caractérise, en effet, par une progression ralentie des recettes par rapport aux années passées, les cotisations étant contenues dans la limite moyenne de 3,8 p. 100 et évoluant parallèlement à l'accroissement des dépenses.

Les dépenses, quant à elles, évoluent sur la base des tendances passées, ce qui se traduira par le maintien du statu quo en matière de couverture sociale des agriculteurs.

Le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1987 devrait s'équilibrer en recettes et en dépenses à 67 797 millions de francs ; il augmente de 2 495 millions de francs, soit de 3,82 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, le ralentissement observé au cours des dernières années se confirme-t-il, il a en effet atteint 4,6 p. 100 en 1986 et 5,5 p. 100 en 1985.

D'une manière générale, si la contribution des agriculteurs au financement de leur régime de protection sociale continuera d'augmenter en 1987 à un rythme supérieur à celui de l'inflation. Celle-ci évoluera cependant de façon plus modérée qu'au cours des dernières années alors que, dans le même temps, le financement extraprofessionnel augmentera beaucoup plus faiblement. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

La contribution professionnelle comprend à la fois les cotisations sociales et les taxes sur les produits agricoles. Elle représentera quelque 14 550 millions de francs, soit 21,4 p. 100 de l'ensemble des dépenses du B.A.P.S.A.

Pour ce qui concerne les cotisations sociales, le projet de budget pour 1987 confirme la nette tendance au fléchissement de leur rythme d'évolution qui a été amorcée en 1983. Elles n'augmenteront que de 3,8 p. 100 contre 4,5 p. 100 en 1986, 7,3 p. 100 en 1985, 9,8 p. 100 en 1984 et 16,5 p. 100 en 1983.

Cette évolution en masse - nous le savons malheureusement - ne reflète pas la réalité de ce que chaque agriculteur constatera dans son département et pour son exploitation.

En effet, le mécanisme actuel du revenu cadastral - il est souvent injuste et fondé sur des considérations n'ayant rien d'économique - aboutit à des variations d'augmentation des taux de cotisations très importants et qui s'aggraveront d'année en année.

C'est pourquoi, en plus de l'effort en faveur de la baisse moyenne des taux de cotisations sociales que vous avez engagée dès 1987, vous avez entrepris, monsieur le ministre, une réforme courageuse et indispensable de l'assiette des cotisations sociales. Je suis, pour ma part, convaincu, avec vous-même, qu'il est indispensable, dans une agriculture moderne, d'asseoir les cotisations sociales sur la réalité économique et non plus sur des critères archaïques de répartition et de revenu cadastral. Le département de la Sarthe, que j'ai l'honneur de représenter, est une victime particulière de cette situation injuste et je soutiens vos efforts pour arriver à une plus grande transparence dans l'assiette des cotisations sociales agricoles.

Dans l'attente de cette réforme, je souhaiterais vivement que, lors de la fixation des cotisations au printemps prochain, monsieur le ministre de l'agriculture, vous preniez toutes les dispositions nécessaires pour contenir les majorations de cotisations dans des limites raisonnables.

M. Michel Moreigne. Très bien !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Il importe, en particulier, que les mécanismes d'écrêtement du coefficient d'adaptation, d'une part, et de plafonnement de l'assiette - ou « plafond Mouchel » - d'autre part, soient reconduits et amplifiés. Le plafonnement de l'assiette permet, en effet, de ne pas défavoriser les départements qui auraient intérêt à une intégration plus rapide du revenu brut d'exploitation dans l'assiette des cotisations, c'est-à-dire dans le cas où le revenu cadastral est trop élevé par rapport aux revenus réels des exploitants, mesurés par le revenu brut d'exploitation.

Je souhaiterais terminer ces quelques considérations sur l'évolution des cotisations professionnelles par un double constat.

Je ferai un premier constat en forme de satisfaction. La progression de l'effort contributif des agriculteurs à leur régime de protection sociale est une réalité. Le taux d'effort des exploitants par rapport à celui des salariés est, à revenu et à protection sociale comparables, estimé en 1985 entre 90 et 92 p. 100 dans l'optique « revenu du travail » - taxes comprises - alors qu'il était compris entre 71 et 79 p. 100 en 1981 et entre 78 et 82 p. 100 en 1984.

L'agriculture française est une activité qui participe beaucoup à l'effort de solidarité entre exploitants, notamment la grande agriculture, par le biais des taxes parafiscales.

Je ferai un second constat, malheureusement plus inquiétant. Il porte sur la montée régulière, depuis trois ans, des restes à recouvrer - 1 400 000 francs déjà en 1985 pour les trois branches : maladie, prestations familiales et vieillesse, soit une très forte augmentation, de 17 à 20 p. 100, par rapport à l'année précédente. Il traduit la situation financière de plus en plus précaire d'un certain nombre d'exploitants, qui devant la baisse de leur revenu, à la suite des calamités agricoles survenues ces deux dernières années ou en raison du paiement des pénalités consécutives à l'application des quotas laitiers, en sont réduits à différer le paiement de leurs cotisations, voire à l'interrompre, ce qui, à l'expiration d'un délai de six mois, aboutit à leur exclusion du droit aux prestations de l'assurance maladie. Pourriez-vous, monsieur le ministre, indiquer au Sénat combien sont ainsi privés de toute couverture sociale - 10 000 à 12 000 avance-t-on - et dans quelle mesure les crédits supplémentaires annoncés, tant devant l'Assemblée nationale que devant le Sénat, leur seront consacrés ?

Comme au cours des quatre dernières années - à l'exception de 1986 - la part du financement extraprofessionnel diminuera légèrement dans l'ensemble des recettes, passant de 78,85 p. 100 à 78,53 p. 100, pour atteindre le montant de 53 240 millions de francs. Il s'agit d'une contribution stabilisée.

Je me contenterai de présenter trois constatations sur son évolution en 1987.

D'abord, la part des compensations au titre de la solidarité interprofessionnelle diminuera légèrement - de 30,6 p. 100 à 29,8 p. 100 de l'ensemble des recettes - ce qui recouvre une évolution contrastée de la compensation démographique, qui sera pratiquement stabilisée - plus 0,7 p. 100 - et de la contribution de la caisse nationale d'allocation familiale - plus 9,2 p. 100.

Ensuite, la contribution de l'Etat, pour sa part, globalement considérée, augmentera de 3,5 p. 100, mettant un terme au désengagement constaté l'an passé. Je relève, en particulier, monsieur le ministre, que la subvention du budget général, qui constitue le solde nécessaire pour équilibrer le B.A.P.S.A. en recettes et en dépenses, augmentera de 11, 25 p. 100, ce qui traduit bien l'effort fait pour éviter que les cotisations professionnelles ne s'accroissent trop fortement.

Enfin, les taxes diverses affectées, en particulier la cotisation prélevée sur la T.V.A., apportent toujours une contribution essentielle au financement des régimes agricoles.

Compte tenu de l'évolution maîtrisée des recettes, le projet de B.A.P.S.A. pour 1987 ne contient pas de progrès spectaculaire dans la recherche de l'amélioration de la couverture sociale des agriculteurs. En matière de prestations, l'année 1987 enregistrera donc le maintien du statu quo.

Par-delà l'évolution des principaux chapitres de dépenses, sur le détail desquelles je me permets de vous renvoyer à mon rapport écrit, je bornerai mon propos à quelques observations relatives à la difficile maîtrise des dépenses de l'Amexa - assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles - ainsi qu'aux perspectives inquiétantes de financement de l'assurance vieillesse.

Je traiterai tout d'abord de la difficile maîtrise des dépenses de l'Amexa.

Les dépenses prévues au titre de l'assurance maladie s'élèvent à 22 502 millions de francs, soit une progression de 1 p. 100 par rapport à 1986. Mais les apparences sont trompeuses.

Cette croissance en apparence mesurée tient à la réduction décidée pour 1987 du taux de participation du B.A.P.S.A. aux dépenses hospitalières. En réalité, l'augmentation sera de 5,6 p. 100 si l'on prend en compte les dépenses prévisibles et non le budget voté pour 1986, ce qui traduit un accroissement important de la consommation médicale des agriculteurs, qu'il s'agisse des frais médicaux - plus 6,5 p. 100 - ou des frais de pharmacie - plus 8,7 p. 100.

Il y a là une source d'inquiétude pour l'avenir car le vieillissement de la population agricole joue déjà un grand rôle dans l'évolution du montant moyen des remboursements par personne protégée, les personnes âgées étant de forts consommateurs médicaux.

Pour ce qui concerne l'assurance invalidité, les crédits prévus pour 1987 passeront de 825 millions à 846 millions de francs ce qui représente un accroissement modéré de 2,5 p. 100. Ils prennent en compte une stabilisation des effectifs des titulaires de pensions pour inaptitude partielle ainsi qu'une revalorisation des pensions de 3,2 p. 100.

Je constate qu'il n'est pas envisagé d'initiatives particulières en matière d'assurance invalidité. C'est pourquoi je souhaiterais vous demander, monsieur le ministre, où en sont vos projets s'agissant de l'attribution d'une pension d'invalidité aux conjoints d'exploitants ou aux jeunes aides familiaux.

M. Michel Moreigne. Très bien !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Enfin, j'aborderai un sujet qui me tient particulièrement à cœur : ce sont les perspectives inquiétantes du financement de l'assurance vieillesse.

Les dépenses de retraite s'élèveront à 38 390 millions de francs en 1987 et représenteront 56,3 p. 100 du total du B.A.P.S.A. Elles augmenteront de 6,8 p. 100 en raison de l'augmentation du nombre des effectifs de retraités, de la montée en puissance de la loi sur l'abaissement de l'âge de la retraite et de l'effet en année pleine des mesures de revalorisation décidées en octobre 1986.

A cet égard, je tiens à rendre hommage, monsieur le ministre, à votre rapidité de décision puisque moins de six mois après votre arrivée aux affaires, vous avez procédé à une revalorisation du niveau des pensions qui permet un début de rattrapage par rapport aux salariés du régime général. Cet écart était encore de quelque 11 à 13 p. 100 pour les agriculteurs dont l'équivalent salaire est compris entre le Smic et le plafond de la sécurité sociale - exploitants cotisant dans la tranche de quarante-cinq points - et il est de 25 p. 100 pour les agriculteurs dont le revenu est équivalent au plafond - exploitants cotisant dans la tranche à soixante points.

Aucune mesure nouvelle n'était intervenue depuis juillet 1981. Il est donc très heureux qu'une mesure de rattrapage, sous forme d'une majoration exceptionnelle des retraites proportionnelles, ait été mise en œuvre par le décret du 7 octobre 1986.

De même, vous envisagez d'introduire, dans le cadre de l'élaboration du projet de loi de modernisation de l'agriculture, un aménagement du barème des retraites afin, d'une part, d'éviter des ressauts trop importants lors d'un changement de seuil et, d'autre part, de créer une tranche supplémentaire à soixante-quinze points pour améliorer les retraites des plus forts cotisants, ce qui ne serait que justice. Ces mesures vont dans le bon sens et je m'en félicite.

Je dois, en revanche, marquer mon inquiétude devant les conditions de financement de l'abaissement progressif de l'âge de la retraite à soixante ans. En effet, en 1990, date de la fin de la période d'abaissement, c'est une dépense supplémentaire de 2 175 millions de francs qu'il faudra financer - en francs 1986. Une telle somme représente à peine moins que le montant, en 1987, des cotisations cadastrales vieillesse - 2 300 millions de francs - et c'est presque le double des cotisations individuelles d'assurance vieillesse - 1 100 millions de francs.

Comment pourra-t-on réussir à financer cette mesure quand on connaît l'évolution du nombre des actifs - il diminue de 49 000 à 50 000 unités par an - alors que, dans le même temps, les quelque 1 700 000 à 1 800 000 retraités seront devenus 2 millions ? Le déséquilibre du régime des non-salariés agricoles est déjà tel qu'en 1984 il y avait à peine un cotisant pour un retraité, alors que le rapport cotisants-retraités dans le régime général des salariés est actuellement de 3,13.

Je m'interroge et je constate que ceux qui ont proposé, à la fin de l'année 1985, cette mesure sans en prévoir le financement portent une grave responsabilité qui n'a pas fini d'être supportée par les cotisants dans l'avenir.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Très bien !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Au terme de cet exposé, je dirai que le projet de B.A.P.S.A. pour 1987 vaut, tout d'abord, par la recherche et la réalisation de l'équilibre

entre cotisations et prestations, qui évoluent à un rythme parallèle. Dans un contexte très difficile pour les revenus des exploitants, cette caractéristique est importante. Ce budget traduit aussi un certain renforcement de la solidarité nationale, grâce à l'augmentation de près de 5 p. 100 de la subvention d'équilibre de l'Etat.

Encore faudrait-il que l'équilibre de l'ensemble du budget soit calculé de façon suffisamment serrée pour ne pas entraîner des annulations de crédits, comme c'est le cas cette année, à hauteur de 1 700 millions de francs, à l'occasion du deuxième collectif budgétaire pour 1986 que nous serons appelés à examiner dans quelques jours.

Sur le plan de l'amélioration de la transparence dans l'effort contributif enfin, les perspectives de réforme annoncées par vous, monsieur le ministre, dans le cadre de la préparation du projet de loi de modernisation agricole et agro-alimentaire, augurent fort bien de l'avenir.

En conclusion, je dirai que la commission des finances, prenant en compte ces divers éléments, a approuvé les crédits du projet de B.A.P.S.A. pour 1987 et propose au Sénat de faire de même. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires sociales.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'absence pour raison majeure de mon collègue et ami Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, m'impose le devoir de le remplacer.

J'essaierai de résumer à grands traits son excellent rapport et d'insister sur les principales préoccupations que la commission des affaires sociales tient à faire connaître au Sénat.

Le projet de budget des prestations sociales agricoles est, mes chers collègues, le seul document de prévoyance sociale qui soit soumis au Parlement.

M. Charles-Henri de Cossé-Brissac. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. C'est sans doute pour cette raison que les hasards du calendrier font qu'il est toujours examiné au petit matin et que ceux qui réclament par ailleurs que le Parlement se voie soumettre l'ensemble des budgets sociaux se gardent bien d'assister à cette discussion. (*Très bien ! sur les travées de l'U.R.E.I.*)

Ce budget n'a d'annexe que son appellation tant son poids est important - 67 milliards de francs - non seulement dans l'ensemble des moyens financiers consacrés à l'agriculture et à ses ressortissants, mais aussi par rapport au revenu net de l'agriculture.

Il pose depuis de nombreuses années de redoutables problèmes d'évolution et d'équilibre - M. du Luart vient de le rappeler. Une anatomie complexe et une physiologie qui assimilent tant bien que mal une alimentation diversifiée lui confèrent une originalité incomparable. (*Sourires.*)

Malgré les contraintes que, pendant toute la journée mes collègues ont évoquées, vous demandant, monsieur le ministre, quelles réponses le Gouvernement pouvait apporter aux difficultés graves que connaissent les agriculteurs, le projet de budget que vous nous présentez peut être considéré comme un budget de progrès mesuré sur un chemin de justice, mais aussi comme un budget de transition. Par rapport aux années récentes, l'approche de l'équilibre se traduit par quatre mesures essentielles.

En premier lieu, les cotisations professionnelles verront leur augmentation limitée à 3,8 p. 100, ce qui constitue, il faut le souligner, la plus faible progression depuis dix-huit ans. Cependant, nous le savons tous, le retentissement réel de cette augmentation sur les exploitants sera plus important.

En second lieu, et pour la première fois depuis très longtemps également, le parallélisme est globalement rétabli entre l'augmentation des cotisations et celle des prestations, dont le montant s'établira pour 1987 à 67 634 millions de francs.

En troisième lieu, on observe un taux de croissance égal entre le financement professionnel et la contribution de l'Etat hors F.N.S. et T.V.A. La subvention d'équilibre du budget général retrouve ainsi un rôle d'accompagnement et de soutien plus manifeste qu'au cours de ces dernières années.

En dernier lieu, la revalorisation des retraits qui, certes, avait connu en 1981 une étape significative mais qui avait ensuite été abandonnée, reprend sa marche, timide mais sûre, conformément aux objectifs de la loi d'orientation de 1980.

Parvenir à l'égalité entre le régime agricole et le régime général en aménageant l'effort des assujettis mais aussi, ce qui a été oublié par la loi sur l'abaissement de l'âge de la retraite - et je partage sur ce point l'analyse de mon excellent collègue M. du Luart - rétablir les liens nécessaires entre le départ à la retraite et l'aménagement des structures, telles sont, monsieur le ministre, les orientations qui devraient marquer l'évolution de ce budget ; telles sont également les perspectives qu'en commission vous avez bien voulu nous confirmer.

Certes - et je ne reviendrai pas sur ce que vient de dire excellemment M. du Luart - les modalités de financement du B.A.P.S.A. diversifiées, stratifiées sont, cette année, un peu plus clairement définies. Mais il conviendrait d'asseoir plus sûrement les cotisations professionnelles sur les capacités contributives réelles des agriculteurs. Ce problème fondamental n'a pas fini de provoquer des débats et des discussions.

J'ai noté lors de votre passage devant notre commission, monsieur le ministre, votre souci de remplacer le plus rapidement possible le revenu cadastral, même modulé et corrigé, par le revenu réel. Mais ce n'est pas une tâche facile et, comme cela s'est passé pour d'autres réformes, ceux qui seront bénéficiaires de cette évolution se tairont et ceux qui ne le seront pas crieront à l'injustice. La voix des seconds sera beaucoup plus importante que le silence des premiers. L'habitude qui a été prise dans beaucoup de nos régimes sociaux de mettre les petits devant pour camoufler les autres fera ressortir ces difficultés lorsque vous tenterez de parvenir au revenu réel, surtout si, à cette occasion, vous supprimez un certain nombre de taxes multiples sur les produits, ce qui rendra d'autant plus important le transfert vers le revenu réel.

Sur ce point, nous attendons les propositions du Gouvernement et la loi d'orientation dont vous nous avez parlé. Mais nous avons pensé qu'il était nécessaire que la commission des affaires sociales émette un avis de « prudence », étant donné les remous qu'entraînera ce transfert, et surtout compte tenu de l'évolution actuelle du revenu agricole.

M. Michel Moreigne. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur pour avis. A cette heure, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me permettrai de ne pas m'appesantir sur les dépenses et sur les recettes ; je ne les détaillerai donc pas.

S'agissant des dépenses, je dirai simplement que la nouvelle étape vers l'harmonisation des avantages vieillesse ne cache pas le problème fondamental qu'a engendré la généralisation de la retraite à soixante ans sans que soient dégagés les moyens de la financer. Pendant des années, nous serons confrontés à cette difficile question. Et, monsieur le ministre, elle n'est pas spécifique à l'agriculture. Il s'agit malheureusement, comme j'aurai l'occasion de le dire vendredi prochain au ministre des affaires sociales, du problème général de la retraite vieillesse de notre pays. Il est clair que l'on ne s'en tirera pas par des artifices ou par une transparence. Des réformes de fond seront nécessaires pour surmonter l'incapacité dans laquelle nous sommes de financer un régime de retraite mal dosé et mal calculé par rapport à notre démographie. Pour le B.A.P.S.A., compte tenu du ratio entre la population active et la population en retraite, les réformes seront encore plus difficiles à mettre en place. Mais, croyez-moi, dans beaucoup de secteurs - petit commerce, artisanat, professions libérales - le même type de problèmes apparaîtra. Il faudra bien trouver, par des appels à la solidarité nationale et par d'autres mécanismes, le financement de solutions humainement acceptables et techniquement irréprochables. Ce sera difficile, et vous le savez.

Quant aux prestations familiales, nous constatons qu'elles sont en diminution. Cela s'explique par la réduction du nombre des familles, de celui des enfants et de celui des naissances prévues.

Les dépenses maladie, maternité, invalidité n'augmentent, elles, que de 1,2 p. 100 par le jeu essentiel de l'ajustement de la participation du B.A.P.S.A. aux dépenses hospitalières. L'allocation de remplacement pour maternité a bénéficié d'un

certain nombre d'améliorations apportées au fil des ans. M. Louvot a souligné dans son rapport écrit le détail de l'évolution de cette prestation, qui augmente de 67,7 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de l'année dernière et qui, sans doute, fera paraître quelques déficits dans ce compte particulier des prestations sociales.

J'évoquerai, après M. du Luart, - monsieur le ministre, vous n'en serez pas étonné - les points sur lesquels le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1987 ne répond pas aux espoirs : il s'agit de l'amélioration du régime d'invalidité pour les conjoints et les aides familiaux ; du statut des conjoints eux-mêmes, éternel sujet ; de la vaccination antigrippale des personnes âgées de plus de soixante-quinze ans, qui n'est pas encore une mesure générale ; du financement de l'aide ménagère qui, lui, connaît de réelles difficultés depuis que des conventions collectives mal conduites ont abouti à des coûts tels qu'ils découragent le recours à cette forme d'aide. Ce sont autant d'espérances dont la satisfaction ne peut être opérée sans une capacité de financement suffisante. La volonté de justice et de parité n'en est pas moins réelle, mais il est clair que vous avez différé ces mesures car l'enveloppe budgétaire ne le permettait pas.

Sur les recettes, en me permettant de vous renvoyer à l'excellent rapport de M. du Luart ainsi qu'à celui de M. Louvot, je formulerai une seule observation qui revêt un caractère assez grave. Il s'agit du problème du rendement des cotisations et des difficultés que rencontrent les caisses, à l'heure actuelle, pour opérer leurs recouvrements.

On me dit que les cotisations impayées atteignent un montant six fois supérieur à celui du régime général et que leur accroissement a atteint 18 p. 100 du début de l'année 1986 à aujourd'hui. Le vrai problème est de savoir comment maintenir la protection sociale des agriculteurs en difficulté.

Je vous ai entendu répondre l'autre jour aux dirigeants de la mutualité sociale agricole que vous alliez essayer de faire chiffrer ces impayés. J'ai noté que les dirigeants de la mutualité sociale agricole, devant cette énorme difficulté de recouvrements, ne souhaitent pas que des mesures trop généreuses incitent un plus grand nombre d'agriculteurs à ne pas s'acquitter de leurs cotisations.

C'est un problème difficile et je me réjouis que vous ayez accepté l'amendement déposé à l'Assemblée nationale, qui est devenu l'article 66 A de ce projet de loi de finances. Il faut évidemment connaître les données du problème. Toutefois, on ne pourra pas sans cesse renvoyer ces agriculteurs qui n'ont plus de protection sociale vers nos centres communaux d'action sociale, comme on les appelle aujourd'hui, paraît-il. En effet, cela se traduirait par un surcroît de charges pour l'ensemble de ces bureaux qui, souvent, sont gérés par des communes dont les ressources sont elles-mêmes en très grande difficulté.

Il est clair que c'est certainement l'un des problèmes sociaux, financiers et humains les plus difficiles devant lesquels nous aurons à prendre position en 1987.

En conclusion de cette analyse, mes chers collègues, l'observateur ne peut qu'être frappé par le fantastique déséquilibre du régime de prévoyance agricole et la difficulté de tracer des perspectives pour son rééquilibrage.

A travers ce projet de B.A.P.S.A., votre commission des affaires sociales a voulu souligner non seulement l'effort de la profession, son espérance et ses attentes, mais aussi l'importance des financements de solidarité qu'appelle la justice. On constate en effet, lorsque l'on examine tous les chiffres - M. du Luart l'a d'ailleurs précisé plus que moi - que la participation des agriculteurs au financement de leur protection sociale atteindra, en 1987, 21,5 p. 100 du montant des dépenses. C'est plus qu'en 1982. Mais, quand on compare 21,5 à 100, on se rend compte de la difficulté du chemin qui reste à parcourir.

Le budget que vous nous présentez témoigne d'une double volonté : celle de limiter les cotisations et celle d'assurer de nouvelles étapes vers la parité et l'harmonisation. Ces deux volontés, nous en comprenons la nécessité et nous les approuvons. Mais il est clair que le monde agricole, confronté à des difficultés grandissantes, a du mal à envisager des perspectives pour l'évolution de son régime social. D'autres avancées ne pourront intervenir que dans la convergence des efforts et, bien entendu, uniquement à mesure de l'amélioration progressive des revenus des agriculteurs exploitants ou salariés.

C'est en reconnaissant cette volonté du Gouvernement et en tenant compte de cette espérance, monsieur le ministre, mes chers collègues, que la commission des affaires sociales, dans sa majorité, recommande l'adoption des crédits du B.A.P.S.A. pour 1987. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Rigou.

M. Michel Rigou. Monsieur le ministre, quelques minutes dans ce débat ne me permettront pas de vous exposer la situation difficile, voire dramatique, de beaucoup de petits agriculteurs exploitants. Mais vous la connaissez sans doute mieux que moi !

La crise de l'agriculture a engendré des problèmes humains et sociaux longuement évoqués tout au long de ce débat budgétaire ; ils ne seront pas réglés pour autant par cette loi de finances.

Bon nombre d'agriculteurs sont confrontés actuellement à des difficultés insurmontables, soit qu'ils aient perdu toute couverture sociale faute d'avoir pu payer leurs cotisations, soit qu'ils aient dû arrêter leur exploitation sans pouvoir retrouver dans l'immédiat une activité leur permettant de vivre.

Les 100 millions de francs complémentaires, ajoutés au crédit de 100 millions de francs déjà prévus au budget pour régler les situations les plus dramatiques chez les producteurs de lait ou de viande, ne représentent qu'une mesure ponctuelle. Bien que non négligeable, elle ne règle pas pour autant le problème de fond.

Les aides distribuées au coup par coup ne font pas une bonne politique. Les agriculteurs, monsieur le ministre, n'entendent pas être considérés comme des assistés perpétuels.

Ce budget ne répond pas tout à fait à leurs souhaits ; les crédits qui vous sont alloués ne permettent pas la mise en œuvre d'une politique agricole véritable.

La crise de l'agriculture a engendré des problèmes humains et sociaux qui constituent une priorité absolue. La M.S.A. annonce que 10 000 agriculteurs sont privés de toute protection sociale faute d'avoir pu payer leurs cotisations. Ce chiffre est sans doute loin de la réalité, votre successeur, M. Lacombe, avançant celui de 30 000.

En Charente-Maritime, quatre cents agriculteurs ne sont pas en règle avec la M.S.A., cent d'entre eux ayant déjà reçu une mise en demeure. Or, vous ne l'ignorez pas, si au bout de six mois à compter de la date de la mise en demeure les intéressés n'ont pas acquitté leur dette, ils se trouvent sans protection sociale.

Vous avez augmenté leurs cotisations de 3,84 p. 100 alors que leurs revenus, que l'on pouvait penser en régression, devraient, selon vous, être stables en 1986. La plupart d'entre eux se trouvent dans l'obligation de cesser leur activité. Ils ne reçoivent, bien sûr, aucune indemnité de chômage. Déjà privés de leur couverture sociale, comment pourront-ils vivre ?

Je souhaite également attirer votre attention sur les services d'aide ménagère aux personnes âgées, qui permettent leur maintien dans leur environnement. Actuellement la M.S.A. fait une enquête pour tous les renouvellements et les nouvelles demandes. Vraisemblablement par insuffisance de moyens financiers, les heures d'aide ménagère sont fortement réduites, quand elles ne sont pas supprimées purement et simplement. De plus, les participations demandées aux personnes augmentent dans des proportions importantes.

Toutes ces mesures vont à l'encontre du but initial recherché. En tant que président d'une association œuvrant en ce domaine, je souhaiterais, monsieur le ministre, avoir votre avis à ce sujet. Peut-être serons-nous amenés à en discuter lorsque vous nous présenterez votre prochain projet de loi sur la modernisation agricole.

Alors que nous avons - paraît-il - le système de protection social le plus développé des pays industrialisés, comment pouvons-nous laisser actuellement les agriculteurs actifs et retraités dans un tel dénuement ?

Les agriculteurs ne peuvent attendre que soit déposé un rapport annexe au B.A.P.S.A. C'est donc maintenant, à l'occasion de cette discussion budgétaire, que les dispositions susceptibles d'améliorer leur situation doivent être définies. Monsieur le ministre, nous attendons que vous nous donniez

des précisions sur le sort de ces personnes, qui connaissent actuellement de très grandes difficultés. (*Applaudissements sur les travées socialistes.* - *MM. Roland du Luart et Jean-Pierre Fourcade applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Moreigne.

M. Michel Moreigne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chacun peut constater que le B.A.P.S.A. évolue à un rythme plus lent que les années précédentes : en effet, alors qu'il avait progressé de 5,5 p. 100 en 1985 et de 4,7 p. 100 en 1986, il augmente, en masse, de 3,8 p. 100 dans le projet pour 1987.

On me répondra sans nul doute que les principaux facteurs qui, dans le passé, contribuaient à le faire progresser ont subi un renversement de tendance et que ce rythme de progression, à législation constante, se calcule sur l'évolution à la baisse de l'inflation. Pour éviter la relance de cette dernière, le Gouvernement doit donc veiller aux dépenses, même aux dépenses sociales.

Globalement, les cotisations sociales agricoles augmentent moins vite que par le passé. Mais il s'agit là de l'augmentation en masse, qui ne préjuge en rien de l'évolution des cotisations individuelles, du fait, notamment, de la diminution du nombre des cotisants. On peut estimer que l'augmentation des cotisations individuelles atteindra sans doute deux fois l'inflation, si les hypothèses retenues pour la préparation du B.A.P.S.A. se vérifient.

En tout état de cause, la profession participe directement à plus de 21 p. 100 au financement de ce budget, avec des bases de calcul identiques à celles de 1986, soit une assiette de 30 p. 100 de revenu cadastral, 20 p. 100 de R.N.E. et 50 p. 100 de R.B.E.

Le souhait exprimé par les agriculteurs de mon département de réduire la fraction relative au R.B.E. dans l'assiette des cotisations est certainement le reflet de la nécessité de saisir de façon objective leur capacité contributive réelle, chose sans doute aussi difficile à réaliser pour le ministre actuel que pour ses prédécesseurs.

Lors du dernier congrès de la mutualité sociale agricole de mon département, les éleveurs spécialisés mixtes, qui utilisent les produits de leur exploitation pour nourrir leur élevage, ont fait part de leur vœu de bénéficier d'un abattement majoré. Cette demande est-elle recevable, monsieur le ministre ?

Le syndicaliste que vous avez été et que, sans doute, vous continuez d'être dans votre cœur avait manifesté l'intention de voir supprimées les taxes parafiscales. Les agriculteurs l'ont fermement demandé au ministre que vous êtes devenu. Mais, pour 1987, sont établies à ce titre des prévisions de recettes pour le B.A.P.S.A. à hauteur de 1070 millions de francs, recettes calées sur le rendement des taxes de l'année précédente, soit une hausse de 14 p. 100 des prélèvements.

Comment répartirez-vous sur l'ensemble des assujettis l'équivalent de ces recettes de taxes parafiscales quand vous les aurez supprimées ? Vous avez précisé tout à l'heure, dans votre intervention, les dispositions que vous envisagiez de prendre, mais je note que si le Gouvernement considère que cet argent est le sien parce qu'il l'encaisse, les agriculteurs considèrent qu'il est bien le leur parce qu'ils le paient.

Parmi les recettes, j'observe que 510 millions de francs proviennent de l'apurement de la dotation globale hospitalière et que c'est sensiblement le même chiffre qui avait été prélevé sur les fonds de réserve du B.A.P.S.A. pour 1986. Pourquoi ne pas les avoir reversés à un fonds de réserve et n'avoir pas majoré à due concurrence la subvention de l'Etat ? Cela aurait sans doute, à mon point de vue, assaini la présentation du budget.

De nombreux orateurs se sont inquiétés des conséquences du non-paiement des cotisations obligatoires par les exploitants en difficulté. Ils ont eu raison d'évoquer ce problème sur lequel, étant l'élu d'une région qui connaît des difficultés et que vous avez visitée l'an dernier à l'occasion de la première sécheresse, je ne puis rester silencieux.

Reprenant à mon compte les observations de mon collègue M. Chervy, à la suite de la réunion au chef-lieu du département de la Creuse de la fédération nationale bovine dont je vous ai fait passer un compte rendu de presse, j'insiste à nouveau sur la détresse, le désespoir, l'exaspération même des éleveurs.

Des solutions doivent être trouvées pour remédier à la perte de couverture sociale de certains agriculteurs, en permettant d'assurer le maintien de leur couverture sociale, entre autres choses par des cotisations très réduites qui pourraient être ramenées, par exemple, aux bases de la demi S.M.I., par analogie, notamment, au système d'exonération partielle de cotisations dont le décret du 4 juin 1985 a fait bénéficier les jeunes agriculteurs, ou même par des exonérations totales, si vous le jugez nécessaire et opportun.

En tout état de cause, il faut faire quelque chose. M. le président Fourcade l'a d'ailleurs également souligné. Les anciens bureaux d'aide sociale - je le note au passage - ne peuvent, certes, pas faire grand-chose et l'aide sociale départementale ne permettra pas non plus de pallier cette difficulté.

J'en arrive aux dépenses du B.A.P.S.A. Les prestations vieillesse représentent 57 p. 100 de l'ensemble, soit 38,4 milliards de francs. Le projet du B.A.P.S.A. comprend le financement des mesures d'abaissement de l'âge de la retraite et de revalorisation des retraites proportionnelles. Le coût de l'abaissement à soixante-trois ans de l'âge de la retraite en 1987 est estimé à 538 millions de francs. La revalorisation des retraites proportionnelles se situe, elle, autour de 100 millions de francs. Le minimum vieillesse a été revalorisé de 1,3 p. 100 au 1^{er} janvier 1986. Depuis, il stagne à 30 870 francs pour une personne seule, dont 17 710 francs au titre du fonds national de solidarité ; globalement, il diminue dans le B.A.P.S.A. de 1,8 p. 100 en 1987. Il y a, certes, un phénomène mécanique que je ne méconnaissais point.

Les retraites agricoles, la retraite forfaitaire stagnent également. Les retraites proportionnelles croissent en masse de 7,9 p. 100, mais, l'effectif des bénéficiaires croissant, lui, de 4,4 p. 100, le relèvement réel n'est que de 3,36 p. 100.

Les prestations Amexa, qui représentent 33 p. 100 des dépenses du B.A.P.S.A., comprennent essentiellement les dépenses médicales ; c'est une somme de 21 857 millions de francs qui est prévue à ce titre, traduisant une hausse de 1 p. 100 seulement. Personne ne peut affirmer, à l'heure actuelle, qu'il sera possible de maintenir leur progression dans cette fourchette.

Les prestations familiales diminuent, en masse, de 4,1 p. 100, mais il s'agit, en réalité, de la conséquence de la baisse du nombre des bénéficiaires, qui ne seraient plus que 500 000 en 1987. Bien entendu, vous n'en êtes nullement responsables, pas plus que vos prédécesseurs d'ailleurs, à qui l'on reproche pourtant, dans cette noble assemblée, la chute des prestations familiales.

Les prestations d'invalidité pour invalidité totale ou invalidité des deux tiers, dont les bénéficiaires voient leur nombre se stabiliser, ne devraient pas être revalorisées, en 1987, de plus de 3,2 p. 100 ; elles accusent donc un retard par rapport au taux de progression du B.A.P.S.A. tout entier.

L'allocation de remplacement, allocation de maternité, a été doublée en 1986, sa durée passant de vingt-huit à cinquante-six jours, tandis que le plafond était porté de 392 francs à 406 francs par jour, ce qui fera passer la dotation de 1987 à 52 millions de francs, en masse.

Les demandes des agriculteurs ne sont pas toujours prises en compte par le B.A.P.S.A.

S'agissant des aides ménagères à domicile, il se pose réellement un problème, car elles ne figurent pas réellement dans les prestations légales. Or, vous savez que la péréquation des frais d'action sociale est nécessaire, notamment pour des régions qui battent le record de France des personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, telles que mon département, voire toute la région Limousin.

Une autre demande me paraîtrait recevable : la prise en charge, au titre des prestations légales, des examens de médecine préventive des retraités. Il s'agirait là, me semble-t-il, d'un bon placement. Mais c'est plus le médecin qui parle que l'élus politique. Je garde encore le souvenir de mon passé de médecin de campagne qui a vécu au contact direct d'un monde rural rude mais loyal et - vous me l'accorderez - des plus attachants.

J'ajoute qu'il serait souhaitable que l'on budgétise enfin les crédits nécessaires au vaccin anti-grippal pour les personnes âgées de plus soixante-quinze ans. Là aussi, objectivement, le rendement est correct, et ce serait sans doute un bon placement, si je puis m'exprimer ainsi, en toute décence...

J'évoquerai également, comme l'ont fait certains de mes collègues, le problème de la constitution des droits propres des conjoints, conséquence de la loi du 11 juillet 1985 sur l'entreprise agricole à responsabilité limitée. Je ne doute pas de votre volonté, monsieur le ministre, d'y apporter des réponses positives, tout particulièrement en matière de droit à pension d'invalidité et de droit à la retraite proportionnelle ainsi que de cumul de la pension de réversion. Nombre d'orateurs ont évoqué ces différents points, que je considère très importants.

J'irai même jusqu'à vous suggérer, pour le B.A.P.S.A., une recette sans doute modeste et symbolique, mais une recette quand même : les terres détournées de leur vocation agricole ne pourraient-elles rester soumises à cotisation sociale ? C'est un vœu émis par le congrès annuel de la mutualité sociale agricole de mon département. Je vous le soumets ; je pense qu'il pourrait être étudié et - pourquoi pas ? - être pris en considération.

Pour conclure, je dirai que, dans ce projet de B.A.P.S.A., la progression des cotisations est relativement modérée, la subvention de l'Etat étant en augmentation parallèle. Cela dit, il ne paraît pas apporter d'innovation et de supplément par rapport à ce que nous avons connu dans le passé, en tout cas l'année dernière ; selon les termes mêmes du rapporteur spécial de l'Assemblée nationale, il n'améliore pas la situation des agriculteurs.

C'est pourquoi j'emprunterai à l'*Information agricole* d'octobre 1985 sa conclusion d'un article sur le B.A.P.S.A. de 1986, sous la signature de M. Brum : « Le B.A.P.S.A. ne pèse pas sur le budget du ministère de l'agriculture en cette année de rigueur budgétaire, mais les agriculteurs pourront-ils encore payer ? »

Ces propos me paraissent convenir encore au projet de budget de 1987. Dans ces conditions, monsieur le ministre, mon groupe - vous le comprendrez - ne pourra émettre un vote favorable. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Mercier.

M. Louis Mercier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de B.A.P.S.A. pour 1987 variera peu, comparé à celui que nous avons eu à examiner l'année dernière. En effet, il ne comporte, pour l'année à venir, aucune mesure nouvelle par rapport à 1986 ; il augmente de 3,82 p. 100 et passe dès lors de 65 300 000 000 francs à 67 797 000 000 francs.

Les prestations d'assurance maladie ne croîtront que de 1,2 p. 100 pour atteindre 23,4 milliards de francs en 1987.

Les prestations familiales diminuent d'une année sur l'autre de 4 p. 100 pour des raisons essentiellement de surestimation de l'allocation aux adultes handicapés dans le B.A.P.S.A. de 1986.

Le poste « prestations vieillesse » représentera 57 p. 100 du B.A.P.S.A. en dépenses, soit 38,4 milliards de francs, en augmentation de 6,8 p. 100. Nous savons que l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante-trois ans au 1^{er} janvier 1987 coûtera environ 600 millions de francs.

Parallèlement, les cotisations professionnelles progresseront à un rythme identique aux dépenses, soit 3,80 p. 100. Ce seront les cotisations vieillesse qui augmenteront de toute façon le plus, environ 5 p. 100 en masse. Par ailleurs, les taxes d'origine professionnelle - avant qu'elles ne soient démantelées - progresseront d'environ 17,5 p. 100.

Après ce rappel de quelques éléments chiffrés, il faut bien dire que l'essentiel des dispositions sociales à venir pour les agriculteurs se situent, cette année, hors B.A.P.S.A. : rappelons, en effet, que la budgétisation de la vaccination anti-grippe des personnes âgées de plus de soixante-quinze ans est de nouveau refusée au motif que ces dépenses sont couvertes dans le régime général par les fonds d'action sanitaire et sociale des caisses d'assurance maladie. C'est un argument contestable dans la mesure où le financement de l'action sanitaire et sociale du régime général et celui du régime agricole sont de nature très différente.

Par ailleurs, rappelons une fois encore l'insuffisance des fonds pour l'aide ménagère aux personnes âgées qui pourrait trouver sa solution dans une compensation inter-régimes.

Nous allons bientôt avoir à connaître d'un certain nombre de textes sociaux ou économiques tels que le projet relatif à la famille proposé par Mme le ministre délégué à la santé et

à la famille ou le projet sur l'épargne présenté par M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Ces deux textes concerneront, bien sûr, les agriculteurs comme tous les Français.

Je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre de l'agriculture, sur le fait que, dans le projet de Mme Barzach, il serait souhaitable de préciser que ce texte n'obligera pas l'agricultrice à se faire remplacer pour pouvoir bénéficier de l'allocation parentale d'éducation servie aux familles ayant un troisième enfant. Certaines assurances verbales auraient été données à ce sujet. Pourriez-vous les confirmer, monsieur le ministre ?

Enfin, le projet de loi sur l'épargne, dont on peut estimer à bon droit qu'il bouleversera moins la législation et la pratique en matière de retraite complémentaire qu'on pouvait l'imaginer, vise à encourager la constitution de plans d'épargne en vue de la retraite.

L'intention est naturellement louable, ne serait-ce que sur le plan financier. Cependant, permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que, en matière de retraite complémentaire, les exploitants agricoles se trouvent actuellement très défavorisés puisqu'ils ne bénéficient d'aucun régime complémentaire à leur régime de base et qu'aucun avantage fiscal particulier ne leur est accordé pour les cotisations versées à des régimes facultatifs, et cela contrairement à la majorité des professions bénéficiant de régimes complémentaires obligatoires dont les cotisations sont intégralement déductibles du revenu.

Tel est le cas pour le régime de retraite complémentaire facultatif des commerçants mis en place en 1978. Tel est aussi le cas des régimes complémentaires d'un certain nombre de professions libérales - notaires et pharmaciens - ou encore du régime des fonctionnaires dont les cotisations facultatives sont intégralement déduites du revenu, en vertu de l'article 83 du code général des impôts. Et je ne rappellerai que pour mémoire la loi du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier qui a considérablement élargi les conditions de déductibilité fiscale des régimes de retraite complémentaires des salariés.

Je sais, monsieur le ministre, que vous préparez activement la loi de modernisation de l'agriculture qui comportera un volet social et je n'ose vous rappeler la loi d'orientation agricole de 1980 qui posait le principe de la création d'une retraite complémentaire pour les agriculteurs dont le régime devait être fixé par décret au terme de l'harmonisation des prestations servies par les régimes légaux.

C'est pourquoi je vous pose la question, monsieur le ministre : ne pensez-vous pas souhaitable la création, en faveur des exploitants agricoles, d'un régime de retraite complémentaire facultatif avec déductibilité fiscale comme pour les autres catégories socioprofessionnelles ?

J'en ai terminé avec mes questions, et je ne vois pas pourquoi je refuserais de voter un B.A.P.S.A. qui, même s'il ne comporte guère de dispositions originales, n'aggrave pas la pression des prélèvements sociaux sur une population agricole en proie à de graves difficultés économiques.

Je voterai donc ce budget avec mes amis de l'union centriste. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de B.A.P.S.A. pour 1987 que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui a pour priorité de contribuer à diminuer la charge pesant sur les exploitations. Vous savez, en effet, à quel point l'effort contributif des agriculteurs à leur protection sociale est sensible aux variations du revenu agricole.

J'ai donc retenu deux objectifs essentiels que vos rapporteurs, MM. Fourcade et du Luart, ont souligné : tout d'abord, limiter l'augmentation des cotisations - elle sera, de fait, la plus faible depuis 1968, puisqu'étant de 3,8 p. 100 - ensuite, rétablir un strict parallélisme entre l'augmentation des cotisations et celle des prestations. Ce sera le cas en 1987.

Le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1987 connaît un accroissement limité des dépenses, conforme aux objectifs généraux du Gouvernement concernant la maîtrise des dépenses de santé. Il intègre,

cependant, deux mesures nouvelles : l'effet en année pleine de la revalorisation des retraites décidée récemment et la poursuite de l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante-trois ans en 1987. J'y reviendrai dans un instant.

La subvention de l'Etat, qui était en diminution l'année précédente, augmentera cette année de 4,98 p. 100. Cette orientation traduit la nécessaire intervention de la solidarité nationale en raison du prix payé par les agriculteurs à la nature et aux erreurs passées.

Les grandes catégories de dépenses ont été estimées en fonction des infléchissements prévisibles.

Les dépenses de retraites représentent toujours plus de la moitié du total du B.A.P.S.A., soit 56 p. 100, et augmentent de 6,8 p. 100 par rapport au budget voté pour 1986. Cette évolution est due à la conjugaison de plusieurs facteurs et, d'abord, à l'incidence de l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante-trois ans en 1987, dont le coût est de 783 millions de francs à la charge du B.A.P.S.A.

J'ai déjà dit en maintes occasions ce que je pensais de cette mesure, qui ne représentait pas la priorité réclamée par les organisations professionnelles et dont le coût, souligné par vos rapporteurs, mérite réflexion.

Il n'en reste pas moins que, bien entendu, il n'était pas question de stopper cet abaissement de l'âge de la retraite alors que dans les autres catégories socio-professionnelles on s'oriente, dans la plupart des cas, vers une retraite prise dès soixante ans. Si des révisions déchirantes doivent intervenir, il faudra qu'elles soient globales et qu'elles ne concernent pas, par conséquent, un seul secteur d'activité. J'ai, d'ailleurs, invité publiquement la profession à réfléchir aux adaptations qu'il faudrait apporter à la loi du 6 janvier 1986, notamment en ce qui concerne les modalités de cessation d'activité ; M. Fourcade a évoqué tout à l'heure cet objectif.

Il nous appartient d'établir un lien très étroit entre la cessation d'activité et la restructuration des exploitations, comme c'était d'ailleurs le cas jusqu'en 1981.

Cela étant, les exploitants agricoles vont donc pouvoir bénéficier de l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante-trois ans l'an prochain.

En revanche, une priorité demeure à mes yeux : la revalorisation du montant des retraites, l'application de la loi d'orientation agricole de 1980 ayant été abandonnée depuis 1981. C'est pourquoi le décret du 7 octobre 1986 a prévu la revalorisation du montant des retraites proportionnelles de 5 p. 100 en moyenne dès cette année.

L'effet en année pleine de cette mesure, évalué à 100 millions de francs, constitue la deuxième mesure nouvelle de ce budget.

Les dépenses de retraites intègrent, bien évidemment, une revalorisation des pensions de 3,2 p. 100 au titre du maintien de leur pouvoir d'achat dans un contexte économique où l'inflation ne dépassera pas 2 p. 100.

Je tiens également à répondre à M. Mercier pour l'assurer que nous examinerons, notamment à l'occasion du projet de loi de modernisation agricole, les possibilités de créer un régime de retraite complémentaire. Pour qu'un tel régime soit l'objet d'une possibilité de déduction fiscale des cotisations, il doit être obligatoire. Or, la mutualité sociale agricole, invitée à nous donner son sentiment sur le sujet, nous a fait observer que, compte tenu de l'âge des chefs d'exploitation, la plupart de ceux-ci s'acquitteraient, dans le cadre d'un régime obligatoire d'assurance complémentaire, de cotisations importantes, sans que cela leur apporte un avantage au moment de leur mise à la retraite.

Les dispositions gouvernementales annoncées par M. Balladur sur la possibilité d'une retraite-épargne devraient répondre quelque peu à cette demande, puisque c'est une possibilité de bénéficier d'une retraite complémentaire, les investissements permettant la mise en œuvre de cette disposition étant l'objet d'un certain nombre de dispositions fiscales favorables.

S'agissant des prestations familiales, malgré un relèvement de 1,25 p. 100 des principales allocations, les montants versés diminuent de 4,1 p. 100, comme cela a été souligné tout à l'heure. Cette baisse s'explique par la réduction de 6 p. 100 du nombre des allocataires, conséquence mécanique de la démographie du régime agricole.

Les dépenses maladie progressent de 1 p. 100 par rapport au budget voté, et de 3,2 p. 100 par rapport aux dépenses prévisibles de 1986. L'écart constaté s'explique par la réduction du taux de participation du B.A.P.S.A. au financement des établissements hospitaliers, ramené, à ma demande, à leur niveau réel, soit de 6,39 p. 100 à 6 p. 100.

Je n'ai pas envisagé, à ce stade, de nouvelle augmentation de la durée de prise en charge du remplacement des agricultrices en cas de maternité. Une telle mesure m'a semblé prématurée tant que le problème du coût restant à la charge des agricultrices n'a pas été résolu. Un groupe de travail, associant les organisations professionnelles, recherche actuellement des solutions permettant de concrétiser une avancée en ce domaine, qui pourrait être trouvée dans l'accroissement du taux de prise en charge de la journée de remplacement, comme l'a suggéré M. Souvet cet après-midi.

Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, j'ai voulu que le ralentissement de la hausse des cotisations soit sensible : 3,8 p. 100 en 1987 ; 5,52 p. 100 en 1986 ; 7,3 p. 100 en 1985 ; 9,8 p. 100 en 1984 ; 16,5 p. 100 en 1983 et 21 p. 100 en 1982.

Le choix politique d'une progression mesurée de la charge des exploitants ne pouvait pas trouver de traduction plus éloquente. Cette augmentation des cotisations est en effet la plus faible depuis la création du B.A.P.S.A., l'année 1968 exceptée.

L'ensemble de l'intervention de l'Etat, à savoir la participation de la T.V.A., la contribution aux prestations familiales agricoles et la subvention, représente plus de 23 milliards de francs, soit 34 p. 100 des dépenses du B.A.P.S.A. Le maintien de la part de l'Etat dans le financement du régime de protection sociale des exploitants agricoles est assuré parce que la subvention augmente de près de 5 p. 100, après avoir baissé l'année précédente.

La contribution des professionnels à leur régime de protection sociale, cotisations et taxes sur produits, reste égale à 23 p. 100, ce qui maintiendra l'effort contributif global des agriculteurs.

Il est bien certain, toutefois, qu'au-delà des aspects positifs de ce budget, qui trace une route, des réformes importantes devront faire l'objet du volet social de la loi de modernisation agricole et agro-alimentaire que j'ai déjà évoquée cet après-midi. En particulier, nous devons traiter au fond - car beaucoup d'entre vous l'ont évoqué - le problème des agriculteurs en difficulté, de ceux qui, faute de s'être acquittés de leurs cotisations à la mutualité sociale agricole, se voient privés de toute protection sociale, eux et leurs familles. Oui, messieurs Machet, Rigou, Moreigne, Le Cozannet, près de 10 000 chefs d'exploitation sont dans ce cas, d'après une enquête récente. Mais la notion de difficultés économiques va bien au-delà et n'est pas réductible à ce critère social unique.

D'une appréciation sélective de ces situations douloureuses devrait naître, par la solidarité, des solutions simples et efficaces, sans pour autant, comme vous l'avez fait observer, monsieur le président, que cette solidarité constitue pour certains une incitation au non-paiement des cotisations.

J'observe avec un certain étonnement que les agriculteurs s'acquittent quelquefois plus facilement des primes d'assurances qu'ils doivent à leur mutualité économique que de leurs cotisations sociales, ce qui est tout de même bien étrange puisque, ce faisant, ils préfèrent assurer leurs biens plutôt que d'assurer leur personne. Aussi, en dépit de cette observation, il nous appartient de tenter de trouver des solutions réalistes et raisonnables à ce problème des agriculteurs non couverts parce qu'ils ne s'acquittent pas de leurs cotisations.

Aussi les réflexions que nous conduisons aujourd'hui avec les organisations professionnelles s'attachent-elles à adapter tout d'abord aux spécificités agricoles le régime de la faillite à partir de règlements amiables, à définir une formule de reconversion et à apporter une réponse à la situation de ceux qui, trop âgés, ne peuvent ni se reconverter ni moderniser leur exploitation ni accéder à la retraite. Il s'agit donc de prendre les situations en amont de celles que nous constatons aujourd'hui, c'est-à-dire des situations de non-paiement de cotisations et donc de non-couverture de la protection sociale.

Cela étant, nous devons aussi réformer l'assiette des cotisations. Ce sera l'une des principales têtes de chapitre du volet social de cette loi de modernisation. MM. Belcour et Ballayer

y ont fait allusion cet après-midi. En effet, alors que l'assiette constituée par le revenu cadastral est largement tempérée - à plus de 70 p. 100 au niveau départemental - par des indicateurs économiques, elle reste le seul critère de répartition des cotisations individuelles entre les agriculteurs, avec tout ce que cela suppose d'inégalités et d'injustices. Il arrive que, pour cette raison, on ne retrouve pas au niveau départemental les taux d'augmentation des cotisations sociales qui sont annoncés au niveau national.

Chacun le sait bien, le revenu cadastral n'est plus adapté au rôle qu'on lui fait jouer, car l'agriculture n'est plus celle d'il y a vingt ans ! Les gains considérables de productivité enregistrés en un quart de siècle, le développement des productions hors-sol ou spécialisées, le progrès des techniques supposent que les résultats économiques servent d'indicateurs au niveau de l'exploitation, permettant une assiette plus juste, plus évolutive et prenant mieux en compte les évolutions du revenu agricole.

Je veux souligner ici l'importance d'une telle réforme. Monsieur Fourcade, vous avez eu tout à fait raison de dire qu'il est difficile de passer d'une assiette de cotisations fondée sur le revenu cadastral et sur quelques indicateurs économiques à une assiette plus individuelle, fondée sur le revenu réel ou appréciée à partir du forfait collectif établi dans chacun des départements. C'est une réforme de grande ampleur. Si elle permet de supprimer les taxes du B.A.P.S.A. d'un certain nombre de productions, cette suppression doit se traduire au niveau des cotisations par une opération blanche, donc par un transfert de certaines cotisations, payées jusqu'ici par le biais des taxes sur les produits, sur des cotisations payées individuellement par les agriculteurs.

Cette réforme devra également concilier la recherche de la parité avec les autres régimes et le souci de garantir l'efficacité et l'originalité de la gestion mutualiste du régime social agricole. L'exercice est donc, rappelons-le, particulièrement complexe. Mais, comme vous l'avez souligné, monsieur du Luart, c'est une avancée courageuse - espérons qu'elle ne sera pas téméraire. Dès 1987, les critères de répartition seront corrigés pour préparer l'accès à cette future réforme de l'assiette des cotisations, ainsi que plusieurs d'entre vous l'ont souhaité.

M. Mercier m'a demandé si le projet de loi relatif à la famille présenté par le Gouvernement n'obligerait pas les agricultrices à se faire remplacer pour bénéficier de l'allocation parentale d'éducation. Au contraire de la législation précédente, le nouveau régime de l'A.N.P.E. ne fait plus obligation aux bénéficiaires de justifier leur remplacement pour y être éligible. Elles doivent simplement attester sur l'honneur de leur cessation d'activité, nécessaire pour assurer à l'enfant un équilibre familial recherché par le plan gouvernemental. Dès lors, ce nouveau dispositif est moins contraignant, et plus d'agricultrices devraient pouvoir en bénéficier, puisque cela ne les contraint plus à engager les dépenses de remplacement pour pouvoir prétendre à cette prestation.

Le développement des aides à domicile auprès des personnes âgées relevant du régime agricole de sécurité sociale, évoqué par votre rapporteur, M. Mercier et M. Rigou, notamment, est limité par les capacités contributives des assujettis et aggravé par le régime agricole en raison du déséquilibre démographique de la population. Seule, une compensation entre les régimes pourrait remédier aux inégalités provenant de ce déséquilibre.

Cette compensation pose cependant de difficiles problèmes qu'il a été demandé à l'inspection générale des affaires sociales, à l'inspection générale de l'agriculture et au conseil général d'agronomie d'étudier à l'occasion d'une mission d'information dont les travaux ont commencé et dont je suis, avec attention, les développements.

J'ai, en outre, été interrogé sur les dépenses entraînées par la fourniture du vaccin contre la grippe aux personnes âgées de plus de soixante-quinze ans. Elles sont effectivement considérées - M. Mercier l'a rappelé - comme des dépenses de prévention qui sont couvertes par les fonds d'action sanitaire et sociale des caisses d'assurance maladie. Cela étant, il s'agit toujours d'une prestation extralégale dont le financement continue d'être assuré par les cotisations complémentaires des agriculteurs. Il n'apparaît dès lors pas prioritaire d'inclure, dans le B.A.P.S.A., de telles dépenses.

En outre, l'imputation de ces frais au titre des prestations légales ne serait pas compatible avec la recherche de l'équilibre des dépenses d'assurance maladie à laquelle le Gouvernement s'est attaché.

Enfin, il faut rappeler que la fourniture du vaccin lui-même est gratuite lorsqu'il est pratiqué dans le cadre des consultations externes hospitalières pour les personnes âgées de soixante-quinze ans et plus.

Il s'agit au total - vous le constatez dans cette politique sociale agricole que je vous présente - de donner à l'exploitant agricole un statut social tourné vers l'avenir, adapté aux missions particulières de développement économique, de compétitivité, mais aussi de service et d'aménagement rural dévolues à l'agriculture française.

Cet objectif ne peut réussir qu'en confortant le régime social agricole dans un quadruple objectif que le budget pour 1987 a pour ambition d'aborder : la souplesse, car l'agriculture est essentiellement faite de diversité ; l'adaptabilité, car l'agriculture est un secteur en évolution continue ; la transparence, car l'agriculture est un secteur économique et qu'elle doit donc se donner des outils d'évaluation fiables ; et la justice, car l'agriculture doit pouvoir, malgré ses particularités, prétendre à une véritable parité sociale avec les autres branches d'activité, parité qui doit également exister au sein même de l'agriculture.

Nous sommes aujourd'hui, j'en ai la conviction, mesdames, messieurs les sénateurs, devant des choix essentiels pour l'agriculture de demain. Je vous demande, pour les mettre en œuvre au bénéfice de la modernisation, du progrès et de la justice en agriculture, votre soutien et votre appui. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Philippe de Bourgoing. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Bourgoing.

M. Philippe de Bourgoing. Après de nombreux orateurs, et notamment après M. Fourcade, M. le ministre a abordé l'important problème des agriculteurs qui ont perdu leurs droits du fait de leur retard à payer leurs cotisations.

Dans le département du Calvados, alors que deux tiers des exploitants cotisent à la mutualité sociale et qu'un tiers d'entre eux cotisent au groupement de l'assurance des exploitants, le Gamex, les sommes dues par les ressortissants sont plus élevées vis-à-vis du Gamex que de la mutualité, et cela est vrai aussi pour le nombre des exploitants.

Pourquoi cette situation ? Parce que la mutualité a un réseau d'assistantes sociales qui prend des contacts avec les personnes défaillantes, qui met sur pied un échelonnement de remises à jour, et vous savez qu'un échéancier accepté et tenu fait rouvrir un droit sans que l'ensemble des dettes soit couvert.

Je suis en mesure de vous donner ces renseignements complémentaires qui me semblent intéressants parce que, comme je vous l'ai dit cet après-midi, le conseil général de mon département envisage d'aider les agriculteurs défaillants en la matière et c'est, bien sûr, en utilisant ces possibilités que nous espérons mener à bien notre action.

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles et figurant aux articles 39 et 40 du projet de loi.

Article 39

(Services votés)

« Crédits, 65 452 182 231 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 39.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

Article 40

(Mesures nouvelles)

« II. - Crédits, 2 344 817 769 francs. » - (*Adopté.*)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le B.A.P.S.A.

5

NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle au Sénat que la commission des affaires culturelles a présenté une candidature à un organisme extraparlamentaire.

Cette candidature n'a reçu aucune opposition dans le délai d'une heure prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, cette candidature est ratifiée et M. Pierre Vallon est désigné pour représenter le Sénat au sein du conseil de gestion du fonds national pour le développement de la vie associative.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mercredi 26 novembre 1986, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (n° 66 et 67, 1986-1987).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie : Moyens des services et dispositions spéciales :

BUDGET ANNEXE DE LA LEGION D'HONNEUR ET DE L'ORDRE DE LA LIBERATION

M. Louis Perrein, rapporteur spécial (rapport n° 67, annexe n° 39).

JUSTICE

M. Georges Lombard, rapporteur spécial (rapport n° 67, annexe n° 28) ;

M. Germain Authié, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (services généraux) (avis n° 72, tome IV) ;

M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (administration pénitentiaire) (avis n° 72, tome V) ;

M. Charles de Cuttoli, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (éducation surveillée) (avis n° 72, tome VI).

MER

M. René Régault, rapporteur spécial (Marine marchande, rapport n° 67, annexe n° 29) ;

M. Tony Larue, rapporteur spécial (Ports maritimes, rapport n° 67, annexe n° 30) ;

M. Yves Le Cozannet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Marine marchande, avis n° 69, tome XX) ;

M. Claude Prouvoyeur, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Ports maritimes, avis n° 69, tome XIII).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1987

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1987 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque

ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 26 novembre 1986, à deux heures cinq.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.*

NOMINATION D'UN RAPPORTEUR**COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

M. Henri Collard a été nommé rapporteur du projet de loi n° 76 (1986-1987), adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après déclaration d'urgence, relatif à la famille.